

Mars 2020

BUDGET

2020
2021

VOTRE AVENIR VOTRE BUDGET

PLAN

BUDGÉTAIRE



Budget 2020-2021
Plan budgétaire

Dépôt légal – 10 mars 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-86202-4 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-86203-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2020

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Assurer un leadership en environnement

Section C

Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse

Section D

Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens

Section E

L'économie du Québec

Section F

La situation financière du Québec

Section G

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Sommaire	A.3
1. Votre avenir, votre budget.....	A.7
1.1 Assurer un leadership en environnement.....	A.7
1.2 Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse	A.9
1.3 Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens.....	A.10
1.4 Augmenter les investissements dans les infrastructures publiques.....	A.11
2. La situation économique du Québec.....	A.13
2.1 Une performance économique remarquable au Québec en 2019	A.13
2.2 La croissance économique se poursuivra	A.14
2.3 Accroître le potentiel de l'économie québécoise	A.16
3. La situation financière du Québec.....	A.19
3.1 Les révisions du cadre financier	A.20
3.2 Le cadre financier quinquennal.....	A.21
3.3 La dette du Québec	A.24
ANNEXE : Perspectives économiques au Québec.....	A.27

SOMMAIRE

Depuis l'automne 2018, le gouvernement pose des gestes importants pour répondre aux préoccupations des Québécois. Les résultats sont impressionnants, tant sur le plan économique que sur le plan financier.

- L'économie québécoise a performé de manière remarquable en 2019, affichant une croissance de 2,8 %. En 2020, la croissance du Québec devrait atteindre 2,0 % et être supérieure à celle du Canada pour une troisième année consécutive.
- Le budget est équilibré et l'objectif de réduction de la dette brute est atteint.

Grâce au *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*, le gouvernement se tourne vers l'avenir, au bénéfice de tous les Québécois, et ce :

- en assurant un leadership en environnement, avec des investissements sans précédent dans la lutte contre les changements climatiques;
- en poursuivant ses investissements pour accroître le potentiel de l'économie et la création de richesse;
 - C'est en continuant d'investir en éducation, en augmentant la participation au marché du travail, en stimulant les investissements et en réduisant le poids de la dette que le gouvernement créera plus de richesse.
 - C'est aussi en favorisant le développement et la promotion de l'industrie culturelle du Québec.
- en agissant pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé, en répondant aux besoins de clientèles particulières et en soutenant les communautés autochtones;
- en maintenant une saine gestion des finances publiques.

Une économie forte et des finances publiques saines

L'épidémie de COVID-19 soulève à travers le monde des inquiétudes quant à ses effets possibles sur la santé, mais aussi par ses implications sur la croissance économique.

Or, l'état des finances publiques et des fondamentaux économiques fait en sorte que le Québec est prêt à faire face aux incertitudes qui planent sur l'économie mondiale. La force de son économie et la solidité de ses finances publiques permettront au Québec d'être résilient face aux perturbations économiques qui pourraient surgir.

Une économie forte

La croissance économique au cours des trois dernières années au Québec est remarquable. Elle repose sur des fondamentaux économiques solides.

- Le marché du travail est en pleine effervescence : le taux d'emploi des 15 à 64 ans atteint des sommets alors que le taux de chômage est à son plus bas.
- Les salaires augmentent plus vite que l'inflation; la productivité et le niveau de vie des Québécois ont augmenté plus vite qu'en Ontario dans la dernière année.
- Les ménages au Québec sont moins endettés que dans le reste du Canada.
- La baisse des taux d'intérêt et des prix de l'énergie stimule la demande intérieure.
- Des réinvestissements importants dans les services sont faits par le gouvernement, avec une croissance des dépenses de 5,1 % en 2020-2021.

Des finances publiques saines

Sur le plan financier, les résultats sont tout aussi exceptionnels.

- Le Québec est moins endetté aujourd'hui qu'il ne l'était avant la récession de 2008-2009.
- L'objectif de réduction de la dette brute est atteint et le gouvernement bénéficie d'une qualité de crédit améliorée, ce qui lui permet d'emprunter à des coûts avantageux.
- Le surplus budgétaire atteint 1,9 milliard de dollars en 2019-2020 et le budget est équilibré sur l'horizon du cadre financier.
- Le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 s'élève maintenant à 130,5 milliards de dollars, un ajout de 15,1 milliards de dollars.

❑ **Votre avenir, votre budget**

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*, le gouvernement prévoit des investissements de plus de 15,5 milliards de dollars d'ici 2025-2026, dont 1,7 milliard de dollars dès 2020-2021.

Au chapitre de l'environnement, le gouvernement se donne les moyens d'assurer un leadership fort et investira 6,7 milliards de dollars au cours des six prochaines années.

- En premier lieu, le budget 2020-2021 est l'occasion pour le gouvernement de présenter le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui s'appuie sur des investissements de 6,2 milliards de dollars.
- En second lieu, le budget comprend des sommes additionnelles de près de 500 millions de dollars pour mettre en œuvre d'autres mesures visant à protéger l'environnement.

Afin d'accroître le potentiel de l'économie et de créer de la richesse, le gouvernement prévoit des initiatives totalisant plus de 5,3 milliards de dollars d'ici 2024-2025.

- En éducation, des investissements additionnels de 1,5 milliard de dollars d'ici 2024-2025 permettront notamment d'améliorer la réussite de tous et la diplomation en enseignement supérieur. La croissance des dépenses en éducation et en enseignement supérieur atteint 4,5 % en 2020-2021.
- Une réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire permettra de remettre 1,2 milliard de dollars dans le portefeuille des Québécois.
- Des investissements de 407 millions de dollars serviront à stimuler l'ambition, l'innovation culturelle et à appuyer davantage l'industrie de la musique.
- Plus de 1,0 milliard de dollars seront investis pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, notamment grâce à des mesures favorisant l'investissement privé et l'innovation.
- Des initiatives importantes favoriseront l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail. Elles permettront également de dynamiser le développement économique des régions.

Le gouvernement agit et investit 3,5 milliards de dollars pour améliorer les services en santé, prendre soin des personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins particuliers et bonifier le soutien aux communautés autochtones.

- En santé, la croissance atteint 5,3 % en 2020-2021. Des investissements de près de 1,5 milliard de dollars d'ici 2024-2025 permettront notamment d'améliorer l'accès aux services de première ligne et à la médecine spécialisée.
 - Des gestes concrets sont également posés pour offrir un soutien plus important aux aînés, aux jeunes en difficulté et aux femmes victimes de violence conjugale.

De plus, afin de répondre aux besoins importants de la population en matière d'infrastructures, le gouvernement prévoit une hausse de 15,1 milliards de dollars des investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030.

— Le PQI 2020-2030 est ainsi porté à 130,5 milliards de dollars afin, notamment, d'améliorer la proportion des infrastructures en bon état.

Enfin, l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB, comme précisé dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, est atteint. Au 31 mars 2020, le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 43,0 %.

— La cible de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteinte, quant à elle, en 2023.

TABLEAU A.1

Impact financier des mesures du budget 2020-2021

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total	Section de réf.
Assurer un leadership en environnement	-265,5	-322,4	-1 007,4	-1 112,8	-1 269,5	-1 361,3	-1 354,8	-6 693,6	B
Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse ⁽¹⁾	-387,6	-842,5	-971,2	-1 033,3	-1 009,3	-1 091,9	—	-5 335,8	C
Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens	-293,5	-582,4	-614,9	-679,6	-664,6	-661,5	—	-3 496,5	D
TOTAL	-946,6	-1 747,3	-2 593,5	-2 825,7	-2 943,4	-3 114,7	-1 354,8	-15 526,0	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Des initiatives totalisant 531,6 M\$ contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sont incluses dans la rubrique « Assurer un leadership en environnement » du tableau.

1. VOTRE AVENIR, VOTRE BUDGET

1.1 Assurer un leadership en environnement

Le gouvernement reconnaît l'urgence climatique et réitère son intention d'atteindre la cible de réduction des émissions de GES qu'il s'est fixée pour 2030. Les initiatives seront présentées dans le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques.

Le plan de mise en œuvre de la Politique-cadre s'appuiera sur des investissements de plus de 6,2 milliards de dollars. Les sommes annuelles consenties seront doublées par rapport à ce qui était prévu dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

— En plus des 4,1 milliards de dollars provenant des revenus du marché du carbone, 2,1 milliards de dollars seront ajoutés en crédits budgétaires pour le plan de mise en œuvre de la Politique-cadre. Ces ajouts représentent une bonification du financement de 50 % par rapport aux revenus du marché du carbone.

Ces investissements favoriseront la mise en œuvre de nombreuses mesures porteuses visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Les actions du gouvernement soutiendront :

- le transport collectif et l'électrification des transports;
- la décarbonisation du secteur industriel;
- la réduction de la consommation d'énergie fossile dans le secteur des bâtiments;
- la gestion des matières résiduelles, dont les activités ne sont pas couvertes par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) du Québec;
- l'adaptation du Québec aux changements climatiques et le développement de l'expertise québécoise;
- la protection des milieux naturels et d'autres secteurs ayant des effets bénéfiques pour l'environnement.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des sommes additionnelles de 472,7 millions de dollars pour mettre en place d'autres mesures visant à protéger l'environnement.

TABLEAU A.2

Impact financier des mesures pour assurer un leadership en environnement par secteur

(en millions de dollars)

	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Réduction des émissions de GES								
– Transports	-101,9	-117,8	-561,7	-650,1	-704,3	-784,8	-853,2	-3 773,8
– Industrie	-13,1	-75,4	-208,3	-186,6	-256,0	-261,7	-268,6	-1 269,6
– Bâtiments	—	-14,8	-27,0	-27,9	-60,2	-72,3	-107,4	-309,5
– Secteurs non couverts par le SPEDE	—	-15,4	-25,8	-15,9	-14,8	-13,0	-13,6	-98,4
Sous-total	-115,0	-223,4	-822,7	-880,5	-1 035,2	-1 131,7	-1 242,8	-5 451,3
Adaptation, expertise et autres mesures	-0,5	-41,4	-119,0	-164,7	-166,8	-165,3	-111,9	-769,6
Total – Politique-cadre⁽²⁾	-115,5	-264,8	-941,7	-1 045,2	-1 202,0	-1 297,0	-1 354,8	-6 220,9
Mesures additionnelles de protection de l'environnement	-150,0	-57,6	-65,7	-67,6	-67,5	-64,3	—	-472,7
TOTAL	-265,5	-322,4	-1 007,4	-1 112,8	-1 269,5	-1 361,3	-1 354,8	-6 693,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de sommes qui sont dépensées dès 2019-2020 pour que les projets se réalisent sur la période prévue par le plan.

(2) Il s'agit du cadre financier du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre jusqu'au 31 mars 2026.

Financement de la Politique-cadre								
Financement du plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques								
(en millions de dollars)								
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
FECC ^{(1),(2)}	—	192,3	795,3	754,0	769,5	788,1	816,9	4 116,0
Crédits budgétaires	115,5	72,5	146,4	291,2	432,5	508,9	537,9	2 104,9
TOTAL	115,5	264,8	941,7	1 045,2	1 202,0	1 297,0	1 354,8	6 220,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le projet de loi n° 44 prévoit que le Fonds vert deviendra le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC).

(2) Il s'agit principalement des revenus provenant du marché du carbone, des revenus de placement du FECC et des revenus provenant du Fonds de leadership du gouvernement canadien. Pour 2020-2021, les revenus sont prévus pour les mois de janvier à mars 2021.

1.2 Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse

Le gouvernement met en place des mesures pour accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse au bénéfice des Québécois.

- Ces gestes visent les facteurs déterminants de la croissance de l'économie québécoise, notamment l'éducation, l'investissement des entreprises et la pleine utilisation du bassin de travailleurs potentiels.

Le budget 2020-2021 comprend ainsi des initiatives totalisant près de 5,9 milliards de dollars¹ d'ici 2024-2025, dont :

- des investissements additionnels de 1,5 milliard de dollars en éducation;
- une réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire permettant de remettre 1,2 milliard de dollars dans le portefeuille des Québécois;
- des investissements de 456,9 millions de dollars pour promouvoir notre spécificité culturelle;
- une série d'initiatives totalisant 2,7 milliards de dollars notamment pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, pour développer nos régions ainsi que pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail.

TABLEAU A.3

Impact financier des initiatives visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Faire plus et faire mieux en éducation	-50,0	-260,3	-288,7	-288,7	-288,7	-288,7	-1 465,1
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	—	-181,9	-247,2	-253,5	-259,8	-266,4	-1 208,8
Promouvoir notre spécificité culturelle	-9,6	-90,0	-88,5	-87,0	-91,8	-90,0	-456,9
Améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises	-83,0	-107,7	-142,1	-198,7	-230,2	-285,3	-1 047,0
Favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail	-10,0	-66,4	-33,0	-34,2	-34,5	-34,6	-212,7
Dynamiser le développement économique des régions	-93,2	-124,1	-167,8	-164,1	-159,4	-192,8	-901,4
Valoriser nos ressources naturelles de façon responsable	-187,3	-86,5	-93,9	-93,7	-97,9	-88,1	-647,4
Favoriser la saine concurrence	—	-8,4	-14,7	-9,5	49,0	55,5	71,9
TOTAL	-433,1	-925,3	-1 075,9	-1 129,4	-1 113,3	-1 190,4	-5 867,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le total inclut les initiatives de 531,6 M\$ contribuant à réduire les émissions de GES.

1.3 Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens

Le gouvernement agit pour améliorer les services en santé, prendre soin des personnes en situation de vulnérabilité ou ayant des besoins particuliers et soutenir les communautés autochtones en annonçant des mesures totalisant 3,5 milliards de dollars sur la période de 2019-2020 à 2024-2025.

Le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 1,5 milliard de dollars pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé :

- en améliorant l'accès à la santé et aux services sociaux avec de meilleurs services de première ligne, une offre bonifiée de traitements novateurs et un meilleur accès à la médecine spécialisée;
- en augmentant les soins aux aînés, notamment en offrant davantage de soins à domicile et en bonifiant l'offre de services d'hébergement;
- en soutenant davantage les jeunes en difficulté et leur famille grâce à des investissements supplémentaires, ainsi qu'en augmentant les services qui leur sont destinés.

De plus, près de 1,8 milliard de dollars sur six ans permettront de répondre aux besoins particuliers des citoyens, au moyen notamment :

- de la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes, qui offrira une aide bonifiée à plus de personnes aidantes;
- d'une bonification du soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés;
- d'un meilleur accompagnement des femmes victimes de violence conjugale.

Finalement, le gouvernement investira 219,2 millions de dollars sur six ans pour augmenter son soutien aux communautés autochtones.

TABLEAU A.4

Impact financier des mesures pour améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé ⁽¹⁾	-200,0	-268,3	-268,3	-252,2	-250,1	-247,9	-1 486,8
Répondre aux besoins de clientèles particulières	-78,5	-272,9	-305,4	-386,8	-373,9	-373,0	-1 790,5
Soutenir les communautés autochtones	-15,0	-41,2	-41,2	-40,6	-40,6	-40,6	-219,2
TOTAL	-293,5	-582,4	-614,9	-679,6	-664,6	-661,5	-3 496,5

(1) Le financement des initiatives pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé atteint 5,4 G\$ en incluant les réallocations de dépenses non réalisées en santé et les économies découlant du Protocole d'accord avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

1.4 Augmenter les investissements dans les infrastructures publiques

Dans le but de répondre aux besoins importants de la population en matière d'infrastructures, le gouvernement prévoit une hausse de 15,1 milliards de dollars des investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030.

— Le PQI 2020-2030 est ainsi porté à 130,5 milliards de dollars.

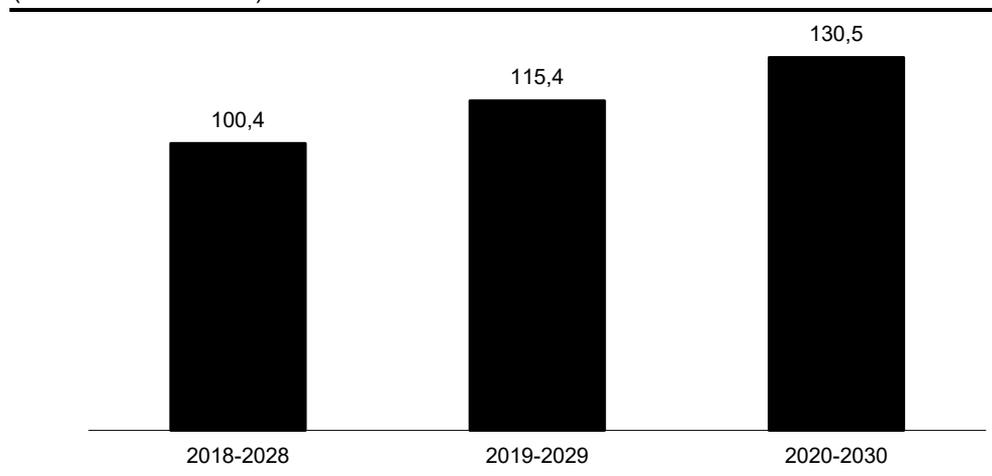
Différents facteurs font en sorte que ces investissements en infrastructures doivent être augmentés maintenant, notamment :

- le remplacement des infrastructures vétustes et la prise en charge du déficit de maintien d'actifs;
- la construction d'infrastructures en appui au développement et à la croissance de l'économie du Québec.

Ces investissements sont rendus possibles grâce à l'atteinte plus rapide que prévu de l'objectif de réduction de la dette brute.

GRAPHIQUE A.1

Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



□ Une amélioration attendue du parc d'infrastructures d'ici 2030

Le gouvernement du Québec détient ou finance un parc d'infrastructures important évalué à plus de 450 milliards de dollars, dont :

- près de 28 000 immeubles;
- quelque 9 700 ponts et viaducs, et plus de 31 000 kilomètres de routes;
- plus de 96 000 kilomètres de réseaux d'eau potable, usée et pluviale.

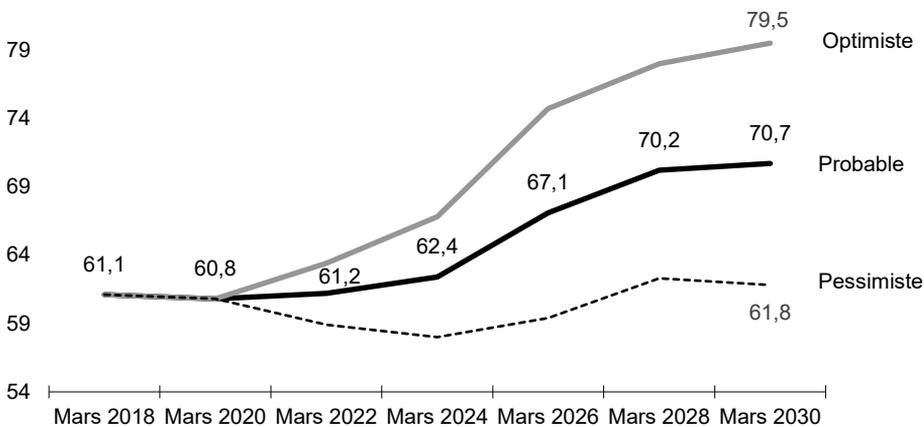
Au cours des prochaines années, le gouvernement continuera de poser les gestes nécessaires pour accroître la qualité des infrastructures publiques au Québec.

Considérant les investissements actuels prévus au PQI 2020-2030, dont 61 % iront au maintien d'actifs², le gouvernement prévoit que la proportion des infrastructures en bon état ira en augmentant au cours des prochaines années.

- Il est estimé³ que la proportion des infrastructures en bon état augmentera de 60,8 % en mars 2020 à 70,7 % en mars 2030.

GRAPHIQUE A.2

Évolution anticipée de la proportion des infrastructures en bon état des organismes publics (en pourcentage)



Note : La proportion des infrastructures en bon état pourrait s'améliorer et atteindre un taux de 79,5 % en mars 2030, si les prochains PQI accordent une prépondérance à la réalisation des travaux de maintien, ou encore ne pas dépasser un taux de 61,8 % si le taux de dégradation ou l'inflation du coût des travaux sont plus élevés que prévu.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

² Le pourcentage exclut l'enveloppe centrale.

³ Ces estimations sont préliminaires. Elles ont été obtenues sur la base d'un premier modèle. Elles seront précisées et améliorées au cours des prochains PQI et pourraient varier dans le temps, notamment en fonction des choix d'investissement qui seront faits par les ministères et les organismes ainsi que par leur capacité à réaliser les travaux planifiés et par celle de l'industrie de la construction d'y répondre.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 Une performance économique remarquable au Québec en 2019

En 2019, l'économie du Québec a performé de façon remarquable. Cette performance est d'autant plus exceptionnelle qu'elle s'inscrit dans un contexte où la croissance économique mondiale a ralenti.

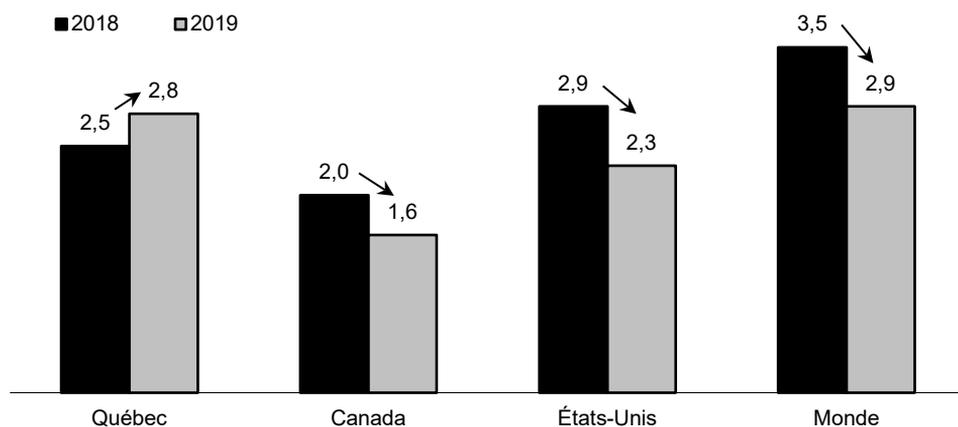
- En effet, la progression de l'activité économique mondiale a décéléré, passant de 3,5 % en 2018 à 2,9 % en 2019. Il s'agit du plus faible rythme d'expansion depuis 2009 alors que l'économie mondiale était en récession.
- Aux États-Unis et au Canada, les principaux partenaires commerciaux du Québec, la croissance du PIB réel a également ralenti en 2019.
 - Aux États-Unis, la hausse du PIB réel s'est fixée à 2,3 % en 2019, après avoir atteint 2,9 % en 2018.
 - Au Canada, la progression de l'économie a ralenti, passant de 2,0 % en 2018 à 1,6 % en 2019.

De son côté, la croissance économique du Québec s'est accélérée alors que la hausse du PIB réel est passée de 2,5 % en 2018 à 2,8 % en 2019.

- Des gains de productivité, le principal levier de la croissance à long terme, ont permis au Québec de se démarquer en 2019.

GRAPHIQUE A.3

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

2.2 La croissance économique se poursuivra

Les assises de la croissance économique sont solides. Ainsi, la progression du PIB réel se poursuivra au Québec en dépit des incertitudes sur la croissance de l'économie mondiale.

- La hausse du PIB réel devrait s'établir à 2,0 % en 2020 et à 1,5 % en 2021.
- En 2020, la progression du PIB réel au Québec devrait dépasser celle du Canada pour une troisième année consécutive.

Au cours des dix dernières années, la croissance économique du Québec a été alimentée par la forte création d'emplois.

- L'accélération de la croissance a conduit le taux de chômage à un creux historique.
- Ce resserrement du marché du travail a donné lieu à une hausse des salaires qui, conjuguée aux réductions d'impôts et de taxes ainsi qu'à la hausse des transferts en provenance des gouvernements, a amené une augmentation du revenu disponible des ménages.

Le dynamisme du marché du travail devrait se poursuivre. Toutefois, compte tenu des importants gains d'emplois déjà accomplis, la croissance économique future s'appuiera davantage sur des gains de productivité.

GRAPHIQUE A.4

Croissance économique au Québec et au Canada (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

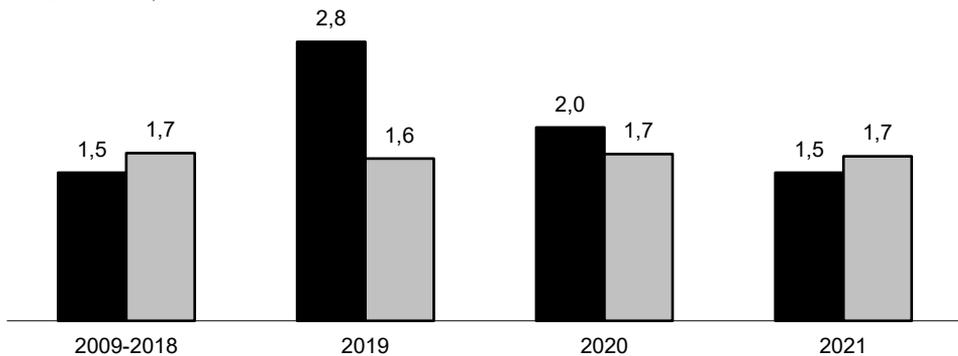
Taux de croissance annuel moyen au Québec de 2009 à 2018

PIB réel : +1,5 %

- Emploi : +0,9 %

- Productivité : +0,5 %

■ Québec ■ Canada



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les ménages et les entreprises soutiendront l'activité économique au cours des prochaines années

Au cours des prochaines années, la croissance économique se poursuivra au Québec. La hausse du PIB réel devrait atteindre 2,0 % en 2020 et 1,5 % en 2021. Les sources de croissance de l'activité économique demeureront diversifiées.

La situation favorable des ménages continuera de soutenir les dépenses de consommation et le secteur résidentiel.

- Les initiatives mises en place par les gouvernements du Québec et du Canada, notamment les réductions des taux de la taxe scolaire et la bonification de l'Allocation famille, continueront d'appuyer la progression du revenu disponible des ménages.
- En outre, les ménages bénéficieront de la bonne tenue du marché du travail, qui alimentera l'augmentation des salaires, ainsi que des faibles taux d'intérêt, notamment les taux hypothécaires.

Du côté des entreprises, la progression des investissements non résidentiels devrait s'accélérer, portée par les initiatives annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada.

- De plus, dans un contexte de resserrement du marché du travail, les entreprises chercheront à augmenter leur productivité.
- L'atténuation des tensions commerciales, avec l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) et la signature de la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine, devrait pallier les incertitudes liées à la demande étrangère.

TABLEAU A.5

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage [p.p.])

	2019		2020		2021	
	%	p.p.	%	p.p.	%	p.p.
Demande intérieure	2,5	2,5	1,8	1,9	1,4	1,4
– Consommation des ménages	1,8	1,1	1,9	1,1	1,6	0,9
– Investissements résidentiels	3,1	0,2	0,9	0,1	0,3	0,0
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,0	0,2	2,6	0,2	2,3	0,2
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,7	1,0	1,9	0,5	0,9	0,2
Secteur extérieur	—	0,6	—	0,2	—	0,0
– Exportations	1,6	0,8	1,9	0,9	1,8	0,8
– Importations	0,2	-0,1	1,4	-0,7	1,7	-0,8
Stocks	—	-0,4	—	-0,1	—	0,0
PIB RÉEL	2,8		2,0		1,5	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.3 Accroître le potentiel de l'économie québécoise

□ Des premiers gestes posés qui portent leurs fruits

Le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec pour atteindre une croissance de 2 % à long terme. C'est en agissant sur les déterminants de la croissance que sont les investissements privés, la participation au marché du travail, l'éducation, l'entrepreneuriat et l'innovation que cet objectif sera atteint.

Depuis l'automne 2018, des gestes importants sont posés dans le but d'accroître le potentiel de l'économie québécoise pour créer davantage de richesse. Ainsi, le gouvernement a :

- mis en place une série de mesures afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises, dont :
 - l'amortissement accéléré pour encourager les entreprises à investir,
 - la prolongation de la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement et des programmes de rabais d'électricité,
 - le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i);
- réformé Investissement Québec, afin d'accroître son rôle dans l'économie du Québec. Sa réforme permettra :
 - d'offrir un accompagnement personnalisé aux entreprises et de simplifier leurs démarches pour des projets d'investissement,
 - d'accroître l'efficacité des démarches de prospection à l'étranger et d'améliorer l'appui à l'exportation,
 - d'augmenter les investissements et d'accélérer l'innovation dans les entreprises, la transition numérique et la transition verte pour accroître leur productivité;
- mis en place une série de mesures en éducation. Notamment, des investissements additionnels de 1,5 milliard de dollars sont annoncés. Ces investissements permettront d'améliorer la réussite éducative afin que chaque enfant puisse aller au bout de son potentiel, de favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et de promouvoir la pratique des loisirs et du sport;
- favorisé l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail par :
 - la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière des travailleurs d'expérience et la réduction des charges sur la masse salariale des PME qui emploient des travailleurs de 60 ans et plus,
 - la réduction des charges sur la masse salariale pour faciliter l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi,
 - des initiatives visant à mieux intégrer les personnes immigrantes au marché du travail et à aider les entreprises à recruter les meilleurs talents étrangers.

L'accélération nécessaire de la croissance économique pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario se matérialise

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019, le ministère des Finances du Québec a calculé un scénario qui permettait d'éliminer l'écart de niveau de vie avec l'Ontario en 25 ans.

Le Ministère est arrivé à la conclusion que, pour supprimer cet écart, il faudrait que le Québec enregistre une croissance annuelle moyenne du niveau de vie supérieure de 0,6 point de pourcentage à celle de l'Ontario de 2019 à 2043.

- Cette performance économique exceptionnelle proviendrait essentiellement d'une contribution importante de la productivité.

Les gains de productivité ont permis au Québec de se démarquer en 2019

Au cours des dix dernières années, l'amélioration du taux d'emploi a été le principal facteur qui a soutenu la croissance économique au Québec. En Ontario, l'augmentation du PIB réel reposait en grande partie sur les gains de productivité, ce qui n'était pas observé au Québec.

En 2019, un changement de tendance a été observé. Alors que le taux d'emploi a progressé au Québec comme en Ontario, la hausse additionnelle de la croissance économique au Québec a été obtenue par des gains de productivité.

- L'amélioration de la productivité (+1,0 point de pourcentage en 2019) est à l'origine de cette importante accélération de la croissance économique au Québec. Parallèlement, la baisse de la productivité a engendré un recul de 1,2 point de pourcentage à la croissance économique en Ontario.

Par conséquent, le niveau de vie a augmenté de 1,6 % au Québec en 2019 alors qu'il est demeuré stable en Ontario (0,0 %). L'année 2019 représente donc une avancée importante dans l'atteinte de cet objectif.

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Québec		Ontario	
	2009-2018	2019	2009-2018	2019
PIB réel	1,5	2,8	1,7	1,7
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,2	0,2	0,8	1,5
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,7	1,6	0,1	1,4
Productivité ⁽³⁾	0,5	1,0	0,8	-1,2
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	0,7	1,6	0,6	0,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

❑ Une amélioration déjà constatée

Au cours de la dernière année, la progression du PIB réel au Québec s'est accélérée, passant de 2,5 % en 2018 à 2,8 % en 2019. Cette accélération de la croissance économique a favorisé l'amélioration du niveau de vie de la population, mesuré par le PIB réel par habitant.

- En 2019, le niveau de vie des Québécois a augmenté de 1,6 %, un rythme supérieur à celui des Ontariens, qui ont vu leur niveau de vie demeurer stable pour la même période (0,0 %).
- Cette amélioration plus rapide du niveau de vie au Québec qu'en Ontario a permis de réduire l'écart existant avec cette dernière. Il est passé de 15,5 % en 2018 à 13,6 % en 2019.

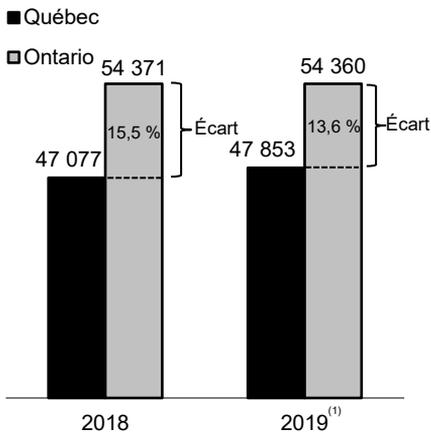
Tout comme pour le niveau de vie, l'écart de productivité s'est rétréci au cours de la dernière année, passant de 16,0 % en 2018 à 13,6 % en 2019. Cette évolution représente une avancée importante. La croissance de la productivité au Québec a doublé, passant de 0,5 % en moyenne annuellement de 2009 à 2018 à 1,0 % en 2019.

- En effet, alors que les hausses additionnelles de taux d'emploi deviendront plus difficiles au cours des prochaines années, les gains de productivité devront être le principal levier pour soutenir la progression du PIB réel et du niveau de vie.

GRAPHIQUE A.5

Évolution du niveau de vie

(en dollars enchaînés de 2012 et écart en pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

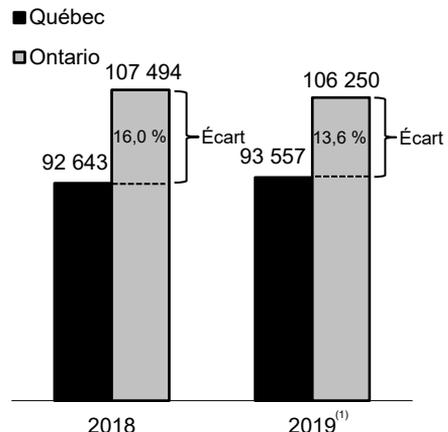
(1) Pour l'année 2019, il s'agit des prévisions du ministère des Finances du Québec pour le Québec et des prévisions du Conference Board du Canada pour l'Ontario.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.6

Évolution de la productivité

(en dollars enchaînés de 2012 et écart en pourcentage)



Note : La productivité correspond au PIB réel par emploi.

(1) Pour l'année 2019, il s'agit des prévisions du ministère des Finances du Québec pour le Québec et des prévisions du Conference Board du Canada pour l'Ontario.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

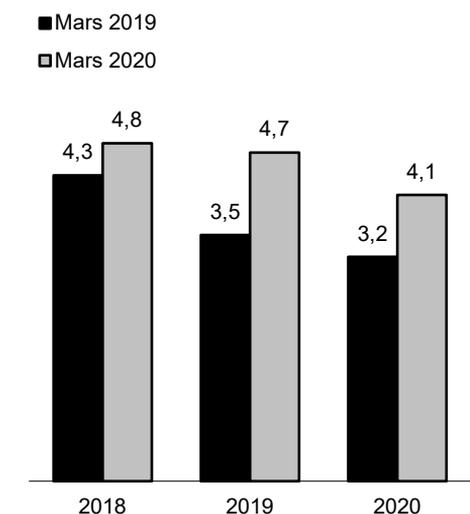
La situation financière du Québec reflète l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place par le gouvernement.

- L'excellente performance de l'économie se traduit par une amélioration de la situation budgétaire, en particulier du côté des revenus autonomes du gouvernement.
- Les améliorations, par rapport au budget de mars 2019, s'établissent à 2,2 milliards de dollars en 2019-2020 et à 2,3 milliards de dollars en 2020-2021.

GRAPHIQUE A.7

Prévision du PIB nominal

(variation en pourcentage)

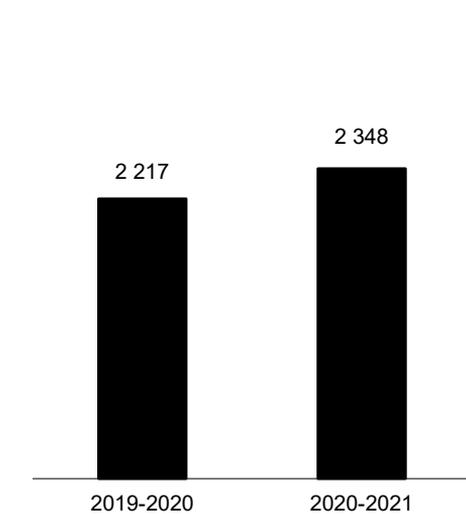


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.8

Révision des revenus autonomes depuis mars 2019

(en millions de dollars)



Note : Il s'agit des révisions avant les initiatives de mars 2020 des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

3.1 Les révisions du cadre financier

La bonne tenue de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier à compter de 2019-2020 par rapport à ce qui était prévu en mars 2019. Des améliorations de 4,3 milliards de dollars en 2019-2020, de 2,6 milliards de dollars en 2020-2021 et de 3,3 milliards de dollars en 2021-2022 sont constatées.

- En 2019-2020, ces améliorations ont permis de mettre en œuvre des initiatives totalisant 1,8 milliard de dollars.
- En 2020-2021 et en 2021-2022, les investissements atteindront 2,6 milliards de dollars et 3,5 milliards de dollars respectivement.

TABLEAU A.6

Révisions du cadre financier depuis mars 2019 (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	—	—	—
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	1 454	1 989	2 267
– Autres revenus	763	360	69
Sous-total	2 217	2 348	2 336
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	–85	–253	–184
Transferts fédéraux	173	92	343
Dépenses de portefeuilles	880	–490	167
Service de la dette	1 151	872	662
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	–129	–45	–83
Utilisation de la provision pour éventualités	100	100	100
TOTAL DES AMÉLIORATIONS	4 307	2 624	3 341
INITIATIVES DE MARS 2020			
Assurer un leadership en environnement ⁽²⁾	–266	–322	–1 007
Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse ⁽³⁾	–388	–843	–971
Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens	–294	–582	–615
Sous-total	–947	–1 747	–2 594
INITIATIVES DE NOVEMBRE 2019	–857	–876	–872
TOTAL DES INITIATIVES	–1 804	–2 624	–3 466
AUTRES RÉVISIONS			
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	–603	—	—
Écart à résorber	—	—	125
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2020	1 900	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Ces initiatives comprennent les investissements dans le cadre du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui totalisent 6,2 G\$ sur six ans, ainsi que des mesures en lien avec la protection de l'environnement de 472,7 M\$. Le financement de ce plan est présenté dans la section F, « La situation financière du Québec ».

(3) Les montants des initiatives excluent 45,5 M\$ en 2019-2020, 82,8 M\$ en 2020-2021 et 104,7 M\$ en 2021-2022 puisqu'ils sont inclus dans la rubrique « Assurer un leadership en environnement » du tableau.

3.2 Le cadre financier quinquennal

Les revenus atteignent 121,3 milliards de dollars en 2020-2021 et sont en croissance de 2,8 %. D'ici 2024-2025, la croissance est prévue à 2,9 % en moyenne par an.

Les dépenses s'élèvent à 118,6 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 5,1 %. D'ici 2024-2025, la croissance est prévue à 3,7 % en moyenne par année.

Les versements au Fonds des générations s'établissent à 2,7 milliards de dollars en 2020-2021. Ils seront de 3,0 milliards de dollars en 2021-2022 et atteindront 4,0 milliards de dollars en 2024-2025.

TABLEAU A.7

Cadre financier de 2019-2020 à 2024-2025

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Revenus autonomes	92 846	95 603	98 859	102 094	105 623	109 061	
<i>Variation en %</i>	1,3	3,0	3,4	3,3	3,5	3,3	2,9
Transferts fédéraux	25 097	25 692	26 293	26 529	26 598	26 808	
<i>Variation en %</i>	8,6	2,4	2,3	0,9	0,3	0,8	2,5
Total des revenus	117 943	121 295	125 152	128 623	132 221	135 869	
<i>Variation en %</i>	2,8	2,8	3,2	2,8	2,8	2,8	2,9
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-104 962	-110 300	-113 617	-116 837	-120 375	-123 664	
<i>Variation en %</i>	7,4	5,1	3,0	2,8	3,0	2,7	4,0
Service de la dette	-7 845	-8 266	-8 630	-8 683	-8 420	-8 460	
<i>Variation en %</i>	-10,1	5,4	4,4	0,6	-3,0	0,5	-0,5
Total des dépenses	-112 807	-118 566	-122 247	-125 520	-128 795	-132 124	
<i>Variation en %</i>	6,0	5,1	3,1	2,7	2,6	2,6	3,7
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-603	—	—	—	—	—	
Écart à résorber	—	—	125	250	250	250	
SURPLUS	4 533	2 729	3 030	3 353	3 676	3 995	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 633	-2 729	-3 030	-3 353	-3 676	-3 995	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	1 900	—	—	—	—	—	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2024-2025.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

□ L'évolution des revenus

Les revenus comprennent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, ainsi que les transferts fédéraux.

- Les revenus autonomes totalisent 95,6 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 3,0 %. La croissance atteindra 3,4 % en 2021-2022.
 - Les revenus découlant de l'impôt des particuliers atteignent 35,4 milliards de dollars en 2020-2021. Leur croissance s'élève à 5,8 %.
 - Ceux provenant des taxes à la consommation atteignent 23,0 milliards de dollars en 2020-2021. Leur croissance atteint 3,8 %.
- Les transferts fédéraux atteignent 25,7 milliards de dollars en 2020-2021, en croissance de 2,4 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent 21 % des revenus.

TABLEAU A.8

Revenus de 2019-2020 à 2021-2022

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôt des particuliers	33 502	35 435	36 898
<i>Variation en %</i>	5,4	5,8	4,1
Cotisations pour les services de santé	6 593	6 896	7 059
<i>Variation en %</i>	3,7	4,6	2,4
Impôts des sociétés	8 712	8 530	8 862
<i>Variation en %</i>	-5,1	-2,1	3,9
Impôt foncier scolaire	1 556	1 349	1 323
<i>Variation en %</i>	-16,0	-13,3	-1,9
Taxes à la consommation	22 118	22 961	23 702
<i>Variation en %</i>	5,3	3,8	3,2
Droits et permis	4 512	4 643	4 546
<i>Variation en %</i>	3,5	2,9	-2,1
Revenus divers	11 160	10 975	11 354
<i>Variation en %</i>	-3,4	-1,7	3,5
Entreprises du gouvernement	4 693	4 814	5 115
<i>Variation en %</i>	-15,4	2,6	6,3
Revenus autonomes	92 846	95 603	98 859
<i>Variation en %</i>	1,3	3,0	3,4
Transferts fédéraux	25 097	25 692	26 293
<i>Variation en %</i>	8,6	2,4	2,3
TOTAL	117 943	121 295	125 152
<i>Variation en %</i>	2,8	2,8	3,2

□ L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation de services publics et, d'autre part, le service de la dette. En particulier :

- les dépenses en éducation et enseignement supérieur représentent 23 % des dépenses de portefeuilles. Elles atteignent 25,7 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 4,5 %. Celle-ci s'établira à 3,6 % en 2021-2022;
- les dépenses en santé et services sociaux représentent 43 % des dépenses de portefeuilles. Elles atteignent 47,8 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 5,3 %. Celle-ci s'établira à 4,2 % en 2021-2022;
- les dépenses des autres portefeuilles atteignent 36,8 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 5,3 %;
- le service de la dette atteint 8,3 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 5,4 %.

TABLEAU A.9

Dépenses de 2019-2020 à 2021-2022

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Éducation et Enseignement supérieur	24 627	25 734	26 672	
<i>Variation en %</i>	6,7	4,5	3,6	4,9
Santé et Services sociaux	45 377	47 760	49 780	
<i>Variation en %</i>	6,6	5,3	4,2	5,4
Autres portefeuilles ⁽²⁾	34 958	36 806	37 165	
<i>Variation en %</i>	8,9	5,3	1,0	5,0
Dépenses de portefeuilles	104 962	110 300	113 617	
<i>Variation en %</i>	7,4	5,1	3,0	5,1
Service de la dette	7 845	8 266	8 630	
<i>Variation en %</i>	-10,1	5,4	4,4	
TOTAL	112 807	118 566	122 247	
<i>Variation en %</i>	6,0	5,1	3,1	4,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

(2) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

3.3 La dette du Québec

□ L'atteinte des cibles de réduction de la dette

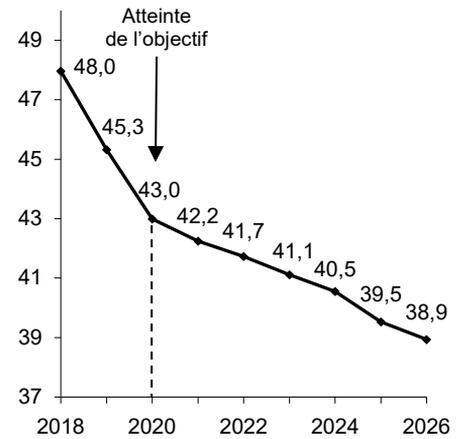
La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

- L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB est atteint. Au 31 mars 2020, le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 43,0 %.
- L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint quant à lui en 2022-2023, soit trois ans plus tôt que prévu⁴.
- Le gouvernement entend définir de nouvelles orientations en matière de réduction de la dette dans le contexte de l'atteinte des cibles de réduction de la dette en 2023.

GRAPHIQUE A.9

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

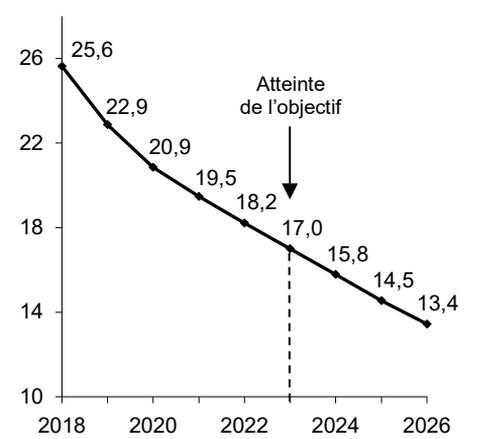


Note : Il s'agit d'une projection pour 2026.

GRAPHIQUE A.10

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit d'une projection pour 2026.

⁴ Comme annoncé dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019, le gouvernement entend, aux fins du suivi de cet objectif, utiliser la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation. Ainsi, des modifications de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront nécessaires.

❑ Les bénéfiques associés à une réduction de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

— Grâce à la baisse du poids de la dette, le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

Le Québec poursuivra la réduction du poids de la dette, ce qui lui permettra :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de lutter contre les changements climatiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un potentiel ralentissement de l'économie;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

TABLEAU A.10

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2019	2020	2021
DETTE BRUTE⁽¹⁾	199 098	197 685	202 185
<i>En % du PIB</i>	45,3	43,0	42,2
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-26 540	-26 027	-29 560
DETTE NETTE	172 558	171 658	172 625
<i>En % du PIB</i>	39,3	37,3	36,1
Moins : Actifs non financiers	-72 110	-75 743	-79 439
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS	100 448	95 915	93 186
<i>En % du PIB</i>	22,9	20,9	19,5

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs) en sont soustraits.

ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

TABLEAU A.11

Perspectives économiques au Québec de 2019 à 2024

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production						
Produit intérieur brut réel	2,8	2,0	1,5	1,4	1,4	1,4
Produit intérieur brut nominal	4,7	4,1	3,4	3,2	3,2	3,2
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	459,9	478,6	495,0	510,8	526,9	544,0
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	2,5	1,8	1,4	1,3	1,3	1,5
– Consommation des ménages	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,7	1,9	0,9	1,0	1,1	1,6
– Investissements résidentiels	3,1	0,9	0,3	0,0	0,3	0,4
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,0	2,6	2,3	2,1	2,1	2,1
Exportations	1,6	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Importations	0,2	1,4	1,7	1,7	1,7	1,8
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 485	8 542	8 598	8 654	8 709	8 762
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 052	7 101	7 150	7 202	7 255	7 309
Emploi (en milliers)	4 340	4 377	4 403	4 424	4 442	4 460
Création d'emplois (en milliers)	77,7	37,2	25,8	21,2	17,7	17,8
Taux de chômage (en pourcentage)	5,1	5,0	4,9	4,9	4,8	4,7
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	3,2	3,5	3,5	3,1	3,0	3,0
– Excluant les produits alimentaires et le logement	2,9	3,3	3,3	2,9	2,9	2,9
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,0	47,6	45,2	43,6	42,1	40,8
Investissements résidentiels	7,5	4,1	3,0	2,4	2,5	2,6
Investissements non résidentiels des entreprises	4,4	3,2	3,2	2,8	3,5	3,8
Salaires et traitements	5,9	4,8	3,7	3,1	3,0	3,0
Revenu des ménages	5,9	4,6	3,6	3,3	3,2	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,0	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	2,1	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	2,5	2,3	2,1	1,8	1,8	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Section B

ASSURER UN LEADERSHIP EN ENVIRONNEMENT

Sommaire	B.3
1. La lutte contre les changements climatiques : notre défi à tous	B.5
2. Mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires	B.19
2.1 Transport collectif et électrification des transports	B.23
2.1.1 Financer le transport collectif.....	B.23
2.1.2 Améliorer l'attractivité des milieux naturels	B.23
2.1.3 Réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique.....	B.23
2.2 Transition énergétique du secteur industriel.....	B.24
2.2.1 Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	B.24
2.2.2 Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert	B.24
2.2.3 Favoriser les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries	B.24
2.2.4 Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé.....	B.25
2.3 Efficacité énergétique des bâtiments.....	B.25
2.3.1 Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois	B.25
2.4 Initiatives visant des secteurs non couverts par le SPEDE	B.25
2.4.1 Favoriser la collecte de matières organiques.....	B.25
2.4.2 Améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri	B.26
2.4.3 Mettre en place un système de récupération des gros électroménagers	B.26

2.5	Adaptation aux changements climatiques et développement de l'expertise	B.26
2.5.1	Atténuer les risques liés aux inondations	B.26
2.5.2	Développer les connaissances en matière de cartographie des zones à risque d'inondation	B.27
2.5.3	Bonifier le soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres	B.28
2.5.4	Développer la capacité des entreprises touristiques à s'adapter aux changements climatiques	B.28
2.6	Autres mesures environnementales	B.28
2.6.1	Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques	B.28
2.6.2	Accroître les aires protégées	B.29
2.6.3	Renforcer la protection des sources d'eau potable	B.29
2.6.4	Soutenir la réhabilitation des terrains contaminés.....	B.29
2.6.5	Favoriser le développement de projets touristiques durables	B.30
3.	Mesures additionnelles de protection de l'environnement.....	B.31
3.1	Sécuriser les barrages gouvernementaux	B.33
3.2	Améliorer la capacité d'action en matière de sécurité civile	B.33
3.3	Optimiser l'utilisation des écocentres	B.33
3.4	Diversifier les débouchés pour le plastique recyclé.....	B.34
3.5	Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable.....	B.34
3.6	Valoriser les minéraux critiques et stratégiques	B.34
3.7	Profiter des avantages du Saint-Laurent	B.35
3.8	Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises.....	B.35
3.9	Bonifier l'entente-cadre Réflexe Montréal.....	B.36

SOMMAIRE

Le gouvernement fait de la lutte contre les changements climatiques une priorité et réitère son intention d'atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'il s'est fixée pour 2030.

À cet égard, le gouvernement annoncera prochainement la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques.

Ainsi, en plus des 4,1 milliards de dollars provenant du marché du carbone, le gouvernement ajoutera 2,1 milliards de dollars en crédits budgétaires pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2026.

- Il s'agit d'une bonification de 50 % par rapport aux revenus du marché du carbone. Elle servira à appuyer des initiatives qui permettront d'entreprendre une action concertée en environnement.
- Par ailleurs, les montants accordés constitueront le double des dépenses annuelles moyennes du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Ce sont donc plus de 6,2 milliards de dollars qui permettront de soutenir différentes initiatives en matière de lutte aux changements climatiques.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des sommes additionnelles de plus de 470 millions de dollars en crédits budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025 pour mettre en place d'autres mesures visant à protéger l'environnement.

TABLEAU B.1

Investissements pour assurer un leadership en environnement (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre⁽¹⁾								
Initiatives financées par le SPEDE	—	-192,3	-795,3	-754,0	-769,5	-788,1	-816,9	-4 116,0
Mesures financées par des crédits budgétaires	-115,5	-72,5	-146,4	-291,2	-432,5	-508,9	-537,9	-2 104,9
Sous-total	-115,5	-264,8	-941,7	-1 045,2	-1 202,0	-1 297,0	-1 354,8	-6 220,9
Mesures additionnelles de protection de l'environnement	-150,0	-57,6	-65,7	-67,6	-67,5	-64,3	—	-472,7
TOTAL	-265,5	-322,4	-1 007,4	-1 112,8	-1 269,5	-1 361,3	-1 354,8	-6 693,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du cadre financier du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre, qui s'étendra du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026. Les revenus du SPEDE financeront des initiatives à déterminer.

Plan de mise en œuvre de la Politique-cadre et mesures additionnelles pour l'environnement

Investissements pour assurer un leadership en environnement par secteur (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Réduction des émissions de GES								
– Transports	-101,9	-117,8	-561,7	-650,1	-704,3	-784,8	-853,2	-3 773,8
– Industrie	-13,1	-75,4	-208,3	-186,6	-256,0	-261,7	-268,6	-1 269,6
– Bâtiments	—	-14,8	-27,0	-27,9	-60,2	-72,3	-107,4	-309,5
– Secteurs hors SPEDE	—	-15,4	-25,8	-15,9	-14,8	-13,0	-13,6	-98,4
Sous-total	-115,0	-223,4	-822,7	-880,5	-1 035,2	-1 131,7	-1 242,8	-5 451,3
Adaptation, expertise et autres mesures	-0,5	-41,4	-119,0	-164,7	-166,8	-165,3	-111,9	-769,6
Politique-cadre	-115,5	-264,8	-941,7	-1 045,2	-1 202,0	-1 297,0	-1 354,8	-6 220,9
Mesures additionnelles	-150,0	-57,6	-65,7	-67,6	-67,5	-64,3	—	-472,7
TOTAL	-265,5	-322,4	-1 007,4	-1 112,8	-1 269,5	-1 361,3	-1 354,8	-6 693,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : NOTRE DÉFI À TOUS

La lutte contre les changements climatiques est une priorité et nécessite une action d'envergure. Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement :

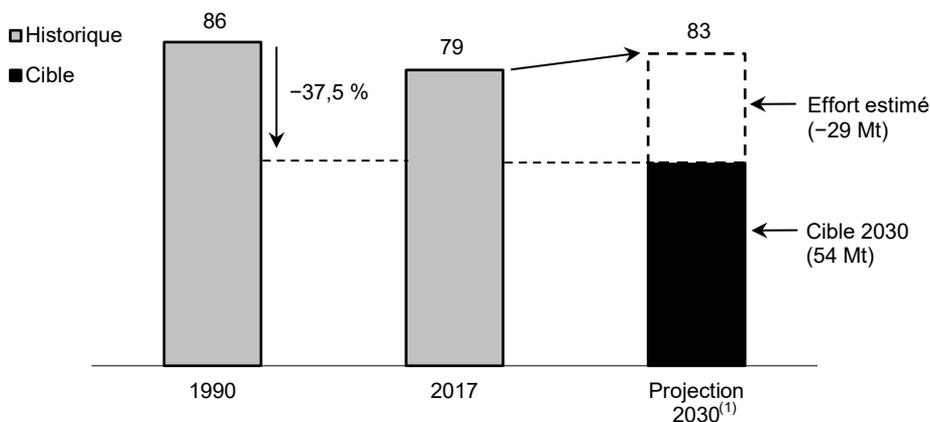
- réitère son intention d'atteindre la cible qu'il s'est fixée, soit une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % sous leur niveau de 1990 à l'horizon 2030 (54 millions de tonnes équivalent CO₂);
- annonce son engagement à maximiser les réductions réalisées sur le territoire du Québec et à entreprendre une action résolue en matière d'adaptation aux changements climatiques¹.

Selon la croissance économique prévue, le niveau des émissions de GES du Québec pourrait passer de 79 à 83 millions de tonnes équivalent CO₂ entre 2017 et 2030. L'effort à réaliser pour atteindre la cible de 2030 pourrait donc se chiffrer à 29 millions de tonnes équivalent CO₂.

Les réductions d'émissions ciblées ainsi que les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques seront bénéfiques pour la qualité de l'environnement, le développement des entreprises et le bien-être des citoyens d'ici.

GRAPHIQUE B.1

Réductions des émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour atteindre la cible de 2030 selon la croissance économique (en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)



Note : Les estimations sont réalisées selon les informations disponibles en février 2020. L'année 2017 est la dernière pour laquelle un inventaire des émissions de GES est disponible.

(1) Ce scénario de projection des émissions de GES est basé sur les données réelles de 2017 à 2019 et sur la prévision économique du budget 2020-2021 pour les années suivantes. Il exclut les effets du SPEDE et des mesures du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre.

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

¹ L'approche du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques est présentée dans le fascicule *Bâtir une économie verte*.

❑ L'approche du gouvernement

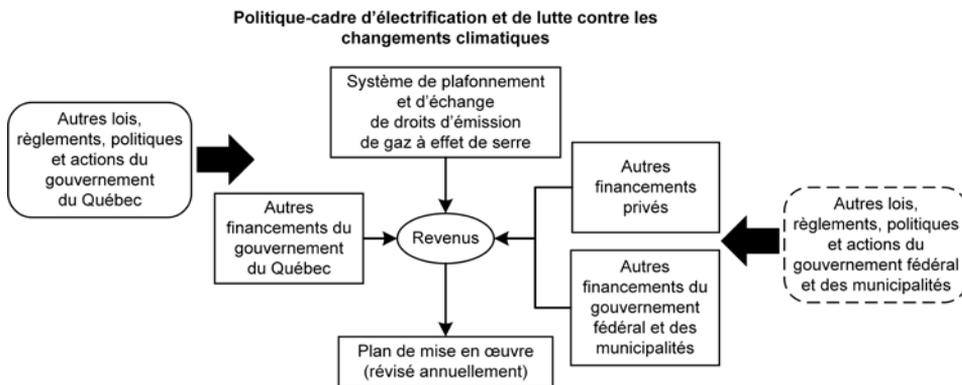
Pour atteindre ses objectifs climatiques et renforcer son action en matière d'adaptation aux changements climatiques, le gouvernement mise sur le dépôt prochain du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui s'appuie notamment sur :

- un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), qui couvre environ 80 % des émissions totales de GES du Québec;
- le plein réinvestissement des revenus du SPEDE dans les mesures du plan de mise en œuvre, qui sera révisé annuellement;
- d'autres lois, règlements, politiques et actions du gouvernement du Québec en appui à la lutte contre les changements climatiques, notamment dans le secteur des transports et le secteur industriel.

D'autres interventions et financements contribueront à la réduction des émissions de GES au Québec, notamment par les actions du gouvernement fédéral, des municipalités et du secteur privé.

ILLUSTRATION B.1

La stratégie du Québec pour lutter contre les changements climatiques d'ici 2030



La Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques

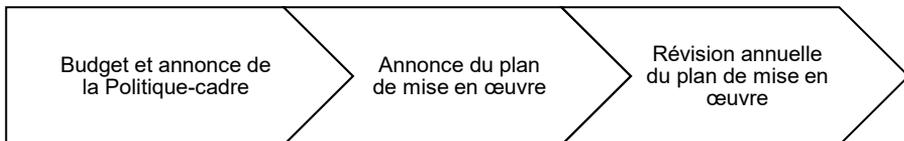
Avec le dévoilement de la Politique-cadre, le gouvernement entend présenter sa vision pour :

- lutter contre les changements climatiques;
- atteindre la cible de réduction à l'horizon 2030;
- renforcer la résilience du Québec en matière de changements climatiques;
- contribuer au développement économique du Québec.

Plus tard en 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dévoilera le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre, qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2026. Ce plan exposera des actions et des mesures concrètes que le gouvernement mettra en place d'ici 2025-2026.

- Le plan de mise en œuvre mettra notamment l'accent sur l'électrification pour réduire les émissions de GES du Québec ainsi que sur l'adaptation aux changements climatiques.
- Le gouvernement mettra à jour annuellement son plan de mise en œuvre, entre autres en ajustant les sommes prévues dans le cadre financier quinquennal, afin de tenir compte notamment de la progression de l'économie, des émissions de GES et des disponibilités financières qui pourraient être dégagées.

Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques



❑ Potentiels de réduction estimés pour atteindre la cible de 2030 : où mettre nos efforts?

L'atteinte de la cible de 2030 est possible, compte tenu de l'évolution prévue des technologies.

Les potentiels de réduction illustrent, selon les connaissances actuelles, où il serait possible de réduire les émissions du Québec pour atteindre la cible de 54 millions de tonnes équivalent CO₂, d'un point de vue technique et au coût le plus faible.

Ces potentiels peuvent varier entre les secteurs et au fil du temps, en fonction notamment du coût des technologies de réduction disponibles et de la capacité des entreprises et des ménages à adopter celles-ci.

— Par exemple, ces potentiels peuvent inclure l'acquisition de véhicules électriques, la mise en place de procédés plus propres dans le secteur industriel, le remplacement de systèmes de chauffage par des systèmes électriques ainsi que la valorisation des déchets en gaz naturel renouvelable.

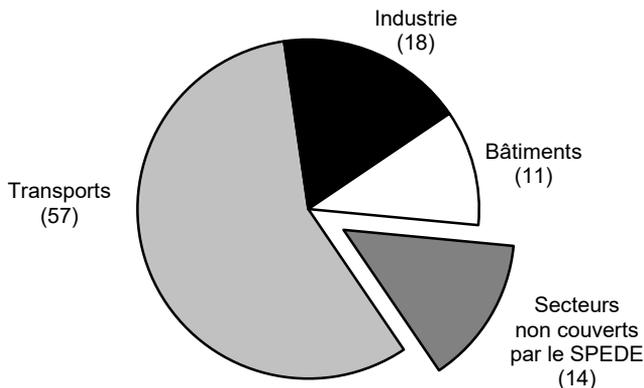
Ainsi, selon les modélisations effectuées, il est estimé que d'ici 2030 :

- le secteur des transports représenterait environ 57 % du potentiel technique de réduction dans l'ensemble de l'économie;
- le secteur industriel renfermerait près de 18 % des réductions à réaliser, alors que le secteur des bâtiments permettrait près de 11 % des diminutions;
- les autres secteurs non couverts par le SPEDE représenteraient 14 % du total.

Le plan de mise en œuvre de la Politique-cadre sera revu annuellement, ce qui offrira une flexibilité afin de prendre en compte l'évolution de ces potentiels au fil du temps.

GRAPHIQUE B.2

Illustration du potentiel technique de réduction en 2030 par secteur (en pourcentage de l'effort total à réaliser en 2030)



Note : Cette estimation est réalisée selon les informations disponibles en février 2020.

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

Estimation des potentiels techniques de réduction et adoption des nouvelles technologies

Les potentiels de réduction représentent la répartition optimale des efforts à réaliser pour atteindre au Québec la cible de réduction de 37,5 % entre 1990 et 2030, tout en minimisant les coûts financiers pour les ménages, les entreprises et les gouvernements.

Afin d'estimer les potentiels propres à chaque secteur, le coût actuel et prévu des technologies de réduction est pris en compte. La trajectoire des réductions d'émissions par secteur est ensuite optimisée en minimisant les coûts.

- Il ne s'agit donc pas d'une estimation de l'effet des mesures sur l'atteinte de la cible de 2030.

Les potentiels techniques qui en résultent sont basés sur les meilleures connaissances à ce jour. Ces potentiels sont toutefois ajustés au fil du temps en fonction de l'évolution réelle des technologies, de leur coût et de leur rythme d'adoption.

Les transports : un potentiel de réduction important d'ici 2030

Selon les estimations, le secteur des transports est celui où le potentiel technique de réduction est le plus élevé à l'horizon 2030 (57 % du potentiel total de réduction).

Ce résultat découle notamment :

- des possibilités qu'offrira l'électrification des transports au cours des prochaines années;
 - Le prix des batteries pour les véhicules électriques a diminué de 87 % entre 2010 et 2019. Cette tendance baissière devrait se poursuivre d'ici 2030.
 - De plus, l'autonomie des véhicules électriques s'améliore d'année en année, ce qui pourrait accroître leur attrait auprès des consommateurs.
 - Enfin, d'ici quelques années, des entreprises mettront sur le marché des véhicules lourds entièrement électriques, notamment pour le transport de marchandises.
- d'une réduction du nombre de véhicules sur les routes du Québec, qui résultera entre autres d'un accroissement de l'utilisation du transport collectif.

❑ **Financement de 6,2 G\$ pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre**

Pour atteindre la cible de réduction d'ici 2030, une action d'envergure est nécessaire. À cet égard, le gouvernement dévoilera prochainement la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui s'inscrit en continuité avec le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

D'ici la fin du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le financement des mesures prévues en 2019-2020 et en 2020-2021 se poursuivra, avec des dépenses prévues de 785,5 millions de dollars en 2019-2020 et de 724,9 millions de dollars en 2020-2021.

■ **Doubler les sommes annuelles par rapport au plan précédent**

Pour intensifier l'action gouvernementale, le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre prévoit 6,2 milliards de dollars répartis sur six années financières.

Ce total correspond à un financement moyen de plus de 1 milliard de dollars par année, comparativement à 526 millions de dollars pour le plan précédent². Cela constitue donc le double des sommes prévues annuellement dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

■ **Une bonification du financement de 50 % par rapport aux revenus du marché du carbone**

Le gouvernement reconnaît l'urgence climatique et la nécessité d'agir en environnement. Pour le plan de mise en œuvre de la Politique-cadre, il bonifiera donc le financement au-delà de la somme de 4,1 milliards de dollars provenant du marché du carbone, en ajoutant 2,1 milliards de dollars en crédits budgétaires au cadre financier, ce qui portera le total à 6,2 milliards de dollars.

Ces ajouts, qui représentent une bonification de 50 % par rapport aux revenus du marché du carbone, serviront à appuyer des initiatives qui seront mises en place par différents ministères, ce qui permettra d'entreprendre une action concertée en environnement.

² Dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, une dépense totale de 4,2 milliards de dollars était répartie sur huit ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020, ce qui correspond à une dépense moyenne de 526 millions de dollars par année.

■ Des investissements sans précédent en transport collectif

Le gouvernement adopte une vision de long terme et se donne les moyens d'offrir aux Québécois des alternatives fiables et efficaces au transport par automobile. Ces actions permettront ainsi de contrer les effets engendrés par l'augmentation du parc automobile au Québec.

À cet égard, l'électrification du transport collectif constitue également une occasion de faire prospérer le Québec tout en réduisant les émissions de GES.

Afin de bonifier l'offre de services en transport collectif, 15,8 milliards de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (PQI).

Plusieurs projets en cours de réalisation, en cours de planification ou mis à l'étude permettront d'améliorer les services en transport collectif électrique dans six villes et régions, soit :

- à Québec, le réseau structurant de transport en commun;
- à Gatineau, un projet structurant de transport collectif électrique entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa;
- à Montréal, des projets structurants de transport collectif électrique pour relier l'est, le nord-est et le sud-ouest de Montréal au centre-ville;
- à Laval, des projets structurants de transport collectif électrique pour prolonger le Réseau express métropolitain (REM) vers le centre de Laval et relier l'est et l'ouest de Laval;
- à Longueuil, des projets structurants de transport collectif électrique dans les axes du boulevard Taschereau et du prolongement de la ligne jaune du réseau de métro;
- en Montérégie, un projet structurant de transport collectif électrique pour relier le REM sur la Rive-Sud pour desservir le secteur de Chambly–Saint-Jean-sur-Richelieu.

Outre le gouvernement du Québec, d'autres partenaires seront interpellés pour contribuer au financement de ces nouveaux projets, notamment le gouvernement fédéral, la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Banque de l'infrastructure du Canada ainsi que les sociétés de transport collectif.

Le gouvernement exprime également sa volonté d'exploiter tous les leviers à sa disposition pour maximiser le bénéfice que l'industrie québécoise retirera de ces différents projets, tout en respectant les engagements canadiens et internationaux du Québec en matière de commerce.

- La réalisation des projets de tramways et de trains légers permettra ainsi de favoriser le développement de l'industrie ferroviaire québécoise.

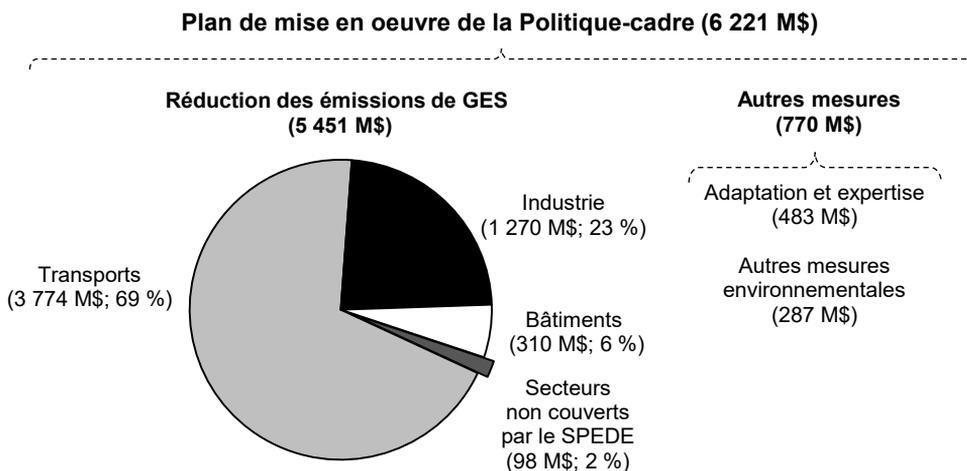
■ Des investissements dans les secteurs où le potentiel de réduction des GES est le plus important

Le cadre financier pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre comprend 6,2 milliards de dollars d'investissement répartis sur six années financières, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2026.

Le gouvernement alloue ces sommes à divers secteurs en tenant compte du potentiel technique de réduction des émissions de GES. En effet, des sommes plus importantes sont allouées aux secteurs qui offrent un grand potentiel technique de réduction des émissions de GES, notamment le secteur des transports, qui représente 57 % du potentiel total de réduction.

GRAPHIQUE B.3

Investissements pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre par secteur – 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2026 (en millions de dollars et en pourcentage)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Des investissements considérables pour réduire les GES

Le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre prévoit un investissement important afin d'atténuer les changements climatiques.

À cet égard, 5,5 milliards de dollars seront investis de janvier 2021 à mars 2026 dans des secteurs permettant de réduire les émissions de GES, soit :

- 3,8 milliards de dollars pour le secteur des transports;
- 1,3 milliard de dollars pour le secteur industriel afin de favoriser la décarbonisation des entreprises tout en assurant leur compétitivité;
- 309,5 millions de dollars pour les bâtiments, soit 175,0 millions de dollars pour le secteur résidentiel et 134,5 millions de dollars pour le secteur commercial et institutionnel;
- 98,4 millions de dollars pour la mise en place des mesures liées à des secteurs non couverts par le SPEDE, notamment le secteur des matières résiduelles.

Par ailleurs, 769,6 millions de dollars sont consacrés à des mesures visant, entre autres, l'adaptation aux changements climatiques ainsi que le développement de l'expertise et des connaissances du Québec à leur égard.

TABLEAU B.2

Répartition des investissements pour le plan de mise en œuvre de la Politique-cadre selon le secteur – 2019-2020 à 2025-2026

(en millions de dollars)

	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES								
Transports								
– Véhicules légers	-31,9	-51,9	-264,2	-264,7	-268,6	-286,9	-296,6	-1 464,8
– Camions lourds, transport collectif et autres	-70,0	-65,9	-297,5	-385,4	-435,7	-497,9	-556,6	-2 309,0
Sous-total – Transports	-101,9	-117,8	-561,7	-650,1	-704,3	-784,8	-853,2	-3 773,8
Industrie	-13,1	-75,4	-208,3	-186,6	-256,0	-261,7	-268,6	-1 269,6
Bâtiments								
– Résidentiel	—	-8,1	-17,1	-17,0	-31,0	-40,8	-61,0	-175,0
– Commercial et institutionnel	—	-6,7	-9,9	-10,9	-29,2	-31,5	-46,4	-134,5
Sous-total – Bâtiments	—	-14,8	-27,0	-27,9	-60,2	-72,3	-107,4	-309,5
Secteurs non couverts par le SPEDE	—	-15,4	-25,8	-15,9	-14,8	-13,0	-13,6	-98,4
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	-115,0	-223,4	-822,7	-880,5	-1 035,2	-1 131,7	-1 242,8	-5 451,3
Autres mesures								
– Adaptation et expertise	—	-21,4	-75,9	-101,6	-111,2	-107,2	-65,6	-482,9
– Autres mesures environnementales	-0,5	-20,0	-43,0	-63,1	-55,6	-58,1	-46,3	-286,7
Sous-total – Autres mesures	-0,5	-41,4	-119,0	-164,7	-166,8	-165,3	-111,9	-769,6
TOTAL	-115,5	-264,8	-941,7	-1 045,2	-1 202,0	-1 297,0	-1 354,8	-6 220,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de sommes qui sont dépensées dès 2019-2020 afin d'assurer que les projets se réalisent sur la période prévue dans le plan.

■ Des actions concrètes

Pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre, 4,1 milliards de dollars proviendront du Fonds d'électrification et de changements climatiques³, soit des revenus générés par le SPEDE. Cette somme permettra entre autres de soutenir :

- la poursuite du programme Roulez vert, qui vise à encourager l'électrification des véhicules personnels par l'octroi de rabais pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ à l'acquisition de véhicules électriques d'ici le 31 mars 2021⁴;
- la poursuite du programme Chauffez vert, qui a pour objectif d'inciter les propriétaires d'une habitation utilisant un combustible fossile à adopter un système utilisant de l'énergie renouvelable;
- la décarbonisation du secteur industriel, notamment en accordant un financement additionnel au programme ÉcoPerformance et au programme Biomasse forestière résiduelle.

Ces programmes ne représentent qu'un sous-ensemble des mesures du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre qui seront annoncées ultérieurement par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

³ Le projet de loi n° 44 prévoit que le Fonds vert deviendra le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

⁴ Les paramètres des rabais à l'acquisition d'un véhicule électrique qui s'appliqueront après cette date seront précisés ultérieurement. Ces rabais permettront de fournir une aide financière qui s'adaptera à l'évolution du marché.

Description sommaire des programmes visés

Le **programme Roulez vert** prévoit une aide financière pouvant aller jusqu'à :

- 8 000 \$ à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique¹ neuf;
- 4 000 \$ à l'achat d'un véhicule d'occasion entièrement électrique;
- 600 \$ à l'achat d'une borne de recharge à domicile;
- 5 000 \$ à l'achat de bornes en milieu de travail ou multilogement.

Le **programme Chauffez vert** prévoit une aide financière qui varie selon le type d'habitation. Pour une maison individuelle, elle peut atteindre :

- 1 275 \$ pour le remplacement d'un système de chauffage au mazout léger;
- 250 \$ pour le remplacement d'un chauffe-eau au mazout léger.

Le **programme ÉcoPerformance** vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés.

Le **programme Biomasse forestière résiduelle** vise à réduire les émissions de GES et la consommation de combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.

¹ Sont compris les véhicules entièrement électriques et hybrides rechargeables, dont le prix de détail suggéré par le fabricant est de 60 000 \$ ou moins.

■ Des initiatives qui visent plusieurs secteurs

En plus du financement provenant des revenus du SPEDE, le gouvernement accordera, pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre, 2,1 milliards de dollars en crédits budgétaires à différents ministères. Cette somme servira à mettre en œuvre :

- des actions visant le transport collectif et l'électrification du secteur des transports;
- des initiatives visant à soutenir la décarbonisation du secteur industriel;
- des mesures liées à des secteurs non couverts par le SPEDE qui permettront de réduire les émissions de GES;
- des mesures en lien avec l'adaptation du Québec aux changements climatiques et le développement de l'expertise québécoise;
- des mesures relatives à d'autres secteurs qui, sans viser principalement la lutte contre les changements climatiques, ont un effet bénéfique en environnement.

TABLEAU B.3

Impact financier des mesures financées par les crédits budgétaires pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre
(en millions de dollars)

	Total 5 ans ⁽¹⁾	Total 6 ans ⁽²⁾	PQI
Transports			
– Projets de transport collectif	—	—	-15 777,5
– Financer le transport collectif	-850,0	-1 300,0	—
– Améliorer l’attractivité des milieux naturels	-70,0	-70,0	—
– Électrifier la flotte automobile gouvernementale	—	—	-13,4
– Réaliser une campagne de sensibilisation et d’éducation sur la transition énergétique	-2,5	-2,5	—
Industrie			
– Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	-70,0	-70,0	—
– Poursuivre le développement de la filière de l’hydrogène vert	-14,0	-17,0	—
– Favoriser les produits innovants dans l’industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries	-45,0	-55,0	—
– Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l’extension du réseau triphasé	-15,2	-15,2	—
Bâtiments			
– Encourager l’accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois	-25,0	-30,0	—
Secteurs non couverts par le SPEDE			
– Favoriser la collecte de matières organiques	-10,0	-10,0	—
– Améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri	-20,0	-20,0	—
– Mettre en place un système de récupération des gros électroménagers	-52,7	-64,2	—
Adaptation et expertise			
– Atténuer les risques liés aux inondations	-129,0	-129,0	-100,0
– Développer les connaissances en matière de cartographie des zones à risque d’inondation	-29,8	-37,3	—
– Bonifier le soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres	-40,0	-50,0	—
– Développer la capacité des entreprises touristiques à s’adapter aux changements climatiques	-4,5	-4,5	—
Autres mesures environnementales			
– Accroître la contribution de l’industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques	-63,8	-82,2	-50,0
– Accroître les aires protégées	-50,0	-50,0	—
– Renforcer la protection des sources d’eau potable	-25,0	-25,0	—
– Soutenir la réhabilitation des terrains contaminés	-25,0	-33,0	—
– Favoriser le développement de projets touristiques durables	-25,5	-25,5	—
Mesures à identifier dans le prochain budget	—	-14,5	—
TOTAL	-1 567,0	-2 104,9	-15 940,9

PQI : Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(1) Il s’agit du cadre financier pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025.

(2) Il s’agit du cadre financier pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2026.

❑ **Une réduction des importations d'hydrocarbures de 1 G\$ en 2030**

Les investissements prévus pour la mise en œuvre de la Politique-cadre auront un effet structurant sur l'économie du Québec, notamment en réduisant notre dépendance au pétrole.

— En effet, ils favoriseront une amélioration de la balance commerciale du Québec, en permettant une diminution des importations d'hydrocarbures de plus de 1 milliard de dollars (7 % des importations d'hydrocarbures prévues en 2030).

En plus du SPEDE, plusieurs actions généreront une baisse de la demande d'hydrocarbures. Par exemple :

- en appuyant les consommateurs qui désirent se procurer un véhicule électrique, le programme Roulez vert permettra de remplacer des importations de pétrole par de l'électricité produite au Québec, ce qui profitera à notre richesse collective;
- le programme ÉcoPerformance favorisera l'acquisition par les entreprises d'équipements plus efficaces et leur permettra de réduire leur consommation d'hydrocarbures;
- le programme Chauffez vert permettra la poursuite de la conversion des systèmes de chauffage au mazout vers l'électricité et continuera d'accroître l'utilisation de l'électricité dans le secteur des bâtiments.

2. MESURES DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES FINANCÉES PAR DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Reconnaissant la nécessité d'élargir son action en environnement, le gouvernement bonifie le financement provenant du marché du carbone en ajoutant 2,1 milliards de dollars en crédits budgétaires pour le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre.

Ce montant, qui représente une bonification de 50 % par rapport aux revenus du SPEDE, favorisera la mise en œuvre de nombreuses mesures porteuses visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Ces initiatives permettront notamment de soutenir :

- le transport collectif et l'électrification des transports;
- la décarbonisation du secteur industriel;
- la gestion des matières résiduelles, dont les activités ne sont pas couvertes par le SPEDE;
- l'adaptation aux changements climatiques et le développement de l'expertise québécoise;
- la protection des milieux naturels et l'appui à d'autres secteurs ayant des effets bénéfiques pour l'environnement.

TABLEAU B.4

Impact financier des mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Transports							
Financer le transport collectif ⁽¹⁾	—	—	—	-150,0	-300,0	-400,0	-850,0
Améliorer l'attractivité des milieux naturels ⁽²⁾	-70,0	—	—	—	—	—	-70,0
Électrifier la flotte automobile gouvernementale ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
Réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique ^{(4),(5)}	—	-1,0	-0,8	-0,7	—	—	-2,5
Sous-total	-70,0	-1,0	-0,8	-150,7	-300,0	-400,0	-922,5
Industrie							
Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable ⁽⁶⁾	-45,0	-12,5	-12,5	—	—	—	-70,0
Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert ^{(4),(5)}	—	-2,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,0
Favoriser les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries ^{(4),(7)}	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé ^{(4),(5)}	—	-1,1	-4,7	-4,7	-4,7	—	-15,2
Sous-total	-45,0	-20,6	-30,2	-17,7	-17,7	-13,0	-144,2
Bâtiments							
Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois ^{(4),(5)}	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0

TABLEAU B.4

Impact financier des mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Secteurs non couverts par le SPEDE							
Favoriser la collecte des matières organiques ⁽⁸⁾	—	-1,0	-3,5	-3,5	-2,0	—	-10,0
Améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri ⁽⁸⁾	—	-10,0	-10,0	—	—	—	-20,0
Mettre en place un système de récupération des gros électroménagers ⁽⁸⁾	—	-4,4	-11,9	-12,4	-12,5	-11,5	-52,7
Sous-total	—	-15,4	-25,4	-15,9	-14,5	-11,5	-82,7
Adaptation et expertise							
Atténuer les risques liés aux inondations ^{(4),(9),(10)}	—	-6,0	-28,0	-36,0	-37,0	-22,0	-129,0
Développer les connaissances en matière de cartographie des zones à risque d'inondation ⁽¹¹⁾	—	-4,0	-4,0	-6,8	-7,5	-7,5	-29,8
Bonifier le soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres ⁽¹²⁾	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-40,0
Développer la capacité des entreprises touristiques à s'adapter aux changements climatiques ^{(4),(13)}	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Sous-total	—	-10,5	-43,0	-53,8	-55,5	-40,5	-203,3

TABLEAU B.4

Impact financier des mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Autres mesures environnementales							
Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques ^{(4),(14),(15)}	—	-6,0	-8,5	-11,6	-19,3	-18,4	-63,8
Accroître les aires protégées ⁽⁸⁾	—	-10,0	-20,0	-20,0	—	—	-50,0
Renforcer la protection des sources d'eau potable ⁽⁸⁾	—	-1,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-25,0
Soutenir la réhabilitation des terrains contaminés ⁽⁸⁾	—	-2,0	-2,0	-5,0	-8,0	-8,0	-25,0
Favoriser le développement de projets touristiques durables ^{(4),(13)}	-0,5	-1,0	-5,5	-5,5	-6,5	-6,5	-25,5
Sous-total	-0,5	-20,0	-42,0	-48,1	-39,8	-38,9	-189,3
TOTAL	-115,5	-72,5	-146,4	-291,2	-432,5	-508,9	-1 567,0
Sommes additionnelles en 2025-2026							-537,9
TOTAL – Premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre	-115,5	-72,5	-146,4	-291,2	-432,5	-508,9	-2 104,9

- (1) Des crédits seront accordés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de permettre le transfert des sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques au Fonds des réseaux de transport terrestre. Ces sommes totalisent 1,3 G\$ sur six ans.
- (2) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- (3) Des investissements de 13,4 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.
- (4) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.
- (5) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
- (6) Pour 2019-2020, une somme de 5,0 M\$ sera pourvue à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Les crédits supplémentaires de 40,0 M\$ seront octroyés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
- (7) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.
- (8) Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- (9) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- (10) Des investissements de 100,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.
- (11) Les sommes seront pourvues à même le Fonds d'information sur le territoire.
- (12) Pour 2021-2022, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.
- (13) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.
- (14) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- (15) Des investissements de 50,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

2.1 Transport collectif et électrification des transports

2.1.1 Financer le transport collectif

Le transport collectif joue un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques. Il participe à l'atteinte de la cible gouvernementale de réduction des émissions de GES, permet d'économiser les ressources énergétiques et réduit la pollution de l'air et la congestion routière.

Pour accélérer le développement du transport collectif et en accroître l'efficacité, le gouvernement prévoit 850,0 millions de dollars additionnels en crédits budgétaires, auxquels s'ajouteront des montants en provenance des revenus du marché du carbone.

2.1.2 Améliorer l'attractivité des milieux naturels

Les ententes sur les trames vertes et bleues métropolitaines permettent au gouvernement, en partenariat avec les organismes municipaux, de contribuer à la mise en valeur structurante, attrayante et durable des milieux naturels dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

— Devant le succès des initiatives déjà réalisées et l'engouement croissant des municipalités pour ces projets, le gouvernement entend poursuivre sa collaboration avec ses partenaires municipaux.

Par ailleurs, pour permettre aux autres régions du Québec de bénéficier elles aussi des effets structurants de la mise en valeur des milieux naturels, le gouvernement bonifie son soutien aux projets visant à améliorer l'offre de voies cyclables et leur accessibilité.

Ainsi, le gouvernement prévoit une somme de 70,0 millions de dollars pour favoriser la mise en valeur et l'accessibilité des milieux naturels, dont 50,0 millions de dollars seront octroyés à la Communauté métropolitaine de Montréal, 10,0 millions de dollars à la Communauté métropolitaine de Québec et 10,0 millions de dollars au soutien à la mise en place de voies cyclables dans les autres régions.

2.1.3 Réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique

La transition énergétique correspond à l'abandon progressif de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles en faveur des diverses formes d'énergie renouvelable à faible empreinte carbone.

Afin de mieux informer la population et de favoriser son adhésion, le gouvernement prévoit 2,5 millions de dollars sur trois ans pour financer l'élaboration et la réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique.

2.2 Transition énergétique du secteur industriel

2.2.1 Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable

La production de gaz naturel renouvelable (GNR) favorise la transition du Québec vers une économie à faible empreinte carbone.

Pour soutenir le développement de cette filière émergente au Québec, les distributeurs gaziers québécois devront injecter dans leur réseau un minimum de 5 % de GNR à compter de 2025.

En appui à l'atteinte de cette cible, le gouvernement prévoit un investissement de 70,0 millions de dollars sur trois ans pour soutenir :

- la réalisation de projets visant la production de GNR;
- le raccordement des installations de production de GNR au réseau de distribution de gaz naturel.

2.2.2 Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert

L'utilisation de l'hydrogène vert dans le secteur industriel et dans celui des transports lourds pourrait contribuer de manière importante à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 14,0 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer le développement de la filière de l'hydrogène vert au Québec.

2.2.3 Favoriser les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries

Le développement de nouveaux véhicules électriques et de leurs composantes clés nécessite des investissements substantiels dans les activités de recherche, d'innovation et de commercialisation.

Afin de soutenir le développement de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques au Québec, le gouvernement prévoit 27,0 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la recherche, l'innovation et la commercialisation de ces produits.

Par ailleurs, la croissance des ventes de véhicules électriques, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde, nécessite une augmentation des efforts consacrés au recyclage des batteries de ces véhicules.

Afin de permettre au Québec de se positionner dans ce créneau, le gouvernement prévoit 18,0 millions de dollars sur cinq ans pour permettre le développement de la filière du recyclage de batteries des véhicules électriques.

2.2.4 Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé

Dans le secteur agroalimentaire, il n'existe pas de solution pour remplacer l'énergie fossile dans l'utilisation de certains appareils énergivores pour les régions non desservies par le réseau triphasé⁵.

Afin d'encourager la modernisation des équipements et la substitution de sources d'énergie fossile par de l'électricité propre dans le secteur agroalimentaire, le gouvernement fera en sorte de mieux desservir certaines régions rurales par l'extension du réseau triphasé.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 15,2 millions de dollars sur quatre ans pour assurer le financement de projets d'extension du réseau triphasé.

2.3 Efficacité énergétique des bâtiments

2.3.1 Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois

Afin de faire bénéficier les communautés isolées desservies par les réseaux autonomes d'une énergie propre et renouvelable, le gouvernement encouragera la transition énergétique de ces réseaux.

Ainsi, le gouvernement prévoit un montant de 25,0 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir la transition énergétique des réseaux autonomes.

2.4 Initiatives visant des secteurs non couverts par le SPEDE

2.4.1 Favoriser la collecte de matières organiques

L'enfouissement des matières organiques est une source importante d'émissions de GES, en plus de limiter la durée de vie des lieux d'enfouissement technique. Des efforts sont donc requis pour détourner les matières organiques des lieux d'enfouissement technique et en accroître la valorisation.

Le secteur des industries, commerces et institutions, qui inclut notamment les épiceries, les restaurants et les hôpitaux, accuse un retard important en matière de récupération des matières organiques.

Ce secteur étant un important générateur de matières organiques, le gouvernement entend soutenir les initiatives des industries, commerces et institutions visant à implanter différents projets de réduction, de récupération et de recyclage des résidus alimentaires et verts.

— À cette fin, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 10,0 millions de dollars sur quatre ans.

⁵ Le réseau triphasé est constitué de trois courants et délivre une puissance instantanée sans composante pulsée, ce qui occasionne moins de pertes et procure un meilleur rendement.

2.4.2 Améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri

La modernisation des centres de tri est essentielle pour leur permettre de faire face aux défis majeurs auxquels ils sont confrontés. L'utilisation de nouvelles technologies et l'amélioration des pratiques visant à optimiser la qualité des matières triées sont des éléments importants s'ajoutant à la modernisation du système de collecte sélective proposée par le gouvernement.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 20,0 millions de dollars additionnels sur deux ans afin de permettre aux centres de tri de poursuivre leurs efforts visant à accroître la qualité des matières recyclables traitées.

2.4.3 Mettre en place un système de récupération des gros électroménagers

Les gros électroménagers, comme les réfrigérateurs et les climatiseurs domestiques, ne disposent pas d'un système spécialisé pour permettre une récupération adaptée des matériaux et substances qui les composent. Pourtant, les gaz réfrigérants des appareils électroménagers et de climatisation sont une source d'émissions de GES s'ils ne sont pas récupérés et détruits adéquatement.

Afin de mettre en place une filière efficace et sécuritaire de récupération des gros appareils électroménagers et de climatisation, et ce, sans nuire à la compétitivité des entreprises québécoises, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, la mise en place d'une aide transitoire qui représente 52,7 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

2.5 Adaptation aux changements climatiques et développement de l'expertise

2.5.1 Atténuer les risques liés aux inondations

Les inondations majeures des dernières années ont mis en lumière la nécessité de revoir l'aménagement du territoire afin d'assurer, d'une part, la sécurité des personnes et la protection des biens et, d'autre part, la résilience des communautés.

Le gouvernement souhaite adopter une approche innovante d'aménagement du territoire par bassin versant qui intègre la planification, la réalisation d'aménagements résilients pour assurer la protection des secteurs les plus vulnérables et un soutien à la relocalisation.

— D'importants investissements permettront notamment de soutenir la mise en place de bureaux de projets de gestion des zones inondables, la protection et la remise en état des milieux humides, la création d'espaces de liberté des cours d'eau ou de zones d'épanchement et la planification de quartiers durables.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit une somme de 129,0 millions de dollars, à laquelle s'ajoutent des investissements additionnels de 100,0 millions de dollars prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

— De plus, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a prévu, à même son enveloppe d'investissements en infrastructures, un montant de 244,0 millions de dollars pour compléter le financement de cette initiative.

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sera responsable d'assurer la gestion de l'entente Canada-Québec en lien avec le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC).

- Ce fonds vise à soutenir des projets de grande envergure qui aideront les collectivités à gérer plus efficacement les risques de catastrophes découlant de dangers naturels dont la fréquence s'est accrue en raison des changements climatiques.

Un montant de 300,0 millions de dollars est prévu dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 afin d'assurer la participation du Québec aux projets admissibles au FAAC.

- C'est notamment en vertu de cette entente que seront financés les travaux de réfection, de renforcement, de rehaussement et d'imperméabilisation de la digue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

2.5.2 Développer les connaissances en matière de cartographie des zones à risque d'inondation

Le gouvernement souhaite favoriser le développement et la diffusion des connaissances en matière de cartographie des zones à risque d'inondation, dont l'objectif est de limiter l'exposition des personnes et des biens à d'éventuelles inondations.

À cet effet, le gouvernement prévoit un montant de 29,8 millions de dollars sur cinq ans qui permettra notamment :

- d'acquérir des données LiDAR⁶ et bathymétriques;
- de représenter le réseau hydrographique avec précision grâce à l'utilisation de la technologie du modèle numérique du terrain;
- de rendre disponible un référentiel bâtiment en 3D;
- de rendre disponible une banque numérique de photographies aériennes et d'images satellites;
- de diffuser l'information relative aux zones à risque d'inondation.

⁶ La technologie LiDAR (Light Detection and Ranging) fournit avec précision l'altitude du sol, la hauteur du couvert forestier et les pentes.

2.5.3 Bonifier le soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres

Le gouvernement soutient les municipalités dans la mise en place de mesures de préparation et de prévention relativement aux sinistres majeurs, dont la réalisation de travaux d'atténuation et d'élimination des risques d'érosion des sols, de submersion côtière, d'inondations, de feux de forêt et de glissements de terrain.

Afin de répondre aux besoins importants en matière de connaissance des risques liés aux sinistres et de réalisation de travaux de prévention et d'atténuation, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 40,0 millions de dollars sur quatre ans.

2.5.4 Développer la capacité des entreprises touristiques à s'adapter aux changements climatiques

Grâce à ses interventions ou à celles de partenaires, le ministère du Tourisme souhaite notamment assurer un transfert de connaissances aux entreprises et aux intervenants du milieu touristique en les accompagnant dans le développement de solutions innovantes pour assurer une croissance touristique responsable.

À cette fin, un montant de 4,5 millions de dollars permettra de favoriser le développement de la capacité des entreprises à s'adapter aux changements climatiques.

2.6 Autres mesures environnementales

2.6.1 Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques

Le gouvernement prévoit 63,8 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre de plusieurs initiatives visant notamment à :

- augmenter la productivité de la forêt de manière à ce qu'elle puisse, après avoir été récoltée, croître plus rapidement et sur une surface plus importante;
- réaliser des travaux sylvicoles pour favoriser la mise en terre de plants en forêt publique et privée;
- acquérir des connaissances sur l'effet de la séquestration du carbone des différents traitements sylvicoles et sur l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques dans le but d'optimiser les décisions sylvicoles futures.

À cette somme s'ajoutent des investissements de 50,0 millions de dollars prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

2.6.2 Accroître les aires protégées

La réalisation d'actions favorisant la biodiversité et contribuant à la mise en place d'aires protégées est nécessaire afin d'assurer la préservation des ressources naturelles.

Le gouvernement entend donc continuer à offrir son soutien aux organismes québécois de conservation et aux municipalités pour des actions visant la conservation des milieux naturels.

- Le soutien financier du Québec augmente considérablement la capacité des organismes québécois à obtenir le financement disponible des programmes fédéraux, tout en multipliant les retombées positives pour la protection des milieux naturels et l'atteinte des cibles internationales.

Pour augmenter la superficie des aires protégées et les mettre en valeur, le gouvernement prévoit une aide de 50,0 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2020-2021.

2.6.3 Renforcer la protection des sources d'eau potable

Les municipalités sont tenues de produire une analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'eau potable pour connaître les menaces et les risques qui pèsent sur leurs sources d'approvisionnement, et doivent se doter de plans de mesures d'urgence et de plans de protection.

Afin de soutenir les acteurs locaux et régionaux dans l'élaboration de ces plans, le gouvernement entend appuyer les mesures de protection des sources d'eau potable prises par les municipalités et accompagner celles-ci dans leurs responsabilités.

- Le gouvernement soutiendra donc les municipalités à hauteur de 25,0 millions de dollars sur cinq ans afin d'améliorer la protection des sources d'eau potable.

2.6.4 Soutenir la réhabilitation des terrains contaminés

La réhabilitation des terrains contaminés dans toutes les municipalités du Québec s'inscrit dans une démarche de gestion saine et durable des sols.

En effet, la réutilisation de terrains contaminés, souvent situés au cœur des villes et déjà desservis par différentes infrastructures, permet de redynamiser des milieux de vie, de densifier l'aménagement du territoire et d'éviter son étalement.

Dans ce contexte, le gouvernement bonifie l'enveloppe du programme ClimatSol-Plus de 25,0 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de nouveaux projets de réhabilitation des sols.

2.6.5 Favoriser le développement de projets touristiques durables

Le ministère du Tourisme entreprendra des projets dans certains créneaux de tourisme durable désignés en fonction des besoins exprimés par le milieu, par exemple :

- en appuyant les projets visant des considérations environnementales, dont ceux relatifs à la réduction des matières résiduelles ayant pour objectif un tourisme zéro déchet dans certaines localités;
- en faisant la promotion des produits touristiques durables, dont ceux offerts par les stations de ski.

À cette fin, un montant de 25,5 millions de dollars permettra de favoriser le développement de projets touristiques durables.

3. MESURES ADDITIONNELLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En plus des investissements de 6,2 milliards de dollars prévus dans le premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre, le gouvernement annonce des sommes additionnelles de plus de 470 millions de dollars pour mettre en place d'autres mesures visant à protéger l'environnement. Ces initiatives permettront, par exemple :

- d'adapter les actions du gouvernement aux effets des changements climatiques, dont ses interventions visant à maintenir les barrages de l'État en condition opérationnelle;
- d'assurer une gestion durable des matières résiduelles;
- de soutenir de meilleures pratiques agricoles et d'accompagner les entreprises dans le développement de technologies environnementales.

TABLEAU B.5

Impact financier des mesures additionnelles de protection de l'environnement (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Sécuriser les barrages gouvernementaux ^{(1),(2)}	—	-3,0	-3,0	-4,0	-5,0	-5,0	-20,0
Améliorer la capacité d'action en sécurité civile ^{(3),(4),(5)}	—	-3,9	-5,2	-5,3	-5,0	-4,7	-24,1
Optimiser l'utilisation des écocentres ⁽¹⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	—	-4,0
Diversifier les débouchés pour le plastique recyclé ⁽¹⁾	—	—	-2,0	-2,0	-2,0	—	-6,0
Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable ⁽⁶⁾	—	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ⁽⁷⁾	—	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-90,0
Profiter des avantages du Saint-Laurent ^{(3),(8),(9),(10)}	—	-6,7	-11,5	-12,3	-11,5	-11,6	-53,6
Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises ⁽¹¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Bonifier l'entente-cadre Réflexe Montréal ⁽¹²⁾	-150,0	—	—	—	—	—	-150,0
TOTAL	-150,0	-57,6	-65,7	-67,6	-67,5	-64,3	-472,7

- (1) Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- (2) Des investissements de 20,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.
- (3) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.
- (4) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.
- (5) Des investissements de 3,2 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.
- (6) Les sommes seront financées à partir des excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec.
- (7) Les sommes seront pourvues à même le volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.
- (8) Des crédits de 33,5 M\$ seront versés au ministère des Transports.
- (9) Des crédits de 20,1 M\$ seront versés au ministère de la Sécurité publique.
- (10) Des investissements de 80,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.
- (11) Des investissements de 70,2 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.
- (12) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3.1 **Sécuriser les barrages gouvernementaux**

Le gouvernement est responsable de la gestion de plusieurs centaines de barrages, qui jouent un rôle majeur dans la gestion de l'eau. Ils sont conçus de manière à répondre à plusieurs objectifs, notamment le contrôle des inondations, la production d'énergie et le maintien d'un niveau d'eau adéquat pour la villégiature ou pour l'alimentation en eau potable.

Dans ce contexte, il est important de maintenir des barrages en état opérationnel et sécuritaire afin de protéger les personnes et les biens et de conserver leur rôle clé dans le développement durable du Québec.

Ainsi, pour procéder à la surveillance, à la mise aux normes et à l'entretien adéquats des barrages, le gouvernement prévoit une somme de 40,0 millions de dollars, incluant des investissements de 20,0 millions de dollars prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

3.2 **Améliorer la capacité d'action en matière de sécurité civile**

Le rôle du gouvernement avant, pendant et après un sinistre majeur est primordial pour assurer la santé et la sécurité de la population ainsi que la protection des biens.

L'ampleur et la fréquence des sinistres, telles qu'observées lors des dernières inondations printanières, nécessitent que le gouvernement adapte ses processus opérationnels pour améliorer sa prestation de services aux sinistrés et son soutien à ses partenaires.

Afin d'améliorer sa capacité de réponse aux sinistres majeurs, le gouvernement prévoit une somme de 27,3 millions de dollars, en tenant compte des investissements de 3,2 millions de dollars prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

3.3 **Optimiser l'utilisation des écocentres**

Les écocentres permettent la récupération de matières résiduelles qui ne peuvent aller ni à la collecte sélective ni aux lieux d'enfouissement technique, telles que les matériaux de construction et le bois.

Ce service à la population est essentiel. Néanmoins, le nombre d'écocentres au Québec reste insuffisant, et leur fonctionnement ne répond pas toujours de manière optimale aux besoins du marché des matières recyclables.

Dans ce contexte, le gouvernement souhaite aider les municipalités à déployer le réseau des écocentres et à améliorer les pratiques de recyclage.

— À cet effet, le gouvernement prévoit 4,0 millions de dollars sur quatre ans pour l'optimisation des écocentres.

3.4 Diversifier les débouchés pour le plastique recyclé

Le recyclage du plastique présente de nombreux défis en matière de tri et de conditionnement de la matière.

Ainsi, un meilleur tri de la matière plastique répondrait aux besoins des recycleurs, et l'utilisation de nouvelles techniques de conditionnement permettrait au Québec d'améliorer sa performance à l'égard du recyclage du plastique.

— En améliorant la qualité du plastique recyclé, le Québec pourrait développer rapidement des débouchés locaux et extérieurs pour cette matière.

Afin de favoriser la diversification des débouchés pour le plastique recyclé, le gouvernement prévoit 6,0 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2020-2021.

3.5 Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable

Le milieu agricole doit innover et se concerter pour agir sur de multiples enjeux afin d'assurer la pérennité de l'agriculture et d'accroître la transition vers des pratiques agricoles résilientes et responsables. Ces pratiques permettront notamment de lutter contre les changements climatiques et de contribuer à la préservation des écosystèmes et de la qualité de l'eau.

C'est dans ce contexte que le gouvernement mettra en œuvre son nouveau Plan d'agriculture durable, dont les détails seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

— Le gouvernement souhaite ainsi soutenir de bonnes pratiques agricoles et bonifier l'approche d'accompagnement des agriculteurs afin de mettre en œuvre des actions concrètes visant notamment à réduire les risques liés à l'usage des pesticides et à favoriser la santé des sols.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 125,0 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable.

3.6 Valoriser les minéraux critiques et stratégiques

Désirant favoriser la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 90,0 millions de dollars pour notamment :

- intensifier l'acquisition de connaissances, l'éducation et la sensibilisation sur les minéraux critiques et stratégiques, ainsi que la promotion de leur potentiel;
- favoriser l'innovation et développer l'expertise et les chaînes de valeur associées aux minéraux critiques et stratégiques;
- contribuer au développement de la filière verte, du recyclage et de pratiques environnementales exemplaires.

3.7 Profiter des avantages du Saint-Laurent

Le gouvernement entend tirer pleinement profit du potentiel de développement économique et social que représente la position géographique stratégique du fleuve Saint-Laurent.

À cet effet, le gouvernement souhaite mettre en œuvre sa nouvelle vision maritime, laquelle prévoit des initiatives totalisant 53,6 millions de dollars en matière de protection de l'environnement, soit :

- 21,0 millions de dollars pour soutenir des réseaux de navettes fluviales de manière à contribuer à la lutte contre les changements climatiques;
 - À cette somme s'ajoutent des investissements de 80,0 millions de dollars prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour favoriser l'intermodalité et le recours au cabotage.
- 12,5 millions de dollars pour protéger les écosystèmes marins et atténuer les impacts du transport maritime sur ces écosystèmes;
- 20,1 millions de dollars pour assurer la poursuite de la mission du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes.

3.8 Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises

Des services de transport par train performants et accessibles, en particulier pour le transport des marchandises, sont essentiels pour favoriser la complémentarité entre le réseau routier et le réseau ferroviaire.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 70,2 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 visant à :

- renforcer la sécurité du réseau ferroviaire grâce à un appui additionnel aux municipalités;
- accroître l'utilisation du transport ferroviaire en soutenant les entreprises qui souhaitent intégrer ce type de transport dans leur chaîne logistique;
- favoriser le maintien et améliorer l'état du réseau de chemins de fer de compétence québécoise et sa résilience face aux effets des changements climatiques.

3.9 Bonifier l'entente-cadre Réflexe Montréal

L'entente-cadre Réflexe Montréal sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole a été conclue le 8 décembre 2016. Le gouvernement s'est engagé à prendre en compte, dans le cadre d'interventions gouvernementales, les spécificités de Montréal relativement à son statut particulier de métropole et, par conséquent, les défis particuliers qu'elle doit relever.

La Ville de Montréal fait face actuellement à d'importants défis en matière d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux. Dans ce contexte, le gouvernement bonifie l'entente-cadre, de manière ponctuelle et non récurrente, de 150,0 millions de dollars pour permettre à la Ville d'accélérer ses investissements en matière d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux.

IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU B.6

Impact financier des mesures pour assurer un leadership en environnement
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Mesures de lutte contre les changements climatiques financées par des crédits budgétaires							
Transports							
Financer le transport collectif	—	—	—	-150,0	-300,0	-400,0	-850,0
Améliorer l'attractivité des milieux naturels	-70,0	—	—	—	—	—	-70,0
Électrifier la flotte automobile gouvernementale	—	—	—	—	—	—	—
Réaliser une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la transition énergétique	—	-1,0	-0,8	-0,7	—	—	-2,5
Industrie							
Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	-45,0	-12,5	-12,5	—	—	—	-70,0
Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert	—	-2,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,0
Favoriser les produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques et le recyclage de batteries	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé	—	-1,1	-4,7	-4,7	-4,7	—	-15,2
Bâtiments							
Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Secteurs non couverts par le SPEDE							
Favoriser la collecte des matières organiques	—	-1,0	-3,5	-3,5	-2,0	—	-10,0
Améliorer la qualité des matières sortant des centres de tri	—	-10,0	-10,0	—	—	—	-20,0
Mettre en place un système de récupération des gros électroménagers	—	-4,4	-11,9	-12,4	-12,5	-11,5	-52,7

TABLEAU B.6

Impact financier des mesures pour assurer un leadership en environnement
(suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Adaptation et expertise							
Atténuer les risques liés aux inondations	—	-6,0	-28,0	-36,0	-37,0	-22,0	-129,0
Développer les connaissances en matière de cartographie des zones à risque d'inondation	—	-4,0	-4,0	-6,8	-7,5	-7,5	-29,8
Bonifier le soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-40,0
Développer la capacité des entreprises touristiques à s'adapter aux changements climatiques	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Autres mesures environnementales							
Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques	—	-6,0	-8,5	-11,6	-19,3	-18,4	-63,8
Accroître les aires protégées	—	-10,0	-20,0	-20,0	—	—	-50,0
Renforcer la protection des sources d'eau potable	—	-1,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-25,0
Soutenir la réhabilitation des terrains contaminés	—	-2,0	-2,0	-5,0	-8,0	-8,0	-25,0
Favoriser le développement de projets touristiques durables	-0,5	-1,0	-5,5	-5,5	-6,5	-6,5	-25,5
Sous-total	-115,5	-72,5	-146,4	-291,2	-432,5	-508,9	-1 567,0
Sommes additionnelles en 2025-2026							-537,9
Sous-total							-2 104,9
Initiatives financées par le SPEDE ⁽¹⁾	—	-192,3	-795,3	-754,0	-769,5	-788,1	-4 116,0
TOTAL – Premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre							-6 220,9

TABLEAU B.6

Impact financier des mesures pour assurer un leadership en environnement
(suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Mesures additionnelles de protection de l'environnement							
Sécuriser les barrages gouvernementaux	—	-3,0	-3,0	-4,0	-5,0	-5,0	-20,0
Améliorer la capacité d'action en sécurité civile	—	-3,9	-5,2	-5,3	-5,0	-4,7	-24,1
Optimiser l'utilisation des écocentres	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	—	-4,0
Diversifier les débouchés pour le plastique recyclé	—	—	-2,0	-2,0	-2,0	—	-6,0
Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable	—	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
Valoriser les minéraux critiques et stratégiques	—	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-90,0
Profiter des avantages du Saint-Laurent	—	-6,7	-11,5	-12,3	-11,5	-11,6	-53,6
Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
Bonifier l'entente-cadre Réflexe Montréal	-150,0	—	—	—	—	—	-150,0
Sous-total	-150,0	-57,6	-65,7	-67,6	-67,5	-64,3	-472,7
TOTAL	-265,5	-322,4	-1 007,4	-1 112,8	-1 269,5	-1 361,3	-6 693,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le SPEDE financera des initiatives à hauteur de 816,9 M\$ en 2025-2026.

Section C

ACCROÎTRE LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE ET CRÉER DE LA RICHESSE

Sommaire	C.5
1. Faire plus et faire mieux en éducation	C.7
1.1 Améliorer la réussite éducative des jeunes	C.10
1.2 Favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu.....	C.15
1.3 Promouvoir la pratique du loisir et du sport	C.18
1.4 Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur	C.21
2. Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	C.23
2.1 Réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire.....	C.23
3. Promouvoir notre spécificité culturelle	C.27
3.1 Décloisonner, créer et exporter la culture québécoise	C.28
3.1.1 Stimuler l'ambition et l'innovation culturelles.....	C.28
3.1.2 Appuyer l'industrie de la musique	C.29
3.1.3 Mettre en place des infrastructures culturelles dans les régions	C.31
3.1.4 Réaménager l'Espace de la Capitale-Nationale.....	C.31
3.2 Soutenir les organisations culturelles et muséales.....	C.32
3.2.1 Bonifier l'offre de services des organismes de regroupement culturels.....	C.32
3.2.2 Soutenir les institutions muséales à vocation scientifique et technologique	C.33
3.3 Protéger, promouvoir et valoriser la langue française	C.33

4. Améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises	C.35
4.1 Favoriser l'investissement des entreprises.....	C.38
4.1.1 Accroître la productivité par des investissements innovants	C.40
4.1.2 Prolonger la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement.....	C.48
4.1.3 Favoriser le développement des PME innovantes	C.49
4.2 Appuyer l'innovation et sa commercialisation.....	C.51
4.2.1 Instaurer la déduction incitative pour la commercialisation des innovations.....	C.52
4.2.2 Bonifier les crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration	C.56
4.2.3 Faciliter le recrutement des chercheurs et experts étrangers.....	C.57
4.2.4 Recentrer certains crédits d'impôt pour assurer leur efficacité.....	C.57
4.2.5 Appuyer les sciences de la vie	C.59
4.2.6 Accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation.....	C.60
4.2.7 Appuyer le développement de filières industrielles vertes	C.62
4.2.8 Mettre en place des zones d'innovation	C.63
4.2.9 Bonifier le Programme innovation	C.63
4.3 Accélérer la croissance des entreprises et des exportations	C.64
4.3.1 Stimuler la croissance des investissements étrangers et des exportations	C.65
4.3.2 Accélérer la croissance des PME par un meilleur accompagnement	C.65
4.3.3 Mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec	C.65
5. Favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail.....	C.67
5.1 Mieux intégrer les personnes immigrantes sur le marché du travail.....	C.68
5.2 Favoriser la formation des travailleurs en entreprise.....	C.68
5.3 Attirer des travailleurs étrangers qualifiés.....	C.68
5.4 Faciliter l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi	C.69

6.	Dynamiser le développement économique des régions	C.71
6.1	Favoriser la prospérité des régions	C.72
6.1.1	Accompagner les entreprises des régions et vitaliser les milieux	C.73
6.1.2	Appuyer la croissance des entreprises en région	C.73
6.1.3	Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois	C.73
6.1.4	Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	C.74
6.1.5	Assurer l'approvisionnement énergétique de l'île d'Anticosti	C.74
6.1.6	Renouveler le Plan d'action gouvernemental en économie sociale	C.74
6.2	Développer le secteur touristique	C.75
6.2.1	Mettre en œuvre la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025	C.76
6.2.2	Poursuivre les ententes de partenariat régional en tourisme	C.77
6.2.3	Mettre en valeur les établissements de la Sépaq	C.77
6.3	Soutenir l'essor des régions en améliorant les infrastructures de transport	C.78
6.3.1	Profiter des avantages du Saint-Laurent	C.79
6.3.2	Bonifier l'aide apportée aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local	C.82
6.3.3	Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises	C.82
6.4	Poursuivre le développement du territoire nordique	C.83
6.4.1	Mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023	C.84
6.4.2	Souscription au fonds social de la Société de développement de la Baie-James	C.84
7.	Valoriser nos ressources naturelles de façon responsable	C.85
7.1	Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public	C.85
7.2	Encourager le développement durable du secteur agricole	C.87
7.2.1	Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable	C.89
7.2.2	Déployer un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture	C.89

7.2.3	Favoriser une utilisation judicieuse des antibiotiques en production animale et assurer le bien-être des animaux	C.90
7.2.4	Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé.....	C.90
7.2.5	Réviser le Programme de crédit de taxes foncières agricoles	C.90
7.2.6	Rembourser la part de La Financière agricole du Québec dans le déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles.....	C.91
7.3	Appuyer le secteur forestier	C.91
7.3.1	Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques	C.92
7.3.2	Mobiliser davantage les volumes de bois disponibles à la récolte	C.93
7.3.3	Assurer une meilleure prévisibilité des approvisionnements forestiers.....	C.96
8.	Favoriser la saine concurrence	C.97
8.1	Assurer l'équité fiscale	C.97
8.2	Appuyer les actions pour lutter contre l'infiltration du crime organisé	C.99
8.2.1	Intensifier la lutte contre le crime organisé.....	C.99
8.2.2	Améliorer l'expertise du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	C.99
8.3	Alléger la réglementation dans les secteurs de l'alcool et des jeux.....	C.100
8.3.1	Simplifier la réglementation en matière de boissons alcooliques.....	C.100
8.3.2	Modifier les exigences en matière de concours publicitaires.....	C.101
8.4	Rehausser la sécurité de l'information gouvernementale.....	C.101
9.	Modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État	C.103

SOMMAIRE

Le gouvernement a l'ambition d'accroître le potentiel de l'économie québécoise pour créer davantage de richesse.

Depuis l'automne 2018, des gestes importants sont posés pour tirer profit du bassin actuel de main-d'œuvre, attirer de nouveaux travailleurs qualifiés dans les domaines de pointe, augmenter le revenu disponible des Québécois ainsi que stimuler les investissements et la croissance des entreprises.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement poursuit son action et annonce une série d'initiatives totalisant près de 5,9 milliards de dollars d'ici 2024-2025. Ces initiatives visent à agir sur les déterminants de la croissance économique tels que l'éducation, la productivité, l'innovation et le capital humain.

De plus, le gouvernement continue de réduire le fardeau fiscal des Québécois.

TABLEAU C.1

Impact financier des initiatives visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Faire plus et faire mieux en éducation	-50,0	-260,3	-288,7	-288,7	-288,7	-288,7	-1 465,1
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	—	-181,9	-247,2	-253,5	-259,8	-266,4	-1 208,8
Promouvoir notre spécificité culturelle	-9,6	-90,0	-88,5	-87,0	-91,8	-90,0	-456,9
Améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises	-83,0	-107,7	-142,1	-198,7	-230,2	-285,3	-1 047,0
Favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail	-10,0	-66,4	-33,0	-34,2	-34,5	-34,6	-212,7
Dynamiser le développement économique des régions	-93,2	-124,1	-167,8	-164,1	-159,4	-192,8	-901,4
Valoriser nos ressources naturelles de façon responsable	-187,3	-86,5	-93,9	-93,7	-97,9	-88,1	-647,4
Favoriser la saine concurrence	—	-8,4	-14,7	-9,5	49,0	55,5	71,9
TOTAL	-433,1	-925,3	-1 075,9	-1 129,4	-1 113,3	-1 190,4	-5 867,4

1. FAIRE PLUS ET FAIRE MIEUX EN ÉDUCATION

L'éducation est une priorité du gouvernement. Des services d'éducation de qualité assurent l'enrichissement collectif des Québécois et le développement de la société. Ils sont indispensables pour assurer une croissance économique durable et former des travailleurs qualifiés. De plus, l'éducation stimule la recherche et l'innovation.

□ Des investissements additionnels de près de 1,5 G\$ en éducation

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de près de 1,5 milliard de dollars d'ici 2024-2025, dont 260,3 millions de dollars en 2020-2021, soit :

- 140,6 millions de dollars pour améliorer la réussite éducative des jeunes;
- 100,0 millions de dollars pour favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu;
- 19,7 millions de dollars pour promouvoir la pratique du loisir et du sport.

Ces investissements additionnels contribueront à porter la croissance des dépenses en éducation et en enseignement supérieur à 4,5 % en 2020-2021.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit des investissements dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur.

Le détail des mesures ainsi que les modalités de leur mise en œuvre seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la ministre déléguée à l'Éducation.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures visant à faire plus et à faire mieux en éducation

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer la réussite éducative des jeunes	—	-140,6	-169,0	-169,0	-169,0	-169,0	-816,6
Favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu ⁽¹⁾	-50,0	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	-550,0
Promouvoir la pratique du loisir et du sport	—	-19,7	-19,7	-19,7	-19,7	-19,7	-98,5
TOTAL	-50,0	-260,3	-288,7	-288,7	-288,7	-288,7	-1 465,1

Note : Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, le cas échéant.

(1) Pour 2019-2020, une somme de 30,0 M\$ sera pourvue à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. De plus, des crédits de 20,0 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

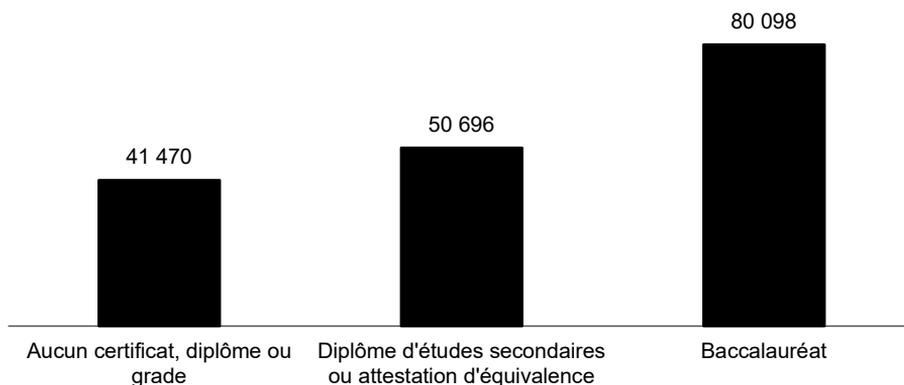
Un lien étroit entre la scolarité et le niveau de vie

Les Québécois qui complètent des études postsecondaires améliorent leur niveau de vie. En effet, selon le recensement de la population de 2016, le niveau de scolarité a une incidence positive remarquable sur le revenu des Québécois.

- Les personnes âgées de 25 à 64 ans ne détenant aucun certificat, diplôme ou grade avaient un revenu total moyen de 41 470 \$. Celles dont le plus haut niveau de scolarité était un diplôme d'études secondaires avaient un revenu de 50 696 \$.
- Le revenu total moyen des personnes dont le plus haut niveau de scolarité atteint était un baccalauréat était de 80 098 \$ par année, un revenu près de 60 % plus élevé que celui des personnes détenant uniquement un diplôme d'études secondaires.

Revenu total moyen des personnes âgées de 25 à 64 ans au Québec selon le plus haut niveau de scolarité en 2016

(en dollars)



Note : Il s'agit des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.
Source : Statistique Canada.

La mobilité sociale

La mobilité sociale se définit comme le mouvement des individus d'une catégorie sociale à une autre. C'est ce phénomène qui permet, par exemple, à une personne dont le revenu est supérieur à celui de ses parents d'appartenir à un groupe social différent du leur.

Une mobilité sociale forte permet à une société de s'assurer que les talents des individus sont développés à leur plein potentiel. Elle agit positivement sur la croissance économique et le niveau de vie, et influence également la cohésion sociale et la participation démocratique.

La mobilité sociale au Canada et au Québec

Le Canada performe bien sur le plan de la mobilité sociale à l'échelle mondiale, arrivant 14^e au classement du Global Social Mobility Index 2020 du World Economic Forum.

Au Québec, la mobilité sociale est également forte. Le Québec se situerait dans la moyenne canadienne.

Agir positivement sur la mobilité sociale

Deux principaux facteurs influencent positivement la mobilité sociale, soit l'accès à une éducation de qualité et l'accès à l'emploi.

Sur le plan de l'éducation, le Québec peut compter sur les réseaux des services de garde et d'éducation à faible coût pour les usagers. Le gouvernement a d'ailleurs réalisé d'importants investissements afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité du système éducatif et de mettre en œuvre :

- la maternelle 4 ans dans l'ensemble du Québec;
- les services éducatifs spécialisés qui répondent aux besoins des élèves présentant des difficultés d'apprentissage;
- la formation adaptée au marché du travail.

En ce qui a trait à l'emploi, le Québec jouit d'une situation exceptionnelle avec des taux de chômage à des niveaux historiquement bas. Le gouvernement agit également sur l'accès à l'emploi et la participation au marché du travail afin :

- de favoriser une meilleure intégration des personnes immigrantes à la société québécoise;
- d'inciter les travailleurs expérimentés à demeurer sur le marché du travail ou à le réintégrer.

Sources : Institut du Québec, Organisation de coopération et de développement économiques, World Economic Forum.

1.1 Améliorer la réussite éducative des jeunes

L'un des objectifs du gouvernement pour la réussite des jeunes est d'agir tôt en donnant à tous les enfants les meilleures conditions de développement et d'apprentissage pour leur permettre de développer leur plein potentiel.

Afin de concrétiser sa volonté, le gouvernement prévoit des investissements additionnels totalisant 816,6 millions de dollars d'ici 2024-2025. Il entend ainsi bonifier les services dans les écoles et offrir des milieux d'apprentissage stimulants qui permettront d'améliorer la réussite éducative des jeunes.

TABLEAU C.3

Impact financier des mesures visant à améliorer la réussite éducative des jeunes (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Soutenir le déploiement de la maternelle 4 ans	-19,2	-25,6	-28,6	-31,6	-31,6	-136,6
Favoriser la persévérance scolaire	-10,0	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-62,0
Assurer un seuil minimal de services pour les élèves à besoins particuliers	-20,8	-26,3	-26,3	-26,3	-26,3	-126,0
Ajouter des classes spéciales pour élèves doués ou en difficulté	-14,6	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-94,6
Bonifier l'aide alimentaire au préscolaire, au primaire et au secondaire	-7,7	-11,0	-11,0	-11,0	-11,0	-51,7
Assurer un transport scolaire sécuritaire	-16,1	-21,2	-21,2	-21,2	-21,2	-100,9
Offrir aux élèves un milieu d'apprentissage plus stimulant	-30,0	-24,0	-21,0	-18,0	-18,0	-111,0
Offrir aux élèves des cours d'écoles vivantes et animées	-8,0	-11,5	-11,5	-11,5	-11,5	-54,0
Partager les infrastructures scolaires et municipales	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Donner accès à des équipements de qualité	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-17,5
Autres mesures	-6,7	-8,9	-8,9	-8,9	-8,9	-42,3
TOTAL	-140,6	-169,0	-169,0	-169,0	-169,0	-816,6

❑ Soutenir le déploiement de la maternelle 4 ans

Le gouvernement du Québec s'est engagé, dès 2019-2020, à élargir l'offre de maternelle 4 ans. Les investissements additionnels de 136,6 millions de dollars prévus sur cinq ans à compter de 2020-2021 permettront :

- de fournir des locaux pour répondre à l'augmentation de la demande de cette clientèle auprès des camps de jour municipaux pendant la période estivale;
- de soutenir les établissements d'enseignement dans l'acquisition de matériel éducatif de qualité pour les enfants qui fréquenteront les classes de maternelle à temps plein au cours des prochaines années;
- d'embaucher des enseignants spécialistes afin de favoriser la pratique d'activités physiques, le développement moteur, l'adoption de saines habitudes de vie et la découverte des arts.

Déploiement de la maternelle 4 ans

Le projet de loi 5 a été adopté à l'automne 2019 afin de rendre graduellement accessible, universelle et non obligatoire la maternelle 4 ans.

À ce jour, 660 classes de maternelle 4 ans sont ouvertes dans le réseau public et toutes sont situées en milieu défavorisé.

- Pour l'année scolaire 2020-2021, l'ajout de 350 nouvelles classes dans le réseau public portera le nombre total de classes de maternelle 4 ans à 1 010.

La cible du gouvernement est d'atteindre 2 600 classes de maternelle 4 ans d'ici 2023-2024.

Déploiement de la maternelle 4 ans

(en nombre)

	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Classes	50	76	86	187	288	394	660	1 010	1 410	1 960	2 600

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Favoriser la persévérance scolaire

Le gouvernement a posé des gestes concrets au cours des dernières années afin qu'un plus grand nombre de jeunes obtiennent un diplôme. Dans un contexte caractérisé par une rareté de la main-d'œuvre, des efforts supplémentaires doivent être investis afin d'accroître le niveau de qualification des travailleurs potentiels.

De nouveaux investissements permettront d'assurer une collaboration stratégique entre les écoles et les organismes qui œuvrent auprès des jeunes et ainsi de favoriser leur persévérance scolaire.

À cette fin, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 62,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin notamment d'embaucher de nouvelles ressources professionnelles.

Assurer un seuil minimal de services pour les élèves à besoins particuliers

Pour réussir, les élèves ayant des besoins particuliers doivent pouvoir bénéficier d'un seuil minimal de services. Le gouvernement s'engage à assurer un niveau de base de services éducatifs complémentaires dans chaque école et dans chaque centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle, et ce, par des ressources qualifiées en matière de soutien aux apprentissages, d'accompagnement et de suivi pour les élèves à besoins particuliers.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 126,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'embaucher de nouvelles ressources professionnelles, de soutien et enseignantes.

Ajouter des classes spéciales pour élèves doués ou en difficulté

Le rythme d'apprentissage est très variable d'un élève à un autre. Afin de mieux soutenir et accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire, le gouvernement créera au moins 150 nouvelles classes spéciales. Des services directs additionnels seront offerts aux élèves à besoins particuliers, notamment aux élèves à haut potentiel.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 94,6 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'ajouter de nouvelles classes spéciales et de soutenir les élèves grâce à diverses mesures.

Bonifier l'aide alimentaire au préscolaire, au primaire et au secondaire

Une saine alimentation est essentielle au développement éducatif des jeunes. Le gouvernement souhaite soutenir tous les élèves qui en ont besoin, peu importe leur milieu socioéconomique.

Des actions seront mises en œuvre afin de consolider et de bonifier les mesures d'aide alimentaire existantes pour soutenir les élèves. Des outils seront également fournis aux établissements, notamment des orientations et un encadrement visant les meilleures pratiques à adopter en matière d'aide alimentaire et de saine alimentation, pour identifier les élèves qui présentent des besoins alimentaires et leur offrir des repas.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 51,7 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de bonifier l'aide alimentaire au préscolaire, au primaire et au secondaire.

Assurer un transport scolaire sécuritaire

Le gouvernement souhaite assurer le maintien de hauts standards dans la sécurité des transports. Il compte, pour ce faire, soutenir la mise en place de diverses initiatives. Des investissements additionnels sont également prévus afin d'attirer et de retenir les conducteurs d'autobus scolaires.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 100,9 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'assurer le maintien d'un service de transport scolaire efficace et sécuritaire.

Offrir aux élèves un milieu d'apprentissage plus stimulant

Le gouvernement réserve des sommes pour rehausser les budgets destinés à la location d'immeubles qui serviront notamment à relocaliser les élèves lors des travaux de construction et d'agrandissement des écoles. Cet investissement permettra d'accélérer la rénovation des infrastructures scolaires et d'accroître le nombre d'élèves qui ont accès à des écoles en bon état.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 111,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'offrir aux élèves des milieux d'apprentissage plus stimulants.

❑ **Offrir aux élèves des cours d'écoles vivantes et animées**

Le gouvernement a récemment posé des gestes pour assurer la tenue de deux récréations par jour, d'un minimum de vingt minutes chacune, pour tous les élèves du primaire du Québec.

Soucieux que les élèves puissent évoluer dans des environnements sains, sécuritaires et de qualité, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles pour permettre aux écoles de se doter de nouveaux équipements récréatifs.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des sommes de 54,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'offrir aux élèves des cours d'écoles vivantes et animées.

— Ces sommes assureront en partie le financement des investissements de 17,0 millions de dollars prévus à cette fin dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

❑ **Partager les infrastructures scolaires et municipales**

Le partage d'équipements et d'espaces entre l'école et le quartier est avantageux pour l'école comme pour les habitants et les usagers du quartier. En effet, l'école peut se servir des espaces du quartier pour soutenir sa mission éducative. L'école ouverte sur le quartier peut aussi devenir un levier de développement urbain.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement bonifie de 20,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 les sommes allouées au partage des infrastructures scolaires et municipales. Il veut ainsi permettre à toutes les régions du Québec d'optimiser l'utilisation des infrastructures en place et par le fait même de créer des opportunités pour la pratique d'activités sportives. Cet ajout de 4,0 millions de dollars annuellement permet de doubler les sommes consacrées à cette fin.

❑ **Donner accès à des équipements de qualité**

Le gouvernement soutient des actions concrètes qui contribuent à la lutte contre la rareté de la main-d'œuvre pour des métiers en demande. Des sommes sont ainsi allouées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour maintenir les infrastructures scolaires en bon état ou pour effectuer des travaux afin de les restaurer. Des sommes sont également accordées pour l'entretien d'équipements.

À cette fin, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 17,5 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'entretenir les équipements pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes.

1.2 Favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu

La diplomation au niveau supérieur constitue un levier essentiel pour le développement de l'économie et de la société québécoise. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte généralisé de rareté de la main-d'œuvre, qui peut mettre un frein au développement des entreprises et aux processus d'innovation.

Pour favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur, le gouvernement prévoit des investissements de 550,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 qui permettront de promouvoir la réussite et de soutenir la recherche dans des domaines stratégiques pour le Québec.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures visant à favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Promouvoir la réussite en enseignement supérieur et réduire la rareté de la main-d'œuvre	—	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-300,0
Créer des créneaux d'expertise en enseignement supérieur	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Octroyer des bourses en génie et en informatique	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Former des médecins en région	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Améliorer la capacité de recherche des établissements universitaires	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Accroître le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	-50,0	—	—	—	—	—	-50,0
TOTAL	-50,0	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	-100,0	-550,0

❑ Promouvoir la réussite en enseignement supérieur et réduire la rareté de la main-d'œuvre

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur souhaite mettre en place un chantier sur la réussite afin d'accroître les taux de diplomation à l'enseignement supérieur. Celui-ci s'inscrit en continuité avec la Politique de réussite éducative mise en place pour les élèves du primaire et du secondaire, et vise principalement à inciter davantage d'étudiants à entreprendre et à réussir une formation aux cycles supérieurs, notamment dans les domaines les plus en demande tels que les sciences, la recherche, le génie et l'informatique.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 300,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'accroître les taux de diplomation à l'enseignement supérieur.

❑ Créer des créneaux d'expertise en enseignement supérieur

Dans un souci de rapprocher les établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques, ainsi que de contribuer à l'innovation et à l'atténuation du problème de manque de main-d'œuvre, le gouvernement soutiendra les collèges et universités, particulièrement ceux offrant des programmes de génie et d'informatique, en créant des créneaux d'avenir dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les innovations technologiques.

Ce soutien permettra d'enrichir et de bonifier le transfert de connaissances scientifiques auprès des collectivités et des organismes d'action communautaire autonome, tout en favorisant la réalisation de projets d'innovation technologique financés conjointement par les entreprises.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 150,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de créer des créneaux d'expertise en enseignement supérieur.

❑ Octroyer des bourses en génie et en informatique

Afin d'encourager les étudiants à entreprendre et à persévérer dans des domaines d'études conduisant à des emplois en demande, particulièrement en sciences de l'informatique et en génie informatique, le gouvernement leur offrira des bourses d'excellence, de l'ordre de 1 000 \$, au terme d'un premier trimestre de formation réussi ainsi qu'à leur diplomation. Au total, des bourses maximales de l'ordre de 2 000 \$ pourront être remises aux étudiants répondant à ces conditions.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 25,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'octroyer des bourses aux étudiants de premier cycle en sciences de l'informatique, en génie informatique de même qu'en génie électrique, électronique et des communications.

❑ **Former des médecins en région**

Le gouvernement désire rendre les études en médecine plus accessibles en région afin d'assurer une présence médicale sur un plus grand territoire.

Ainsi, un soutien sera accordé aux universités Laval et McGill afin de faciliter l'implantation des facultés de médecine en Outaouais et sur la Rive-Sud de Québec ainsi que dans le Bas-Saint-Laurent.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 10,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'améliorer l'accès aux études en médecine dans les régions.

❑ **Améliorer la capacité de recherche des établissements universitaires**

En collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique, cinq unités mixtes de recherche seront créées dans des universités régionales du réseau de l'Université du Québec. Ces unités permettront d'augmenter les connaissances liées aux secteurs stratégiques dans leurs régions respectives.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 15,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'améliorer la capacité de recherche des établissements universitaires en région.

Par ailleurs, des investissements de 50,0 millions de dollars sont prévus en 2019-2020 pour soutenir financièrement les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), lesquels contribuent au développement économique de leurs régions respectives et du Québec en général.

1.3 Promouvoir la pratique du loisir et du sport

La pratique d'activités physiques et sportives engendre des bienfaits pour tous, tant sur le plan de la santé physique et psychologique que sur celui de la satisfaction et de la réalisation personnelles. Pour les élèves en milieu scolaire, elle a aussi des effets positifs sur la volonté d'apprendre et de se développer.

Pour promouvoir la pratique du loisir et du sport au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des investissements totalisant 98,5 millions de dollars d'ici 2024-2025.

TABLEAU C.5

Impact financier des mesures visant à promouvoir la pratique du loisir et du sport (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Soutenir les installations sportives et récréatives en milieux scolaires	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Consolider la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Faire bouger les jeunes	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-8,5
Soutenir le sport en milieu étudiant	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-8,0
Agir contre l'abus et le harcèlement	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
Majorer de 5 % le programme Soutien à l'action bénévole	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
Reconnaître l'excellence sportive québécoise	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-7,0
TOTAL	-19,7	-19,7	-19,7	-19,7	-19,7	-98,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Soutenir les installations sportives et récréatives en milieux scolaires

Le gouvernement souhaite investir afin d'améliorer les infrastructures sportives et récréatives en milieux scolaires par la mise en œuvre de plus de soixante projets.

À cette fin, le gouvernement proposera des modifications législatives et prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, affecter 50,0 millions de dollars au Fonds de développement du sport et de l'activité physique d'ici 2024-2025.

— Les sommes totales affectées atteindront 100,0 millions de dollars sur dix ans et assureront le financement des investissements de 100,0 millions de dollars prévus à cette fin dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

❑ **Consolider la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir**

La pratique régulière d'activités physiques, sportives et de loisir a plusieurs effets positifs, non seulement en matière de santé, mais aussi en ce qui a trait à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir vise, d'ici 2027, à augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population québécoise qui effectue la quantité minimale d'activité physique recommandée et à l'augmenter de 20 % chez les jeunes de 6 à 17 ans.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 20,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'améliorer l'accessibilité aux activités physiques, sportives et de loisir.

❑ **Faire bouger les jeunes**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre le programme Force 4, qui vise à soutenir et à valoriser les actions menées par les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire bénéficiant de la mesure *À l'école, on bouge!*. Grâce à ce programme, les écoles reçoivent du matériel favorisant l'activité physique, des fiches d'activité et des capsules vidéo de pauses actives.

En 2017-2018 et en 2018-2019, 576 écoles ont profité du programme Force 4 au bénéfice de 175 000 jeunes. Près de 600 cubes géants de matériel favorisant l'activité physique ont ainsi été distribués.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 8,5 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'offrir le matériel à 200 écoles additionnelles.

❑ **Soutenir le sport en milieu étudiant**

Afin d'améliorer l'accessibilité financière à la pratique du sport en milieu étudiant, le gouvernement rend possible l'affiliation d'entraîneurs, ainsi que celle des élèves-athlètes, aux fédérations sportives québécoises, et ce, sans augmentation de la charge financière des parents.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 8,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'assurer un soutien accru pour le sport en milieu étudiant.

☐ Agir contre l'abus et le harcèlement

Le gouvernement souhaite s'assurer que les ressources nécessaires sont à la disposition des fédérations sportives afin de contrer les cas d'abus et de harcèlement.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 2,5 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de doter les fédérations des outils nécessaires pour contrer les abus, le harcèlement, la négligence et la violence.

☐ Majorer de 5 % le programme Soutien à l'action bénévole

Le gouvernement souhaite aider les organismes qui s'efforcent de combler les besoins de leur communauté dans les secteurs du loisir, du sport ou de l'action communautaire.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 2,5 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de financer les projets du programme Soutien à l'action bénévole.

☐ Reconnaître l'excellence sportive québécoise

Le gouvernement souhaite encadrer de manière stratégique et optimale les athlètes susceptibles de participer à de grands événements sportifs sur les scènes canadienne et internationale, et susceptibles de remporter des médailles lors de ces événements.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 7,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de soutenir le rayonnement des athlètes québécois.

1.4 Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur

Les infrastructures éducatives doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des élèves et des étudiants.

Le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 prévoit des investissements de 25,5 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, dont 19,2 milliards de dollars pour les écoles primaires et secondaires.

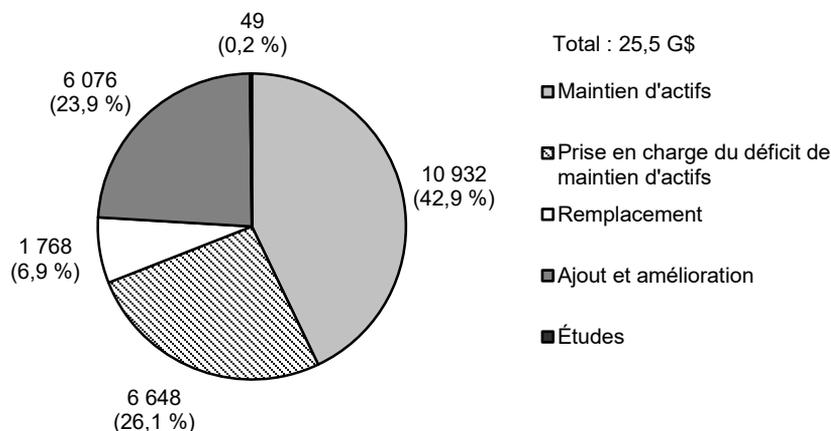
— Ces investissements permettront la rénovation et la construction d'écoles, le maintien des bâtiments et l'ajout d'espaces d'apprentissage, notamment par l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans.

Une proportion de 76 % de l'ensemble des investissements prévus, soit 19,4 milliards de dollars, servira à maintenir en bon état les infrastructures actuelles, dont 6,6 milliards de dollars pour la prise en charge du déficit de maintien d'actifs.

Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures éducatives totalisent 6,1 milliards de dollars.

GRAPHIQUE C.1

Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissement (en millions de dollars, sauf indication contraire)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2. REMETTRE DE L'ARGENT DANS LE PORTEFEUILLE DES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement s'est engagé à remettre plus d'argent dans le portefeuille des Québécois. Des gestes importants ont été posés à cette fin et ont permis notamment de diminuer le compte de taxe scolaire, d'offrir davantage d'aide financière aux familles et aux aînés et d'augmenter le soutien aux personnes aidantes et aux parents d'enfants handicapés.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement poursuit la réalisation de cet engagement en annonçant une réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire, portant à près de 12 milliards de dollars sur six ans les sommes remises à la population depuis l'automne 2018.

2.1 Réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire

Le gouvernement a pris l'engagement d'uniformiser graduellement les taux de la taxe scolaire afin d'instaurer un taux unique partout au Québec basé sur le taux effectif le plus bas en 2018-2019.

— Un premier pas vers l'uniformisation des taux de la taxe scolaire a été fait en 2019.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement poursuit son engagement en annonçant une réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2020.

— La réduction du compte de taxe scolaire permettra, de nouveau, de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois.

À cette fin, des sommes additionnelles de plus de 1,2 milliard de dollars sont prévues, dont plus de 180 millions de dollars dès 2020-2021.

Cette réduction additionnelle permettra encore cette année une baisse du compte de taxe scolaire, tout en diminuant les iniquités de taux entre les différentes régions, en simplifiant l'administration de la taxe et en maintenant le financement des écoles.

TABLEAU C.6

Impact financier de la réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire	-181,9	-247,2	-253,5	-259,8	-266,4	-1 208,8

❑ Illustration de la réduction de la taxe scolaire

À titre illustratif, la mise en place du taux unique de la taxe scolaire permettra, à terme, au propriétaire d'une résidence de 275 000 \$ située à Montréal d'épargner une somme de 182 \$ par rapport à 2018. Pour cette même résidence située en Mauricie ou au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la réduction de la taxe scolaire s'élèvera à 509 \$.

TABLEAU C.7

Illustration de la réduction de la taxe scolaire pour une résidence d'une valeur de 275 000 \$ (en dollars)

	2018		Taux unique – À terme		Écart
	Taux de taxation ⁽¹⁾	Taxe scolaire ⁽²⁾	Taux de taxation ^{(1),(3)}	Taxe scolaire ⁽²⁾	
Bas-Saint-Laurent	0,26107	653	0,10540	264	-389
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,30932	773	0,10540	264	-509
Capitale-Nationale	0,13360	334	0,10540	264	-70
Mauricie	0,30932	773	0,10540	264	-509
Estrie	0,18434	461	0,10540	264	-197
Montréal	0,17832	446	0,10540	264	-182
Outaouais	0,13694	342	0,10540	264	-78
Abitibi-Témiscamingue	0,13694	342	0,10540	264	-78
Côte-Nord	0,23901	598	0,10540	264	-334
Nord-du-Québec	0,30551	764	0,10540	264	-500
Gaspésie	0,28500	713	0,10540	264	-449
Îles-de-la-Madeleine	0,28420	711	0,10540	264	-447
Chaudière-Appalaches	0,22586	565	0,10540	264	-301
Laval	0,23095	577	0,10540	264	-313
Lanaudière	0,27072	677	0,10540	264	-413
Laurentides ⁽⁴⁾	0,10540	264	0,10540	264	—
Montérégie	0,17832	446	0,10540	264	-182
Centre-du-Québec	0,29640	741	0,10540	264	-477

Note : La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale au Québec était de 275 148 \$ en 2019 selon les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec et disponibles dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec.

(1) Le taux est applicable par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(2) La taxe scolaire payable inclut l'exemption de base des premiers 25 000 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(3) Le taux unique de la taxe scolaire correspond au taux effectif de taxation le plus bas au Québec en 2018-2019, soit le taux de la région des Laurentides.

(4) Les contribuables de la région des Laurentides bénéficient déjà du taux de taxation scolaire le plus bas au Québec.

❑ Près de 12 G\$ depuis l'automne 2018

Des actions au bénéfice des Québécois

Le gouvernement s'est donné comme priorité de remettre plus d'argent dans le portefeuille des Québécois. Considérant la réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire annoncée dans le présent budget, c'est près de 12 milliards de dollars qui sont remis à la population sur six ans.

Du soutien pour les familles

Depuis 2020, près de 679 000 familles bénéficient de bonifications à l'Allocation famille, qui augmentent le montant maximal à 2 515 \$ pour chaque enfant et le montant minimal à 1 000 \$.

À cela s'ajoute l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants qui permet à 140 000 familles d'économiser jusqu'à 5 400 \$ par année.

Le gouvernement a également développé le programme Voir pour réussir, qui permet de rembourser 250 \$ pour l'achat de lunettes à l'égard d'un enfant mineur.

Au total, c'est un soutien supplémentaire de plus de 5,8 milliards de dollars sur six ans qui est accordé aux familles québécoises.

Des mesures pour les aînés et les personnes aidantes

Dorénavant, les personnes de 70 ans ou plus à faible revenu ont droit au montant pour le soutien des aînés, qui peut atteindre 200 \$ pour un aîné seul et 400 \$ pour un couple.

De plus, les travailleurs de 60 ans ou plus peuvent bénéficier de la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière. Ce crédit d'impôt représente une économie pouvant atteindre 1 650 \$.

À cela s'ajoutent les actions gouvernementales envers les personnes aidantes pour améliorer leurs conditions de vie et l'instauration du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes.

Ces mesures totalisent près de 2,1 milliards de dollars sur six ans pour les aînés et les personnes aidantes.

De l'aide face aux situations particulières

Les personnes devant se rendre à l'hôpital ont dorénavant un tarif moindre à assumer grâce à la réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé.

Par ailleurs, la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants assure aux parents que la pension alimentaire n'aura pas pour effet de réduire de façon trop importante leurs transferts sociaux.

De même, les parents d'un enfant handicapé peuvent compter sur l'ajout d'un deuxième palier au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels permettant de reconnaître les responsabilités exceptionnelles qui leur incombent.

À cela s'ajoutent les mesures du présent budget, qui ont pour effet de devancer l'admissibilité des enfants majeurs handicapés qui requièrent des soins exceptionnels à des prestations de la solidarité sociale plus généreuses et de leur offrir un nombre minimal de 20,5 heures de services d'aide à domicile.

Pour aider les Québécois à faire face à ces situations particulières, le gouvernement investit un total de plus de 1,2 milliard de dollars sur six ans.

TABLEAU C.8

Impact financier des actions au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2018

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Taxe scolaire							
Première phase annoncée dans le budget 2019-2020	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-245,7	-1 482,4
Seconde phase annoncée dans le budget 2020-2021 ⁽¹⁾	—	-181,9	-247,2	-253,5	-259,8	-266,4	-1 208,8
Sous-total	-200,0	-448,8	-509,3	-510,0	-511,0	-512,1	-2 691,2
Du soutien pour les familles							
Bonifications de l'Allocation famille	-381,8	-789,4	-811,1	-830,9	-849,0	-867,6	-4 529,8
Gel et abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-204,8	-173,4	-179,0	-184,8	-190,7	-196,8	-1 129,5
Voir pour réussir	—	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-180,0
Sous-total	-586,6	-998,8	-1 026,1	-1 051,7	-1 075,7	-1 100,4	-5 839,3
Mesures pour les aînés et les personnes aidantes							
Instauration du montant pour le soutien des aînés	-107,6	-113,6	-118,6	-123,6	-128,9	-134,4	-726,7
Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-109,9	-643,1
Améliorer la qualité de vie des personnes aidantes ⁽¹⁾	-21,0	-40,0	-40,0	-31,0	-31,0	-31,0	-194,0
Crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes ⁽¹⁾	—	-102,3	-104,3	-106,4	-108,5	-110,7	-532,2
Sous-total	-233,1	-361,5	-369,5	-368,7	-377,2	-386,0	-2 096,0
De l'aide face aux situations particulières							
Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-209,4
Ajout d'un deuxième palier au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	-13,7	-49,5	-32,4	-33,0	-33,7	-34,4	-196,7
Soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés ⁽¹⁾	—	-20,0	-22,0	-26,0	-28,0	-30,0	-126,0
Réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé	-25,0	-120,0	-120,0	-132,0	-145,0	-159,6	-701,6
Sous-total	-67,1	-225,7	-210,6	-227,2	-242,9	-260,2	-1 233,7
TOTAL	-1 086,8	-2 034,8	-2 115,5	-2 157,6	-2 206,8	-2 258,7	-11 860,2

(1) Mesures annoncées ou bonifiées dans le budget 2020-2021.

3. PROMOUVOIR NOTRE SPÉCIFICITÉ CULTURELLE

Les situations géographique, linguistique et historique du Québec font que son secteur culturel joue un rôle névralgique dans l'expression et la diffusion de l'identité québécoise.

- La créativité artistique et le dynamisme des entreprises culturelles contribuent à définir le Québec tout en participant activement à son développement économique.

Le secteur de la culture comptait, en 2017, 166 100 emplois, représentant 3,9 % de l'ensemble des emplois occupés au Québec.

- De plus, cette industrie contribuait à hauteur de 11 milliards de dollars à l'économie québécoise, soit 2,8 % du PIB.

Le gouvernement reconnaît l'importance du secteur culturel pour son apport à l'économie du Québec. Au cours de la dernière année, il a mis en œuvre plusieurs initiatives visant notamment à démocratiser la culture et, ainsi, à faciliter son accès pour l'ensemble de la population québécoise.

Afin de promouvoir davantage la spécificité culturelle du Québec et de profiter de son potentiel de croissance, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, près de 457 millions de dollars d'investissements additionnels sur six ans pour :

- décloisonner, créer et exporter la culture québécoise;
- soutenir les organisations culturelles et muséales;
- protéger, promouvoir et valoriser la langue française.

TABLEAU C.9

Impact financier des mesures visant à promouvoir notre spécificité culturelle (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Décloisonner, créer et exporter la culture québécoise	-9,6	-73,0	-71,5	-70,0	-74,8	-73,0	-371,9
Soutenir les organisations culturelles et muséales	—	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
Protéger, promouvoir et valoriser la langue française ⁽¹⁾	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
TOTAL	-9,6	-90,0	-88,5	-87,0	-91,8	-90,0	-456,9

(1) Le financement est octroyé au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

3.1 Décloisonner, créer et exporter la culture québécoise

La consommation culturelle a grandement évolué depuis les dix dernières années. Il y a de nombreuses opportunités pour le secteur culturel québécois, notamment en ce qui a trait à l'ouverture de nouveaux marchés, au décloisonnement des disciplines et à la création.

Afin que les entreprises du secteur culturel puissent tirer profit de ces nouvelles possibilités, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 371,9 millions de dollars sur six ans pour décloisonner, créer et exporter la culture québécoise. Les sommes rendues disponibles serviront à :

- stimuler l'ambition et l'innovation culturelles;
- appuyer l'industrie de la musique;
- mettre en place des infrastructures culturelles dans les régions;
- réaménager l'Espace de la Capitale-Nationale.

TABLEAU C.10

Impact financier des mesures visant à décloisonner, à créer et à exporter la culture québécoise

(en millions de dollars)

	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Stimuler l'ambition et l'innovation culturelles ⁽²⁾	-2,6	-71,1	-63,9	-57,2	-60,3	-55,5	-310,6
Appuyer l'industrie de la musique	—	-0,5	-2,8	-5,0	-5,5	-5,7	-19,5
Mettre en place des infrastructures culturelles dans les régions ⁽²⁾	—	-1,4	-4,8	-7,8	-9,0	-11,8	-34,8
Réaménager l'Espace de la Capitale-Nationale ⁽³⁾	-7,0	—	—	—	—	—	-7,0
TOTAL	-9,6	-73,0	-71,5	-70,0	-74,8	-73,0	-371,9

(1) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Le financement est octroyé au ministère de la Culture et des Communications.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

3.1.1 Stimuler l'ambition et l'innovation culturelles

Désirant stimuler l'ambition et l'innovation culturelles, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 310,6 millions de dollars sur six ans pour :

- promouvoir le développement d'œuvres télévisuelles à fort potentiel et leur diffusion sur les marchés locaux et internationaux, de façon que le secteur québécois puisse se mesurer aux plus grands et se démarquer, notamment en misant sur la valorisation de la propriété intellectuelle;

- encourager et soutenir la relève musicale de langue française et émergente ainsi qu'accompagner et soutenir les acteurs québécois de toutes les disciplines dans le développement de marchés étrangers afin de tirer le plein potentiel de l'exploitation de nos œuvres, ici comme ailleurs;
- soutenir la création d'expositions muséales majeures de niveau international et le développement, par les musées nationaux, d'expositions itinérantes destinées aux institutions muséales dans les différentes régions du Québec;
- favoriser le développement de partenariats et de projets entre les industries créatives et le secteur culturel en soutenant la recherche et la création de contenus émergents, originaux, expérimentaux et innovants;
- appuyer le développement et la production de longs métrages de langue française, en plus de soutenir la création et la production de films et de séries d'animation et d'appuyer les démarches d'exportation (prototypage);
- soutenir la captation et la diffusion de spectacles et d'œuvres d'artistes québécois sur Télé-Québec, afin d'accroître leur accessibilité et leur rayonnement pour que l'ensemble de la population québécoise puisse en apprécier les contenus.

Les détails de ces initiatives seront annoncés ultérieurement par la ministre de la Culture et des Communications.

3.1.2 Appuyer l'industrie de la musique

L'arrivée des plateformes de diffusion en continu et l'ouverture aux marchés internationaux ont transformé le modèle d'affaires de l'industrie de la musique, particulièrement dans le marché de la chanson de langue française.

Le régime fiscal québécois prévoit deux crédits d'impôt qui visent à soutenir cette industrie dans le processus de productions musicales, soit :

- le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores, qui accorde une aide de 35 % applicable aux frais de main-d'œuvre engagés dans la production d'enregistrements sonores par les maisons de disques;
- le crédit d'impôt pour la production de spectacles, qui offre un appui correspondant à 35 % des frais de main-d'œuvre engagés dans la production de spectacles, notamment les spectacles musicaux.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, la bonification de ces deux crédits d'impôt.

❑ Augmentation du plafond lié aux dépenses de main-d'œuvre admissibles de 50 % à 65 %

Actuellement, les deux crédits d'impôt prévoient un plafond des dépenses de main-d'œuvre admissibles représentant 50 % du total des frais de production. Or, le niveau de ce plafond peut avoir pour effet de ne pas soutenir pleinement la croissance des emplois et des salaires des artistes du secteur de la musique.

Afin de mieux appuyer les artisans de l'industrie de la musique québécoise, le gouvernement prévoit augmenter le plafond des crédits d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et pour la production de spectacles à 65 %.

Cette bonification contribuera à la création de plus de 500 productions par année, pour un volume d'investissements totalisant environ 115 millions de dollars.

Cette initiative représentera un soutien additionnel de près de 20 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.11

Principaux paramètres des crédits d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et pour la production de spectacles – Après le budget 2020-2021

	Enregistrements sonores	Production de spectacles
Sociétés admissibles	Société ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise de production d'enregistrements sonores étant reconnue comme une maison de disques	Société ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise de production de spectacles
Projets admissibles	Enregistrement sonore à fort contenu québécois comportant au moins 60 % de contenu musical, enregistrement numérique audiovisuel ou vidéoclip	Spectacle musical, dramatique, d'humour, de mime, de magie, de cirque, aquatique ou sur glace à fort contenu québécois
Dépenses admissibles	Dépenses de main-d'œuvre directement attribuables à la production d'un enregistrement sonore	Dépenses de main-d'œuvre directement attribuables à la production d'un spectacle
Taux du crédit d'impôt	35 % des dépenses admissibles	35 % des dépenses admissibles
Plafond des dépenses	Dépenses admissibles limitées à 65 % des coûts de production	Dépenses admissibles limitées à 65 % des coûts de production

3.1.3 Mettre en place des infrastructures culturelles dans les régions

La préservation et la valorisation du patrimoine bâti au Québec contribuent au renforcement de l'identité québécoise ainsi qu'à son rayonnement international.

Afin de promouvoir l'héritage culturel québécois, le gouvernement mettra en place un parcours d'infrastructures culturelles. Situés dans diverses régions du Québec, ces immeubles patrimoniaux, qui serviront notamment à la diffusion, à la création et à la médiation culturelles, seront acquis, restaurés, aménagés et reconvertis.

À cette fin, le gouvernement prévoit 34,8 millions de dollars pour la période de 2020-2021 à 2024-2025.

Des investissements de 222,2 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour ces infrastructures culturelles.

3.1.4 Réaménager l'Espace de la Capitale-Nationale

Située au cœur du Vieux-Québec, joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO, la place entre la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec et l'hôtel de ville est un des lieux les plus animés et occupés parmi les places publiques de la capitale nationale.

— Le réaménagement de cette place patrimoniale permettra d'en bonifier l'attrait et de mieux y intégrer les édifices et attraits environnants.

Le gouvernement prévoit une somme de 7,0 millions de dollars pour appuyer la réalisation de ce projet, qui participera au rayonnement touristique et culturel de la capitale nationale.

3.2 Soutenir les organisations culturelles et muséales

Pour réaliser sa mission, le ministère de la Culture et des Communications peut s'appuyer sur un vaste réseau d'organisations qui contribue à la promotion et au rayonnement de la culture québécoise.

Afin de les soutenir, le gouvernement prévoit 35,0 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.12

Impact financier des mesures visant à soutenir les organisations culturelles et muséales (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Bonifier l'offre de services des organismes de regroupement culturels	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Soutenir les institutions muséales à vocation scientifique et technologique	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
TOTAL	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0

Note : Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de la Culture et des Communications.

3.2.1 Bonifier l'offre de services des organismes de regroupement culturels

Les organismes de regroupement culturels, tels que les conseils régionaux de la culture, agissent à titre d'expert-conseil auprès des milieux culturels et des communications.

- Leur mandat consiste notamment à rassembler les acteurs du milieu autour d'objectifs communs. Ils favorisent la réalisation de projets porteurs et structurants sur leur territoire, et ce, en réponse aux besoins des milieux.
- Ils accompagnent également leurs membres dans l'adaptation aux différents changements en cours, notamment en ce qui a trait à l'appropriation et à l'usage du numérique et à la mise en œuvre des pratiques écoresponsables.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit accorder 10,0 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier l'offre de services de ces organismes de regroupement culturels.

3.2.2 Soutenir les institutions muséales à vocation scientifique et technologique

Les institutions muséales à vocation scientifique et technologique ont un apport majeur en matière de promotion de la culture scientifique, de vulgarisation, d'éducation, de recherche, de valorisation et de conservation.

Certaines bénéficient de l'agrément des institutions muséales québécoises accordé par le ministère de la Culture et des Communications. Cet agrément garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 25,0 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les activités des institutions muséales à vocation scientifique et technologique possédant l'agrément des institutions muséales québécoises.

3.3 Protéger, promouvoir et valoriser la langue française

Le gouvernement prévoit accorder 50,0 millions de dollars additionnels afin de concrétiser sa vision en matière de valorisation, de promotion et de respect de la langue française.

Pour ce faire, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration mettra en place des actions structurantes pour renforcer le rôle des organismes responsables de l'application de la Charte de la langue française ainsi que du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française afin de leur donner plus de moyens pour bien remplir leur mission, notamment auprès des entreprises.

4. AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

L'évolution rapide de la technologie et la forte concurrence internationale constituent des enjeux pour la compétitivité des entreprises québécoises. La hausse de leur productivité est essentielle à l'augmentation de leurs parts de marchés nationales et internationales.

Les entreprises québécoises peuvent notamment améliorer leur positionnement sur les marchés d'exportation par l'investissement dans leurs équipements, l'intégration de nouvelles technologies ainsi que par l'innovation.

— Les investissements dans la technologie numérique et l'automatisation peuvent aussi permettre aux entreprises de faire face au défi de la rareté de la main-d'œuvre.

Afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, plus d'un milliard de dollars sur six ans pour :

- favoriser l'investissement des entreprises;
- appuyer l'innovation et sa commercialisation;
- accélérer la croissance des entreprises et des exportations.

TABLEAU C.13

Impact financier des mesures visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser l'investissement des entreprises	—	-13,4	-73,2	-124,4	-156,4	-188,4	-555,8
Appuyer l'innovation et sa commercialisation	-81,0	-57,3	-33,4	-43,3	-47,8	-70,9	-333,7
Accélérer la croissance des entreprises et des exportations	-2,0	-37,0	-35,5	-31,0	-26,0	-26,0	-157,5
TOTAL	-83,0	-107,7	-142,1	-198,7	-230,2	-285,3	-1 047,0

Une fiscalité améliorée en faveur des entreprises

La fiscalité est un outil d'intervention prévisible et efficace pour encourager les entreprises québécoises à adopter des comportements favorisant l'innovation et la modernisation de leurs activités.

À cet égard, les différentes composantes du régime fiscal des sociétés ont été analysées afin de déterminer les pistes d'action les plus porteuses pour améliorer la productivité et la compétitivité de nos entreprises et recentrer certaines mesures fiscales sur leur objectif.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement met en place plusieurs initiatives fiscales totalisant plus de 580 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour :

- favoriser l'investissement des entreprises;
- appuyer l'innovation et sa commercialisation;
- assurer l'efficacité de l'aide fiscale.

Favoriser l'investissement des entreprises

Pour favoriser l'investissement des entreprises, le gouvernement :

- met en place le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), qui encouragera les entreprises de tous les secteurs d'activité à acquérir du matériel de fabrication et de transformation, du matériel informatique et des progiciels de gestion avec une aide pouvant atteindre 20 % des investissements admissibles;
- prolonge de quatre ans la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement, qui contribue à la concrétisation de projets majeurs au Québec en permettant aux entreprises admissibles de bénéficier d'un allègement fiscal pouvant atteindre 15 % de leurs investissements;
- annonce la mise en place du crédit d'impôt capital synergie, qui incitera les entreprises établies à investir dans les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance et favorisera le maillage d'affaires entre elles.

Ces initiatives s'ajoutent aux importantes mesures d'amortissement accéléré annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018.

Appuyer l'innovation et sa commercialisation

Pour appuyer l'innovation et sa commercialisation, le gouvernement :

- instaure la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), qui encouragera les entreprises de tous les secteurs de l'économie à commercialiser au Québec les innovations québécoises en leur offrant le taux d'imposition le plus concurrentiel en Amérique du Nord;
- bonifie les trois crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration entre les acteurs en innovation par le retrait des seuils de dépenses admissibles, ce qui soutiendra davantage les projets de recherche réalisés avec les universités, en partenariat privé et par des consortiums de recherche;
- simplifie les démarches administratives relatives aux congés fiscaux pour les chercheurs et experts étrangers afin de faciliter le recrutement par les entreprises des meilleurs talents dans le monde.

Une fiscalité améliorée en faveur des entreprises (suite)

Assurer l'efficacité de l'aide fiscale

Deux mesures d'aide fiscale sont recentrées pour assurer leur efficacité et tenir compte de l'évolution de certains secteurs d'activité, soit par :

- le retrait de la conception et du développement de sites Web des activités admissibles au crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques;
- une modification au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias, en vertu de laquelle le contenu d'un titre multimédia devra être interactif en totalité ou presque pour être admissible.

De plus, deux autres mesures fiscales sont abolies, soit :

- le crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME, considérant que l'acquisition de progiciels de gestion visée par ce crédit d'impôt sera admissible au nouveau C3i;
- la réserve libre d'impôt pour les armateurs québécois, qui n'a bénéficié à aucune entreprise depuis son instauration en 2014.

Finalement, la déduction pour sociétés innovantes (DSI), en vigueur depuis 2017, sera remplacée par la DICI, une nouvelle mesure fiscale plus incitative et plus simple à appliquer qui rejoindra davantage d'entreprises, notamment les PME et les entreprises du secteur des services.

Impact financier des initiatives fiscales visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total	Page de réf.
Favoriser l'investissement des entreprises							
Mise en place du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i)	-13,4	-67,2	-116,4	-148,4	-180,4	-525,8	C.40
Prolongation du congé fiscal pour grands projets d'investissement ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	C.48
Mise en place du crédit d'impôt capital synergie	—	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-30,0	C.49
Appuyer l'innovation et sa commercialisation							
Instauration de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI) ⁽²⁾	—	-2,9	-13,6	-25,0	-50,3	-91,8	C.52
Bonification des crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration	-0,5	-1,8	-2,7	-3,0	-3,0	-11,0	C.56
Simplifications administratives relatives aux congés fiscaux pour les chercheurs et experts étrangers	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0	C.57
Assurer l'efficacité de l'aide fiscale							
Recentrage du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques	1,4	11,0	17,4	20,0	21,2	71,0	C.57
Recentrage du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias	0,1	0,6	0,9	1,0	1,0	3,6	C.57
Abolition du crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME	0,6	1,6	1,3	0,3	—	3,8	C.46
Abolition de la réserve libre d'impôt pour les armateurs québécois ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-12,0	-64,9	-121,3	-163,3	-219,7	-581,2	

(1) En raison de la période de soixante mois dont bénéficient les entreprises pour réaliser leurs projets d'investissement, l'impact financier de cette mesure se réalisera au-delà de la période 2024-2025.

(2) À partir du 1^{er} janvier 2021, la DICI remplacera la déduction pour sociétés innovantes (DSI).

(3) Cette initiative est décrite dans la section A des *Renseignements additionnels 2020-2021*.

4.1 Favoriser l'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises est un élément fondamental pour améliorer la productivité de l'économie et en augmenter le potentiel de croissance. Dans ce contexte, le Québec doit offrir un environnement d'affaires propice à la modernisation des entreprises, à l'attraction de projets d'investissement majeurs et à l'accès aux capitaux pour les PME innovantes à fort potentiel de croissance.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, près de 556 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accroître la productivité par des investissements innovants;
- prolonger la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- favoriser le développement des PME innovantes.

TABLEAU C.14

Impact financier des mesures visant à favoriser l'investissement des entreprises

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accroître la productivité par des investissements innovants	-13,4	-67,2	-116,4	-148,4	-180,4	-525,8
Prolonger la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
Favoriser le développement des PME innovantes	—	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-30,0
TOTAL	-13,4	-73,2	-124,4	-156,4	-188,4	-555,8

(1) En raison de la période de soixante mois dont bénéficient les entreprises pour réaliser leurs projets d'investissement, l'impact financier de cette mesure se réalisera au-delà de la période 2024-2025.

Une productivité du travail à améliorer dans le secteur des services au Québec

Les entreprises du Québec affichent globalement une productivité inférieure à celle de l'Ontario. Le retard du Québec s'est accru au cours des dernières années.

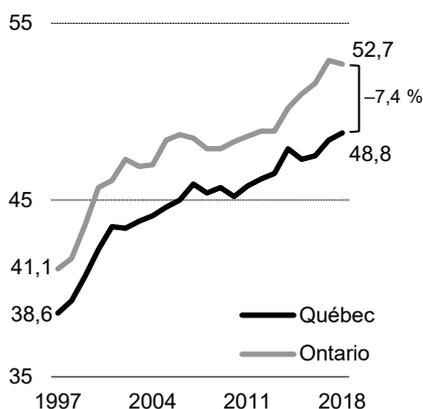
- En 2018, le Québec affichait une productivité de 48,8 dollars par heure travaillée comparativement à 52,7 dollars en Ontario, soit un écart de 7,4 %.

Le retard du Québec s'explique principalement par le faible niveau de productivité du travail du secteur des services, qui représente près des trois quarts des emplois en entreprise.

- En effet, en 2018, la productivité du travail du secteur des services au Québec s'établissait à 43,6 dollars par heure travaillée et était inférieure de près de 12 % à celle de l'Ontario.
- Pour sa part, le secteur des biens au Québec a une productivité comparable à celle de l'Ontario, bien que le secteur manufacturier affiche toujours un retard.

Productivité du travail des entreprises, 1997 à 2018

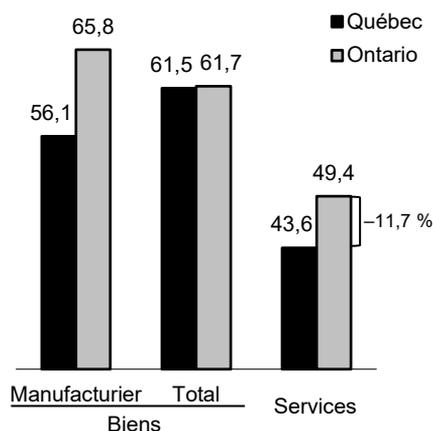
(en dollars enchaînés de 2012 par heure)



Source : Statistique Canada.

Productivité du travail des entreprises par secteur d'activité, 2018

(en dollars enchaînés de 2012 par heure)



Source : Statistique Canada.

4.1.1 Accroître la productivité par des investissements innovants

La compétitivité des entreprises repose de plus en plus sur un niveau de numérisation avancé. Or, des études¹ révèlent qu'environ 75 % des entreprises québécoises ont une faible maturité technologique.

Afin d'accroître la productivité des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité, dont le secteur des services, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, la mise en place du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) visant à :

- soutenir les acquisitions de nouvelles technologies permettant la numérisation des processus de production;
- favoriser la modernisation des équipements manufacturiers afin d'accroître l'usage de la robotisation et de l'automatisation;
- encourager les efforts d'investissement des entreprises de toutes les régions du Québec.

Cette mesure fiscale représentera un soutien de près de 526 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Des mesures d'amortissement accéléré en faveur de l'investissement

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a posé des premiers gestes pour favoriser l'investissement privé par :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement et l'introduction d'une déduction additionnelle permanente de 30 % pour le matériel informatique, le matériel de fabrication et de transformation, l'équipement de production d'énergie propre et la propriété intellectuelle;
- la mise en place de l'amortissement bonifié relativement à tous les autres types d'investissements.

En réduisant considérablement le coût des investissements pour les entreprises du Québec, le gouvernement favorise des initiatives qui se traduiront par une hausse supplémentaire des investissements de plus de 6 milliards de dollars d'ici 2024.

¹ CEFRIO, *Industrie 4.0, Enquête auprès des entreprises manufacturières du Québec*, juin 2017 et BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA, *Passez au numérique, Comment prendre le virage numérique dans votre entreprise*, octobre 2018.

❑ Principaux paramètres du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation

Le C3i bénéficiera aux entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité, notamment le secteur manufacturier et le secteur des services, pour leurs acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2025 de :

- matériel de fabrication et de transformation;
- matériel informatique;
- progiciels de gestion.

Le taux du crédit d'impôt sera de 10 %, de 15 % ou de 20 %. Il sera déterminé en fonction du lieu et de l'indice de vitalité économique du territoire où seront réalisés les investissements.

Le C3i sera pleinement remboursable pour les PME et non remboursable pour les grandes entreprises.

Les dépenses admissibles pour un bien seront celles excédant 12 500 \$ pour l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation. Ce seuil sera de 5 000 \$ pour le matériel informatique et les progiciels de gestion.

TABLEAU C.15

Principaux paramètres du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation

Sociétés admissibles	Société ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise ⁽¹⁾
Biens admissibles	Matériel de fabrication et de transformation (catégorie d'amortissement 43 ou 53) Matériel informatique (catégorie d'amortissement 50) Progiciels de gestion (faisant partie de la catégorie d'amortissement 12)
Dépenses admissibles	Seuil de dépenses : – 12 500 \$ par bien pour du matériel de fabrication et de transformation – 5 000 \$ par bien pour du matériel informatique ou un progiciel de gestion
Taux du crédit d'impôt	Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec : 10 % Autres territoires ou régions : 15 % Territoires confrontés à une faible vitalité économique : 20 %
Critère de remboursabilité	Remboursable pour les sociétés dont l'actif et le revenu brut n'excèdent pas 50 M\$ Non remboursable pour les sociétés dont l'actif ou le revenu brut est égal ou supérieur à 100 M\$ ⁽²⁾
Plafond d'investissement	100 M\$ de dépenses d'investissement admissibles sur cinq ans
Échéance	Bien admissible acquis avant le 1 ^{er} janvier 2025

(1) Les sociétés suivantes n'auront pas droit au C3i : une société qui est exonérée d'impôt, une société de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée par une telle société, une société de production d'aluminium et une société de raffinage de pétrole.

(2) Le crédit d'impôt sera partiellement remboursable lorsque l'actif ou le revenu brut de la société excédera 50 M\$, mais sera inférieur à 100 M\$.

☐ Un taux bonifié pour les régions

Les entreprises de l'ensemble des régions du Québec pourront bénéficier du C3i. Celles établies dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec profiteront d'un taux de 10 % sur leurs investissements admissibles.

Afin d'appuyer davantage les entreprises situées hors de ces communautés métropolitaines, le gouvernement bonifiera leur taux du C3i à 15 %.

Pour tenir compte des défis économiques particuliers dans certaines régions, le gouvernement majorera le taux du crédit d'impôt à 20 % dans les territoires dont l'indice de vitalité économique se situe parmi les 25 % les plus faibles au Québec.

Territoires confrontés à une faible vitalité économique

L'Institut de la statistique du Québec publie aux deux ans l'indice de vitalité économique (IVE) pour les MRC ou les territoires équivalents du Québec. L'IVE est calculé à partir de trois indicateurs, soit :

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);
- le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus);
- le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de cinq ans).

Les entreprises établies dans les territoires dont l'IVE est parmi les 25 % les plus faibles au Québec bénéficieront du C3i au taux de 20 % sur leurs investissements admissibles.

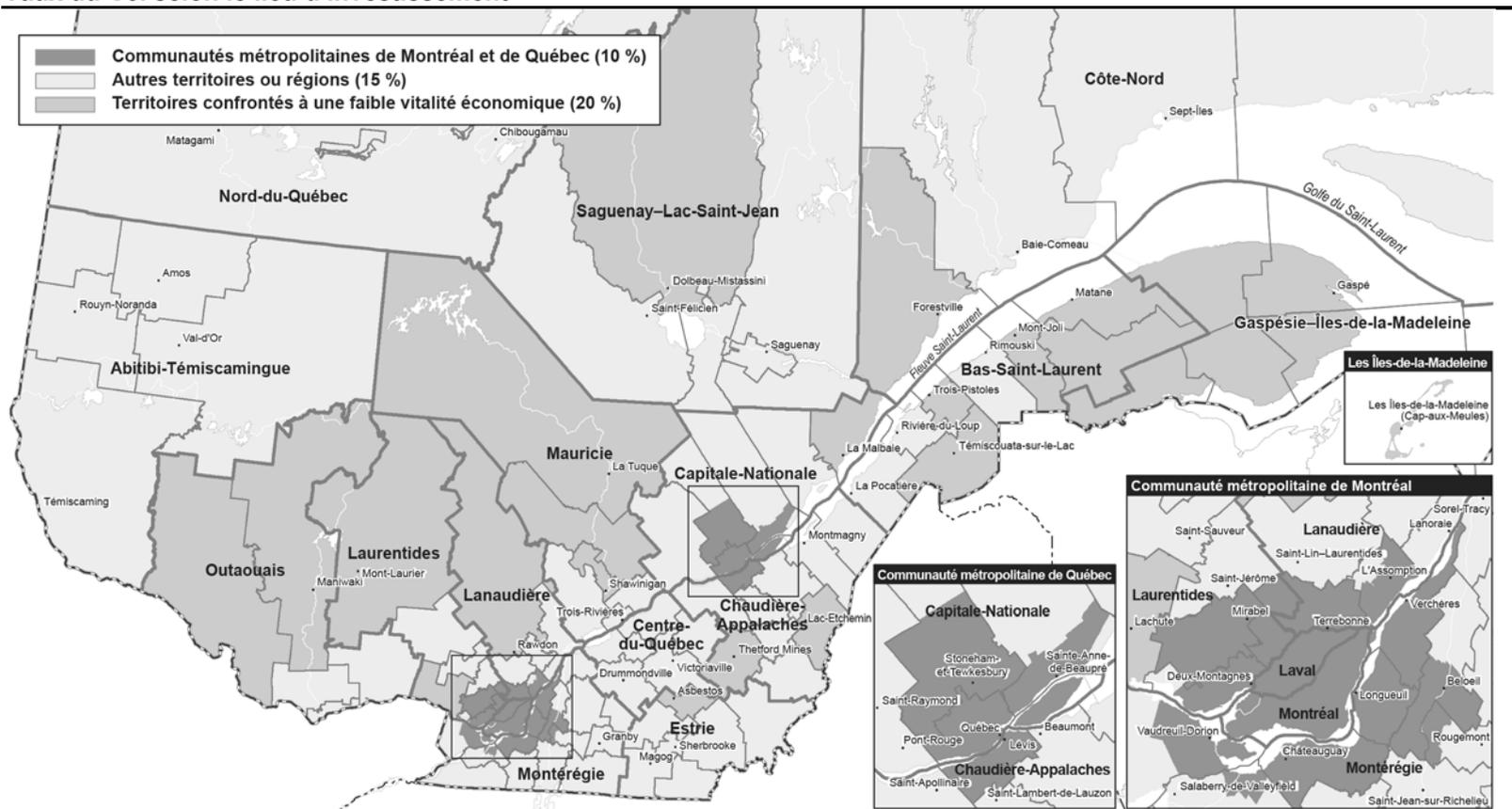
Territoires dont l'IVE est parmi les 25 % les plus faibles au Québec – Édition 2018

Régions administratives	MRC ou territoires équivalents
Bas-Saint-Laurent	- La Matanie - La Matapédia - La Mitis
Saguenay–Lac-Saint-Jean	- Maria-Chapdelaine
Capitale-Nationale	- Charlevoix-Est
Mauricie	- La Tuque - Mékinac
Estrie	- Les Sources
Outaouais	- La Vallée-de-la-Gatineau
Côte-Nord	- La Haute-Côte-Nord
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	- Avignon - Bonaventure - Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Chaudière-Appalaches	- Les Appalaches
Lanaudière	- Matawinie
Laurentides	- Argenteuil

Source : Institut de la statistique du Québec.

ILLUSTRATION C.1

Taux du C3i selon le lieu d'investissement



❑ Assurer un environnement d'affaires compétitif à l'échelle canadienne et internationale

Avec la mise en place du C3i, le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)² du Québec s'établira en moyenne à 7,7 % en 2020 pour les nouveaux investissements, ce qui permettra au Québec de se distinguer avantageusement de ses partenaires commerciaux canadiens et internationaux.

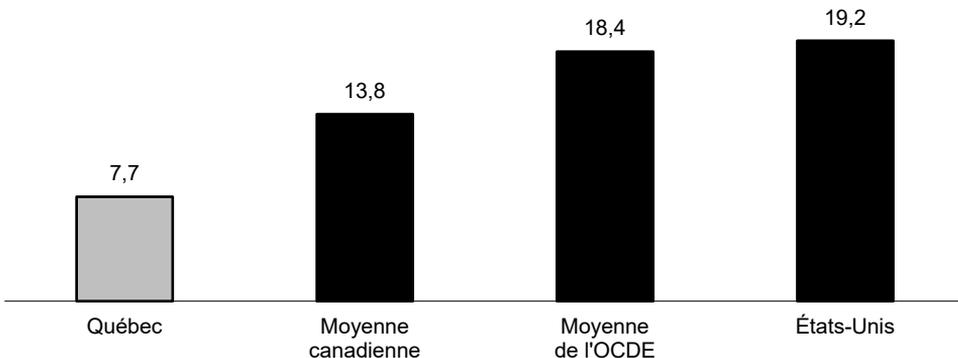
En comparaison, le TEMI pour 2019 se situait à :

- 13,8 % en moyenne au Canada;
- 18,4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE;
- 19,2 % en moyenne aux États-Unis.

Ainsi, les entreprises du Québec bénéficieront d'un TEMI de 44 % sous la moyenne canadienne, soit l'un des TEMI les plus compétitifs parmi les pays industrialisés.

GRAPHIQUE C.2

Comparaison du TEMI du Québec et de certains territoires – 2020 (en pourcentage)



Note : Pour le Québec, le TEMI est sur la base des paramètres fiscaux de 2020. Pour les autres territoires, les TEMI sont sur la base des paramètres fiscaux de 2019.

Source : Compilation du ministère des Finances.

² Le TEMI est une représentation quantitative de l'ensemble des règles, des taux et des mesures fiscales s'appliquant à un investissement marginal réalisé par une entreprise. Un TEMI faible indique un régime favorable à l'investissement.

❑ **Maintien du crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation**

Un crédit d'impôt pour encourager l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation (CII) a été introduit en 2008.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, seules les entreprises situées dans les régions ressources peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt à un taux variant entre 4 % et 24 %, selon leur taille et le lieu de l'investissement réalisé.

Les entreprises actuellement admissibles au CII pourront faire le choix de continuer d'en bénéficier ou de réclamer le C3i.

■ **Accélérer l'adoption des technologies de l'industrie 4.0**

Le C3i permettra d'accélérer le virage numérique des entreprises québécoises et d'optimiser leurs modèles d'affaires.

Le recours à l'Internet des objets et aux autres technologies de pointe contribuera à la connectivité des différentes ressources des entreprises du secteur manufacturier. Ces nouvelles technologies permettront de mieux exploiter et valoriser les données ainsi que le flux d'information en vue d'offrir des outils d'aide à la prise de décision plus efficaces.

L'amélioration des procédés de production de biens ou de services favorisera les gains de productivité des entreprises du Québec et, en conséquence, leur compétitivité.

Illustration de l'avantage procuré par le C3i pour une PME manufacturière située dans un territoire confronté à une faible vitalité économique

L'exemple suivant présente une PME manufacturière située en Gaspésie qui réalise des investissements totalisant 200 000 \$ pour :

- l'achat d'équipements composés de capteurs intelligents, au coût de 125 000 \$, qui ont pour fonction de surveiller et de contrôler en temps réel chaque étape de son processus de production;
- la modernisation de son réseau informatique et de ses serveurs de stockage au coût de 25 000 \$;
- l'acquisition d'un progiciel de gestion, au coût de 50 000 \$, pour optimiser sa chaîne d'approvisionnement et permettre un meilleur suivi auprès de ses clients.

L'appui du C3i encourage la PME à accélérer la modernisation de ses équipements manufacturiers et l'intégration de nouvelles technologies menant vers l'industrie 4.0. Le montant versé découlant du C3i représentera un gain de 8 500 \$ par rapport au CII.

Illustration de l'avantage procuré par le C3i pour des investissements de 200 000 \$ réalisés par une PME située en Gaspésie

(en dollars)

Types d'investissement	Coût	CII (taux de 24 %)	C3i (taux de 20 %)
Matériel de fabrication ⁽¹⁾	125 000	27 000	22 500
Matériel informatique ⁽²⁾	25 000	—	4 000
Progiciel de gestion ⁽²⁾	50 000	—	9 000
TOTAL	200 000	27 000	35 500
<i>Gain avec le C3i</i>			+8 500

(1) Un seuil de dépenses admissibles de 12 500 \$ par bien est applicable au matériel de fabrication.

(2) Un seuil de dépenses admissibles de 5 000 \$ par bien est applicable respectivement au matériel informatique et au progiciel de gestion.

Abolition du crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME

Considérant que l'acquisition de progiciels de gestion sera admissible au C3i, le gouvernement annonce l'abolition du crédit d'impôt relatif à l'intégration des TI dans les PME.

Ce dernier visait les contrats d'intégration d'un progiciel de gestion pour les frais engagés avant le 1^{er} janvier 2021. Les entreprises qui disposent déjà d'une entente préalable écrite à un tel contrat pourront continuer à en bénéficier.

Ce geste entraînera des économies totalisant 3,8 millions de dollars sur quatre ans.

❑ 1,7 G\$ additionnels au PIB

La mise en place du C3i soutiendra les investissements d'environ 10 000 entreprises annuellement.

Cette mesure entraînera une hausse des investissements des entreprises de près de 1,3 milliard de dollars d'ici son échéance le 31 décembre 2024 et incitera les entreprises à accélérer leur modernisation.

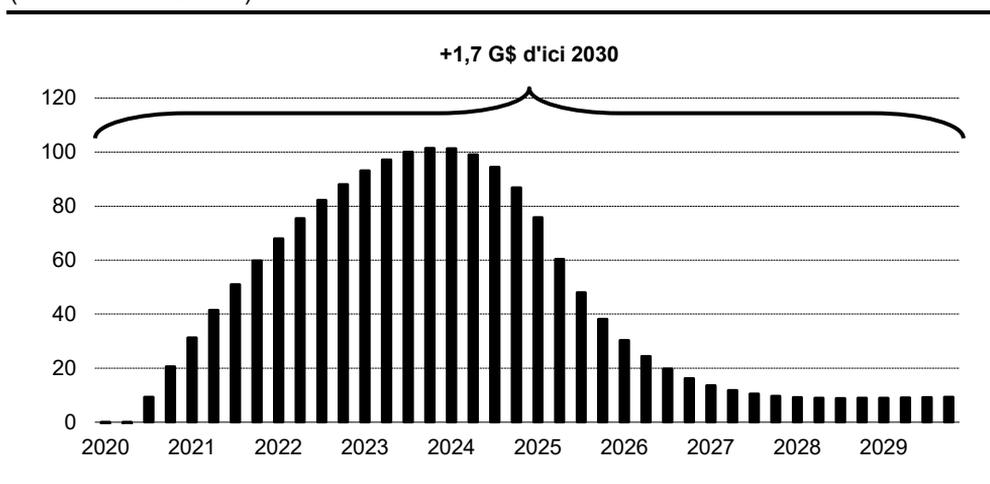
Ces investissements additionnels auront des effets positifs sur l'économie du Québec, qui s'étendront au-delà de la période couverte par la mesure.

— D'ici 2030, cet appui permettra d'ajouter plus de 1,7 milliard de dollars au PIB.

GRAPHIQUE C.3

Impact du C3i sur le PIB

(en millions de dollars)



4.1.2 Prolonger la période d’admissibilité au congé fiscal pour grands projets d’investissement

Le congé fiscal pour grands projets d’investissement permet aux entreprises admissibles de bénéficier d’un congé d’impôt sur le revenu et de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) équivalent à un maximum de 15 % de leurs investissements, réparti sur une période maximale de quinze ans.

— Afin de se qualifier à la mesure, un projet d’investissement doit notamment être d’au moins 100 millions de dollars en région centrale et d’au moins 50 millions de dollars en région désignée.

Depuis la mise en place de la mesure, près de soixante projets ont bénéficié d’un certificat initial d’admissibilité. À ces projets sont associés :

- des investissements estimés à 28 milliards de dollars;
- la création ou le maintien de près de 23 000 emplois directs;
- une contribution de plus de 9 milliards de dollars au PIB québécois sur une base annuelle.

Les entreprises qui souhaitent bénéficier du congé fiscal pour grands projets d’investissement ont actuellement jusqu’au 31 décembre 2020 pour présenter une demande de certificat initial.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement annonce la prolongation jusqu’au 31 décembre 2024 de la période d’admissibilité au congé fiscal pour grands projets d’investissement.

Cette prolongation permettra d’attirer au Québec près de 45 nouveaux grands projets dont les investissements totaliseront plus de 20 milliards de dollars, en plus de créer et de soutenir plus de 17 000 emplois directs.

TABLEAU C.16

Principaux paramètres du congé fiscal pour grands projets d'investissement – Après le budget 2020-2021

Description	Congé fiscal applicable à l'impôt sur le revenu des sociétés et à la cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé (FSS) attribuables au projet d'investissement
Plafond du congé fiscal	15 % des investissements admissibles
Période maximale pour bénéficiaire du congé fiscal	15 ans
Critères d'admissibilité	Présentation d'une demande de certificat initial au ministre des Finances avant le début de la réalisation du grand projet Dépenses d'investissement admissibles attribuables à un projet réalisé au Québec, s'inscrivant dans un secteur d'activité admissible Atteinte du seuil d'investissement au plus tard à la fin de la période de 60 mois suivant la date de délivrance du certificat initial
Seuil d'investissement	Région centrale : 100 M\$ Région désignée : 50 M\$
Secteurs d'activité admissibles	Manufacturier, commerce de gros, entreposage, traitement et hébergement de données, plateformes numériques
Période de réalisation des investissements	60 mois à partir de la délivrance du certificat initial
Date limite pour présenter une demande de certificat initial	31 décembre 2024

4.1.3 Favoriser le développement des PME innovantes

Les PME innovantes à fort potentiel de croissance ont notamment besoin d'avoir accès à des capitaux et à des réseaux d'affaires pour se développer pleinement.

Pour appuyer le développement des PME innovantes québécoises, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, la mise en place du crédit d'impôt capital synergie. Ce crédit d'impôt vise à inciter les entreprises établies à investir dans le capital-actions des PME québécoises.

- Cette nouvelle mesure favorisera le maillage d'affaires et la synergie entre les entreprises québécoises en plus de faciliter l'accès aux capitaux.
- Elle permettra de tirer profit du potentiel de l'économie québécoise, par exemple, en facilitant pour certaines PME la valorisation de leurs innovations et, pour d'autres, l'accès aux marchés internationaux.

❑ Principaux paramètres de la mesure

Les entreprises qui investiront dans une PME admissible pourront bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 30 % de la valeur de leur investissement en actions admissibles.

— Les investissements admissibles seront limités annuellement à 750 000 \$ par investisseur, pour un crédit d'impôt maximum de 225 000 \$.

Pour les cinq prochaines années, les investissements admissibles à cette mesure totaliseront plus de 120 millions de dollars.

Ce nouveau crédit d'impôt représentera un appui au développement des PME innovantes de 30,0 millions de dollars d'ici 2024-2025.

TABLEAU C.17

Principaux paramètres du crédit d'impôt capital synergie

PME admissibles	Société privée sous contrôle canadien, ayant un établissement stable au Québec, dont le capital versé est inférieur à 15 M\$ et dont le revenu brut est inférieur à 10 M\$ Société en activité dans un secteur admissible depuis au moins un an
Secteurs admissibles	Technologies vertes, technologies de l'information, sciences de la vie, manufacturier innovant, intelligence artificielle
Investisseurs admissibles	Société par actions ayant un établissement au Québec et n'ayant pas de lien de dépendance avec la PME admissible Société n'ayant pas comme activité principale le financement ou l'investissement en entreprise
Investissements admissibles	Investissement sous forme de capital-actions, limité à : <ul style="list-style-type: none">– une prise de participation n'entraînant pas le contrôle d'une PME admissible– 750 000 \$ par année par investisseur– 1 M\$ par année par PME admissible
Taux du crédit d'impôt	30 %, applicable à la valeur de l'investissement admissible
Crédit d'impôt maximum annuel	225 000 \$
Période de détention minimale des actions	5 ans
Émission annuelle maximale	30 M\$
Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2021

❑ Modalités de la mesure

Les PME intéressées pourront soumettre une demande d'admissibilité à Investissement Québec, qui sera responsable d'administrer la mesure et d'accompagner les entreprises dans les différentes étapes du processus.

4.2 Appuyer l'innovation et sa commercialisation

La recherche et développement (R-D) et l'innovation favorisent la compétitivité des entreprises grâce aux découvertes qui leur permettent de se démarquer de la concurrence. Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'un appui financier à chacune des étapes de leurs projets, que ce soit par rapport à la recherche ou à la commercialisation des propriétés intellectuelles.

Désirant appuyer l'innovation et sa commercialisation, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, près de 334 millions de dollars pour notamment encourager la mise en marché des innovations québécoises et accélérer le développement de produits novateurs.

TABLEAU C.18

Impact financier des mesures visant à appuyer l'innovation et sa commercialisation (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Instaurer la déduction incitative pour la commercialisation des innovations	—	—	-2,9	-13,6	-25,0	-50,3	-91,8
Bonifier les crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration	—	-0,5	-1,8	-2,7	-3,0	-3,0	-11,0
Faciliter le recrutement des chercheurs et experts étrangers ^{(1),(2)}	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
Recentrer certains crédits d'impôt pour assurer leur efficacité	—	1,5	11,6	18,3	21,0	22,2	74,6
Appuyer les sciences de la vie	-81,0	-8,0	-10,0	-10,0	-5,0	-4,0	-118,0
Accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation	—	-13,1	-17,1	-22,1	-22,6	-22,6	-97,5
Appuyer le développement de filières industrielles vertes	—	-7,0	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-59,0
Mettre en place des zones d'innovation ^{(1),(2)}	—	-20,0	—	—	—	—	-20,0
Bonifier le Programme innovation ^{(1),(2)}	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
TOTAL	-81,0	-57,3	-33,4	-43,3	-47,8	-70,9	-333,7

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

4.2.1 **Instaurer la déduction incitative pour la commercialisation des innovations**

Sur le plan économique, le Québec se distingue par sa capacité d'innover dans de nombreux domaines de pointe, notamment les sciences de la vie et les technologies de l'information.

Afin d'encourager davantage la commercialisation des innovations québécoises, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2020-2021, l'instauration de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).

La DICI s'inspire des recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

☐ Principaux paramètres de la DICI

Pour être admissible à la DICI, une entreprise devra avoir un établissement au Québec, y commercialiser une propriété intellectuelle (PI) et avoir engagé au Québec des dépenses en R-D.

— Les logiciels protégés par des droits d'auteur, les brevets, les certificats de protection supplémentaire pour les médicaments et les droits d'obtention végétale seront admissibles à cette nouvelle déduction.

Les revenus tirés de la commercialisation de ces PI, dont ceux provenant de la vente ou de la location de biens, de prestations de services et de redevances, pourront bénéficier de la DICI.

— Ces revenus seront imposés à un taux effectif de 2,0 %, ce qui représente une réduction de 9,5 points de pourcentage par rapport au taux général.

De plus, afin de faciliter l'application de la DICI, une méthode de calcul simplifiée sera offerte, ce qui favorisera son adoption, notamment par les PME.

Par ailleurs, à partir du 1^{er} janvier 2021, la DICI remplacera la déduction pour sociétés innovantes (DSI), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Les entreprises qui sont présentement admissibles à la DSI seront admissibles à la DICI.

TABLEAU C.19

Principaux paramètres de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI)

Sociétés innovantes admissibles	Société par actions ayant un établissement stable au Québec commercialisant une propriété intellectuelle (PI) admissible
Propriétés intellectuelles admissibles	PI résultant de dépenses engagées en tout ou en partie au Québec : <ul style="list-style-type: none"> – droits d'auteur pour les logiciels – brevets et certificats de protection supplémentaire – droits d'obtention végétale
Types de revenus admissibles	Revenus tirés de la vente ou de la location de biens Prestations de services Redevances provenant d'une concession Revenus découlant de litiges liés à la PI admissible
Calcul de l'avantage fiscal	Le calcul s'effectuera à partir de la méthode simplifiée
Taux d'imposition effectif	Les revenus imposables admissibles seront assujettis à un taux d'imposition effectif de 2 %
Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2021

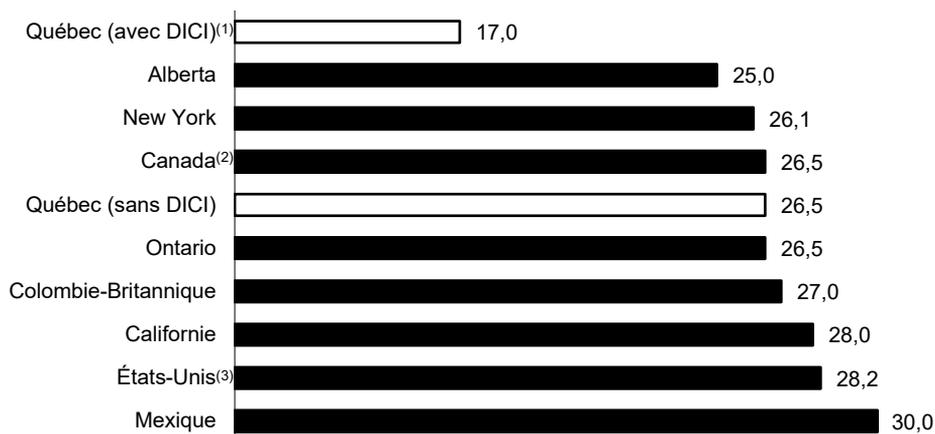
Le taux d'imposition le plus concurrentiel en Amérique du Nord

À la suite de l'introduction de la DICI, les sociétés développant et commercialisant au Québec une PI québécoise bénéficieront du taux d'imposition le plus concurrentiel en Amérique du Nord.

— Le revenu admissible sera assujetti à un taux d'imposition combiné de 17 %, soit un taux plus faible que celui du reste du Canada et des États-Unis.

Par conséquent, avec la DICI, les sociétés commercialisant leurs innovations au Québec seront plus compétitives que leurs concurrents canadiens et internationaux.

Taux général combiné d'imposition sur le revenu des sociétés – 2020
(en pourcentage)



(1) Taux effectif appliqué sur la valeur ajoutée de la PI à compter du 1^{er} janvier 2021.

(2) Moyenne pondérée selon le poids de l'activité économique des provinces canadiennes.

(3) Moyenne pondérée selon le poids de l'activité économique des États américains.

□ Une mesure qui rejoindra près de 15 000 entreprises

La commercialisation des innovations développées au Québec présente un potentiel économique important alors que près de 15 000 entreprises seront admissibles à la DICI au cours des prochaines années.

Cet incitatif soutiendra la commercialisation d'innovations québécoises représentant plus de 2,4 milliards de dollars annuellement en revenus générés.

Illustration de l'effet de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations sur l'impôt à payer

L'illustration suivante présente la situation d'une grande entreprise qui choisit le Québec comme lieu de commercialisation de son produit innovant. Cette entreprise a un revenu imposable total de 8,0 millions de dollars, dont un revenu de 5,0 millions de dollars provenant de propriétés intellectuelles (PI) admissibles développées au Québec.

Sans la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), cette entreprise aurait un impôt sur le revenu à payer de 920 000 \$.

- Avec la DICI, l'impôt à payer serait de 445 000 \$, dont 100 000 \$ sur le revenu provenant de ses PI admissibles.
- Cette entreprise profiterait ainsi d'un allègement de son fardeau fiscal de 475 000 \$, soit plus de la moitié de son impôt à payer au Québec.

Illustration de l'effet de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations sur l'impôt à payer (en dollars, sauf indication contraire)

	Régime général	DICI
Revenu imposable total	8 000 000	8 000 000
Revenu imposable attribuable à la PI	5 000 000	5 000 000
Taux d'imposition	11,5 %	2,0 %
Sous-total	575 000	100 000
Autres revenus	3 000 000	3 000 000
Taux d'imposition	11,5 %	11,5 %
Sous-total	345 000	345 000
IMPÔT À PAYER	920 000	445 000
<i>Écart</i>	—	–475 000
<i>Écart en %</i>	—	–51,6

4.2.2 Bonifier les crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration

Le Québec offre aux sociétés trois crédits d'impôt à la R-D qui encouragent la collaboration avec différents acteurs en innovation, soit :

- le crédit d'impôt pour un contrat de recherche conclu avec une université, un centre de recherche public ou un consortium de recherche, qui favorise le transfert de connaissances et la commercialisation des résultats issus de la recherche;
- le crédit d'impôt pour la recherche en partenariat privé, qui permet aux entreprises de tisser des liens entre elles et qui favorise notamment la croissance de PME grâce au maillage avec de grandes entreprises;
- le crédit d'impôt sur les droits et cotisations payés à un consortium de recherche, qui contribue à créer une synergie entre les entreprises d'un même secteur d'activité et à renforcer leur capacité technologique face à la concurrence internationale.

Afin d'encourager davantage la collaboration entre les acteurs en innovation au Québec, le gouvernement annonce le retrait des seuils de dépenses admissibles applicables aux trois crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration.

- Depuis 2014, les crédits d'impôt à la R-D s'appliquent uniquement sur la partie des dépenses qui excède un seuil de 50 000 \$ pour les PME, à un taux de 30 %, et de 225 000 \$ pour les grandes entreprises, à un taux de 14 %.

Cette initiative permettra de soutenir la totalité des dépenses admissibles relatives à des activités de R-D réalisées en collaboration par les sociétés.

Environ 250 sociétés par année bénéficieront de la bonification de ces trois crédits d'impôt, pour un impact financier totalisant 11,0 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.20

Principaux paramètres des crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration – Après le budget 2020-2021

Crédits d'impôt	Types d'entreprise	Taux ⁽¹⁾	Dépenses admissibles
Recherche universitaire	PME	30 %	80 % du montant du contrat de sous-traitance conclu avec une université, un centre de recherche public ou un consortium de recherche
	Grande	14 %	
Partenariat privé	PME	30 %	100 % des dépenses courantes relatives aux travaux de R-D en partenariat ou 80 % du montant du contrat de sous-traitance
	Grande	14 %	
Consortium de recherche	PME	30 %	100 % du montant des droits et cotisations admissibles
	Grande	14 %	

(1) Chacun des crédits d'impôt à la R-D comporte un taux bonifié de 30 % s'appliquant sur les premiers 3 M\$ de dépenses admissibles annuelles pour les sociétés privées sous contrôle canadien dont l'actif est de 50 M\$ ou moins. Une réduction linéaire du taux du crédit d'impôt de 30 % à 14 % s'applique pour de telles sociétés dont l'actif se situe entre 50 M\$ et 75 M\$. Lorsque l'actif est de 75 M\$ ou plus, le taux est de 14 %.

4.2.3 Faciliter le recrutement des chercheurs et experts étrangers

Le gouvernement offre des congés fiscaux pour les chercheurs et experts étrangers afin d'aider les entreprises à recruter les meilleurs talents dans le monde.

Actuellement, il n'existe aucun processus de décision préalable en ce qui a trait aux demandes pour les chercheurs et experts étrangers. Cela crée de l'incertitude quant à l'obtention d'un congé d'impôt et peut dissuader les chercheurs et les experts visés de venir s'établir au Québec.

Afin de faciliter le recrutement de talents étrangers et de les encourager à venir s'établir au Québec, le gouvernement prévoit mettre en place :

- un processus de décision préalable pour que les entreprises puissent s'assurer de l'admissibilité du contrat de travail proposé à un étranger désirant venir s'établir au Québec;
- un guichet unique, de sorte que les entreprises et les chercheurs et experts étrangers ne communiquent qu'avec un seul intervenant pour obtenir les certificats d'admissibilité.

Cette initiative facilitera le recrutement d'environ 150 chercheurs et experts étrangers par année qui contribueront à la croissance économique du Québec.

Les modalités administratives seront dévoilées ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

4.2.4 Recentrer certains crédits d'impôt pour assurer leur efficacité

Au fil des ans, le gouvernement a contribué au développement d'entreprises et à la création d'emplois à forte valeur ajoutée dans certains secteurs de la nouvelle économie au Québec, notamment en offrant un environnement fiscal attrayant.

Afin de tenir compte de l'évolution de ces secteurs d'activité, le gouvernement ajustera les modalités de deux crédits d'impôt, soit :

- le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques;
- le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias.

Les modifications à ces deux crédits d'impôt entraîneront une réduction de leur coût pour un montant totalisant près de 75 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.21

Impact financier des mesures visant à recentrer certains crédits d'impôt pour assurer leur efficacité
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Modification au crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques	1,4	11,0	17,4	20,0	21,2	71,0
Modification au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias	0,1	0,6	0,9	1,0	1,0	3,6
TOTAL	1,5	11,6	18,3	21,0	22,2	74,6

☐ Modification au crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques

Le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques s'adresse aux entreprises spécialisées en TI. Il vise à stimuler l'offre de logiciels à forte valeur ajoutée, ce qui permet aux entreprises qui les intègrent dans leurs processus d'affaires d'accroître leur productivité.

Le crédit d'impôt s'applique aux salaires des employés qui réalisent des activités dans les domaines de la conception, du développement et de l'intégration de systèmes informatiques et dans l'édition de logiciels.

Ces activités comprennent actuellement la conception et le développement de sites Web. Considérant l'évolution de ces dernières, notamment la plus grande accessibilité à des outils d'aide à leur réalisation, le gouvernement annonce le retrait de la conception et du développement de sites Web des activités admissibles au crédit d'impôt.

Cette modification diminuera l'impact financier de cette mesure d'un montant totalisant 71,0 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

❑ **Modification au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias**

Le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias a permis de développer et de structurer l'industrie du jeu vidéo au Québec et contribue aujourd'hui à soutenir la compétitivité des entreprises de ce secteur d'activité face à la concurrence internationale.

L'aide fiscale s'applique sur les salaires des employés qui réalisent des jeux vidéo, mais également d'autres titres multimédias, tels des titres ludo-éducatifs ou de formation professionnelle.

Un titre multimédia admissible doit notamment permettre une interactivité avec son utilisateur, c'est-à-dire que ce dernier puisse participer et influencer le déroulement de son contenu. Or, un titre multimédia peut comporter différents niveaux d'interactivité.

Afin de s'assurer que l'aide fiscale soutient la production de titres multimédias comportant un haut niveau d'interactivité, le gouvernement apportera une modification pour préciser que le contenu d'un titre multimédia admissible devra être interactif en totalité ou presque.

Cette modification diminuera l'impact financier de cette mesure d'un montant totalisant 3,6 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

4.2.5 Appuyer les sciences de la vie

Le secteur québécois des sciences de la vie est réputé pour la qualité de sa main-d'œuvre et de ses institutions ainsi que pour les importantes innovations qui lui sont attribuables.

Ce secteur permet d'attirer d'importants investissements étrangers en plus de contribuer à l'augmentation du bien-être de la population par les résultats de ses recherches.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 118,0 millions de dollars pour appuyer ce secteur d'activité, soit :

- 10,0 millions de dollars pour accélérer l'adoption et l'intégration des innovations au sein des réseaux de la santé et des services sociaux et pour améliorer l'adéquation entre les besoins du réseau et les initiatives du milieu de la recherche;
- 15,0 millions de dollars en soutien à CATALIS Québec pour augmenter le nombre d'essais cliniques réalisés par les entreprises au Québec, faciliter la collaboration entre les différents acteurs du secteur des sciences de la vie et accélérer le développement de traitements novateurs;

- 12,0 millions de dollars pour favoriser une utilisation accrue de l'intelligence artificielle et, ainsi, soutenir une nouvelle génération d'entrepreneurs en sciences de la vie;
- 81,0 millions de dollars en soutien à Génome Québec et à l'Institut de recherches cliniques de Montréal pour accroître la recherche clinique et la recherche en génomique.

TABLEAU C.22

Impact financier des mesures visant à appuyer les sciences de la vie
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser l'intégration d'innovations au sein des réseaux de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Augmenter le nombre d'essais cliniques réalisés par les entreprises au Québec ^{(2),(3)}	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
Favoriser une utilisation accrue de l'intelligence artificielle ^{(2),(3)}	—	-1,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,0	-12,0
Accroître la recherche clinique et la recherche en génomique ⁽⁴⁾	-81,0	—	—	—	—	—	-81,0
TOTAL	-81,0	-8,0	-10,0	-10,0	-5,0	-4,0	-118,0

(1) Le financement est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(4) Pour 2019-2020, une somme de 8,0 M\$ sera pourvue à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Les crédits supplémentaires de 73,0 M\$ seront octroyés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

4.2.6 Accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation

Les activités de recherche et la valorisation de leurs résultats jouent un rôle déterminant dans la capacité des entreprises à renforcer leur compétitivité.

Afin d'accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars, soit :

- 67,5 millions de dollars pour valoriser la recherche publique afin d'optimiser le potentiel de création de richesse de même que les connaissances issues des institutions de recherche publique québécoises;
- Par ailleurs, le gouvernement prévoit une enveloppe de 100,0 millions de dollars pour la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement de pré-amorçage consacré à la commercialisation des innovations issues de la recherche publique.

- 27,0 millions de dollars afin de bonifier le processus d'accès aux données pour la recherche pour :
 - la mise en place de cinq nouveaux CADRISQ³ au cours des trois prochaines années, notamment dans certains centres hospitaliers universitaires du Québec, dont l'emplacement sera déterminé en collaboration avec les intervenants du milieu scientifique et de la santé,
 - l'optimisation de l'infrastructure informatique liée à l'accès aux données;
- 3,0 millions de dollars en soutien à la Commission d'accès à l'information du Québec pour assurer la protection des renseignements personnels et en éviter toute utilisation inappropriée.

TABLEAU C.23

Impact financier des mesures visant à accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation
(en millions de dollars)

	2020-2021 ⁽¹⁾	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Valoriser la recherche publique ^{(2),(3)}	-10,0	-12,5	-15,0	-15,0	-15,0	-67,5
Bonifier le processus d'accès aux données pour la recherche ^{(4),(5),(6)}	-2,5	-4,0	-6,5	-7,0	-7,0	-27,0
Assurer la protection des renseignements personnels ^{(6),(7)}	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
TOTAL	-13,1	-17,1	-22,1	-22,6	-22,6	-97,5

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(3) Les sommes en lien avec le fonds d'investissement de pré-amorçage seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

(4) Les crédits seront versés au ministère des Finances.

(5) De plus, des investissements de 6,1 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(6) Des crédits supplémentaires seront octroyés de façon récurrente à compter de 2020-2021 pour assurer le financement de cette initiative.

(7) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

³ Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec.

4.2.7 Appuyer le développement de filières industrielles vertes

La lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci entraînent de nombreux défis.

Cette réalité offre toutefois de nouvelles possibilités d'affaires pour les entreprises, notamment en ce qui a trait au développement de créneaux structurants pour l'économie québécoise.

Afin que les entreprises puissent bénéficier de ces nouvelles possibilités en matière de développement économique, le gouvernement prévoit 59,0 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 14,0 millions de dollars pour poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert, ce qui permettra notamment de financer des projets de démonstration de production et d'usage de l'hydrogène;
- 27,0 millions de dollars pour appuyer la recherche, l'innovation et la commercialisation de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques;
- 18,0 millions de dollars pour soutenir le développement d'une filière industrielle spécialisée dans le recyclage de batteries, notamment en finançant des projets de démonstration de nouveaux procédés au Québec.

TABLEAU C.24

Impact financier des mesures visant à appuyer le développement de filières industrielles vertes (en millions de dollars)

	2020- 2021 ⁽¹⁾	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert ⁽²⁾	-2,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,0
Appuyer la recherche, l'innovation et la commercialisation de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques ⁽³⁾	-3,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-27,0
Soutenir le développement d'une filière industrielle spécialisée dans le recyclage de batteries ⁽³⁾	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
TOTAL	-7,0	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-59,0

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

4.2.8 Mettre en place des zones d'innovation

Les zones d'innovation visent à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises.

En novembre 2019, le gouvernement a publié le *Guide de présentation d'un projet de zone d'innovation* afin de présenter la raison d'être, la définition, les objectifs, les étapes de réalisation ainsi que le cadre de présentation et d'analyse des projets de zones d'innovation.

Considérant les nombreux projets développés et le nombre d'initiatives en préparation, le gouvernement prévoit 20,0 millions de dollars en 2020-2021.

Cette somme, qui s'ajoute aux programmes existants, servira à financer des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec et qui s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement pour les zones d'innovation.

Les détails de cette initiative seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

4.2.9 Bonifier le Programme innovation

Le Programme innovation est un outil important du gouvernement destiné aux entreprises pour le financement direct de l'innovation.

Le Programme innovation permet notamment d'appuyer les entreprises et les regroupements d'entreprises lors des différentes étapes d'un projet.

Dans le but d'appuyer davantage de projets innovants d'entreprises, le gouvernement prévoit 10,0 millions de dollars pour la bonification du volet Soutien aux projets d'innovation du Programme innovation.

4.3 Accélérer la croissance des entreprises et des exportations

L'accélération de la croissance des entreprises québécoises est fortement liée à leur capacité d'accroître leur bassin de consommateurs, notamment en exportant leurs produits vers de nouveaux marchés et en renforçant la vision internationale du Québec.

Le maillage des PME innovantes avec les entreprises établies ainsi que l'attraction des investissements étrangers facilitent l'accès aux marchés d'exportation et contribuent à l'amélioration de la compétitivité des entreprises du Québec.

Afin d'accélérer la croissance des entreprises et des exportations, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 157,5 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour :

- stimuler la croissance des investissements étrangers et des exportations;
- accélérer la croissance des PME par un meilleur accompagnement;
- mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec.

TABLEAU C.25

Impact financier des mesures visant à accélérer la croissance des entreprises et des exportations (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Stimuler la croissance des investissements étrangers et des exportations ^{(1),(2)}	—	-25,0	-25,0	-20,0	-20,0	-20,0	-110,0
Accélérer la croissance des PME par un meilleur accompagnement ^{(1),(2)}	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec ⁽³⁾	-2,0	-7,0	-5,5	-6,0	-1,0	-1,0	-22,5
TOTAL	-2,0	-37,0	-35,5	-31,0	-26,0	-26,0	-157,5

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Pour 2019-2020 et 2020-2021, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

4.3.1 Stimuler la croissance des investissements étrangers et des exportations

L'accroissement des exportations, la diversification des marchés et l'attraction d'investissements étrangers sont au cœur de l'action du gouvernement en matière de développement économique.

À cet effet, le gouvernement s'est donné deux objectifs ambitieux d'ici cinq ans, soit :

- doubler les investissements étrangers au Québec;
- augmenter les exportations du Québec afin qu'elles représentent 50 % du PIB.

Pour y arriver, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 110,0 millions de dollars pour la mise en place du Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations.

Les détails concernant le Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

4.3.2 Accélérer la croissance des PME par un meilleur accompagnement

Différents organismes conseillent et accompagnent les PME dans le but de les faire croître rapidement et d'augmenter leur compétitivité et leur productivité.

Afin de favoriser la croissance des PME de l'ensemble des régions du Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 25,0 millions de dollars pour leur permettre d'implanter les meilleures pratiques d'affaires et d'accroître leur collaboration avec des accélérateurs et incubateurs présents sur le territoire.

Les détails de cette mesure seront annoncés ultérieurement.

4.3.3 Mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec

L'action internationale du gouvernement contribue au développement économique du Québec.

Afin de mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec, le gouvernement prévoit 22,5 millions de dollars d'ici 2024-2025.

Des investissements de 35,0 millions de dollars sont aussi prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 afin de renforcer la présence des organismes internationaux, de les soutenir et de les rendre plus visibles dans la métropole. Ces sommes s'ajoutent à celles prévues dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour favoriser les nouvelles délégations internationales du Québec, notamment la Délégation générale du Québec à Paris.

5. FAVORISER L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN DES TRAVAILLEURS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le vieillissement de la population réduit la croissance du bassin de main-d'œuvre disponible, ce qui peut limiter la progression de la croissance économique.

Ainsi, le Québec doit pouvoir compter sur l'ensemble des personnes pouvant participer au marché du travail pour soutenir sa croissance.

Afin de favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, un montant de 212,7 millions de dollars pour :

- mieux intégrer les personnes immigrantes sur le marché du travail;
- favoriser la formation des travailleurs en entreprise;
- attirer des travailleurs étrangers qualifiés;
- faciliter l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.

Ces mesures s'ajoutent à celles proposées dans le cadre du budget 2019-2020 pour accroître la participation au marché du travail qui totalisaient plus de 1,7 milliard de dollars.

TABLEAU C.26

Impact financier des mesures visant à favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail (en millions de dollars)

	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Mieux intégrer les personnes immigrantes sur le marché du travail ⁽²⁾	—	-60,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-160,0
Favoriser la formation des travailleurs en entreprise ^{(3),(4)}	—	-5,8	-5,8	-5,8	-5,8	-5,8	-29,0
Attirer des travailleurs étrangers qualifiés ⁽²⁾	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Faciliter l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi	—	-0,6	-2,2	-3,4	-3,7	-3,8	-13,7
TOTAL	-10,0	-66,4	-33,0	-34,2	-34,5	-34,6	-212,7

(1) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Le financement est octroyé au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

(3) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

5.1 Mieux intégrer les personnes immigrantes sur le marché du travail

Afin de poursuivre les efforts et les investissements amorcés en 2019-2020, le gouvernement souhaite accentuer ses actions en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

Ainsi, des crédits additionnels de 160,0 millions de dollars seront octroyés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ce qui lui permettra d'implanter de nouvelles mesures pour favoriser la réussite de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes.

À cet effet, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration compte renforcer l'accompagnement des personnes immigrantes, notamment grâce à son expansion dans les différentes régions du Québec.

5.2 Favoriser la formation des travailleurs en entreprise

La rareté de la main-d'œuvre limite la capacité des entreprises québécoises à atteindre leur plein potentiel de croissance.

Dans ce contexte, les entreprises accélèrent leur virage technologique pour accroître leur productivité.

— La mesure de formation de la main-d'œuvre pour les entreprises offerte par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soutient les entreprises dans leurs efforts d'adaptation et permet aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences à la suite de l'acquisition de nouvelles technologies.

Pour permettre à plus d'entreprises de développer les compétences numériques de leurs employés, notamment celles des travailleurs expérimentés, le gouvernement prévoit 29,0 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier cette mesure.

5.3 Attirer des travailleurs étrangers qualifiés

Les entreprises québécoises doivent disposer de travailleurs dont les compétences répondent à leurs exigences et d'un bassin de main-d'œuvre qui permet de combler leurs besoins.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 10,0 millions de dollars pour attirer les meilleurs talents étrangers au Québec.

Cette somme permettra de répondre adéquatement aux besoins du marché du travail et, plus précisément, de soutenir les employeurs et les régions dans leurs efforts de recrutement international visant à pourvoir des postes qui n'ont pas pu être comblés par la main-d'œuvre locale.

— Ainsi, ces employeurs auront un meilleur accès à des bassins de main-d'œuvre immigrante et pourront offrir un accompagnement plus efficace et personnalisé.

5.4 Faciliter l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi

Afin d'accroître la participation sur le marché du travail des personnes handicapées, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2020-2021, une réduction des charges salariales québécoises pour les entreprises qui intègrent des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.

Cette mesure, qui prendra la forme d'un crédit d'impôt remboursable, offrira à près de 2 500 PME une pleine compensation des cotisations québécoises sur la masse salariale liées aux salaires versés aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.

TABLEAU C.27

Principaux paramètres de l'allègement des charges salariales visant à faciliter l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi

Employeurs admissibles	Société respectant les principales conditions d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise ⁽¹⁾
Employés admissibles	Employé pour lequel la société a obtenu une attestation certifiant que la personne a reçu des prestations du Programme de solidarité sociale en raison de contraintes sévères à l'emploi, au cours de l'année visée ou de l'une des cinq années précédentes ou Employé atteint d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques ⁽²⁾
Charges sur la masse salariale admissibles	Cotisations salariales québécoises ⁽³⁾
Réduction des charges	100 % des cotisations salariales québécoises payées à l'égard des salaires versés aux employés admissibles

(1) Société privée sous contrôle canadien ayant un capital versé inférieur à 15 M\$.

(2) Au sens donné pour l'application du crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

(3) Cotisations au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

❑ **Encourager l'intégration et le maintien en emploi de plus de 3 000 personnes handicapées**

Cette initiative permettra d'encourager l'intégration et le maintien en emploi de plus de 3 000 personnes handicapées dans les PME québécoises, ce qui favorisera leur inclusion et leur participation sociale.

Cet allègement fiscal, totalisant près de 14 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, traduit la volonté du gouvernement d'assurer un marché du travail plus inclusif.

Une mesure fiscale complémentaire à d'autres interventions gouvernementales pour les personnes handicapées

L'allègement des charges salariales pour l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi sera complémentaire aux divers programmes budgétaires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment le Contrat d'intégration au travail (CIT) et le Programme de subventions aux entreprises adaptées.

Le CIT facilite l'embauche et le maintien en emploi d'une personne handicapée dans un milieu de travail standard. En effet, il permet à l'employeur de se faire rembourser certains frais nécessaires à l'intégration ou au maintien en emploi de cette personne.

— L'aide financière peut prendre plusieurs formes, notamment un soutien au salaire et la couverture de certaines dépenses supplémentaires, dont celles liées à l'accessibilité des lieux de travail ou à l'adaptation des postes de travail.

Par ailleurs, le gouvernement offre une prime au travail adaptée, sous forme de crédit d'impôt remboursable, aux ménages composés d'une personne ayant des contraintes sévères à l'emploi afin de l'encourager à demeurer sur le marché du travail ou à l'intégrer.

6. DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

La mise en valeur du potentiel économique du Québec repose sur la contribution de l'ensemble des régions et des entreprises qui composent son tissu industriel.

Afin de dynamiser le développement économique des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, plus de 900 millions de dollars pour :

- favoriser la prospérité des régions;
- développer le secteur touristique;
- soutenir l'essor des régions en améliorant les infrastructures de transport;
- poursuivre le développement du territoire nordique.

TABLEAU C.28

Impact financier des mesures visant à dynamiser le développement économique des régions (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser la prospérité des régions	-48,2	-42,0	-60,0	-47,5	-42,5	-42,5	-282,7
Développer le secteur touristique	-45,0	-36,0	-51,0	-59,0	-60,0	-65,0	-316,0
Soutenir l'essor des régions en améliorant les infrastructures de transport	—	-46,1	-56,8	-57,6	-56,9	-85,3	-302,7
Poursuivre le développement du territoire nordique	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-93,2	-124,1	-167,8	-164,1	-159,4	-192,8	-901,4

6.1 Favoriser la prospérité des régions

La prospérité des régions nécessite la mise en place de leviers qui contribuent à leur développement économique.

Ainsi, le gouvernement prévoit plus de 280 millions de dollars pour :

- accompagner les entreprises des régions et vitaliser les milieux;
- appuyer la croissance des entreprises en région;
- encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois;
- soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable;
- assurer l'approvisionnement énergétique de l'île d'Anticosti;
- renouveler le Plan d'action gouvernemental en économie sociale.

TABLEAU C.29

Impact financier des mesures visant à favoriser la prospérité des régions (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accompagner les entreprises des régions et vitaliser les milieux ^{(1),(2)}	—	-11,5	-21,5	-21,5	-21,5	-21,5	-97,5
Appuyer la croissance des entreprises en région ^{(1),(2)}	—	-3,0	-6,0	-6,0	—	—	-15,0
Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois ^{(1),(3)}	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable ⁽⁴⁾	-45,0	-12,5	-12,5	—	—	—	-70,0
Assurer l'approvisionnement énergétique de l'île d'Anticosti ⁽³⁾	-3,2	—	—	—	—	—	-3,2
Renouveler le Plan d'action gouvernemental en économie sociale ^{(1),(2)}	—	-10,0	-15,0	-15,0	-16,0	-16,0	-72,0
TOTAL	-48,2	-42,0	-60,0	-47,5	-42,5	-42,5	-282,7

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(4) Pour 2019-2020, une somme de 5,0 M\$ sera pourvue à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Les crédits supplémentaires de 40,0 M\$ seront octroyés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

6.1.1 **Accompagner les entreprises des régions et vitaliser les milieux**

Les MRC et leurs services de développement économique ont un rôle essentiel dans la croissance des entreprises de leur territoire.

Pour accroître l'activité économique locale, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars. Les MRC auront ainsi accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire.

Les détails de cette initiative seront dévoilés ultérieurement.

6.1.2 **Appuyer la croissance des entreprises en région**

Les jeunes entreprises, plus particulièrement celles situées en région, ont de la difficulté à avoir accès à du capital de risque.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 15,0 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place le programme Impulsion PME et, ainsi, contribuer au développement des jeunes entreprises dans toutes les régions du Québec.

Le programme Impulsion PME, qui réalisera des interventions d'une valeur de 50,0 millions de dollars, offrira notamment des prêts convertibles aux jeunes entreprises recommandées par un incubateur, un accélérateur ou tout autre organisme reconnu par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Les détails de l'initiative seront dévoilés ultérieurement.

6.1.3 **Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois**

Afin de faire bénéficier les communautés isolées desservies par les réseaux autonomes⁴ d'une énergie propre et renouvelable, le gouvernement encouragera la transition énergétique de ces réseaux.

Cette mesure contribuera à l'atteinte de la cible du Québec de réduction des émissions de GES et à la réduction de la dépendance du Québec aux produits pétroliers, tout en améliorant la qualité de vie des communautés isolées.

Ainsi, le gouvernement prévoit un montant de 25,0 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir la transition énergétique des réseaux autonomes.

⁴ Un réseau autonome est un réseau de production et de distribution d'électricité appartenant à Hydro-Québec, mais non relié au réseau principal. Ces réseaux sont généralement alimentés par des énergies fossiles.

6.1.4 Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable

La production de gaz naturel renouvelable (GNR) favorise la transition du Québec vers une économie à faible empreinte carbone.

- Le GNR, aussi connu sous le nom de biométhane, est issu de la dégradation des matières organiques des déchets domestiques, notamment les déchets agricoles et industriels. Il peut être utilisé pour les mêmes applications que le gaz naturel conventionnel.

Pour soutenir cette filière émergente au Québec, le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur prévoit que les distributeurs gaziers québécois devront injecter dans leur réseau un minimum de 5 % de GNR à compter de 2025.

En appui à l'atteinte de cette cible, le gouvernement prévoit un investissement de 70,0 millions de dollars sur trois ans pour soutenir :

- la réalisation de projets visant la production de GNR;
- le raccordement des installations de production de GNR au réseau de distribution de gaz naturel.

6.1.5 Assurer l'approvisionnement énergétique de l'île d'Anticosti

Les installations du dépôt pétrolier de la Coopérative de consommation de l'île d'Anticosti se sont détériorées. La reconstruction du dépôt est requise afin que ses opérations soient sécuritaires et conformes à la réglementation.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 3,2 millions de dollars pour la reconstruction de ce dépôt afin d'assurer l'approvisionnement énergétique de la population et des entreprises de l'île d'Anticosti.

6.1.6 Renouveler le Plan d'action gouvernemental en économie sociale

Les entreprises d'économie sociale, qui regroupent des coopératives, des mutuelles et des organismes à but non lucratif, occupent une place importante au sein de l'économie québécoise.

- Le Québec compte plus de 11 200 entreprises d'économie sociale œuvrant dans divers champs d'activité et fournissant des emplois à plus de 220 000 personnes dans toutes les régions du Québec.

Pour la mise en place du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 72,0 millions de dollars.

Les détails concernant le Plan d'action gouvernemental en économie sociale seront annoncés ultérieurement.

6.2 Développer le secteur touristique

Le tourisme constitue l'une des industries dont la croissance est la plus soutenue et la plus rapide à l'échelle mondiale.

Or, l'émergence de nouvelles destinations touristiques, l'utilisation accrue des technologies de l'information par les touristes, la rareté de la main-d'œuvre et les préoccupations grandissantes des voyageurs à l'égard d'un développement durable ont un effet direct sur l'industrie touristique du Québec.

Afin d'assurer le développement du secteur touristique québécois dans ce nouvel environnement d'affaires, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, un appui de 316,0 millions de dollars au secteur touristique pour :

- mettre en œuvre la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025;
- poursuivre les ententes de partenariat régional en tourisme;
- mettre en valeur les établissements de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

TABLEAU C.30

Impact financier des mesures visant à développer le secteur touristique (en millions de dollars)

	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021 ⁽²⁾	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Mettre en œuvre la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025 ⁽³⁾	-45,0	-33,6	-48,6	-56,6	-57,6	-62,6	-304,0
Poursuivre les ententes de partenariat régional en tourisme ⁽³⁾	—	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-12,0
Mettre en valeur les établissements de la Sépaq ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-45,0	-36,0	-51,0	-59,0	-60,0	-65,0	-316,0

(1) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(4) Des investissements de 60,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

6.2.1 Mettre en œuvre la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025

L'actuel plan de développement de l'industrie touristique arrivera à échéance à la fin de la présente année financière.

C'est dans ce contexte que la ministre du Tourisme a entamé une importante démarche de consultation régionale auprès de l'industrie touristique.

Les premiers constats dégagés ont été présentés à l'industrie lors des Assises du Tourisme 2019. Ceux-ci serviront d'ailleurs de base à l'élaboration de la prochaine stratégie de croissance économique du secteur pour 2020-2025.

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025, le gouvernement prévoit une enveloppe de 304,0 millions de dollars sur six ans, ce qui permettra des interventions de plus de 735 millions de dollars. Cette enveloppe servira notamment à :

- accroître l'investissement dans les produits touristiques de calibre mondial;
- accompagner les entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques pour assurer une croissance touristique responsable et innovante;
- faire la promotion de la destination québécoise au Québec et à l'étranger.

Les détails de la stratégie seront annoncés par la ministre du Tourisme dans le cadre des Assises du Tourisme 2020.

Contribuer à faire du tourisme une industrie plus verte et plus durable

Devant la réalité des changements climatiques, de plus en plus de touristes, préoccupés par l'environnement, sont à la recherche de destinations qui réalisent des efforts en matière de développement durable.

Ainsi, dans un souci d'assurer le développement d'une industrie touristique respectueuse de l'environnement, le gouvernement prévoit 30,0 millions de dollars sur six ans pour les initiatives suivantes :

- 25,5 millions de dollars pour favoriser le développement de projets touristiques et durables;
- 4,5 millions de dollars pour soutenir la capacité des entreprises touristiques à s'adapter aux changements climatiques.

6.2.2 Poursuivre les ententes de partenariat régional en tourisme

Les ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT) ont pour but de favoriser la concertation et la synergie des actions du ministère du Tourisme, des associations touristiques régionales et d'autres partenaires régionaux en ce qui a trait au développement, au renouvellement et à la structuration de l'offre touristique de leur territoire respectif.

— En outre, les EPRT stimulent la réalisation de projets de développement touristiques de portée régionale, et ce, en fonction des priorités et des réalités propres à chacune des régions.

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, une enveloppe de 12,0 millions de dollars pour leur renouvellement pour la période 2020-2025. Cette enveloppe permettra aux EPRT de contribuer à l'atteinte des cibles de performance touristiques qui seront établies dans le cadre de la prochaine stratégie de croissance de l'industrie touristique.

6.2.3 Mettre en valeur les établissements de la Sépaq

La Sépaq exploite et gère notamment des parcs nationaux, des réserves fauniques et des établissements touristiques qui contribuent à l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 60,0 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de mettre en valeur le patrimoine bâti des établissements de la Sépaq. Plus précisément, les projets mis de l'avant viseront notamment l'amélioration de l'accès aux parcs nationaux, la restauration des sentiers et la réfection des chalets.

6.3 Soutenir l'essor des régions en améliorant les infrastructures de transport

Des réseaux de transport efficaces permettent d'améliorer la sécurité des citoyens et d'accroître la performance des entreprises. À ce titre, en tenant compte du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 922,2 millions de dollars pour :

- profiter des avantages du Saint-Laurent;
- bonifier l'aide apportée aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local;
- favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises.

Ces investissements permettront de soutenir l'essor des régions grâce à une meilleure fluidité des réseaux de transport maritime, routier et ferroviaire.

TABLEAU C.31

Impact financier des mesures visant à soutenir l'essor des régions en améliorant les infrastructures de transport (en millions de dollars)

	2020- 2021 ⁽¹⁾	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Profiter des avantages du Saint-Laurent ⁽²⁾	-16,1	-26,8	-27,6	-26,9	-25,3	-122,7
Bonifier l'aide apportée aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local ^{(3),(4)}	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-60,0	-180,0
Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-46,1	-56,8	-57,6	-56,9	-85,3	-302,7

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) À ces sommes s'ajoutent des dépenses de 49,3 M\$ découlant d'investissements prévus en infrastructures, ce qui porte le total pour cette mesure à 172,0 M\$.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Transports.

(4) Des investissements de 500,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(5) Des investissements de 70,2 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

6.3.1 Profiter des avantages du Saint-Laurent

Le gouvernement entend tirer pleinement profit du potentiel en matière de développement économique et social que représente la position géographique stratégique du fleuve Saint-Laurent.

À cet effet, le gouvernement souhaite :

- faire du Saint-Laurent un corridor économique performant;
- que les Québécois se réapproprient le Saint-Laurent.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, un montant de 172,0 millions de dollars pour différentes initiatives relatives au secteur maritime, qui permettront entre autres :

- de mettre à niveau et de moderniser les infrastructures portuaires;
- de favoriser le recours au cabotage et à des réseaux de navettes fluviales de manière à contribuer à la lutte contre les changements climatiques;
- d'optimiser l'efficacité et la fluidité des échanges, notamment par la mise en place d'une couverture de télécommunication sur l'ensemble du territoire maritime du Québec;
- de donner un nouvel élan aux zones industrialo-portuaires et aux pôles logistiques;
- d'assurer la poursuite de la mission du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes;
- d'accélérer le développement économique durable des communautés maritimes;
- d'assurer l'accès au fleuve et de préserver ses écosystèmes.

Les détails de ces initiatives seront annoncés ultérieurement.

TABLEAU C.32

Impact financier des mesures visant à profiter des avantages du Saint-Laurent

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Le Saint-Laurent : un corridor économique performant ^{(1),(2),(3),(4)}	-10,9	-16,8	-20,3	-20,4	-18,8	-87,2
Se réappropriier le Saint-Laurent ^{(1),(5)}	-5,2	-10,0	-7,3	-6,5	-6,5	-35,5
Sous-total	-16,1	-26,8	-27,6	-26,9	-25,3	-122,7
Dépenses découlant d'investissements prévus en infrastructures	-3,0	-5,6	-9,0	-13,7	-17,9	-49,3
TOTAL	-19,1	-32,4	-36,7	-40,6	-43,2	-172,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des crédits de 20,1 M\$ seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(3) Des crédits de 37,1 M\$ seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(4) Des crédits de 30,0 M\$ seront versés au ministère des Transports.

(5) Des crédits de 35,5 M\$ seront versés au ministère des Transports.

Contribution des mesures du secteur maritime à la protection de l'environnement

Assurer la poursuite de la mission du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes

Le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM), basé aux Îles-de-la-Madeleine, a été mis en place afin de regrouper des experts du transport maritime.

Il a pour mission de diminuer la vulnérabilité des communautés côtières et de l'environnement face aux risques associés au transport maritime et d'augmenter la sécurité des citoyens et la protection des écosystèmes marins et côtiers.

- Pour ce faire, le CEGRIM favorise la concertation des municipalités, des industries, des pêcheurs, des mariculteurs et des chercheurs dans le but de prévenir les risques et de mettre en place des plans d'intervention efficaces en cas d'incidents maritimes.

Pour assurer la poursuite de la mission du CEGRIM, le gouvernement prévoit une somme de 20,1 millions de dollars sur cinq ans.

Protection des écosystèmes marins

Le gouvernement souhaite favoriser davantage le développement du transport maritime sur le Saint-Laurent et le Saguenay. L'augmentation du trafic maritime peut avoir des impacts sur les écosystèmes marins et fluviaux.

Par ailleurs, le Saint-Laurent regorge d'une faune et d'une flore exceptionnelles. Toutefois, la santé préoccupante du fleuve se traduit par une détérioration des habitats, ce qui met en péril la pérennité des écosystèmes et des ressources.

Pour protéger les écosystèmes et atténuer les impacts sur ceux-ci, le gouvernement prévoit une somme de 12,5 millions de dollars sur cinq ans.

Transport maritime sur courte distance et réseaux de navettes fluviales

Le transport maritime sur courte distance, ou cabotage, se définit comme le transport de passagers ou l'expédition de marchandises par voie maritime, le long des côtes et dans les eaux intérieures, sans traverser d'océan.

Il constitue une solution de rechange au transport routier et comprend de nombreux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, en réduisant notamment jusqu'à dix fois les émissions de GES par tonne de marchandise transportée.

Pour favoriser ce type de transport maritime, le gouvernement prévoit 46,0 millions de dollars¹ pour mettre en place des infrastructures permettant d'offrir un service régulier de transport maritime courte distance dans l'est du Québec et dans la région de Montréal, ainsi que pour effectuer davantage de transport maritime de marchandises hors norme. Des sommes de 21,0 millions de dollars sont par ailleurs prévues pour soutenir des réseaux de navettes fluviales.

Optimiser l'intermodalité entre les transports routier et maritime

En favorisant l'intermodalité entre les activités portuaires et le transport routier, le gouvernement entend réduire les émissions de GES provenant du transport des marchandises. Une optimisation des voies d'accès aux ports permet de diminuer les temps et distances de parcours.

À cet effet, le gouvernement prévoit des investissements de 34,0 millions de dollars¹ pour optimiser les infrastructures routières donnant accès aux ports.

¹ Investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

6.3.2 Bonifier l'aide apportée aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local

Les municipalités sont responsables d'une part importante du réseau routier du Québec. L'entretien adéquat des routes locales est nécessaire pour faciliter la mobilité et accroître la sécurité des citoyens.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement bonifie son soutien aux municipalités en prévoyant :

- un appui supplémentaire de 180,0 millions de dollars sur cinq ans pour l'entretien courant et préventif des routes locales, notamment pour le déneigement de la chaussée, la réfection du marquage et le remplacement des panneaux de signalisation;
- des investissements additionnels de 500,0 millions de dollars, dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030, pour l'amélioration des routes, qui permettront de rehausser l'état global du réseau routier local et de réaliser des travaux ciblés dans les plans d'intervention municipaux.

Ce soutien additionnel renforce le partenariat entre le gouvernement et les municipalités, en plus d'assurer la pérennité du réseau routier local et d'en améliorer l'efficacité.

6.3.3 Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises

Au terme du Sommet sur le transport ferroviaire, le gouvernement a confirmé sa volonté de soutenir le développement du transport ferroviaire des personnes et des marchandises.

Le gouvernement donne suite à cet engagement en prévoyant des investissements de 70,2 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030, qui visent à :

- renforcer la sécurité du réseau ferroviaire grâce à un appui additionnel aux municipalités;
- accroître l'utilisation du transport ferroviaire en soutenant les entreprises qui souhaitent intégrer ce type de transport dans leur chaîne logistique;
- favoriser le maintien et l'amélioration de l'état du réseau de chemins de fer de compétence québécoise et sa résilience face aux effets des changements climatiques.

Des services de transport par train, performants et accessibles, en particulier pour le transport des marchandises, sont essentiels pour favoriser la complémentarité entre le réseau routier et le réseau ferroviaire.

Chemin de fer de la Gaspésie

La Politique de mobilité durable – 2030 vise notamment à assurer un meilleur accès aux services ferroviaires desservant les régions éloignées, comme celle de la Gaspésie.

— Dans ce contexte, le transport ferroviaire fait partie des options avantageuses pour les entreprises de la Gaspésie.

Le gouvernement a annoncé son intention d'accélérer la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie en augmentant son investissement à 151,5 millions de dollars, ce qui permettra d'effectuer des travaux sur les tronçons de Matapédia à Caplan et de Caplan à Port-Daniel–Gascons. La planification des travaux pour le tronçon du chemin de fer reliant Port-Daniel–Gascons à Gaspé se poursuit.

Les actions pour sécuriser et réhabiliter le chemin de fer de la Gaspésie assureront une desserte ferroviaire fiable pour les entreprises et la reprise du train touristique entre Percé et Gaspé. Elles permettront également de favoriser le retour du service de transport de passagers par train de VIA Rail jusqu'à Gaspé.

Le gouvernement met tout en œuvre afin d'accélérer le début des travaux de construction. L'échéancier de réalisation du projet a été optimisé afin de permettre une mise en service du train touristique dès 2024 et une mise en service complète du chemin de fer jusqu'à Gaspé en 2025.

6.4 Poursuivre le développement du territoire nordique

Le gouvernement du Québec entend appuyer les efforts de développement économique et social des acteurs du territoire nordique, notamment auprès des communautés autochtones. Pour ce faire, le gouvernement prévoit :

- la mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023;
- la souscription au fonds social de la Société de développement de la Baie-James.

6.4.1 Mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023

Désirant faire davantage pour assurer le bien-être des communautés nordiques, protéger l'environnement et diversifier l'économie sur le territoire, le gouvernement entend mettre en œuvre le Plan d'action nordique 2020-2023, lequel permettra notamment :

- d'améliorer les réseaux de télécommunications afin que les communautés puissent bénéficier de services Internet et satellitaires nettement plus rapides qu'actuellement;
- de réaliser des projets d'infrastructures de transport;
- de développer des produits touristiques distinctifs;
- de soutenir la culture nordique, entre autres par un soutien aux ententes de développement culturel conclues avec les communautés autochtones;
- de désigner les premiers territoires de conservation nordique en partenariat avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- de mettre au point une gestion des matières résiduelles adaptée au milieu nordique.

Les sommes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan seront prises à même le Fonds du Plan Nord et seront mises à la disposition de la Société du Plan Nord.

Les détails de ce plan d'action seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

6.4.2 Souscription au fonds social de la Société de développement de la Baie-James

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) possède une expertise reconnue dans la mise en œuvre de projets de développement et de diversification économiques sur le territoire de la Baie-James.

- Par les différentes ententes de collaboration conclues entre elle et divers partenaires régionaux, dont l'Administration régionale Baie-James et le gouvernement de la nation crie, la SDBJ favorise la concertation entre les acteurs du milieu.

Dans le but de permettre à la SDBJ de continuer à soutenir le financement de projets d'affaires stratégiques et d'y participer, le gouvernement prévoit une souscription additionnelle de 10,0 millions de dollars au fonds social de la SDBJ.

- Cette souscription additionnelle du ministre des Finances permettra en outre de développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière, lequel permet notamment de desservir quatorze villages nordiques situés au Nunavik.

7. VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE

Les régions du Québec peuvent compter sur des ressources naturelles considérables comme vecteur de développement économique. Leur mise en valeur doit toutefois se faire de façon respectueuse de l'environnement et des populations.

Afin de valoriser nos ressources naturelles de façon responsable, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, un montant de 647,4 millions de dollars pour :

- valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public;
- encourager le développement durable du secteur agricole;
- appuyer le secteur forestier.

TABLEAU C.33

Impact financier des mesures visant à valoriser nos ressources naturelles de façon responsable (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public	—	-24,7	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-96,7
Encourager le développement durable du secteur agricole	-187,3	-45,8	-56,7	-55,1	-49,5	-40,6	-435,0
Appuyer le secteur forestier	—	-16,0	-19,2	-20,6	-30,4	-29,5	-115,7
TOTAL	-187,3	-86,5	-93,9	-93,7	-97,9	-88,1	-647,4

7.1 Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public

La mise en valeur du territoire et des ressources naturelles constitue un important levier de prospérité économique pour plusieurs régions du Québec.

De façon à contribuer au développement économique des régions, dans une perspective de développement durable, le gouvernement prévoit près de 100 millions de dollars pour :

- valoriser les minéraux critiques et stratégiques;
- mettre en valeur le territoire public.

TABLEAU C.34

Impact financier des mesures visant à valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ⁽¹⁾	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-90,0
Mettre en valeur le territoire public ^{(2),(3)}	-6,7	—	—	—	—	-6,7
TOTAL	-24,7	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-96,7

(1) Les sommes requises au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles seront pourvues à même le volet Patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.

(2) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

☐ Valoriser les minéraux critiques et stratégiques

L'évolution des technologies entraîne une augmentation marquée de la demande de certaines ressources naturelles et énergétiques.

Différents pays cherchent à sécuriser leur approvisionnement en ressources minérales dites critiques et stratégiques.

Ces minéraux, dont certains utilisés dans l'électrification des transports et la fabrication de produits numériques et technologiques, regroupent notamment le lithium, le cobalt, le graphite, les éléments de terres rares, le niobium et le titane.

Le Québec possède plusieurs atouts, dont une grande variété de minéraux, une grande expertise technologique ainsi que des sources d'énergie propre à prix concurrentiels qui lui permettront de bénéficier de la mise en valeur de ces minéraux.

Afin de favoriser la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 90,0 millions de dollars pour notamment :

- intensifier l'acquisition de connaissances, l'éducation et la sensibilisation sur les minéraux critiques et stratégiques ainsi que la promotion de leur potentiel;
- favoriser l'innovation et développer l'expertise et les chaînes de valeur associées aux minéraux critiques et stratégiques;
- contribuer au développement de la filière verte, du recyclage et de pratiques environnementales exemplaires.

Les détails de l'initiative seront dévoilés ultérieurement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

❑ **Mettre en valeur le territoire public**

Le territoire public est un important levier de développement économique susceptible d'accroître la richesse collective, et ce, particulièrement en région.

Le gouvernement souhaite mieux assurer la gestion et accroître la mise en valeur du territoire public afin de développer le plein potentiel de ce territoire et de contribuer à la vitalité économique des régions du Québec. De nouvelles initiatives sont ainsi prévues et visent :

- à augmenter le nombre de droits d'utilisation des terres du domaine de l'État émis sur le territoire (en particulier les baux de villégiatures, mais également à des fins commerciales et industrielles);
- à réduire les délais de traitement et à simplifier les démarches pour la clientèle;
- à mettre en place un programme d'arpentage des terrains de l'État sous bail;
- à contrôler la conformité des droits et à contrer les occupations sans droit.

À cette fin, des modifications législatives seront nécessaires afin que les activités de gestion et de mise en valeur du territoire soient financées par le Fonds d'information sur le territoire et que les revenus découlant de ces activités soient portés au crédit de ce fonds. Il est proposé que ces modifications soient effectives à compter du 1^{er} avril 2021.

Par ailleurs, pour 2020-2021, des crédits additionnels totalisant 6,7 millions de dollars seront accordés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour lui permettre de bonifier ses activités de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des terres du domaine de l'État.

7.2 Encourager le développement durable du secteur agricole

Le secteur agricole est stratégique pour le Québec, non seulement en raison de son rôle de premier plan en matière d'alimentation, mais aussi en tant que moteur économique du développement régional et de la mise en valeur des territoires.

Il présente d'ailleurs un excellent potentiel de croissance au cours des prochaines années, notamment en raison de l'intérêt accru des consommateurs pour la saine alimentation, l'achat de produits locaux et la production biologique, alors que la production actuelle ne suffit pas à combler la demande québécoise.

Pour tirer profit de cet environnement favorable, le gouvernement prévoit 295,0 millions de dollars sur six ans pour des initiatives qui permettront d'encourager le développement durable du secteur agricole, soit :

- mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable;
- déployer un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture;
- favoriser une utilisation judicieuse des antibiotiques en production animale et assurer le bien-être des animaux;

- favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé;
- réviser le Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

De plus, le gouvernement prévoit le remboursement partiel du déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (Fonds ASRA) à la charge de La Financière agricole du Québec.

TABLEAU C.35

Impact financier des mesures visant à encourager le développement durable du secteur agricole
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable ⁽¹⁾	—	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
Déployer un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture ⁽¹⁾	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Favoriser une utilisation judicieuse des antibiotiques en production animale et assurer le bien-être des animaux ^{(2),(3)}	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé ^{(3),(4)}	—	-1,1	-4,7	-4,7	-4,7	—	-15,2
Réviser le Programme de crédit de taxes foncières agricoles ^{(2),(5)}	-47,3	-6,7	-14,0	-12,4	-6,8	-2,6	-89,8
Sous-total	-47,3	-45,8	-56,7	-55,1	-49,5	-40,6	-295,0
Rembourser la part de La Financière agricole du Québec dans le déficit du Fonds ASRA ⁽¹⁾	-140,0	—	—	—	—	—	-140,0
TOTAL	-187,3	-45,8	-56,7	-55,1	-49,5	-40,6	-435,0

(1) Les sommes seront financées à partir des excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(3) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(5) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

7.2.1 Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable

Les entreprises agricoles doivent composer avec de nombreux défis environnementaux et sociétaux.

- En effet, le milieu agricole doit innover et se concerter pour agir sur une multiplicité de sujets afin d'assurer la pérennité de l'agriculture et d'accroître la transition vers des pratiques agricoles résilientes. Ces pratiques permettront notamment de lutter contre les changements climatiques et de contribuer à la préservation des écosystèmes et de la qualité de l'eau.

Le secteur agricole doit donc accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'assurer une agriculture viable, tant sur le plan écologique que sur le plan économique.

C'est dans ce contexte que le gouvernement mettra en œuvre son Plan d'agriculture durable, dont les détails seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 125,0 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable.

- Ces sommes serviront à soutenir de bonnes pratiques agricoles et à bonifier l'approche d'accompagnement des agriculteurs.

7.2.2 Déployer un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture

Dans un climat nordique, la production en serre permet d'allonger la saison de production et d'augmenter considérablement l'offre de fruits et de légumes tout en remplaçant les produits importés par des produits québécois de qualité.

Afin de contribuer à l'engagement du gouvernement de doubler la production serricole, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 50,0 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture.

- Les sommes serviront notamment au financement du Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Les détails du plan de croissance seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

7.2.3 Favoriser une utilisation judicieuse des antibiotiques en production animale et assurer le bien-être des animaux

La santé et le bien-être des animaux, à la fois ceux d'élevage et ceux de compagnie, continuent d'être une préoccupation importante pour de nombreux Québécois. À cet égard, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est particulièrement interpellé pour définir et mettre en application des mesures rigoureuses en matière d'inspection, de surveillance et d'utilisation des antibiotiques.

Afin d'appuyer le Ministère dans la réalisation de cette mission, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 15,0 millions de dollars pour :

- consolider les ententes entre le Ministère et ses mandataires actuels désignés pour procéder aux inspections et aux interventions en sécurité et santé animale;
- accentuer les efforts du Ministère pour améliorer la santé animale de façon durable et favoriser une utilisation judicieuse des antibiotiques en production animale.

7.2.4 Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé

Au Québec, près de 60 % du réseau de distribution d'électricité est monophasé, ce qui répond aux besoins normaux de consommation des ménages.

Un réseau triphasé⁵ est cependant plus adapté pour les besoins de puissance d'appareils consommant beaucoup d'énergie.

Or, dans le secteur agroalimentaire, il n'existe pas de solution pour remplacer l'énergie fossile utilisée par certains appareils énergivores dans les régions non desservies par le réseau triphasé.

Afin d'encourager la modernisation des équipements et la substitution de sources d'énergie fossile par de l'électricité propre dans le secteur agroalimentaire, le gouvernement fera en sorte de mieux desservir certaines régions rurales par l'extension du réseau triphasé.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 15,2 millions de dollars sur quatre ans pour assurer le financement de projets d'extension du réseau triphasé.

7.2.5 Réviser le Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Le Programme de crédit de taxes foncières agricoles permet de réduire le montant des taxes municipales et scolaires payées par les propriétaires de terres agricoles. Il permet ainsi d'assurer la compétitivité des exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes, qui offrent toutes des mesures similaires.

⁵ Le réseau triphasé est constitué de trois courants et délivre une puissance instantanée sans composante pulsée, ce qui occasionne moins de pertes et procure un meilleur rendement.

Le gouvernement a annoncé une révision du programme, laquelle permettra d'assurer une meilleure prévisibilité financière aux producteurs agricoles, tout en allégeant leur fardeau administratif.

— Ainsi, le gouvernement prévoit une somme de 89,8 millions de dollars sur six ans pour mettre en œuvre la révision du programme⁶.

7.2.6 Rembourser la part de La Financière agricole du Québec dans le déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le secteur agricole bénéficie d'un important appui par l'entremise des différents programmes offerts par La Financière agricole du Québec (La Financière agricole), dont le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

La contribution de La Financière agricole et celle des adhérents au programme sont versées au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (Fonds ASRA). Or, celui-ci est déficitaire depuis plusieurs années.

Afin de remédier à cette situation, le conseil d'administration de La Financière agricole a adopté le 29 janvier 2010 une résolution précisant que le déficit accumulé du Fonds ASRA au 31 mars 2010 serait dorénavant amorti sur une période maximale de quinze ans.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 140,0 millions de dollars pour rembourser en partie le déficit du Fonds ASRA à la charge de La Financière agricole.

7.3 Appuyer le secteur forestier

Au Québec, le secteur forestier représente un vecteur de développement économique important et contribue à assurer la vitalité de plusieurs régions. Il permet par ailleurs de contribuer à la lutte contre les changements climatiques par sa capacité d'absorption de GES.

Pour appuyer ce secteur, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, un montant de 115,7 millions de dollars pour :

- accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques;
- mobiliser davantage les volumes de bois disponibles à la récolte;
- assurer une meilleure prévisibilité des approvisionnements forestiers.

⁶ Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

TABLEAU C.36

Impact financier des initiatives visant à appuyer le secteur forestier
(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques ^{(1),(2),(3)}	-6,0	-8,5	-11,6	-19,3	-18,4	-63,8
Mobiliser davantage les volumes de bois disponibles à la récolte	-6,1	-8,7	-8,7	-11,1	-11,1	-45,7
Assurer une meilleure prévisibilité des approvisionnements forestiers ^{(2),(3)}	-3,9	-2,0	-0,3	—	—	-6,2
TOTAL	-16,0	-19,2	-20,6	-30,4	-29,5	-115,7

(1) Des investissements de 50,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(3) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

7.3.1 Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques

Les forêts, par leur capacité naturelle à capter le carbone, permettent au Québec de mieux lutter contre les changements climatiques.

Le gouvernement entend tirer pleinement profit de cet apport contributif.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit 63,8 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre de plusieurs initiatives, qui visent notamment à :

- augmenter la productivité de la forêt de manière à ce qu'elle puisse, après avoir été récoltée, croître plus rapidement et sur une surface plus importante;
- réaliser des travaux sylvicoles pour favoriser la mise en terre de plants en forêt publique et privée;
- acquérir des connaissances sur l'effet de la séquestration du carbone des différents traitements sylvicoles et sur l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques dans le but d'optimiser les décisions sylvicoles futures.

À cette somme s'ajoutent des investissements de 50,0 millions de dollars en infrastructures prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

7.3.2 Mobiliser davantage les volumes de bois disponibles à la récolte

Chaque année, un écart important entre le volume de bois disponible à la récolte et le volume de bois récolté est observé au Québec pour différentes raisons, et ce, tant en forêt publique que privée.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement annonce une enveloppe pour le financement de la Stratégie nationale de production de bois.

L'objectif de cette stratégie est d'accroître le volume de bois récolté sur l'ensemble du territoire québécois par différentes initiatives, qui visent notamment à :

- favoriser la récolte de bois en forêt publique;
- mobiliser davantage les bois en forêt privée;
- reconduire la mesure d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers;
- permettre un taux particulier de taxe foncière pour les boisés privés.

Le gouvernement prévoit un montant de 45,7 millions de dollars pour ces différentes initiatives.

TABLEAU C.37

Impact financier des mesures visant à mobiliser davantage les volumes de bois disponibles à la récolte (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser la récolte de bois en forêt publique ^{(1),(2)}	-2,0	-2,5	-2,5	-3,5	-3,5	-14,0
Mobiliser davantage les bois en forêt privée ^{(1),(2)}	-3,0	-5,0	-5,0	-6,5	-6,5	-26,0
Reconduire la mesure d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8	-0,8	-3,7
Permettre un taux particulier de taxe foncière pour les boisés privés ^{(1),(3)}	-0,4	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3	-2,0
TOTAL	-6,1	-8,7	-8,7	-11,1	-11,1	-45,7

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les sommes requises au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs seront pourvues à même le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

❑ Favoriser la récolte de bois en forêt publique

De manière à assurer la compétitivité de l'ensemble de l'industrie forestière, les usines de transformation doivent pouvoir disposer des volumes de bois nécessaires à leurs activités.

- Chaque année, des volumes importants de bois en forêt publique disponibles pour la récolte ne sont pas récoltés, faute de preneurs, en raison notamment d'une plus faible qualité ou de contraintes opérationnelles.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 14,0 millions de dollars pour bonifier le Programme d'investissement pour l'aménagement des forêts et ainsi favoriser la récolte de bois en forêt publique.

❑ Mobiliser davantage les bois en forêt privée

La forêt privée peut être mise davantage à contribution dans le développement de l'industrie forestière au Québec.

À cet effet, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 26,0 millions de dollars pour soutenir les agences régionales de mise en valeur des forêts privées et inciter la récolte et la mise en marché de leurs bois.

Ces sommes permettront notamment d'offrir un meilleur soutien aux propriétaires de forêts privées et d'accroître leur contribution à l'approvisionnement des usines de transformation des différentes régions du Québec.

❑ Reconduire la mesure d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers

Dans l'objectif de mobiliser davantage de bois en provenance de la forêt privée pour la transformation industrielle, le gouvernement offre un mécanisme d'étalement du revenu pour les producteurs de bois en forêt privée.

Afin que la forêt privée puisse contribuer davantage à l'approvisionnement des usines de transformation du bois au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021 :

- la prolongation de cinq ans de la mesure d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers, soit jusqu'au 31 décembre 2025;
- l'augmentation de la période de report maximale de sept à dix ans.

Ainsi, le gouvernement continuera d'offrir aux producteurs forestiers la possibilité de reporter l'imposition d'une partie de leurs revenus. Les liquidités ainsi libérées pourront notamment être réinvesties dans des travaux d'aménagement forestier.

La prolongation et la bonification du mécanisme d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers représentent un appui à la mobilisation du bois en forêt privée de 3,7 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.38

Principaux paramètres du mécanisme d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers – Après le budget 2020-2021

Producteurs forestiers admissibles	Particulier ou société ayant un capital versé inférieur à 15 M\$ et reconnu en tant que producteur forestier
Déduction dans le calcul du revenu imposable	Montant qui ne dépasse pas 85 % du moins élevé de ces montants : <ul style="list-style-type: none"> – 200 000 \$ – Revenu annuel net généré par la vente, autre qu'au détail, de bois provenant de l'exploitation d'une forêt privée
Inclusion dans le calcul du revenu imposable	Inclusion dans le calcul du revenu imposable du producteur de la totalité ou d'au moins 10 % du montant déduit <ul style="list-style-type: none"> – Le montant total déduit doit être inclus dans le revenu imposable au plus tard la dixième année suivant celle où la déduction a été accordée
Date d'échéance	Revenu découlant de la vente de bois réalisée dans l'année d'imposition qui se termine au plus tard le 31 décembre 2025

Mise en place d'un comité de liaison

Le régime fiscal du Québec applicable aux exploitants de boisés privés est composé de plusieurs incitatifs fiscaux¹ pour stimuler la mise en marché de bois issus des forêts privées et approvisionner les usines de transformation.

L'accès à ces mesures fiscales dépend de certaines particularités, notamment des formalités administratives, qui peuvent freiner les décisions des propriétaires forestiers quant à la récolte et à la mise en marché de bois.

Afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'un environnement d'affaires favorable, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2020-2021, la mise en place d'un comité de liaison composé d'intervenants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de Revenu Québec.

Ce comité aura pour objectif de simplifier l'administration du régime fiscal applicable aux exploitants de boisés privés.

¹ Ces incitatifs fiscaux comprennent notamment le remboursement des taxes foncières accordé aux producteurs forestiers, la mesure d'étalement du revenu des producteurs forestiers, le remboursement de la taxe sur le carburant, la déduction pour travailleurs forestiers et la déduction de dépenses admissibles dans le calcul du revenu.

❑ **Permettre un taux particulier de taxe foncière pour les boisés privés**

Afin de poursuivre son appui au développement du secteur forestier, le gouvernement a prévu un ajustement de la fiscalité municipale, qui permettra la fixation d'un taux particulier de taxe foncière pour la forêt privée⁷. Un tel taux permettra aux municipalités qui le souhaitent de favoriser ce secteur d'activité.

— Cette initiative nécessite que les propriétaires de boisés privés soient enregistrés auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le gouvernement prévoit ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, des investissements de 2,0 millions de dollars sur cinq ans.

7.3.3 Assurer une meilleure prévisibilité des approvisionnements forestiers

La planification forestière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permet d'établir, sur une période de deux ans, la prévisibilité des volumes de bois mis à la disposition des industriels forestiers québécois.

Pour assurer une meilleure planification des activités de récolte, le gouvernement entend porter à trois années la prévisibilité des volumes de bois.

Cette plus grande prévisibilité permettra à l'industrie forestière d'améliorer sa productivité en réduisant ses coûts et en assurant une source d'approvisionnement plus fiable aux usines de transformation des différentes régions.

Ainsi, le gouvernement prévoit un montant de 6,2 millions de dollars, ce qui permettra la réalisation des travaux nécessaires à la révision de la planification des secteurs de récolte de bois disponibles.

⁷ Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

8. FAVORISER LA SAINE CONCURRENCE

L'évasion fiscale, l'implication du crime organisé dans certaines sphères de l'économie, ainsi qu'une réglementation mal adaptée aux nouvelles réalités sont tous des facteurs qui peuvent nuire à une saine concurrence. Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit donc des initiatives pour :

- assurer l'équité fiscale;
- appuyer les actions pour lutter contre l'infiltration du crime organisé;
- alléger la réglementation dans les secteurs de l'alcool et des jeux.

Par ailleurs, il est prévu de rehausser la sécurité de l'information gouvernementale.

TABLEAU C.39

Impact financier des initiatives visant à favoriser la saine concurrence (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Assurer l'équité fiscale	-4,9	-1,5	4,3	63,0	69,5	130,4
Appuyer les actions pour lutter contre l'infiltration du crime organisé	-0,5	-8,2	-8,8	-9,0	-9,0	-35,5
Alléger la réglementation dans les secteurs de l'alcool et des jeux	—	—	—	—	—	—
Rehausser la sécurité de l'information gouvernementale	-3,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-23,0
TOTAL	-8,4	-14,7	-9,5	49,0	55,5	71,9

8.1 Assurer l'équité fiscale

Le financement des services publics et la saine concurrence dans l'économie nécessitent la pleine récupération, par le gouvernement, des revenus fiscaux qui lui échappent. À cet effet, le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale est la stratégie mise en œuvre par le gouvernement pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal et pour assurer l'intégrité du régime fiscal.

En plus de poursuivre les actions annoncées lors du budget précédent, le gouvernement instaure des initiatives pour :

- améliorer la transparence corporative;
- intensifier les actions de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal;
- renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État.

Pour ce faire, le gouvernement investira 29,6 millions de dollars sur cinq ans. Les revenus additionnels que devraient générer ces initiatives sont estimés à 160,0 millions de dollars sur cinq ans. La description détaillée des initiatives du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale est présentée dans les *Renseignements additionnels 2020-2021*.

TABLEAU C.40

Impact financier des initiatives visant à assurer l'équité fiscale

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Améliorer la transparence corporative ⁽¹⁾	-0,4	-1,5	-0,7	-1,9	-0,4	-4,9
Intensifier les actions de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	-3,5	-4,0	-4,0	-4,1	-4,1	-19,7
Renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Sous-total	-4,9	-6,5	-5,7	-7,0	-5,5	-29,6
Revenus générés par les initiatives du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale	—	5,0	10,0	70,0	75,0	160,0
TOTAL	-4,9	-1,5	4,3	63,0	69,5	130,4

Note : Ces mesures sont présentées en détail dans les *Renseignements additionnels 2020-2021*.

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Perception de la TVQ par les fournisseurs hors Québec

Depuis 2019, les fournisseurs étrangers et les fournisseurs canadiens ont l'obligation de s'inscrire aux fichiers de la TVQ afin de la percevoir et de remettre celle-ci à Revenu Québec sur leurs ventes taxables à des consommateurs québécois.

Cette obligation s'étend aux biens incorporels et aux services pour les fournisseurs étrangers et les fournisseurs canadiens. Ces derniers ont aussi une telle obligation pour les biens corporels.

En ce qui a trait aux biens corporels provenant de l'étranger, le gouvernement du Québec, en collaboration avec le gouvernement fédéral, participait à un projet pilote visant à améliorer la perception de la TVQ sur ces biens.

Le projet pilote n'ayant pas donné les résultats escomptés, le gouvernement du Québec réitère sa volonté que la TVQ soit perçue sur les biens meubles en provenance de l'étranger. Pour ce faire, le Québec travaillera avec le gouvernement fédéral pour la mise en place, en 2021, d'une solution harmonisée.

8.2 Appuyer les actions pour lutter contre l'infiltration du crime organisé

Les stratagèmes criminels ne cessent d'évoluer, ce qui nécessite une constante adaptation de la part des policiers et de leurs partenaires pour poursuivre leurs mandats et maintenir l'efficacité de leurs actions.

Afin d'accroître son appui aux policiers et à leurs partenaires, le gouvernement prévoit 36,6 millions de dollars additionnels. Ce montant tient compte des nouveaux investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

TABLEAU C.41

Impact financier des initiatives visant à appuyer les actions pour lutter contre l'infiltration du crime organisé (en millions de dollars)

	2020-2021 ⁽¹⁾	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Intensifier la lutte contre le crime organisé ^{(2),(3)}	—	-7,7	-8,2	-8,3	-8,3	-32,5
Améliorer l'expertise du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale ^{(2),(4)}	-0,5	-0,5	-0,6	-0,7	-0,7	-3,0
TOTAL	-0,5	-8,2	-8,8	-9,0	-9,0	-35,5

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(3) Des investissements de 0,7 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(4) Des investissements de 0,4 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

8.2.1 Intensifier la lutte contre le crime organisé

La Sûreté du Québec coordonne des interventions quotidiennes permettant de déstabiliser en permanence les structures organisées des réseaux criminels et leurs têtes dirigeantes. Malgré cela, des organisations criminelles continuent d'exercer leur influence dans diverses sphères d'activité.

Afin de mieux répondre à ce problème, de nouvelles équipes d'intervention affectées à la lutte contre le crime organisé seront déployées.

— À cet effet, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 32,5 millions de dollars additionnels sur cinq ans, auxquels s'ajoutent des investissements de 0,7 million de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

8.2.2 Améliorer l'expertise du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Que ce soit pour des expertises en balistique, en matière d'ADN, en chimie, en médecine légale ou en toxicologie, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale génère des renseignements criminalistiques, ce qui améliore grandement l'efficacité du travail d'enquête des policiers.

L'intégration de développements scientifiques récents aux services offerts par ce laboratoire permettra au gouvernement de s'attaquer à de nouveaux stratagèmes, de relancer des enquêtes policières non résolues, d'informer rapidement les familles des victimes et de mieux protéger la population.

À cette fin, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 3,4 millions de dollars, en tenant compte du Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

8.3 Alléger la réglementation dans les secteurs de l'alcool et des jeux

Dans un objectif de simplification des exigences administratives de la Régie des alcools, des courses et des jeux, des allègements administratifs sont proposés dans les secteurs de l'alcool et des jeux. Ces allègements permettront aux entreprises réglementées par la Régie de s'acquitter plus aisément de leurs obligations, sans toutefois réduire la capacité de l'organisme à protéger la sécurité, la tranquillité et l'intérêt publics.

8.3.1 Simplifier la réglementation en matière de boissons alcooliques

Le secteur des boissons alcooliques au Québec a beaucoup changé ces dernières années, avec entre autres l'avènement des microbrasseurs et les changements d'habitudes de consommation. Afin d'accompagner l'industrie des boissons alcooliques au Québec, le gouvernement proposera des allègements réglementaires et législatifs. Ainsi, il est notamment prévu de :

- moduler les sanctions administratives pécuniaires émises par la Régie;
- réduire les exigences relatives aux boissons alcooliques fabriquées par un titulaire et vendues sur les lieux de fabrication.

Il est également proposé que l'entrée en vigueur de certaines modifications prévues dans la Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques⁸ soit devancée. Ces modifications prévoient notamment :

- l'allègement des conditions relatives au permis de restaurant;
- l'introduction de permis pour les détaillants saisonniers;
- la réduction des exigences pour l'obtention d'un permis de réunion;
- la simplification de la participation aux événements de présentation et de découverte de boissons alcooliques.

⁸ L.Q. 2018, chapitre 20.

8.3.2 Modifier les exigences en matière de concours publicitaires

En vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement⁹, toute personne, au bénéfice de laquelle se tient un concours publicitaire dont la valeur totale des prix offerts excède 100 \$, doit payer des droits à la Régie.

Le Québec étant la seule province canadienne où ces droits sont en vigueur, plusieurs entreprises internationales préfèrent exclure les participants québécois de leurs concours afin d'éviter de payer les droits afférents à la réglementation et de remplir les formalités administratives exigées.

Dans un souci d'équité et afin de favoriser l'inclusion des Québécois lors des concours publicitaires internationaux, le gouvernement entend apporter des modifications législatives à la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

8.4 Rehausser la sécurité de l'information gouvernementale

La transformation numérique gouvernementale génère de nouvelles possibilités qui s'accompagnent toutefois de responsabilités accrues en matière de protection de l'information gouvernementale. Ainsi, le gouvernement entend rehausser la maturité des organismes publics en matière de cybersécurité par la mise en œuvre d'une politique gouvernementale de cybersécurité et par la création du Centre gouvernemental de cyberdéfense. À cet effet, le gouvernement prévoit un montant de 23,0 millions de dollars d'ici 2024-2025.

TABLEAU C.42

Impact financier de l'initiative visant à rehausser la sécurité de l'information gouvernementale (en millions de dollars)

	2020- 2021 ⁽¹⁾	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Rehausser la sécurité de l'information gouvernementale ⁽²⁾	-3,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-23,0

(1) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au Secrétariat du Conseil du trésor.

⁹ RLRQ, chapitre L-6.

❑ **Politique de cybersécurité**

Le gouvernement mettra en œuvre une politique gouvernementale de cybersécurité visant à instituer une administration gouvernementale résiliente et cyberprotégée offrant des services numériques centrés sur le citoyen.

La politique s'adresse tant aux organisations publiques et à leur personnel qu'aux citoyens et précise les objectifs de l'État en matière de cybersécurité. Elle vise à assurer la protection de l'information numérique, des infrastructures technologiques et des systèmes informatiques.

La politique repose sur cinq principes fondamentaux :

- assurer l'application de mesures proportionnelles à la valeur de l'information et aux risques encourus;
- favoriser et encourager l'adoption de comportements cybersécuritaires;
- miser sur le développement des compétences, l'attraction et la rétention des talents;
- encourager le partage et la mise en commun;
- intégrer la protection de l'information en amont.

❑ **Création du Centre gouvernemental de cyberdéfense**

La création du Centre gouvernemental de cyberdéfense permettra d'assurer une surveillance constante des cybermenaces, de coordonner des interventions rapides et efficaces face à celles-ci et d'instaurer les meilleures pratiques de cyberdéfense dans l'administration publique québécoise afin de mieux protéger les données, les systèmes et les infrastructures technologiques du gouvernement.

9. MODERNISATION DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Adoptée à l'unanimité en décembre 2006, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État a pour objet d'établir des principes de gouvernance afin de s'assurer que la gestion des sociétés d'État québécoises répond à des critères de transparence, d'intégrité, de responsabilité et d'imputabilité. Elle établit notamment :

- les responsabilités du conseil d'administration (CA) et celles de la direction générale;
- les moyens à prendre par le CA et la direction générale pour assumer ces responsabilités, par exemple les outils d'imputabilité et de contrôle;
- des règles concernant la composition et le fonctionnement du CA;
- des règles de transparence, dont celles à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

L'expérience acquise depuis 2006 et les recommandations d'experts ont mis en lumière la pertinence de la Loi et certaines améliorations possibles.

Ainsi, afin de renforcer l'implantation des meilleures pratiques de gouvernance, le gouvernement a l'intention d'assujettir l'ensemble des sociétés d'État à la Loi, en tenant compte des spécificités de chacune.

De plus, il est proposé d'apporter des améliorations pour moderniser la Loi, notamment :

- tous les membres des CA des sociétés d'État seraient rémunérés, à l'exclusion des employés du secteur public ou d'une filiale de ces sociétés;
- la zone paritaire hommes-femmes (40 % - 60 %) devrait être atteinte pour chaque CA.

De plus, afin d'accroître la transparence, des précisions seraient apportées à la Loi quant à l'information devant être divulguée dans les rapports annuels des sociétés concernant la rémunération versée à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés.

- Les bonis à la signature et les indemnités de départ devraient notamment être présentés.

La volonté du gouvernement est qu'au terme de cet exercice, toutes les sociétés d'État bénéficient d'un cadre de gouvernance bonifié, mieux adapté aux exigences d'aujourd'hui et favorisant une meilleure reddition de comptes quant à l'utilisation des fonds publics.

Assujettissement à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

Sociétés d'État assujetties	Sociétés d'État à assujettir
1. Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	1. Agence du revenu du Québec
2. Conseil des arts et des lettres du Québec	2. Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3. Hydro-Québec ⁽¹⁾	3. Centre de services partagés du Québec
4. Investissement Québec	4. Commission de la capitale nationale du Québec
5. La Financière agricole du Québec	5. Commission de la construction du Québec
6. Régie de l'assurance maladie du Québec	6. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
7. Régie des installations olympiques	7. Conseil de gestion de l'assurance parentale
8. Retraite Québec	8. Conseil de gestion du Fonds vert
9. Société d'habitation du Québec	9. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
10. Société de développement des entreprises culturelles	10. Corporation d'urgences-santé
11. Société de l'assurance automobile du Québec	11. École nationale de police du Québec
12. Société de la Place des Arts de Montréal	12. École nationale de pompiers du Québec
13. Société de télédiffusion du Québec	13. Fondation de la faune du Québec
14. Société des alcools du Québec	14. Fonds d'aide aux actions collectives
15. Société des établissements de plein air du Québec	15. Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
16. Société des loteries du Québec	16. Fonds de recherche du Québec – Santé
17. Société des Traversiers du Québec	17. Fonds de recherche du Québec – Société et culture
18. Société du Centre des congrès de Québec	18. Héma-Québec
19. Société du Grand Théâtre de Québec	19. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
20. Société du Palais des congrès de Montréal	20. Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
21. Société du Plan Nord	21. Institut national de santé publique du Québec
22. Société québécoise de récupération et de recyclage	22. Institut national des mines
23. Société québécoise des infrastructures	23. Musée d'Art contemporain de Montréal
24. Transition énergétique Québec	24. Musée de la Civilisation
	25. Musée national des beaux-arts du Québec
	26. Office Québec-Monde pour la jeunesse
	27. Régie du bâtiment du Québec
	28. Société de développement de la Baie-James
	29. Société de financement des infrastructures locales du Québec
	30. Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
	31. Société québécoise d'information juridique

(1) Non assujetties à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, mais dont les règles de gouvernance ont été intégrées à la loi constitutive de la société.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Faire plus et faire mieux en éducation							
Améliorer la réussite éducative des jeunes							
– Soutenir le déploiement de la maternelle 4 ans	—	-19,2	-25,6	-28,6	-31,6	-31,6	-136,6
– Favoriser la persévérance scolaire	—	-10,0	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-62,0
– Assurer un seuil minimal de services pour les élèves à besoins particuliers	—	-20,8	-26,3	-26,3	-26,3	-26,3	-126,0
– Ajouter des classes spéciales pour élèves doués ou en difficulté	—	-14,6	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-94,6
– Bonifier l'aide alimentaire au préscolaire, au primaire et au secondaire	—	-7,7	-11,0	-11,0	-11,0	-11,0	-51,7
– Assurer un transport scolaire sécuritaire	—	-16,1	-21,2	-21,2	-21,2	-21,2	-100,9
– Offrir aux élèves un milieu d'apprentissage plus stimulant	—	-30,0	-24,0	-21,0	-18,0	-18,0	-111,0
– Offrir aux élèves des cours d'écoles vivantes et animées	—	-8,0	-11,5	-11,5	-11,5	-11,5	-54,0
– Partager les infrastructures scolaires et municipales	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
– Donner accès à des équipements de qualité	—	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-17,5
– Autres mesures	—	-6,7	-8,9	-8,9	-8,9	-8,9	-42,3

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Faire plus et faire mieux en éducation (suite)							
Favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu							
– Promouvoir la réussite en enseignement supérieur et réduire la rareté de la main-d'œuvre	—	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-300,0
– Créer des créneaux d'expertise en enseignement supérieur	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
– Octroyer des bourses en génie et en informatique	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Former des médecins en région	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Améliorer la capacité de recherche des établissements universitaires	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
– Accroître le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	-50,0	—	—	—	—	—	-50,0
Promouvoir la pratique du loisir et du sport							
– Soutenir les installations sportives et récréatives en milieux scolaires	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
– Consolider la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
– Faire bouger les jeunes	—	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-8,5
– Soutenir le sport en milieu étudiant	—	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-8,0
– Agir contre l'abus et le harcèlement	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
– Majorer de 5 % le programme Soutien à l'action bénévole	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
– Reconnaître l'excellence sportive québécoise	—	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-7,0
Sous-total	-50,0	-260,3	-288,7	-288,7	-288,7	-288,7	-1 465,1

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois							
Réduction additionnelle des taux de la taxe scolaire	—	-181,9	-247,2	-253,5	-259,8	-266,4	-1 208,8
Sous-total	—	-181,9	-247,2	-253,5	-259,8	-266,4	-1 208,8
Promouvoir notre spécificité culturelle							
Décloisonner, créer et exporter la culture québécoise							
– Stimuler l'ambition et l'innovation culturelles	-2,6	-71,1	-63,9	-57,2	-60,3	-55,5	-310,6
– Appuyer l'industrie de la musique	—	-0,5	-2,8	-5,0	-5,5	-5,7	-19,5
– Mettre en place des infrastructures culturelles dans les régions	—	-1,4	-4,8	-7,8	-9,0	-11,8	-34,8
– Réaménager l'Espace de la Capitale-Nationale	-7,0	—	—	—	—	—	-7,0
Soutenir les organisations culturelles et muséales							
– Bonifier l'offre de services des organismes de regroupement culturels	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
– Soutenir les institutions muséales à vocation scientifique et technologique	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Protéger, promouvoir et valoriser la langue française	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Sous-total	-9,6	-90,0	-88,5	-87,0	-91,8	-90,0	-456,9
Améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises							
Favoriser l'investissement des entreprises							
– Accroître la productivité par des investissements innovants	—	-13,4	-67,2	-116,4	-148,4	-180,4	-525,8
– Prolonger la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
– Favoriser le développement des PME innovantes	—	—	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-30,0

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises (suite)							
Appuyer l'innovation et sa commercialisation							
– Instaurer la déduction incitative pour la commercialisation des innovations	—	—	-2,9	-13,6	-25,0	-50,3	-91,8
– Bonifier les crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration	—	-0,5	-1,8	-2,7	-3,0	-3,0	-11,0
– Faciliter le recrutement des chercheurs et experts étrangers	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
– Recentrer certains crédits d'impôt pour assurer leur efficacité							
▪ Modification au crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques	—	1,4	11,0	17,4	20,0	21,2	71,0
▪ Modification au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias	—	0,1	0,6	0,9	1,0	1,0	3,6
– Appuyer les sciences de la vie							
▪ Favoriser l'intégration d'innovations au sein des réseaux de la santé et des services sociaux	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
▪ Augmenter le nombre d'essais cliniques réalisés par les entreprises au Québec	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
▪ Favoriser une utilisation accrue de l'intelligence artificielle	—	-1,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,0	-12,0
▪ Accroître la recherche clinique et la recherche en génomique	-81,0	—	—	—	—	—	-81,0

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises (suite)							
Appuyer l'innovation et sa commercialisation (suite)							
– Accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation							
▪ Valoriser la recherche publique	—	-10,0	-12,5	-15,0	-15,0	-15,0	-67,5
▪ Bonifier le processus d'accès aux données pour la recherche	—	-2,5	-4,0	-6,5	-7,0	-7,0	-27,0
▪ Assurer la protection des renseignements personnels	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
– Appuyer le développement de filières industrielles vertes							
▪ Poursuivre le développement d'une filière de l'hydrogène vert	—	-2,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-14,0
▪ Appuyer la recherche, l'innovation et la commercialisation de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques	—	-3,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-27,0
▪ Soutenir le développement d'une filière industrielle spécialisée dans le recyclage de batteries	—	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
– Mettre en place des zones d'innovation	—	-20,0	—	—	—	—	-20,0
– Bonifier le Programme innovation	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Accélérer la croissance des entreprises et des exportations							
– Stimuler la croissance des investissements étrangers et des exportations	—	-25,0	-25,0	-20,0	-20,0	-20,0	-110,0
– Accélérer la croissance des PME par un meilleur accompagnement	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec	-2,0	-7,0	-5,5	-6,0	-1,0	-1,0	-22,5
Sous-total	-83,0	-107,7	-142,1	-198,7	-230,2	-285,3	-1 047,0

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail							
Mieux intégrer les personnes immigrantes sur le marché du travail	—	-60,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-160,0
Favoriser la formation des travailleurs en entreprise	—	-5,8	-5,8	-5,8	-5,8	-5,8	-29,0
Attirer des travailleurs étrangers qualifiés	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Faciliter l'intégration des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi	—	-0,6	-2,2	-3,4	-3,7	-3,8	-13,7
Sous-total	-10,0	-66,4	-33,0	-34,2	-34,5	-34,6	-212,7
Dynamiser le développement économique des régions							
Favoriser la prospérité des régions							
- Accompagner les entreprises des régions et vitaliser les milieux	—	-11,5	-21,5	-21,5	-21,5	-21,5	-97,5
- Appuyer la croissance des entreprises en région	—	-3,0	-6,0	-6,0	—	—	-15,0
- Encourager l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
- Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	-45,0	-12,5	-12,5	—	—	—	-70,0
- Assurer l'approvisionnement énergétique de l'île d'Anticosti	-3,2	—	—	—	—	—	-3,2
- Renouveler le Plan d'action gouvernemental en économie sociale	—	-10,0	-15,0	-15,0	-16,0	-16,0	-72,0

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Dynamiser le développement économique des régions (suite)							
Développer le secteur touristique							
– Mettre en œuvre la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025	-45,0	-33,6	-48,6	-56,6	-57,6	-62,6	-304,0
– Poursuivre les ententes de partenariat régional en tourisme	—	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-12,0
– Mettre en valeur les établissements de la Sépaq	—	—	—	—	—	—	—
Soutenir l'essor des régions en améliorant les infrastructures de transport							
– Profiter des avantages du Saint-Laurent							
▪ Le Saint-Laurent : un corridor économique performant	—	-10,9	-16,8	-20,3	-20,4	-18,8	-87,2
▪ Se réappropriier le Saint-Laurent	—	-5,2	-10,0	-7,3	-6,5	-6,5	-35,5
– Bonifier l'aide apportée aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-60,0	-180,0
– Favoriser la sécurité du réseau ferroviaire et son intégration dans la chaîne logistique des entreprises	—	—	—	—	—	—	—
Poursuivre le développement du territoire nordique	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	-93,2	-124,1	-167,8	-164,1	-159,4	-192,8	-901,4

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Valoriser nos ressources naturelles de façon responsable							
Valoriser les minéraux critiques et stratégiques ainsi que le territoire public							
– Valoriser les minéraux critiques et stratégiques	—	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-18,0	-90,0
– Mettre en valeur le territoire public	—	-6,7	—	—	—	—	-6,7
Encourager le développement durable du secteur agricole							
– Mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable	—	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
– Déployer un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
– Favoriser une utilisation judicieuse des antibiotiques en production animale et assurer le bien-être des animaux	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
– Favoriser la modernisation du secteur agroalimentaire par l'extension du réseau triphasé	—	-1,1	-4,7	-4,7	-4,7	—	-15,2
– Réviser le Programme de crédit de taxes foncières agricoles	-47,3	-6,7	-14,0	-12,4	-6,8	-2,6	-89,8
– Rembourser la part de La Financière agricole du Québec dans le déficit du Fonds ASRA	-140,0	—	—	—	—	—	-140,0
Appuyer le secteur forestier							
– Accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques	—	-6,0	-8,5	-11,6	-19,3	-18,4	-63,8
– Mobiliser davantage les volumes de bois disponibles à la récolte	—	-6,1	-8,7	-8,7	-11,1	-11,1	-45,7
– Assurer une meilleure prévisibilité des approvisionnements forestiers	—	-3,9	-2,0	-0,3	—	—	-6,2
Sous-total	-187,3	-86,5	-93,9	-93,7	-97,9	-88,1	-647,4

TABLEAU C.44

Impact financier des mesures visant à accroître le potentiel de l'économie et à créer de la richesse (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser la saine concurrence							
Assurer l'équité fiscale							
– Améliorer la transparence corporative	—	-0,4	-1,5	-0,7	-1,9	-0,4	-4,9
– Intensifier les actions de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	—	-3,5	-4,0	-4,0	-4,1	-4,1	-19,7
– Renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
– Revenus générés par les initiatives du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale	—	—	5,0	10,0	70,0	75,0	160,0
Appuyer les actions pour lutter contre l'infiltration du crime organisé							
– Intensifier la lutte contre le crime organisé	—	—	-7,7	-8,2	-8,3	-8,3	-32,5
– Améliorer l'expertise du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	—	-0,5	-0,5	-0,6	-0,7	-0,7	-3,0
Alléger la réglementation dans les secteurs de l'alcool et des jeux	—	—	—	—	—	—	—
Rehausser la sécurité de l'information gouvernementale	—	-3,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-23,0
Sous-total	—	-8,4	-14,7	-9,5	49,0	55,5	71,9
TOTAL	-433,1	-925,3	-1 075,9	-1 129,4	-1 113,3	-1 190,4	-5 867,4

Section D

AMÉLIORER LES SERVICES ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS

Sommaire	D.3
1. Accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé	D.5
1.1 Améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux	D.8
1.2 Bonifier les soins aux aînés	D.9
1.3 Poursuivre la bonification des services en santé pour les jeunes en difficulté	D.11
1.4 Accroître les services pour des besoins spécifiques	D.14
1.5 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux.....	D.16
2. Répondre aux besoins de clientèles particulières.....	D.19
2.1 Accroître le soutien offert aux proches aidants	D.21
2.1.1 Instauration du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes	D.22
2.1.2 Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants	D.29
2.2 Améliorer le soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés.....	D.30
2.3 Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale.....	D.38
2.4 Soutenir les personnes victimes d'actes criminels et améliorer l'accès à la justice	D.42
2.5 Favoriser la réinsertion sociale et l'adaptation des services correctionnels.....	D.44
2.6 Renforcer l'aide aux familles.....	D.46
2.6.1 Ajout de 6 000 places de garde subventionnées	D.47
2.6.2 Soutien au développement des enfants	D.49
2.6.3 Protection des personnes vulnérables et lutte contre l'intimidation	D.52

2.7	Favoriser l'aide au logement.....	D.53
2.8	Investir davantage dans la jeunesse	D.58
2.9	Répondre aux enjeux des communautés d'expression anglaise du Québec	D.59
2.10	Simplifier le versement du crédit d'impôt pour la solidarité au conjoint survivant	D.60
3.	Soutenir les communautés autochtones	D.65
3.1	Appuyer des initiatives prioritaires visant à favoriser le bien-être des communautés autochtones.....	D.66
3.2	Soutenir le développement des infrastructures de la région d'Eeyou Istchee Baie-James	D.67
3.3	Bonifier l'aide au Club des petits déjeuners en milieu autochtone	D.67
3.4	Aider la population nordique à obtenir les mesures de soutien financier disponibles.....	D.67

SOMMAIRE

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*, l'action gouvernementale visant à mieux répondre aux besoins des Québécois s'articule autour de grandes priorités, dont l'amélioration des services en santé, la bonification du soutien aux personnes vulnérables ou ayant des besoins particuliers et le soutien aux communautés autochtones.

La santé de la population québécoise est au cœur des priorités. À cet égard, des investissements additionnels importants totalisant près de 1,5 milliard de dollars sur six ans seront consacrés à améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux, à renforcer les services de soins aux aînés et à poursuivre la bonification des services pour les jeunes en difficulté.

En plus d'améliorer les services en santé, il est important de renforcer le soutien financier offert aux personnes et aux communautés aux prises avec des enjeux particuliers. À cet égard, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles de près de 1,8 milliard de dollars sur six ans.

Enfin, le gouvernement poursuit ses initiatives pour améliorer la qualité de vie des communautés autochtones avec des investissements additionnels de 219,2 millions de dollars sur six ans.

Grâce à ces mesures, ce sont près de 3,5 milliards de dollars additionnels qui serviront à accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé, à répondre aux besoins de clientèles particulières et à soutenir les communautés autochtones d'ici 2024-2025.

TABLEAU D.1

Impact financier des mesures pour améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé ⁽¹⁾	-200,0	-268,3	-268,3	-252,2	-250,1	-247,9	-1 486,8
Répondre aux besoins de clientèles particulières	-78,5	-272,9	-305,4	-386,8	-373,9	-373,0	-1 790,5
Soutenir les communautés autochtones	-15,0	-41,2	-41,2	-40,6	-40,6	-40,6	-219,2
TOTAL	-293,5	-582,4	-614,9	-679,6	-664,6	-661,5	-3 496,5

(1) Le financement des initiatives pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé atteint 5,4 G\$ en incluant les réallocations de dépenses non réalisées en santé et les économies découlant du protocole d'accord avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

1. ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES EN SANTÉ

Le gouvernement a fait de la santé l'une de ses priorités. Il s'est engagé à ce que les Québécois puissent avoir accès rapidement à des soins et à des services en santé de qualité.

Des efforts importants ont été faits afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en santé au cours de la dernière année. Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement concentre son action sur trois axes prioritaires, soit :

- une amélioration de l'accès à la santé et aux services sociaux;
- une bonification des services pour les aînés;
- un accompagnement ciblé pour les jeunes en difficulté.

Des investissements importants en santé

La croissance des dépenses en santé atteindra 5,3 % en 2020-2021. Le gouvernement prévoit des investissements additionnels de près de 1,5 milliard de dollars d'ici 2024-2025.

- En prenant en compte les sommes provenant de la réallocation de dépenses en santé, le financement pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé atteint 5,4 milliards de dollars.

En 2020-2021, les investissements additionnels sont de :

- 488,5 millions de dollars pour améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux;
- 190,0 millions de dollars pour bonifier les soins aux aînés;
- 190,0 millions de dollars pour poursuivre la bonification des services pour les jeunes en difficulté;
- 199,8 millions de dollars pour accroître les services répondant à des besoins spécifiques, dont la bonification des soins et services aux personnes handicapées et l'accroissement des initiatives en santé mentale.

TABLEAU D.2

Impact financier des mesures pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux	-408,9	-488,5	-488,5	-585,0	-585,0	-585,0	-3 140,9
Bonifier les soins aux aînés	—	-190,0	-190,0	-84,0	-81,0	-79,0	-624,0
Poursuivre la bonification des services pour les jeunes en difficulté	—	-190,0	-190,0	-190,0	-190,0	-190,0	-950,0
Accroître les services pour des besoins spécifiques	—	-199,8	-199,8	-80,2	-80,9	-80,7	-641,4
Sous-total	-408,9	-1 068,3	-1 068,3	-939,2	-936,9	-934,7	-5 356,3
Financement provenant de la réallocation de dépenses en santé ⁽¹⁾	208,9	800,0	800,0	687,0	686,8	686,8	3 869,5
TOTAL	-200,0	-268,3	-268,3	-252,2	-250,1	-247,9	-1 486,8

Note : Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(1) Une partie du financement nécessaire à la mise en œuvre des initiatives pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé provient des économies découlant du protocole d'entente entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec. L'utilisation de ces sommes sera déterminée en fonction des décisions de l'Institut de la pertinence des actes médicaux.

Financement des investissements additionnels en santé

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020* prévoit des investissements additionnels de 5,4 milliards de dollars d'ici 2024-2025 pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé.

Une partie du financement nécessaire provient de la réallocation de dépenses en santé. En particulier, pour 2020-2021 :

- 487,0 millions de dollars proviennent essentiellement de la réallocation de dépenses non réalisées en santé, afin de mieux diriger les disponibilités dégagées vers les besoins de la population en matière de services en santé;
- 313,0 millions de dollars proviennent d'économies découlant du protocole d'accord conclu entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Entente conclue entre le gouvernement et la FMSQ

Une perspective d'entente est intervenue le 15 novembre 2019 entre le gouvernement et la FMSQ et a mené à la conclusion du protocole d'accord le 11 décembre 2019. L'Institut de la pertinence des actes médicaux, créé dans le cadre de ce protocole d'accord, aura le mandat de procéder à un examen rigoureux de la pertinence de certains actes médicaux, ce qui permettra de réaliser une partie des économies de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans, soit :

- 69,2 millions de dollars en 2018-2019;
- 208,9 millions de dollars en 2019-2020;
- 313,0 millions de dollars en 2020-2021;
- 428,4 millions de dollars en 2021-2022;
- 585,2 millions de dollars en 2022-2023.

Les économies dégagées seront utilisées pour améliorer l'accessibilité des services en médecine spécialisée.

Une partie du financement nécessaire à la mise en œuvre des initiatives en santé et services sociaux du budget 2020-2021 provient des économies dégagées par ce protocole d'accord. L'utilisation de ces sommes sera déterminée en fonction des décisions de l'Institut de la pertinence des actes médicaux.

1.1 Améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux

Le personnel soignant est au cœur de l'offre de services en santé. De plus, l'accès aux soins est la base même d'un système de santé de qualité. Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement poursuit ses actions afin d'améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux. À cet égard, des investissements additionnels de 3,1 milliards de dollars seront réalisés sur six ans pour :

- améliorer les services de première ligne, notamment par l'ajout de personnel. Entre autres, l'ajout d'infirmières et d'autres professionnels ainsi que l'élargissement des actes offerts par les pharmaciens et les infirmières praticiennes spécialisées permettront de réduire le temps d'attente dans les urgences;
- bonifier le soutien aux organismes communautaires;
- offrir des traitements novateurs, dont la thérapie cellulaire CAR-T-cell pour les personnes ayant la leucémie, une avancée thérapeutique importante qui contribue à améliorer les soins spécialisés en oncologie;
- améliorer l'accès à la médecine spécialisée grâce à de nouvelles avancées médicales et technologiques, par l'ajout de lits ou de personnel.

De plus, en 2019-2020, afin de répondre à la croissance des besoins de la population, des investissements de 408,9 millions de dollars sont prévus pour accroître l'offre de services pour les soins de santé, notamment par l'ajout de lits de médecine et de chirurgie.

TABLEAU D.3

Impact financier des mesures pour améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux	-408,9 ⁽¹⁾	-488,5	-488,5	-585,0	-585,0	-585,0	-3 140,9

(1) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

1.2 Bonifier les soins aux aînés

Le vieillissement de la population, jumelé à la croissance de l'espérance de vie des Québécois, accroît les besoins de soins de santé au Québec, particulièrement chez les aînés.

Afin que les aînés en perte d'autonomie puissent bénéficier de services adaptés à leurs conditions de vie, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des sommes additionnelles de 624,0 millions de dollars sur cinq ans.

Par ailleurs, le gouvernement entend poursuivre ses efforts afin de briser l'isolement social des aînés en développant davantage la gériatrie sociale. Des gestes seront posés afin d'améliorer l'accessibilité des services en santé pour les aînés isolés et vulnérables, et d'améliorer leur qualité de vie en agissant de manière précoce à leur domicile.

De plus, le gouvernement souhaite soutenir les activités de recherche sur la maladie d'Alzheimer afin d'accroître et de consolider les connaissances et les pratiques, notamment en centre d'hébergement.

TABLEAU D.4

Impact financier des mesures pour bonifier les soins aux aînés (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Poursuivre l'amélioration des soins à domicile	-100,0	-100,0	-64,0	-61,0	-59,0	-384,0
Accroître l'offre de services d'hébergement	-70,0	-70,0	—	—	—	-140,0
Rehausser la qualité de l'offre alimentaire en CHSLD	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
TOTAL	-190,0	-190,0	-84,0	-81,0	-79,0	-624,0

Poursuivre l'amélioration des soins à domicile

Le gouvernement souhaite que les aînés et les personnes vivant avec des incapacités puissent préserver leur autonomie et rester le plus longtemps possible dans leur domicile.

Le gouvernement prévoit des investissements importants pour faire en sorte que les aînés et les personnes vivant avec des incapacités bénéficient d'une meilleure qualité de vie. Ainsi, l'embauche de ressources permettra d'offrir des heures additionnelles de soins et de services à domicile.

À cette fin, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit 384,0 millions de dollars additionnels d'ici 2024-2025.

❑ **Accroître l'offre de services d'hébergement**

Le vieillissement de la population amène une croissance des besoins en matière d'hébergement de soins de longue durée. Étant donné les besoins grandissants et afin d'assurer la transition vers les maisons des aînés, au moins 900 lits et places d'hébergement supplémentaires, notamment dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), seront ajoutés.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit une somme supplémentaire de 140,0 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

❑ **Rehausser la qualité de l'offre alimentaire en CHSLD**

Le gouvernement est soucieux de la qualité des services offerts dans les CHSLD, notamment des services alimentaires. Dès 2020-2021, les repas servis dans ces établissements seront plus variés et plus nutritifs, et répondront davantage aux besoins et aux préférences des résidents.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit une somme supplémentaire de 100,0 millions de dollars sur cinq ans pour rehausser la qualité de l'offre alimentaire dans les CHSLD.

1.3 Poursuivre la bonification des services en santé pour les jeunes en difficulté

Le gouvernement accorde une importance toute particulière à la jeunesse québécoise et à ses besoins. Il souhaite que les jeunes puissent s'épanouir pleinement et se développer sainement.

À cette fin, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement entend poursuivre ses engagements en investissant près de 1,0 milliard de dollars d'ici 2024-2025 afin notamment de :

- prendre soin des jeunes en milieux familial et scolaire;
- poursuivre la mise en œuvre du programme Agir tôt et des projets Aire ouverte;
- lutter contre la dépendance aux écrans.

TABLEAU D.5

Impact financier des mesures pour poursuivre la bonification des services en santé pour les jeunes en difficulté (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Prendre soin des jeunes	-90,0	-90,0	-90,0	-90,0	-90,0	-450,0
Poursuivre la mise en œuvre du programme Agir tôt	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-200,0
Améliorer la prévention en milieu scolaire	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Élaborer de nouveaux projets Aire ouverte	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Lutter contre la dépendance aux écrans	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
Autres mesures	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
TOTAL	-190,0	-190,0	-190,0	-190,0	-190,0	-950,0

Prendre soin des jeunes

Le nombre de signalements d'enfants maltraités ou négligés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est en constante progression. En 2018-2019, ce nombre a dépassé pour la première fois le cap des 100 000 signalements. Il s'agit d'une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente, ce qui a une incidence sur les délais d'intervention pour les jeunes en difficulté.

Des gestes importants ont été posés récemment pour corriger la situation. Des investissements de 18,0 millions de dollars ont été annoncés dans le budget 2019-2020. Des investissements additionnels de 47,0 millions de dollars ont également été annoncés à l'été 2019. Ces sommes visent à réduire les listes d'attente et à consolider les services à la protection de la jeunesse, notamment par l'embauche de 400 nouvelles ressources qui permettront d'alléger la charge de travail sur le terrain.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a mis en place, le 30 mai 2019, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

- Cette commission a pour mandat d'évaluer les services de protection de la jeunesse ainsi que le rôle des tribunaux, des services sociaux et des autres acteurs concernés.
- Il est prévu que la Commission dépose un rapport ainsi que des recommandations d'ici la fin de novembre 2020.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements supplémentaires de 450,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'augmenter les services destinés aux jeunes en difficulté et à leur famille.

☐ Poursuivre la mise en œuvre du programme Agir tôt

Le programme Agir tôt vise, notamment, à déceler le plus tôt possible les difficultés chez l'enfant. Ce programme s'inscrit dans une initiative gouvernementale concertée regroupant le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En matière de santé, le gouvernement s'est engagé à offrir aux enfants âgés de 0 à 5 ans un dépistage et des services d'intervention précoces pour ceux atteints de troubles de développement.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 200,0 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre la mise en œuvre du programme Agir tôt.

☐ Améliorer la prévention en milieu scolaire

Le gouvernement désire intervenir auprès des jeunes âgés de 5 à 25 ans, en particulier dès l'école primaire, afin de détecter et de prévenir les problèmes psychosociaux. Ainsi, des activités de repérage, d'accompagnement vers les différents programmes offerts et d'interventions ciblées seront mises en place afin de diminuer la violence et l'intimidation.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit une somme de 150,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 qui servira entre autres à ajouter dans les écoles du Québec des intervenants qui mettront en œuvre des approches préventives de dépistage de troubles psychosociaux chez les jeunes.

❑ **Élaborer de nouveaux projets Aire ouverte**

Le gouvernement vise à mettre en place onze points de service Aire ouverte dans les différents centres intégrés de santé et services sociaux à travers le Québec.

Chaque point de service Aire ouverte offre des services adaptés aux jeunes de 12 à 25 ans aux prises avec des troubles mentaux, de dépendance et d'adaptation sociale. Des professionnels, comme une infirmière ou un travailleur social, sont présents sur place pour les accueillir, les écouter et les aider à trouver des solutions.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 100,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour poursuivre le développement de points de service à la grandeur du Québec.

❑ **Lutter contre la dépendance aux écrans**

Selon une étude effectuée en 2017¹ auprès d'adolescents québécois, 1,3 % sont considérés comme dépendants à Internet et 18,7 % sont jugés à risque.

Afin de promouvoir une saine utilisation des écrans et d'offrir des services appropriés aux jeunes présentant des comportements à risque ou une dépendance aux écrans, le gouvernement a mis en place un forum sur l'utilisation des écrans. Ce forum vise à :

- développer une vision commune sur l'état de la situation au Québec en portant une attention particulière aux groupes vulnérables;
- proposer des balises pour les services à mettre en place dans les différents milieux tels que les familles, les écoles et les communautés.

À cette fin, un plan d'action sur l'utilisation des écrans sera dévoilé au cours de la prochaine année.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 30,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de lutter contre la dépendance aux écrans chez les jeunes.

¹ DUFOUR, Magali et coll., « L'évaluation de la cyberdépendance chez les adolescents : Virtuado », dans LAVENTURE, Myriam et coll. (dir.), *Adolescents dépendants ou à risque de le devenir : pratiques d'intervention prometteuses*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017, p. 253-274.

1.4 Accroître les services pour des besoins spécifiques

Le gouvernement souhaite accroître l'accessibilité aux services pour des besoins spécifiques de santé, notamment les services destinés aux personnes vivant avec un handicap ou une maladie mentale et à celles ayant subi une agression sexuelle.

À cette fin, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des investissements de 641,4 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU D.6

Impact financier des mesures pour accroître les services pour des besoins spécifiques (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Bonifier les soins et services aux personnes handicapées	-74,0	-74,0	-34,0	-34,0	-34,0	-250,0
Accroître les initiatives en santé mentale	-69,8	-69,8	-40,2	-40,9	-40,7	-261,4
Accélérer la mise en œuvre de l'ère numérique en santé et services sociaux	-40,0	-40,0	—	—	—	-80,0
Accroître l'aide aux victimes d'agressions sexuelles	-16,0	-16,0	-6,0	-6,0	-6,0	-50,0
TOTAL	-199,8	-199,8	-80,2	-80,9	-80,7	-641,4

□ Bonifier les soins et services aux personnes handicapées

Les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ont des besoins particuliers à combler. Le gouvernement souhaite bonifier l'aide offerte à cette clientèle. Grâce aux investissements additionnels, de nouveaux modèles d'hébergement et de soins de longue durée, des ressources à assistance continue ainsi que des projets d'intégration seront offerts.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 250,0 millions de dollars sur cinq ans afin de bonifier les soins et services aux personnes handicapées.

Accroître les initiatives en santé mentale

Au Québec, 12 % de la population présente des troubles mentaux, soit un peu plus d'un million de personnes. Au cours des dernières années, plusieurs gestes ont été posés afin de venir en aide à ces personnes.

Le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts en mettant en place une offre de services de proximité adaptée aux multiples clientèles et en rehaussant les services spécialisés pour les jeunes ayant un premier épisode psychotique.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 261,4 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'accroître les initiatives en santé mentale.

Accélérer la mise en œuvre de l'ère numérique en santé et services sociaux

Afin que l'information en santé et services sociaux puisse suivre l'utilisateur tout au long de son parcours de soins et de services, le réseau de la santé et des services sociaux a entrepris, au cours des dernières années, un virage numérique.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 80,0 millions de dollars sur deux ans afin d'optimiser les systèmes d'information des établissements de santé, d'assurer une meilleure sécurité de l'information et d'assurer le développement d'applications.

Accroître l'aide aux victimes d'agressions sexuelles

Les victimes d'agressions sexuelles ont besoin d'accompagnement et d'aide psychologique afin de faire face aux conséquences néfastes de ces gestes sur leur développement, leur santé et leur bien-être. Le gouvernement entend mieux accompagner ces personnes, en ajoutant des effectifs et en réduisant les délais d'attente pour l'obtention des services.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 50,0 millions de dollars d'ici 2024-2025.

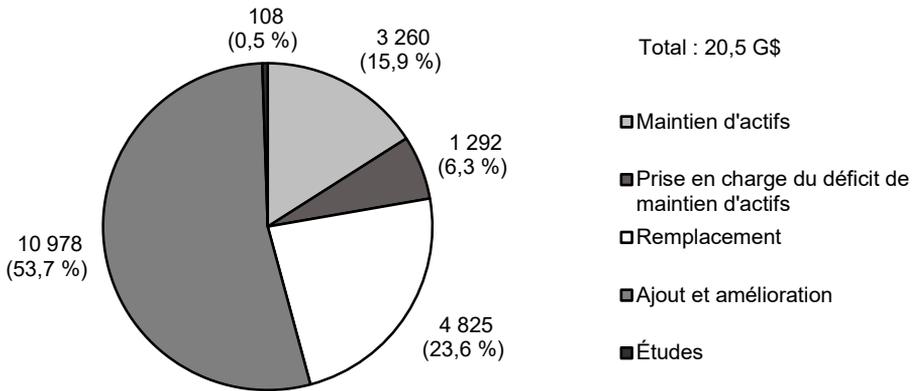
1.5 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux

Le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 prévoit des investissements de 20,5 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

- Les investissements destinés à construire de nouvelles infrastructures ou à les améliorer se chiffrent à 11,1 milliards de dollars.
- Les investissements prévus pour remplacer les infrastructures existantes, dont les équipements désuets, totalisent 4,8 milliards de dollars.
- Enfin, des investissements de 4,6 milliards de dollars seront consacrés à la rénovation des infrastructures actuelles.

GRAPHIQUE D.1

Plan québécois des infrastructures 2020-2030 en santé et services sociaux par type d'investissement (en millions de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU D.7

Détail des mesures pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux	-408,9	-488,5	-488,5	-585,0	-585,0	-585,0	-3 140,9
Bonifier les soins aux aînés							
Poursuivre l'amélioration des soins à domicile	—	-100,0	-100,0	-64,0	-61,0	-59,0	-384,0
Accroître l'offre de services d'hébergement	—	-70,0	-70,0	—	—	—	-140,0
Rehausser la qualité de l'offre alimentaire en CHSLD	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Sous-total – Bonifier les soins aux aînés	—	-190,0	-190,0	-84,0	-81,0	-79,0	-624,0
Poursuivre la bonification des services en santé pour les jeunes en difficulté							
Prendre soin des jeunes	—	-90,0	-90,0	-90,0	-90,0	-90,0	-450,0
Poursuivre la mise en œuvre du programme Agir tôt	—	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-200,0
Améliorer la prévention en milieu scolaire	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Élaborer de nouveaux projets Aire ouverte	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Lutter contre la dépendance aux écrans	—	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
Autres mesures	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Sous-total – Poursuivre la bonification des services en santé pour les jeunes en difficulté	—	-190,0	-190,0	-190,0	-190,0	-190,0	-950,0

TABLEAU D.7

Détail des mesures pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accroître les services pour des besoins spécifiques							
Bonifier les soins et services aux personnes handicapées	—	-74,0	-74,0	-34,0	-34,0	-34,0	-250,0
Accroître les initiatives en santé mentale	—	-69,8	-69,8	-40,2	-40,9	-40,7	-261,4
Accélérer la mise en œuvre de l'ère numérique en santé et services sociaux	—	-40,0	-40,0	—	—	—	-80,0
Accroître l'aide aux victimes d'agressions sexuelles	—	-16,0	-16,0	-6,0	-6,0	-6,0	-50,0
Sous-total – Accroître les services pour des besoins spécifiques	—	-199,8	-199,8	-80,2	-80,9	-80,7	-641,4
TOTAL	-408,9	-1 068,3	-1 068,3	-939,2	-936,9	-934,7	-5 356,3

2. RÉPONDRE AUX BESOINS DE CLIENTÈLES PARTICULIÈRES

Certains Québécois ou certaines communautés vivent des situations particulières ou font face à des enjeux qui nécessitent un accompagnement ou une aide accrue. Le gouvernement reconnaît l'importance de mieux répondre à leurs besoins.

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles en vue :

- de bonifier le soutien aux personnes aidantes qui prennent soin d'une personne ayant une déficience grave et prolongée;
- de soutenir davantage les parents qui prennent soin, à la maison, de leur enfant majeur handicapé et nécessitant des soins exceptionnels;
- d'améliorer l'accompagnement offert aux femmes victimes de violence conjugale;
- de soutenir les personnes victimes d'actes criminels et d'améliorer l'accès à la justice;
- de favoriser la réinsertion sociale et l'adaptation des services correctionnels;
- de renforcer l'aide aux familles en ajoutant des places en services de garde subventionnés et en favorisant le développement des enfants;
- de favoriser l'aide au logement;
- d'investir davantage dans la jeunesse;
- de répondre aux enjeux des communautés d'expression anglaise du Québec;
- de simplifier le versement du crédit d'impôt pour la solidarité au conjoint survivant.

Globalement, les investissements visant à bonifier l'action gouvernementale envers les personnes en situation de vulnérabilité ou vivant des situations particulières représenteront près de 1,8 milliard de dollars d'ici 2024-2025.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures pour répondre aux besoins de clientèles particulières

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accroître le soutien offert aux proches aidants	—	-121,3	-123,3	-116,4	-118,5	-120,7	-600,2
Améliorer le soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés	—	-20,0	-22,0	-26,0	-28,0	-30,0	-126,0
Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale	—	-32,0	-37,8	-37,8	-37,6	-35,8	-181,0
Soutenir les personnes victimes d'actes criminels et améliorer l'accès à la justice	-13,5	-2,1	-6,6	-56,0	-45,4	-42,3	-165,9
Favoriser la réinsertion sociale et l'adaptation des services correctionnels	—	-1,3	-2,7	-2,7	-2,8	-2,8	-12,3
Renforcer l'aide aux familles	—	-42,2	-97,1	-106,9	-100,4	-102,7	-449,3
Favoriser l'aide au logement	-62,0	-50,0	-4,9	-30,4	-31,6	-28,1	-207,0
Investir davantage dans la jeunesse	-3,0	—	-7,0	-7,0	-6,0	-7,0	-30,0
Répondre aux enjeux des communautés d'expression anglaise du Québec	—	-4,0	-4,0	-3,6	-3,6	-3,6	-18,8
TOTAL	-78,5	-272,9	-305,4	-386,8	-373,9	-373,0	-1 790,5

2.1 Accroître le soutien offert aux proches aidants

Les proches aidants jouent un rôle essentiel auprès des personnes qui vivent avec une incapacité. Afin d'accroître le soutien offert aux proches aidants, le gouvernement prévoit des investissements de 600,2 millions de dollars sur cinq ans pour :

- instaurer le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes;
- poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants.

TABLEAU D.9

Impact financier des mesures pour accroître le soutien offert aux proches aidants

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Instauration du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes	-102,3	-104,3	-106,4	-108,5	-110,7	-532,2
Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants ⁽¹⁾	-19,0	-19,0	-10,0	-10,0	-10,0	-68,0
TOTAL	-121,3	-123,3	-116,4	-118,5	-120,7	-600,2

(1) Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Politique nationale pour les personnes proches aidantes

Des travaux sont en cours afin de doter le Québec de sa première politique nationale pour les personnes proches aidantes, qui sera rendue publique au printemps 2020.

Cette politique nationale sera suivie d'un plan d'action permettant de mettre en place des mesures concrètes et diversifiées afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins des personnes proches aidantes, quel que soit l'âge ou la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent.

2.1.1 Instauration du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes

Afin de mieux reconnaître l'important geste social posé par des milliers de personnes aidantes, le gouvernement annonce la création du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes, qui remplace le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure.

Dès 2020, ce crédit d'impôt viendra offrir une aide plus importante, plus simple et accessible à un plus grand nombre de personnes aidantes.

Ainsi, ce nouveau crédit d'impôt permettra d'offrir une aide fiscale additionnelle de 102,3 millions de dollars en 2020-2021, soit :

- 56,4 millions de dollars pour la bonification des montants accordés aux 82 000 bénéficiaires du crédit d'impôt actuel;
- 45,9 millions de dollars pour l'élargissement de la clientèle du crédit d'impôt aux personnes aidantes d'un conjoint de moins de 70 ans et aux personnes aidantes sans lien familial avec la personne aidée.

Cette bonification permettra de porter l'aide fiscale accordée aux personnes aidantes à plus du double de l'aide actuelle.

TABLEAU D.10

Impact financier de l'instauration du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Clientèle (en personnes)	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Bonification des montants	82 000	-56,4	-57,5	-58,7	-59,8	-61,0	-293,4
Élargissement de la clientèle	30 000	-45,9	-46,8	-47,7	-48,7	-49,7	-238,8
TOTAL	112 000	-102,3	-104,3	-106,4	-108,5	-110,7	-532,2

❑ Une aide fiscale bonifiée

Le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes sera simplifié pour comprendre uniquement deux volets².

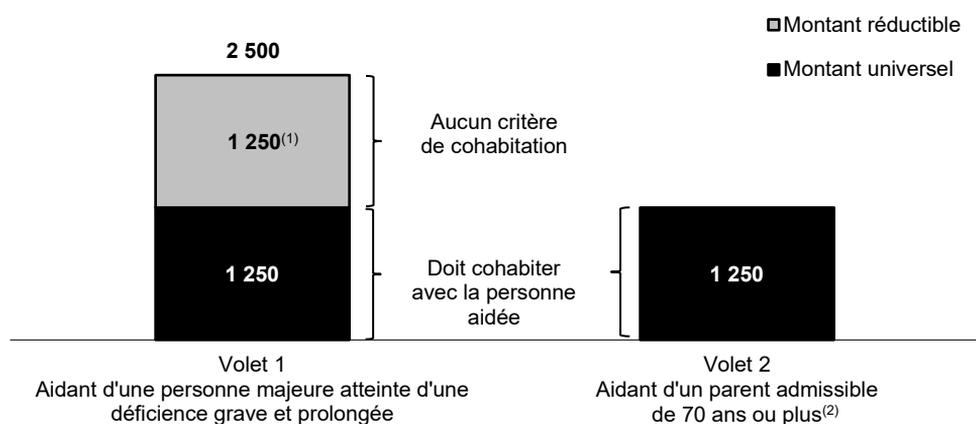
Le premier volet s'adressera aux personnes aidantes d'un adulte atteint d'une déficience grave et prolongée et nécessitant de l'assistance pour réaliser une activité courante de la vie quotidienne. La personne aidante doit être le conjoint de la personne aidée, un membre de sa famille ou un aidant détenant une attestation afin de bénéficier :

- d'un montant de 1 250 \$, réductible en fonction du revenu de la personne aidée, et ce, peu importe qu'elle habite ou non avec celle-ci;
- d'un montant universel de 1 250 \$, qui s'ajoute au précédent, si elle habite avec la personne aidée.

Le deuxième volet s'adressera aux personnes aidantes cohabitant avec un parent admissible³ de 70 ans ou plus qui ne présente pas de déficience grave et prolongée. La personne aidante bénéficiera alors d'un montant universel de 1 250 \$.

GRAPHIQUE D.2

Illustration de l'aide fiscale offerte – 2020 (en dollars)



(1) Ce montant est réduit en fonction du revenu net de la personne aidée qui excède 22 180 \$ à un taux de 16 %.

(2) Pour ce volet, il n'y a pas d'exigence de déficience grave et prolongée.

² Actuellement, le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels comprend quatre volets, soit un volet pour les aidants naturels hébergeant un proche admissible, un volet pour les aidants naturels qui cohabitent avec un proche admissible, un volet pour les aidants naturels d'un conjoint de 70 ans ou plus et un volet pour les aidants naturels ne vivant pas avec le proche admissible.

³ Le parent admissible pour le deuxième volet doit être le père, la mère, l'oncle, la tante, le grand-oncle, la grand-tante ou tout autre ascendant en ligne directe de la personne aidante ou de son conjoint.

❑ Une aide élargie aux conjoints de moins de 70 ans et aux personnes aidantes sans lien familial

Reconnaissant l'important dévouement des personnes aidantes, le gouvernement rendra dorénavant admissibles au crédit d'impôt remboursable l'ensemble des personnes aidantes offrant une aide soutenue à une personne ayant une déficience grave et prolongée et nécessitant une aide pour réaliser une activité courante de la vie quotidienne.

Le gouvernement élargit donc l'aide offerte par cette mesure à :

- 21 000 personnes aidantes d'un conjoint de moins de 70 ans;
- 6 000 personnes aidantes sans lien familial avec la personne aidée⁴.

De plus, les différentes modifications au crédit d'impôt visant à le simplifier permettront d'ajouter 3 000 personnes à la clientèle du crédit d'impôt.

❑ Illustration de l'aide versée

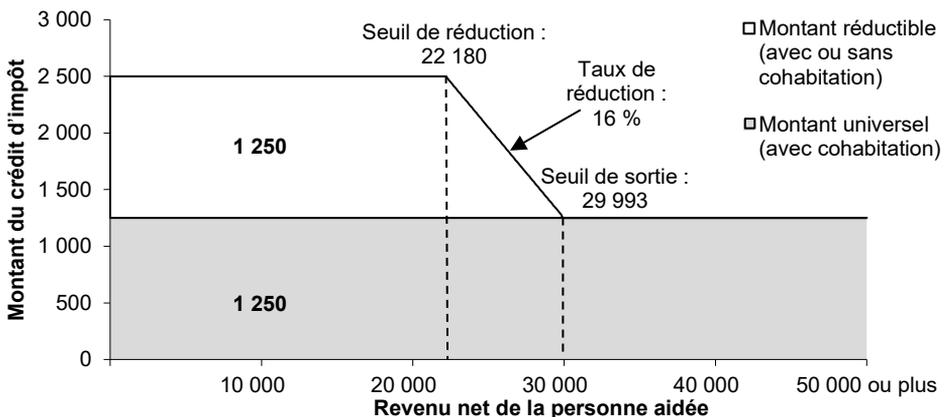
Lorsque la personne aidée a un revenu net de 22 180 \$ ou moins, l'aide fiscale offerte à la personne aidante sera maintenant de 2 500 \$ si cette dernière habite avec la personne aidée et de 1 250 \$ si elle n'habite pas avec elle.

Lorsque la personne aidée a un revenu net supérieur au seuil de réduction de 22 180 \$, le montant réductible sera diminué d'un montant correspondant à 16 % du revenu de la personne aidée qui excède ce seuil.

GRAPHIQUE D.3

Illustration de la réduction de l'aide fiscale – 2020

(en dollars, sauf indication contraire)



⁴ Pour les personnes aidantes sans lien familial avec la personne aidée, une attestation certifiant l'implication réelle de la personne aidante devra être remplie par un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux et jointe à la demande du crédit d'impôt.

■ Un engagement réalisé de doubler l'aide fiscale

En instaurant le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes, le gouvernement remplit son engagement de doubler l'aide fiscale offerte aux personnes aidantes d'une personne atteinte d'une déficience grave et prolongée.

- Les personnes aidantes d'un conjoint de moins de 70 ans et celles sans lien familial pourront dorénavant recevoir le crédit d'impôt, soit une aide pouvant atteindre 2 500 \$.
- La bonification pour les personnes aidantes qui vivent avec la personne aidée atteindra 1 450 \$ pour un conjoint de 70 ans ou plus ou 1 275 \$ pour un autre proche.
- Le montant maximal pour les personnes aidantes qui ne vivent pas avec la personne aidée sera de 1 250 \$, soit une bonification de 699 \$.

Pour le volet 2, les personnes aidantes d'un parent de 70 ans ou plus recevaient auparavant une aide réductible en fonction du revenu de la personne aidée d'un montant pouvant atteindre 1 225 \$.

- Dorénavant, l'aide offerte sera composée uniquement du montant universel, non réductible, de 1 250 \$, soit une bonification pouvant atteindre 576 \$.

TABLEAU D.11

Bonification de l'aide fiscale maximale pour les personnes aidantes – 2020 (en dollars)

	Crédit d'impôt actuel	Crédit d'impôt bonifié	Gain maximal
Volet 1 : personne majeure ayant une déficience grave et prolongée			
Personne aidante qui habite avec :			
– son conjoint de moins de 70 ans	—	1 250 à 2 500	2 500
– son conjoint de 70 ans ou plus	1 050	1 250 à 2 500	1 450
– un proche de 18 ans ou plus	674 à 1 225	1 250 à 2 500	1 275
Personne aidante qui n'habite pas avec la personne aidée			
	0 à 551	0 à 1 250	699
Volet 2 : parent de 70 ans ou plus sans déficience grave et prolongée			
	674 à 1 225	1 250	576⁽¹⁾
Gain moyen	—	—	913

(1) L'aide pour les personnes aidantes d'un parent de 70 ans ou plus ne comporte plus de montant réductible. Puisque le montant réductible était auparavant de 551 \$, le gain maximal pourrait donc atteindre 576 \$.

Illustration de l'aide fiscale aux personnes aidantes

André est depuis plusieurs années la personne aidante de son fils Jean, qui est âgé de 25 ans et dont la déficience des fonctions mentales le rend incapable de vivre seul.

- Avec la bonification de l'aide fiscale, André bénéficiera maintenant d'une aide pouvant atteindre 2 500 \$, soit un gain de 1 275 \$ en 2020.

Colette habite avec son conjoint Arthur, âgé de 60 ans. Celui-ci souffre d'une paralysie cérébrale et détient une attestation de déficience.

- Grâce à l'élargissement de l'admissibilité aux personnes aidantes d'un conjoint de moins de 70 ans, Colette bénéficiera désormais d'une aide pouvant atteindre 2 500 \$, soit un montant universel de 1 250 \$ et un montant réductible pouvant atteindre 1 250 \$.

Chantal vient en aide chaque jour à une amie de longue date ayant subi un AVC sévère il y a trois ans et l'accompagne régulièrement à ses visites médicales.

- En obtenant une attestation indiquant qu'elle offre une aide soutenue à son amie, Chantal bénéficiera de l'élargissement de l'aide fiscale aux personnes aidantes sans lien familial et obtiendra ainsi un montant pouvant atteindre 1 250 \$.

Le conjoint d'Asma, Nicolas, est atteint d'une déficience des fonctions physiques et a besoin d'une aide quotidienne afin de s'habiller et de s'alimenter. Leur fils Hugo, qui n'habite pas avec eux, vient apporter son aide quotidiennement. Puisqu'ils soutiennent conjointement Nicolas, Asma et Hugo ont décidé de se partager le crédit d'impôt.

- Hugo, qui aura droit seulement au montant réductible de 1 250 \$, en demandera 50 %, soit 625 \$.
- Asma aura droit au 50 % restant du montant réductible et à 100 % du montant universel de 1 250 \$ puisqu'elle habite avec Nicolas, soit un total de 1 875 \$.

TABLEAU D.12

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes – 2020

	Volet 1 : personne de 18 ans ou plus ayant une déficience grave et prolongée	Volet 2 : parent de 70 ans ou plus sans déficience grave et prolongée
Montant universel (avec cohabitation)	1 250 \$	1 250 \$
Montant réductible (avec ou sans cohabitation)	1 250 \$	—
Seuil de réduction ⁽¹⁾	22 180 \$	—
Taux de réduction	16 %	—
Caractéristiques de la personne aidée	Personne de 18 ans ou plus atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et ayant besoin d'assistance pour réaliser une activité courante de la vie quotidienne ⁽²⁾	Personne de 70 ans ou plus sans déficience grave et prolongée
Personne aidée admissible	Conjoint, père, mère, grand-père, grand-mère, enfant, petit-enfant, neveu, nièce, frère, sœur, oncle, tante, grand-oncle, grand-tante, tout autre ascendant en ligne directe de la personne aidante ou de son conjoint, personne sans lien familial avec la personne aidante (avec attestation)	Père, mère, grand-père, grand-mère, oncle, tante, grand-oncle, grand-tante, tout autre ascendant en ligne directe de la personne aidante ou de son conjoint
Période d'aide	365 jours consécutifs, dont au moins 183 jours pendant l'année, sauf si décès durant l'année	
Partage	Oui, si chacune des personnes aidantes a cohabité avec la personne aidée ou l'a soutenue pendant au moins 90 jours	
Autre restriction	La personne aidée ne doit pas habiter une résidence pour aînés ou une installation du réseau public	

(1) Ce seuil est basé sur le revenu net de la personne aidée.

(2) L'exigence d'être incapable de vivre seul est remplacée par le besoin d'assistance pour réaliser une activité courante de la vie quotidienne. Les personnes aidantes admissibles à l'aide fiscale actuelle n'auront pas à fournir une nouvelle attestation de déficience afin d'être admissibles au nouveau crédit d'impôt.

☐ Une aide fiscale versée par anticipation

Afin de permettre aux personnes bénéficiant du crédit d'impôt d'obtenir plus rapidement l'aide à laquelle elles ont droit, le montant universel du crédit d'impôt pourra être versé par anticipation à partir de 2021, sur une base mensuelle.

Les personnes aidantes qui vivent avec une personne aidée pourront recevoir un montant de 104 \$ par mois. Le montant réductible devra être réclamé lors de la production de la déclaration de revenus.

TABLEAU D.13

Versement par anticipation du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes – 2021 (en dollars)

	Janvier	Février	...	Novembre	Décembre	Déclaration de revenus	Total
Montant universel	104	104	...	104	104	—	1 250
Montant réductible	—	—	...	—	—	1 250	1 250
TOTAL	104	104	...	104	104	1 250	2 500

Note : Ces montants ne tiennent pas compte de l'indexation du régime fiscal pour l'année d'imposition 2021.

☐ Modifications aux autres crédits d'impôt

Dès 2020, une personne aidante qui a payé des frais de répit à l'égard d'une personne aidée ayant une déficience grave et prolongée pourra demander un montant additionnel dans le cadre du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes. Cette aide pour frais de répit sera égale à 30 % du total des frais admissibles jusqu'à concurrence de 5 200 \$ et ne sera plus réductible en fonction du revenu.

Les différentes modifications apportées au crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes permettront d'accorder une aide fiscale bonifiée à la plupart des contribuables qui recevaient le crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole ou le crédit d'impôt remboursable pour frais de relève donnant un répit aux aidants naturels. Conséquemment, ces deux derniers crédits d'impôt seront abolis à compter de 2021⁵.

⁵ En 2020, les contribuables qui demandent le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes ne pourront pas demander le crédit d'impôt remboursable pour frais de relève donnant un répit aux aidants naturels ou le crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole.

2.1.2 Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants

Les investissements du budget 2019-2020 ont permis de mettre sur pied des maisons de répit et de mettre à la disposition des proches aidants des services de répit.

— En 2019-2020, six maisons Gilles-Carle sont en démarrage, dont une à Montréal, une à Boucherville, une en Beauce et une autre à Chicoutimi. Ces maisons accueillent temporairement les personnes en perte d'autonomie afin que les proches aidants puissent se reposer.

Le budget 2020-2021 prévoit des investissements additionnels de 68,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de créer, entre autres, cinq maisons Gilles-Carle additionnelles. Ces investissements permettront de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants.

2.2 Améliorer le soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés

Les principales mesures de soutien aux familles québécoises sont l'Allocation famille du gouvernement du Québec et l'Allocation canadienne pour enfants. Il existe aussi des aides financières spécifiques aux familles d'un enfant mineur handicapé, telles que :

- le supplément pour enfant handicapé et le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, qui sont des composantes du crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles;
- la prestation pour enfants handicapés, qui s'ajoute à l'Allocation canadienne pour enfants.

Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels est un soutien financier visant à reconnaître la situation des parents ayant des enfants mineurs handicapés nécessitant des soins exceptionnels et à les aider à assumer les responsabilités hors du commun qui leur incombent.

Ce supplément comprend deux paliers d'aide, qui reflètent la gravité de la condition de l'enfant selon son âge. Pour 2020 :

- le premier palier est d'un montant de 995 \$ par mois, soit 11 940 \$ par année;
- le deuxième palier est d'un montant de 663 \$ par mois, soit 7 956 \$ par année.

Depuis la création du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, 3 085 familles ont bénéficié du premier palier et 871 familles ont bénéficié du deuxième palier¹.

- À l'heure actuelle, Retraite Québec travaille au traitement des demandes d'admissibilité. Il est estimé qu'une fois que le traitement des demandes annuelles sera stabilisé, environ 5 000 familles bénéficieront de ce supplément chaque année.

¹ Ces statistiques sont en date du 16 février 2020.

Comme toutes les familles québécoises, celles ayant un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels voient leur soutien diminuer lorsque leur enfant atteint l'âge de la majorité, et ce, en raison de la perte des aides destinées aux familles d'enfants mineurs. Pour ces familles, le passage de l'enfant à l'âge adulte ne signifie toutefois pas une diminution des importantes responsabilités que les parents doivent assumer lorsque leur enfant continue de demeurer avec eux.

Afin de mieux soutenir les parents d'enfants majeurs handicapés qui nécessitent des soins exceptionnels, le gouvernement prévoit dans le cadre du budget 2020-2021 des mesures d'aide supplémentaires à leur égard. Celles-ci totalisent 150,0 millions de dollars sur cinq ans pour :

- l'accélération de l'admissibilité de leurs enfants à des prestations plus généreuses de solidarité sociale;
- la hausse des heures de services d'aide à domicile offerts par le réseau de la santé et des services sociaux;
- la part de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes, annoncée dans le présent budget, relative aux familles d'un enfant majeur nécessitant des soins exceptionnels (voir la page D.22).

Par ailleurs, la période qui n'est pas prise en compte dans le calcul de la rente de retraite au Régime de rentes du Québec (RRQ) sera prolongée de 7 à 18 ans pour les parents d'un enfant mineur admissible au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

TABLEAU D.14

Impact financier des mesures pour améliorer le soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accélération de l'admissibilité à des prestations plus généreuses ⁽¹⁾	—	-2,0	-6,0	-8,0	-10,0	-26,0
Hausse des heures de services d'aide à domicile ⁽²⁾	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Prolongation de la période de reconnaissance au RRQ pour les parents d'enfants lourdement handicapés	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Impact financier	-20,0	-22,0	-26,0	-28,0	-30,0	-126,0
Part pour les parents d'enfants majeurs handicapés de la bonification du crédit d'impôt pour les personnes aidantes ⁽³⁾	-4,6	-4,7	-4,8	-4,9	-5,0	-24,0
TOTAL	-24,6	-26,7	-30,8	-32,9	-35,0	-150,0

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(2) Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(3) L'impact financier de la bonification est déjà pris en compte dans le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes.

□ **Accélération de l’admissibilité à des prestations plus généreuses**

Le Programme de solidarité sociale vise à fournir une aide de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l’emploi. Le montant de prestation qu’une personne peut recevoir est fonction de la durée de sa présence dans le Programme.

Plus précisément, en attendant la mise en place du Programme de revenu de base en 2023, les prestataires de la solidarité sociale durant un minimum de 66 mois au cours des 72 derniers mois peuvent recevoir une prestation bonifiée. Les prestations du Programme de solidarité sociale pour les prestataires de longue durée augmenteront de façon graduelle pour atteindre une bonification de 4 044 \$ par année en 2023.

TABLEAU D.15

Supplément de prestation prévu pour une personne seule bénéficiant du Programme de solidarité sociale durant au moins 66 des 72 derniers mois (en dollars par année)

	2021	2022	2023
Supplément de prestation	2 244	3 144	4 044

■ **Considérer le temps d’admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels**

Lorsqu’un enfant admissible au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels atteint l’âge de la majorité, ses parents ne reçoivent plus ce supplément. Cependant, l’enfant a droit aux prestations de solidarité sociale sans que le revenu de ses parents soit pris en compte dans la détermination de ses prestations.

Toutefois, comme mentionné ci-dessus, pour bénéficier des prestations bonifiées de la solidarité sociale, une personne doit avoir cumulé une présence dans ce programme d’un minimum de 66 mois au cours des 72 derniers mois.

Pour les enfants à l’égard desquels les parents recevaient le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, le gouvernement annonce l’accélération de l’admissibilité aux bonifications de la solidarité sociale.

Dans une vision gouvernementale de l'aide aux personnes, le calcul de la durée de présence dans le Programme de solidarité sociale sera modifié de manière à inclure la période pendant laquelle un enfant a reçu le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels⁶.

- Les premières admissions au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels ayant eu lieu à l'égard du mois d'avril 2016, cette nouvelle méthode de calcul entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2021⁷, et ce, afin de respecter la durée minimale de présence requise dans le Programme de solidarité sociale. En effet, avant cette date, aucun enfant admis au supplément n'aura cumulé une présence de 66 mois.

Ainsi, les enfants ayant été admis au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels pourront bénéficier plus rapidement d'une hausse de leurs prestations annuelles qui atteindra 4 044 \$ en 2023, avec la mise en place du revenu de base.

- Environ 800 enfants majeurs bénéficieront de cette hausse dès 2021. À terme, environ 300 enfants additionnels par année⁸ ayant bénéficié du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, qui atteindront la majorité, pourront automatiquement bénéficier du Programme de revenu de base sans devoir attendre 66 mois.

Cette accélération de l'admissibilité des enfants majeurs handicapés nécessitant des soins exceptionnels représente une aide additionnelle de 26,0 millions de dollars sur quatre ans.

⁶ En effet, pour bénéficier du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, les enfants ont dû recevoir une évaluation médicale attestant la gravité de leur handicap, et cette évaluation est plus sévère que les exigences de la solidarité sociale.

⁷ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure.

⁸ À court terme, ce sont environ 160 enfants par année du premier palier du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels qui bénéficieront d'une accélération de leur admissibilité.

☐ Hausse des heures de services d'aide à domicile

Les services d'aide à domicile sont gérés par des centres locaux de services communautaires (CLSC). Ceux-ci évaluent les besoins de toute personne qui requiert ces services et établissent un plan d'intervention comportant le nombre d'heures de services requis pour y répondre.

Les services d'aide à domicile

Les centres locaux de services communautaires (CLSC) ont la responsabilité d'assurer eux-mêmes les services d'aide à domicile requis ou, pour certains services et selon certaines conditions, de les faire dispenser par un prestataire externe. Les services peuvent aussi être fournis par un travailleur engagé de gré à gré par l'utilisateur au moyen du programme Allocation directe – chèque emploi-service.

Le choix du ou des prestataires de services est effectué en collaboration avec l'utilisateur et ses proches. Ce choix est fait en s'assurant de la prise en compte de la situation de l'utilisateur, de sa sécurité et de celle de l'intervenant, ainsi que de l'expertise et de l'encadrement requis selon le type de soins et de services à fournir.

Le chèque emploi-service

Le chèque emploi-service est un outil permettant le traitement des opérations liées à la paie des travailleurs qui offrent des services d'aide à domicile dans le cadre du programme Allocation directe – chèque emploi-service. Cet outil est offert par les Services de paie Desjardins et permet d'appliquer les charges ainsi que les différentes retenues à la source.

Élargissement des principes d'utilisation du programme Allocation directe – chèque emploi-service

Le 12 novembre dernier, le gouvernement a annoncé qu'il sera dorénavant possible pour les usagers d'engager de gré à gré des membres de leur famille afin qu'ils offrent des services d'aide à domicile dans le cadre du programme Allocation directe – chèque emploi-service, pourvu que ces personnes ne vivent pas sous le même toit.

Les parents habitant sous le même toit que leur enfant majeur nécessitant des soins exceptionnels pourront quant à eux être engagés pour offrir les services d'aide à domicile à leur enfant.

- Dans un tel cas, les montants versés au titre du chèque emploi-service seront considérés comme une rémunération à la fois pour l'application des lois fiscales et dans le calcul des sommes accordées en vertu des programmes de transferts, dont les programmes d'assistance sociale.
- De plus, si le parent d'un enfant handicapé est payé au moyen du chèque emploi-service, il ne pourra demander le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes à l'égard de l'enfant majeur, car l'un des critères d'admissibilité est de ne recevoir aucune rémunération sous quelque forme que ce soit pour l'aide prodiguée.

Afin de mieux répondre aux besoins des parents vivant sous le même toit que leur enfant majeur nécessitant des soins exceptionnels, le programme Allocation directe – chèque emploi-service sera modifié afin d’assurer un minimum de 20,5 heures⁹ de service d’aide à domicile par semaine à cette clientèle. À cette fin, une somme de 100,0 millions de dollars sur cinq ans est prévue.

Cette bonification des heures de services entrera en vigueur dès le 1^{er} juin 2020.

❑ Bonification du soutien offert aux personnes aidantes

Comme annoncé dans les pages précédentes, le crédit d’impôt remboursable pour les personnes aidantes remplacera le crédit d’impôt remboursable pour les aidants naturels d’une personne majeure. Ce nouveau crédit d’impôt viendra offrir une aide plus importante, pouvant atteindre 2 500 \$ annuellement, soit 1 275 \$ de plus que celui qu’il remplace, aux personnes prenant soin d’un proche ayant une déficience grave et prolongée.

Les parents d’enfants majeurs nécessitant des soins exceptionnels pourront également bénéficier de cette bonification du crédit d’impôt. Pour cette clientèle, la bonification représente une aide additionnelle d’environ 5 millions de dollars par année. Les détails concernant cette annonce sont présentés à la page D.22.

❑ Prolongation de la période de reconnaissance au RRQ pour les parents d’enfants lourdement handicapés

La rente de retraite du RRQ est calculée à partir de la moyenne des gains en carrière du participant. Ainsi, une absence prolongée du marché du travail a pour effet de réduire la rente de retraite versée. Par conséquent, le RRQ reconnaît les périodes de faibles gains lorsqu’un parent s’absente du marché du travail afin de prendre soin d’un enfant de moins de 7 ans.

Les périodes reconnues ne sont pas prises en compte dans le calcul de la rente, ce qui fait augmenter la moyenne de gains du participant et le montant de la rente versée.

Or, les périodes de faibles gains d’un parent qui s’absente du marché du travail en raison du handicap nécessitant des soins exceptionnels de son enfant ne sont pas reconnues au-delà des périodes de retranchement déjà prévues dans le RRQ¹⁰.

Afin de reconnaître le rôle important des parents d’enfants lourdement handicapés, le gouvernement annonce que le régime de base du RRQ sera modifié. Ainsi, la période reconnue sera prolongée de 7 à 18 ans, lorsqu’un parent quitte le marché du travail pour s’occuper de son enfant à l’égard duquel il reçoit le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

⁹ Cette augmentation des heures de services représente, en moyenne, 5,5 heures supplémentaires par personne.

¹⁰ En plus de la période reconnue à l’égard d’un enfant de moins de 7 ans, le RRQ prévoit une période additionnelle de retranchement équivalant à 15 % des mois où les revenus de travail de la personne sont les plus faibles.

Cette modification permettra au parent qui doit quitter le marché du travail pour s'occuper de son enfant de ne pas connaître une baisse de sa rente de retraite pour la durée des 18 ans considérés et de maintenir l'admissibilité à l'ensemble des prestations du RRQ. Des modifications législatives seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure.

■ **Une aide annuelle supplémentaire de plus de 9 000 \$ à terme pour les familles d'enfants majeurs**

Les mesures annoncées dans le budget 2020-2021 permettront d'augmenter considérablement le soutien accordé aux familles d'enfants majeurs handicapés qui nécessitent des soins exceptionnels.

- En effet, dès 2020, ces familles auront une augmentation moyenne de leur soutien de près de 3 700 \$ annuellement.
- À terme, en 2023, l'augmentation moyenne de leur soutien annuel sera de près de 9 400 \$.

TABLEAU D.16

Illustration du soutien additionnel moyen accordé aux familles d'enfants majeurs handicapés qui nécessitent des soins exceptionnels
(en dollars par année)

	2020	2021	2022	2023
Accélération de l'admissibilité à des prestations plus généreuses ⁽¹⁾	—	561	3 144	4 044
Hausse des heures de services d'aide à domicile ⁽²⁾	2 378	4 076	4 076	4 076
Bonification du soutien offert aux personnes aidantes ⁽³⁾	1 275	1 275	1 275	1 275
TOTAL⁽⁴⁾	3 653	5 912	8 495	9 395

Note : Pour des fins de simplification, cette illustration ne tient pas compte de futures hausses annuelles telles que l'indexation.

(1) La date de mise en œuvre de cette mesure est le 1^{er} octobre 2021.

(2) Les parents et l'enfant majeur handicapé qui habitent sous le même toit et qui sont admissibles à l'aide recevront l'équivalent d'un minimum de 20,5 heures par semaine de services de base d'aide à domicile, soit 5,5 heures de plus en moyenne. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} juin 2020.

(3) Sous réserve que le parent reçoive l'aide sous forme de services à domicile plutôt que de rémunération.

(4) Le total ne prend pas en compte l'impact de la fiscalité pour les parents qui choisiraient d'être rémunérés au moyen du chèque emploi-service.

■ Un soutien comparable à terme pour les familles d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

Le niveau d'aide offert aux familles d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels dépend d'une multitude de facteurs, tels que son revenu, sa situation familiale ainsi que la gravité du handicap de l'enfant.

Malgré le fait que chaque situation soit unique, il est possible d'estimer le niveau de soutien que ces familles reçoivent. Par exemple, l'aide accordée à une famille à faible revenu qui héberge son enfant majeur nécessitant des soins exceptionnels est inférieure d'environ 10 900 \$ à l'aide que cette famille recevrait si son enfant était mineur et inférieure de 9 000 \$ à l'aide qui serait accordée à la famille d'accueil qui hébergerait ce même enfant.

Ainsi, les mesures annoncées dans le présent budget permettront d'augmenter le soutien accordé aux familles d'enfants majeurs de près de 9 400 \$ en 2023. Par le fait même, le soutien offert à ces familles deviendra comparable, que l'enfant soit mineur ou majeur, qu'il réside encore chez ses parents ou qu'il soit hébergé en famille d'accueil.

2.3 Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale

Plusieurs femmes sont victimes de violence conjugale et vivent des difficultés de différents ordres en raison de cette situation. Le gouvernement reconnaît l'ampleur de cette problématique et en fait l'une de ses priorités.

Le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 mobilise un ensemble de ministères et d'organismes pour prévenir et contrer cette forme de violence. Ce plan contient 56 actions et prévoit des investissements de l'ordre de 86 millions de dollars pour la période de 2018 à 2023.

Afin de mieux accompagner les femmes victimes de violence conjugale, le gouvernement investira des sommes additionnelles de 181,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour :

- financer et adapter les services offerts par les maisons d'hébergement;
- améliorer l'adaptation des services des organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents;
- améliorer et rénover les logements destinés aux victimes de violence conjugale;
- désigner un répondant en matière de violence conjugale dans les établissements de santé et de services sociaux;
- augmenter le financement du Secrétariat à la condition féminine pour la mise en place d'autres actions prioritaires en matière de violence conjugale.

TABLEAU D.17

Impact financier des mesures pour accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Financement et adaptation des services des maisons d'hébergement ⁽¹⁾	-24,0	-24,0	-24,0	-24,0	-24,0	-120,0
Adaptation des services d'aide aux conjoints ayant des comportements violents ⁽¹⁾	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Amélioration et rénovation des maisons d'hébergement ⁽²⁾	-0,2	-2,0	-2,0	-1,8	—	-6,0
Désignation d'un répondant dans les établissements de santé et de services sociaux ⁽¹⁾	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,0
Autres actions en matière de violence conjugale ⁽³⁾	-5,0	-9,0	-9,0	-9,0	-9,0	-41,0
TOTAL	-32,0	-37,8	-37,8	-37,6	-35,8	-181,0

(1) Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les actions du Secrétariat à la condition féminine.

❑ Financement et adaptation des services des maisons d'hébergement

Il est important d'offrir un logement sécuritaire aux femmes victimes de violence conjugale. Toutefois, pour être soutenues dans leurs démarches, ces femmes doivent également avoir accès à des services d'aide et d'accompagnement offerts par les maisons d'hébergement.

D'une part, les maisons d'hébergement d'urgence, aussi appelées maisons de première étape, offrent des services aux victimes qui souhaitent quitter une situation de violence conjugale. Ces services sont notamment des interventions en hébergement, des interventions jeunesse, des activités de prévention et de sensibilisation ainsi que d'autres services d'accompagnement et d'orientation pour soutenir les victimes.

D'autre part, certaines femmes qui quittent les maisons d'hébergement d'urgence ont besoin de services d'aide et d'accompagnement à plus long terme. À cet effet, les maisons d'hébergement de deuxième étape offrent un logement transitoire, abordable et sécuritaire ainsi que des services visant à accroître l'autonomie des victimes.

Il est donc primordial de garantir la continuité de l'offre de services des maisons d'hébergement et de leur permettre de mieux répondre aux besoins grandissants.

À cet égard, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 120,0 millions de dollars sur cinq ans pour des organismes communautaires qui interviennent en matière de violence conjugale afin :

- d'assurer la pérennité des services des maisons d'hébergement d'urgence et d'adapter ces services aux réalités des femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes âgées ou handicapées;
- d'assurer la continuité des services des maisons d'hébergement de deuxième étape.

❑ Adaptation des services d'aide aux conjoints ayant des comportements violents

Afin de lutter contre la violence conjugale, il est également important d'offrir des services d'aide aux conjoints ayant des comportements violents.

Ainsi, des sommes de 5,0 millions de dollars sur cinq ans seront consacrées à adapter les services d'aide offerts par les organismes à ces conjoints.

❑ Amélioration et rénovation des maisons d'hébergement

Le manque de financement signalé par les organismes responsables des maisons d'hébergement de victimes de violence conjugale peut nuire à leur capacité d'améliorer leurs bâtiments.

Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement vient en aide aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements destinés aux femmes et aux jeunes de 28 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale. Il vise la rénovation des logements offerts.

Le gouvernement annonce un investissement de 6,0 millions de dollars réparti sur quatre ans dans ce programme. L'investissement consenti permettra la rénovation d'environ 420 logements destinés aux victimes de violence conjugale.

❑ Désignation d'un répondant dans les établissements de santé et de services sociaux

Par ailleurs, le rapport du Comité de travail pour une action concertée auprès des enfants exposés à la violence conjugale et leur famille, publié en 2015, souligne que les services offerts en matière de violence conjugale sont très variables d'un établissement de santé et de services sociaux à l'autre.

Ainsi, une personne sera désignée dans chaque centre intégré de santé et de services sociaux et dans chaque centre intégré universitaire de santé et de services sociaux pour porter les dossiers liés à la violence conjugale.

Cette initiative nécessitera un financement de 9,0 millions de dollars sur cinq ans.

❑ D'autres actions ciblées en matière de violence conjugale

D'autres actions, jugées prioritaires, ont été désignées par le Secrétariat à la condition féminine et d'autres ministères afin de répondre adéquatement aux besoins des victimes de violence conjugale.

Le gouvernement fera des investissements additionnels de 41,0 millions de dollars d'ici 2024-2025, soit :

- 5,0 millions de dollars pour consolider les huit cellules d'intervention rapide existantes et implanter dans six régions de nouvelles cellules visant à améliorer le sentiment de sécurité des victimes, à sensibiliser au risque d'homicide conjugal ainsi qu'à prendre en charge rapidement des situations à haut risque;
- 1,2 million de dollars pour mieux coordonner les besoins et les travaux liés au comité de travail en violence conjugale;
- 17,4 millions de dollars pour la mise en place des autres actions prioritaires définies par le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Famille;
- 17,4 millions de dollars pour consolider le financement du Secrétariat à la condition féminine en ce qui concerne sa mission en matière de violence conjugale et de condition féminine.

Ces sommes permettront au Secrétariat à la condition féminine de mettre en place ces actions, en collaboration avec les ministères concernés, et d'assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de violence conjugale et de condition féminine.

TABLEAU D.18

Impact financier des autres actions en matière de violence conjugale

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Implantation de cellules d'intervention rapide	-0,5	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-5,0
Coordination et animation du comité de travail des partenaires en violence conjugale	-0,3	-0,3	-0,3	-0,1	-0,1	-1,2
Autres actions identifiées par d'autres ministères	-1,4	-1,1	-1,2	-5,8	-7,8	-17,4
Consolidation en matière de condition féminine	-2,8	-6,4	-6,4	-2,0	—	-17,4
TOTAL	-5,0	-9,0	-9,0	-9,0	-9,0	-41,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.4 Soutenir les personnes victimes d'actes criminels et améliorer l'accès à la justice

L'amélioration du soutien et de l'accompagnement des citoyens en matière de justice passe également par un système de justice qui s'adapte aux besoins actuels concernant l'indemnisation, l'accès aux services juridiques et la modernisation technologique.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, bonifier ses investissements de 165,9 millions de dollars sur six ans pour :

- revoir les modalités d'aide et d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC);
- instaurer un programme de médiation gratuite en matière de petites créances et de médiation familiale pour les couples sans enfants.

TABLEAU D.19

Impact financier des mesures pour soutenir les personnes victimes d'actes criminels et améliorer l'accès à la justice (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels ⁽¹⁾	—	-2,1	-6,6	-56,0	-45,4	-42,3	-152,4
Instauration d'un programme de médiation gratuite ⁽²⁾	-13,5	—	—	—	—	—	-13,5
TOTAL	-13,5	-2,1	-6,6	-56,0	-45,4	-42,3	-165,9

(1) Des crédits de 125,3 M\$ seront versés au ministère de la Justice pour la période de 2020-2021 à 2024-2025. Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance. De plus, des crédits de 27,1 M\$ seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la période de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

☐ Réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels

Depuis près de cinquante ans, l'État québécois offre des régimes d'aide et d'indemnisation aux personnes victimes d'actes criminels.

- Dans ce domaine, le Québec investit annuellement l'équivalent de l'ensemble des prestations versées par les autres provinces canadiennes. En 2017, 103,8 millions de dollars ont été versés aux personnes victimes d'actes criminels.

Le gouvernement souhaite revoir les modalités d'aide et d'IVAC afin d'améliorer les services d'aide, de mieux répondre aux différents besoins des personnes victimes ainsi que de redéfinir les critères et la nature de l'aide financière offerte.

Pour ce faire, des modifications législatives seront nécessaires.

❑ Instauration d'un programme de médiation gratuite pour les citoyens du Québec

Le gouvernement s'est engagé à rendre plus accessible le système de justice et de médiation familiale pour les Québécois.

Ainsi, un programme de médiation gratuite en matière de petites créances et de médiation familiale pour les couples sans enfants sera instauré pour les citoyens de l'ensemble du Québec, permettant d'améliorer l'accès aux services de justice.

2.5 Favoriser la réinsertion sociale et l'adaptation des services correctionnels

Le gouvernement entend poursuivre ses investissements pour soutenir les services correctionnels dans leurs efforts de réinsertion sociale des personnes contrevenantes et d'adaptation aux défis propres aux femmes incarcérées.

À cette fin, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des sommes additionnelles de 12,3 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU D.20

Impact financier des actions pour favoriser la réinsertion sociale et l'adaptation des services correctionnels (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Bonification du financement des organismes d'aide à la réinsertion sociale	-1,0	-2,3	-2,3	-2,4	-2,4	-10,4
Adaptation des services correctionnels à la clientèle féminine ⁽¹⁾	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-1,9
TOTAL	-1,3	-2,7	-2,7	-2,8	-2,8	-12,3

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique. Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 0,2 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

□ Bonification du financement des organismes d'aide à la réinsertion sociale

Les organismes communautaires soutenant les efforts de réhabilitation sociale offrent notamment des services d'hébergement, de suivi dans la communauté et de soutien psychosocial aux personnes contrevenantes, en vue de faciliter leur réinsertion sociale.

Le gouvernement poursuit son partenariat avec ces organismes et bonifie son soutien afin de leur permettre de maintenir des services de qualité.

À cet effet, des sommes totalisant 10,4 millions de dollars sur cinq ans sont prévues dans le cadre du budget 2020-2021.

❑ Adaptation des services correctionnels à la clientèle féminine

Afin d'adapter la prestation des services correctionnels de manière à tenir compte davantage des besoins particuliers des femmes incarcérées, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, un montant additionnel de 2,1 millions de dollars sur cinq ans, incluant 0,2 million de dollars prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

Ces sommes permettront d'accroître les connaissances sur la santé mentale et physique des femmes incarcérées, d'étendre les programmes déjà en place visant à faciliter leur réinsertion sociale et de former les intervenants du milieu carcéral à l'égard des réalités particulières des femmes ayant été victimes d'agressions ou d'exploitation sexuelles.

- Ces investissements serviront notamment à mettre en place le programme mère-enfant à l'Établissement de détention de Québec afin d'offrir la possibilité à davantage de femmes incarcérées de maintenir les liens avec leurs enfants.

2.6 Renforcer l'aide aux familles

Le gouvernement du Québec souhaite apporter un plus grand soutien aux familles québécoises. À cette fin, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit un investissement de 449,3 millions de dollars sur cinq ans pour :

- l'ajout de 6 000 places de garde subventionnées;
- le soutien au développement des enfants;
- la protection des personnes vulnérables et la lutte contre l'intimidation.

TABLEAU D.21

Impact financier des mesures pour apporter un plus grand soutien aux familles (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Ajout de 6 000 places de garde subventionnées⁽¹⁾						
Création de 2 500 places de garde ⁽²⁾	-6,0	-25,5	-37,4	-40,0	-41,1	-150,0
Conversion de 3 500 places de garde non subventionnées	-7,2	-42,6	-45,5	-46,4	-47,6	-189,3
Sous-total	-13,2	-68,1	-82,9	-86,4	-88,7	-339,3
Soutien au développement des enfants						
Soutien aux organismes communautaires ⁽³⁾	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Agir tôt ^{(3),(4)}	-15,0	-15,0	-10,0	—	—	-40,0
Sous-total	-25,0	-25,0	-20,0	-10,0	-10,0	-90,0
Protection des personnes vulnérables et lutte contre l'intimidation						
Poursuite de la Réforme des dispositions législatives en matière de protection des personnes vulnérables ⁽³⁾	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Bonification du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation ⁽¹⁾	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Sous-total	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
TOTAL	-42,2	-97,1	-106,9	-100,4	-102,7	-449,3

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Famille. Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des sommes sont actuellement prévues dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 afin de permettre au ministère de la Famille de réaliser cette mesure.

(3) Le financement de ces initiatives est octroyé au ministère de la Famille.

(4) Les sommes nécessaires au financement de cette mesure proviendront notamment des surplus du Fonds pour le développement des jeunes enfants.

2.6.1 Ajout de 6 000 places de garde subventionnées

Actuellement, le Québec dispose de quelque 235 000 places de garde subventionnées.

Par ailleurs, 15 340 places ont déjà été annoncées mais n'ont pas été réalisées. Le gouvernement va donc d'une part accélérer la réalisation de ces places. D'autre part, il annonce dans le cadre du budget 2020-2021 que 6 000 places de garde subventionnées seront ajoutées à celles déjà prévues afin que plus de familles puissent bénéficier d'une place de garde à contribution réduite, dont le tarif est fixé à 8,35 \$ par jour en 2020. À cette fin, des sommes de 339,3 millions de dollars sur cinq ans sont prévues.

Sur ces 6 000 places de garde subventionnées :

- 2 500 proviendront de la création de nouvelles places;
- 3 500 proviendront de la conversion de places de garde non subventionnées en places de garde subventionnées, dont :
 - 1 750 places converties en 2020-2021,
 - 1 750 places converties en 2021-2022.

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants a pour objectif de compenser une partie des coûts inhérents au travail, à la poursuite d'études ou à la recherche d'un emploi que doivent supporter les parents pour assurer des services de garde à leurs enfants.

Ce crédit d'impôt est égal au produit du montant de frais de garde admissibles pour l'année et du taux applicable en fonction du revenu familial (soit le revenu net du particulier auquel s'ajoute, le cas échéant, celui du conjoint).

- La table des taux applicables comporte 32 tranches de revenu familial (sujettes à une indexation annuelle automatique) et prévoit différents taux de crédit d'impôt, dont le plus élevé est de 75 % et le plus bas de 26 %.

À noter que les familles peuvent demander un versement par anticipation de ce crédit d'impôt.

Des frais de garde comparables pour certains ménages

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, le gouvernement a annoncé l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants rétroactivement au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, depuis l'année d'imposition 2019, les parents n'ont plus de contribution additionnelle à payer lors de la production de leur déclaration de revenus.

Toutefois, le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants permet, avec la déduction pour frais de garde d'enfants du gouvernement fédéral, de rendre comparables les frais de garde payés en services de garde subventionnés à ceux payés en services de garde non subventionnés pour des ménages à moyen revenu.

Par exemple, pour un couple ayant deux enfants et des revenus familiaux totalisant 90 000 \$, le tarif net pour des places de garde non subventionnées à 35 \$ représente un coût additionnel par enfant de 1,56 \$ par jour comparativement au tarif pour des places de garde subventionnées.

- Par ailleurs, le gouvernement a bonifié l'Allocation famille de 1 250 \$ pour cette famille, soit l'équivalent de 2,40 \$ par enfant pour chaque jour de garde.

Pour certains ménages à plus faible revenu, l'effet combiné du crédit d'impôt et de la déduction du fédéral permet même de rendre plus avantageux le service de garde non subventionné.

- Ainsi, un couple ayant deux enfants et des revenus familiaux totalisant 40 000 \$ paie un tarif quotidien net en service de garde non subventionné de 1,88 \$ de moins par enfant qu'en service subventionné.

Note : Pour estimer le coût net de vos frais de garde, veuillez consulter le calculateur Coût de garde quotidien en 2020, accessible sur le site Web du ministère des Finances, au www.finances.gouv.qc.ca.

2.6.2 Soutien au développement des enfants

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des sommes de 90,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin de favoriser le développement des enfants, notamment ceux qui présentent des vulnérabilités. Ces sommes se répartissent ainsi :

- 50,0 millions de dollars pour soutenir des organismes communautaires qui œuvrent auprès des familles;
- 40,0 millions de dollars pour la démarche gouvernementale Agir tôt et de manière concertée.

☐ Soutien aux organismes communautaires

Les organismes communautaires Famille jouent un rôle important auprès de l'ensemble des familles, notamment les plus vulnérables, en offrant de l'accompagnement et du soutien. Ces organismes proposent des activités adaptées aux besoins des familles.

- Leur mission consiste à offrir, au sein de la communauté dans laquelle ils sont impliqués, des activités de prévention et de promotion, des services d'aide et de soutien continus à tous les parents, et ce, en couvrant l'ensemble des étapes de vie, à partir de la grossesse.

Exemples d'organismes communautaires Famille

Un exemple bien connu d'organisme communautaire Famille est Le Pignon bleu, à Québec. Cet organisme a notamment pour mission de contribuer à la sécurité alimentaire des enfants et des familles ainsi que de soutenir le développement des enfants dans le besoin.

- Afin de répondre à sa mission, Le Pignon bleu offre notamment des activités éducatives le midi, des activités parascolaires, des ateliers de cuisine et du dépannage alimentaire.

Un autre exemple d'organisme communautaire Famille est le Baobab familial, qui est une maison de familles, un milieu de vie et un lieu de rassemblement du quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Cet organisme favorise l'entraide, l'échange et le sentiment d'appartenance des familles à leur milieu.

- Les services et activités du Baobab familial sont conçus afin de soutenir les familles dans leur quotidien et de renforcer les expériences parentales ainsi que l'estime de soi. Ils visent à créer un lien de confiance afin de permettre à l'organisme d'intervenir dans des moments plus délicats.

De plus, les haltes-garderies communautaires offrent des services de garde occasionnelle pour favoriser la participation des parents aux activités de l'organisme communautaire. Les activités des haltes-garderies permettent notamment aux enfants de socialiser avec d'autres enfants, ce qui facilite leur intégration en milieu scolaire.

Des sommes de 50,0 millions de dollars sur cinq ans sont prévues afin de soutenir davantage les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires.

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de Régine Laurent, a formulé des recommandations préliminaires dans le cadre de son bilan de mi-mandat.

La Commission a recommandé :

1. de soutenir le déploiement de la déclaration de grossesse dans toutes les régions du Québec et d'y assortir un plan d'implantation et de suivi de mise en œuvre;
2. de réinstaurer les conditions d'efficacité du programme de Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, garantes de son efficacité, et d'investir les sommes nécessaires à consolider son déploiement dans toutes les régions du Québec et d'y assortir un plan obligatoire d'implantation et de suivi de mise en œuvre;
3. de mettre en place des stratégies permettant d'optimiser l'utilisation des places réservées pour les familles vulnérables en centre de la petite enfance;
4. de rendre accessible le programme Qualification des jeunes à toute la clientèle visée, selon l'ensemble de ses conditions gagnantes, dans toutes les organisations ayant pour mandat la protection de la jeunesse, et ce, dans les plus brefs délais ainsi que d'assortir les nouveaux budgets d'un plan d'implantation et de suivi de la mise en œuvre et des résultats annuels de la fréquentation et des impacts sur les jeunes;
5. d'accorder une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement, au minimum 200 000 \$ par année par organisme, de façon récurrente et à long terme en mettant en priorité les organismes communautaires Famille bien implantés dans leur milieu et travaillant en partenariat avec les organisations institutionnelles de proximité.

L'action du ministère de la Santé et des Services sociaux s'inscrit dans la direction recommandée par la Commission. En particulier, les initiatives destinées à consolider les services à la protection de la jeunesse et la mise en œuvre du programme Agir tôt donnent suite aux recommandations 1 et 2.

De plus, en bonifiant dans le présent budget le soutien offert aux organismes communautaires Famille, le gouvernement pose un premier geste afin de répondre à la recommandation 5.

D'autres actions pourraient être annoncées après le dépôt du rapport final de la Commission spéciale.

❑ Agir tôt

Lors du discours sur le budget 2008-2009, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 400,0 millions de dollars sur dix ans pour le développement des enfants en situation de pauvreté. Cet investissement provenant du Fonds pour le développement des jeunes enfants, alimenté à raison de 15,0 millions de dollars par année provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac, et par une contribution de 25,0 millions de dollars par année de la Fondation Lucie et André Chagnon.

Toutefois, le partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon n'a pas été renouvelé, et le fonds sera aboli dès 2020-2021. En contrepartie, des sommes de 40,0 millions de dollars sont prévues pour financer, au cours des trois prochaines années, des actions en lien avec ces objectifs dans le cadre de la démarche gouvernementale Agir tôt.

- Celle-ci s'inscrit à l'intérieur d'une initiative gouvernementale concertée regroupant le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- La volonté du gouvernement est d'agir tôt et de manière concertée auprès des tout-petits, de la grossesse à l'entrée à l'école, pour répondre aux besoins propres à chacun et leur permettre de réaliser leur plein potentiel.

2.6.3 Protection des personnes vulnérables et lutte contre l'intimidation

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des sommes de 20,0 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour réformer la protection des personnes vulnérables et pour lutter contre l'intimidation. Ces sommes se répartissent ainsi :

- 15,0 millions de dollars pour la poursuite de la Réforme des dispositions législatives en matière de protection des personnes vulnérables;
- 5,0 millions de dollars pour le nouveau Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation.

Poursuite de la Réforme des dispositions législatives en matière de protection des personnes vulnérables

Le gouvernement s'est récemment engagé dans une réforme en matière de protection des personnes vulnérables. Cette réforme permettra notamment de mieux répondre à la réalité des familles d'aujourd'hui et de demain, au vieillissement de la population ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance.

Afin de poursuivre la réforme de la protection des personnes vulnérables, le Curateur public entend élargir son offre de services pour mieux répondre aux besoins du citoyen ainsi qu'aux enjeux de performance et de satisfaction de la clientèle. Des investissements lui permettront de se moderniser en offrant des services en ligne et une plateforme technologique moderne adaptée à la réalité du client.

À cette fin, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles totalisant 15,0 millions de dollars pour la période de 2020-2021 à 2024-2025.

Par ailleurs, des investissements de 40,0 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

Bonification du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation

Pour intensifier sa lutte contre l'intimidation, le gouvernement rendra public un nouveau plan d'action concerté.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement annonce des investissements additionnels de 1,0 million de dollars par année afin de renforcer les actions de lutte contre l'intimidation. Ces investissements s'ajouteront au budget annuel de 3,0 millions de dollars déjà prévu à cette fin.

Pour la période de 2020-2021 à 2024-2025, des sommes de 4,0 millions de dollars par année seront donc disponibles pour prévenir et contrer l'intimidation.

2.7 Favoriser l'aide au logement

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour les ménages québécois d'habiter un logement abordable, adéquat et conforme à leurs besoins.

À cette fin, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des investissements de 301,3 millions de dollars, dont 207,0 millions de dollars d'ici 2024-2025. Ces investissements se répartissent ainsi :

- 150,0 millions de dollars pour soutenir la réalisation des unités de logements sociaux, communautaires et abordables annoncées antérieurement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, soit :
 - 108,0 millions de dollars pour un soutien additionnel à certains projets en habitation pour la réalisation de logements communautaires,
 - 42,0 millions de dollars en soutien additionnel à la réalisation de certains projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 147,3 millions de dollars pour la reconduction d'unités du programme Supplément au loyer;
- 4,0 millions de dollars pour la construction d'un entrepôt nécessaire au soutien du parc de logements sociaux au Nunavik.

TABLEAU D.22

Impact financier des mesures pour favoriser l'aide au logement (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Autres années	Total
Soutien dans la réalisation des unités de logements annoncées antérieurement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec⁽¹⁾								
Soutien additionnel à certains projets en habitation pour la réalisation de logements communautaires ⁽²⁾	-58,0	-50,0	—	—	—	—	—	-108,0
Soutien additionnel à certains projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec ⁽³⁾	—	—	—	-22,1	-15,9	-4,0	—	-42,0
Sous-total	-58,0	-50,0	—	-22,1	-15,9	-4,0	—	-150,0
Reconstruction de 5 800 unités du programme Supplément au loyer du marché privé ^{(3),(4)}	—	—	-4,9	-8,3	-15,7	-24,1	-94,3	-147,3
Financement de la construction d'un entrepôt au Nunavik ⁽⁵⁾	-4,0	—	—	—	—	—	—	-4,0
TOTAL	-62,0	-50,0	-4,9	-30,4	-31,6	-28,1	-94,3	-301,3

(1) Des investissements de 150,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(2) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice. Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Pour les années 2021-2022 et suivantes, les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

(4) Des crédits de 29,4 M\$ pour 2025-2026, de 24,5 M\$ pour 2026-2027, de 21,3 M\$ pour 2027-2028, de 13,9 M\$ pour 2028-2029 et de 5,2 M\$ pour 2029-2030 seront versés au MAMH.

(5) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Soutien dans la réalisation des unités de logements annoncées antérieurement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre des programmes de construction de la Société d'habitation du Québec, notamment le programme AccèsLogis Québec.

AccèsLogis Québec

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (les promoteurs) de réaliser des logements sociaux, communautaires et abordables destinés aux ménages à faible revenu, ou encore à des clientèles ayant des besoins particuliers.

Ce programme prévoit un partage des coûts des projets entre le gouvernement, le promoteur du projet et le milieu, généralement la municipalité.

Le niveau d'aide financière accordé par le gouvernement du Québec est basé sur les coûts maximaux admissibles pour un projet et varie selon le territoire, le type de clientèle visée et le nombre de chambres du logement.

Toutefois, les investissements initialement prévus n'ont pas suivi l'évolution des coûts de réalisation des dernières années. Le gouvernement a déjà fait un premier pas dans le budget 2019-2020 en annonçant des investissements de plus de 260 millions de dollars pour combler le sous-financement des années précédentes.

Pour accélérer davantage la réalisation des unités annoncées antérieurement et répondre plus rapidement aux besoins en matière de logements, le gouvernement annonce un investissement supplémentaire de 150,0 millions de dollars, soit :

- 108,0 millions de dollars en soutien additionnel à certains projets en habitation pour la réalisation de logements communautaires;
- 42,0 millions de dollars en soutien additionnel à la réalisation de certains projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Le gouvernement aura donc investi 410,0 millions de dollars afin de permettre la construction de logements sociaux.

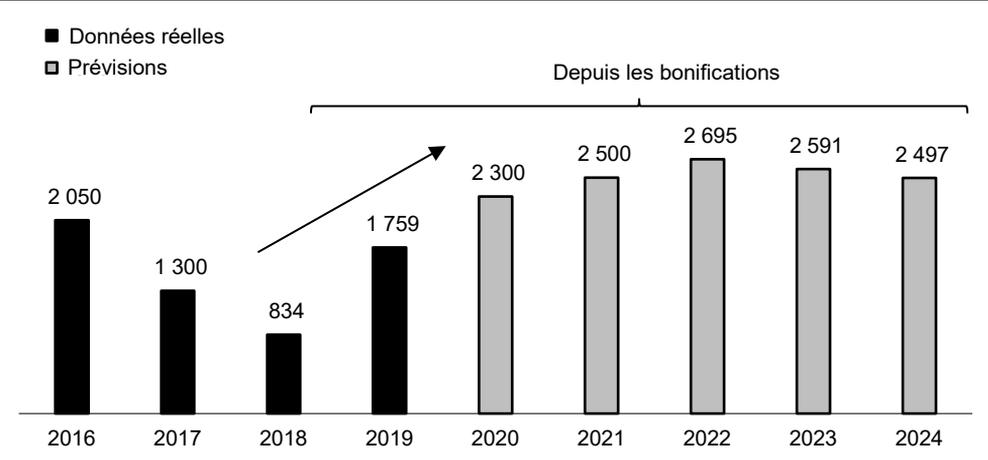
L'impact de ces investissements se fait déjà ressentir et se poursuivra grâce à cette nouvelle annonce.

En effet, au 31 décembre 2018, le nombre d'unités de logements abordables réalisées dans le cadre des programmes de construction de la Société d'habitation du Québec, dont principalement AccèsLogis Québec, s'élevait à 40 703.

- En 2019, ce sont 1 759 unités de logements qui ont été réalisées contrairement à 834 en 2018.
- Au cours de l'année 2020, il est prévu que ce nombre augmente de 2 300.
- Une fois toutes les unités annoncées livrées, le nombre d'unités de logements sociaux réalisées sera porté à 56 174.

GRAPHIQUE D.4

Variation annuelle du nombre d'unités de logements sociaux, communautaires et abordables réalisées
(en nombre d'unités)



Note : Le nombre d'unités réalisées est comptabilisé en date du 31 décembre de l'année. Ce nombre peut inclure des unités ayant été réalisées lors d'années précédentes, mais au sujet desquelles l'information a été comptabilisée au 31 décembre de l'année.

Source : Société d'habitation du Québec.

❑ **Reconduction de 5 800 unités du programme Supplément au loyer du marché privé**

Dans le but de rejoindre un plus grand nombre de familles qui ont des besoins de logement, le budget 2015-2016 a prévu les investissements nécessaires à l'attribution graduelle, répartie sur la période de 2015-2016 à 2019-2020, de 5 800 unités du programme Supplément au loyer. Une part de ces unités, soit 10 %, a été réservée à une clientèle en situation d'itinérance.

Programme Supplément au loyer
<p>Le programme Supplément au loyer permet à un ménage à faible revenu d'habiter un logement du marché locatif privé ou appartenant à une coopérative d'habitation, à un organisme à but non lucratif ou à un office d'habitation, tout en payant un loyer semblable à celui d'une habitation à loyer modique, soit 25 % de son revenu admissible, auquel s'ajoutent certaines charges.</p> <p>Les unités du programme Supplément au loyer sont accordées sur une période de cinq ans.</p>

Toutefois, l'aide financière pour ces unités est attribuée pour une période de cinq ans. Ainsi, elle arrivera graduellement à terme à partir de 2020-2021. Afin d'éviter de compromettre les conditions de logement des ménages à faible revenu bénéficiant de ces unités, le gouvernement prévoit un investissement de 147,3 millions de dollars qui permettra de reconduire ces 5 800 unités pour cinq autres années.

❑ **Financement de la construction d'un entrepôt au Nunavik**

L'Office municipal d'habitation Kativik dispose de plusieurs entrepôts servant à conserver les matériaux nécessaires à la rénovation de son parc de logements sociaux. En raison de la rigueur du climat nordique et du fait que la majorité des entrepôts ont été construits il y a près de quarante ans, l'état de ceux-ci s'est détérioré de manière importante au fil des ans.

Afin de remédier à cette situation, le budget prévoit un investissement de 4,0 millions de dollars. Ces sommes seront accordées par la Société d'habitation du Québec à l'Office municipal d'habitation Kativik, et permettront la construction d'un nouvel entrepôt au Nunavik.

2.8 Investir davantage dans la jeunesse

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, annoncée en décembre 2016, arrive bientôt à son terme. Afin d'entamer la réflexion pour l'élaboration du Plan pour la jeunesse 2021-2026, le Secrétariat à la jeunesse a organisé des consultations auprès des intervenants jeunesse et des citoyens, en particulier les jeunes, préoccupés par les défis jeunesse.

Ces consultations ont permis au Secrétariat à la jeunesse de mieux orienter les objectifs du prochain plan pour la jeunesse, qui sera fondé sur les réalités et les défis auxquels sont et seront confrontés les jeunes.

Pour la période de 2021-2022 à 2024-2025, le Secrétariat à la jeunesse bénéficiera d'une somme additionnelle de 27,0 millions de dollars, pour mettre en œuvre le Plan pour la jeunesse 2021-2026.

— Le Secrétariat à la jeunesse annoncera au cours de l'année la mise en place de nouvelles mesures qui bonifieront les cinq axes jeunesse existants ainsi que des actions environnementales et culturelles.

De plus, afin de répondre dès maintenant à de nouveaux besoins dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, le Secrétariat à la jeunesse bonifiera certaines mesures qui touchent directement les jeunes, en accordant :

- 5,0 millions de dollars pour la bonification des programmes de reconnaissance de Forces AVENIR concernant les projets de science et d'applications technologiques;
- 5,0 millions de dollars pour la mise en place d'un fonds visant l'acquisition, la construction ou la rénovation d'infrastructures destinées aux jeunes de 15 à 29 ans, par exemple touchant la rénovation de maisons des jeunes.

TABLEAU D.23

Impact financier des mesures pour investir davantage dans la jeunesse (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Bonification des mesures jeunesse ⁽¹⁾	—	—	-7,0	-7,0	-6,0	-7,0	-27,0
Fonds de dépenses en infrastructures ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Bonification pour Forces AVENIR ⁽³⁾	-3,0	—	—	—	—	—	-3,0
TOTAL	-3,0	—	-7,0	-7,0	-6,0	-7,0	-30,0

Note : Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(2) Des investissements de 5,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

(3) Des investissements de 5,0 M\$ sont prévus pour la bonification de Forces AVENIR, desquels proviennent 2,0 M\$ pourvus à même les crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif.

2.9 Répondre aux enjeux des communautés d'expression anglaise du Québec

Les communautés d'expression anglaise du Québec font face à des enjeux uniques de vitalité, d'accès aux soins de santé et d'intégration au marché du travail.

Afin d'appuyer le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise dans sa mission à l'égard des communautés d'expression anglaise du Québec, le gouvernement prévoit donc des sommes additionnelles de 18,8 millions de dollars sur cinq ans.

Créé en 2018, le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise appuie les différents organismes et établissements d'enseignement ayant des projets permettant de contribuer à la vitalité des communautés d'expression anglaise. Afin de bonifier le programme, le gouvernement annonce un investissement de 6,1 millions de dollars sur cinq ans.

Les *wellness centres* sont des lieux de rencontre uniques aux communautés d'expression anglaise qui offrent un grand nombre d'activités aux aînés. Ces centres permettent de combattre l'isolement et de constituer un milieu de vie actif, tout en contribuant à la vitalité de leurs communautés. Reconnaisant leur contribution au bien-être de nos aînés, le gouvernement prévoit des sommes de 4,7 millions de dollars afin d'assurer la poursuite des activités de près de 40 *wellness centres* existants et d'en créer 25 nouveaux d'ici 2022-2023.

Finalement, les Québécois d'expression anglaise vivent des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Afin d'améliorer leur intégration et d'augmenter le taux d'emploi des Québécois issus de ces communautés, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, un investissement de 7,0 millions de dollars qui permettra la mise en place d'une stratégie d'employabilité pour les Québécois d'expression anglaise.

TABLEAU D.24

Impact financier des activités du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Bonification du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise	-1,6	-1,5	-1,0	-1,0	-1,0	-6,1
Maintien et création de <i>wellness centres</i>	-0,8	-0,9	-1,0	-1,0	-1,0	-4,7
Mise en place d'une stratégie d'employabilité	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-7,0
Soutien à la mission du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
TOTAL	-4,0	-4,0	-3,6	-3,6	-3,6	-18,8

Note : Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif. Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.10 Simplifier le versement du crédit d'impôt pour la solidarité au conjoint survivant

Le crédit d'impôt pour la solidarité (CIS) est une aide fiscale qui vise à amoindrir le caractère régressif de certaines taxes pour les ménages à faible ou moyen revenu. Ce crédit d'impôt est accordé sur une base familiale et est versé à un seul des conjoints dans le cas d'un couple.

Lorsque le conjoint qui a demandé le CIS décède, le CIS pour le ménage cesse d'être versé à compter du prochain versement suivant le décès.

- Actuellement, le conjoint survivant peut bénéficier des versements que son conjoint décédé aurait dû recevoir au nom du ménage pour le reste de l'année. Cependant, il doit en faire la demande auprès de Revenu Québec en complétant une nouvelle annexe D.
- Cela implique pour le conjoint survivant une démarche administrative additionnelle pouvant retarder le versement de l'aide fiscale.

Afin de réduire le fardeau administratif à la suite d'un décès et de permettre au conjoint survivant de bénéficier rapidement des montants auxquels il a droit, le CIS sera dorénavant versé automatiquement au conjoint survivant dès que Revenu Québec sera informé du décès du conjoint.

- Le versement automatique s'appliquera à l'égard des décès survenant à compter du 1^{er} juillet 2020.

TABLEAU D.25

Détail des mesures pour répondre aux besoins de clientèles particulières
 (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Accroître le soutien offert aux proches aidants							
Instauration du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes	—	-102,3	-104,3	-106,4	-108,5	-110,7	-532,2
Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants	—	-19,0	-19,0	-10,0	-10,0	-10,0	-68,0
Sous-total – Accroître le soutien offert aux proches aidants	—	-121,3	-123,3	-116,4	-118,5	-120,7	-600,2
Améliorer le soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés							
Accélération de l'admissibilité à des prestations plus généreuses	—	—	-2,0	-6,0	-8,0	-10,0	-26,0
Hausse des heures de services d'aide à domicile	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Prolongation de la période de reconnaissance au RRQ pour les parents d'enfants lourdement handicapés	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Améliorer le soutien aux parents d'enfants majeurs handicapés	—	-20,0	-22,0	-26,0	-28,0	-30,0	-126,0
Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale							
Financement et adaptation des services des maisons d'hébergement	—	-24,0	-24,0	-24,0	-24,0	-24,0	-120,0
Adaptation des services d'aide aux conjoints ayant des comportements violents	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Amélioration et rénovation des maisons d'hébergement	—	-0,2	-2,0	-2,0	-1,8	—	-6,0
Désignation d'un répondant dans les établissements de santé et de services sociaux	—	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,0
Autres actions en matière de violence conjugale	—	-5,0	-9,0	-9,0	-9,0	-9,0	-41,0
Sous-total – Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale	—	-32,0	-37,8	-37,8	-37,6	-35,8	-181,0

TABLEAU D.25

Détail des mesures pour répondre aux besoins de clientèles particulières

(suite)

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Soutenir les personnes victimes d'actes criminels et améliorer l'accès à la justice							
Réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels	—	-2,1	-6,6	-56,0	-45,4	-42,3	-152,4
Instauration d'un programme de médiation gratuite	-13,5	—	—	—	—	—	-13,5
Sous-total – Soutenir les personnes victimes d'actes criminels et améliorer l'accès à la justice	-13,5	-2,1	-6,6	-56,0	-45,4	-42,3	-165,9
Favoriser la réinsertion sociale et l'adaptation des services correctionnels							
Bonification du financement des organismes d'aide à la réinsertion sociale	—	-1,0	-2,3	-2,3	-2,4	-2,4	-10,4
Adaptation des services correctionnels à la clientèle féminine	—	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-1,9
Sous-total – Favoriser la réinsertion sociale et l'adaptation des services correctionnels	—	-1,3	-2,7	-2,7	-2,8	-2,8	-12,3

TABLEAU D.25

Détail des mesures pour répondre aux besoins de clientèles particulières
(suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Renforcer l'aide aux familles							
Ajout de 6 000 places de garde subventionnées							
Création de 2 500 places de garde	—	-6,0	-25,5	-37,4	-40,0	-41,1	-150,0
Conversion de 3 500 places de garde non subventionnées	—	-7,2	-42,6	-45,5	-46,4	-47,6	-189,3
Sous-total – Ajout de 6 000 places de garde subventionnées	—	-13,2	-68,1	-82,9	-86,4	-88,7	-339,3
Soutien au développement des enfants							
Soutien aux organismes communautaires	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Agir tôt	—	-15,0	-15,0	-10,0	—	—	-40,0
Sous-total – Soutien au développement des enfants	—	-25,0	-25,0	-20,0	-10,0	-10,0	-90,0
Protection des personnes vulnérables et lutte contre l'intimidation							
Poursuite de la Réforme des dispositions législatives en matière de protection des personnes vulnérables	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Bonification du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Sous-total – Protection des personnes vulnérables et lutte contre l'intimidation	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Sous-total – Renforcer l'aide aux familles	—	-42,2	-97,1	-106,9	-100,4	-102,7	-449,3

TABLEAU D.25

Détail des mesures pour répondre aux besoins de clientèles particulières
(suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser l'aide au logement							
Soutien dans la réalisation des unités de logements annoncées antérieurement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec	-58,0	-50,0	—	-22,1	-15,9	-4,0	-150,0
Reconstruction de 5 800 unités du programme Supplément au loyer du marché privé	—	—	-4,9	-8,3	-15,7	-24,1	-53,0
Financement de la construction d'un entrepôt au Nunavik	-4,0	—	—	—	—	—	-4,0
Sous-total – Favoriser l'aide au logement	-62,0	-50,0	-4,9	-30,4	-31,6	-28,1	-207,0
Investir davantage dans la jeunesse							
Bonification des mesures jeunesse	—	—	-7,0	-7,0	-6,0	-7,0	-27,0
Fonds de dépenses en infrastructures	—	—	—	—	—	—	—
Bonification pour Forces AVENIR	-3,0	—	—	—	—	—	-3,0
Sous-total – Investir davantage dans la jeunesse	-3,0	—	-7,0	-7,0	-6,0	-7,0	-30,0
Répondre aux enjeux des communautés d'expression anglaise du Québec							
Bonification du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise	—	-1,6	-1,5	-1,0	-1,0	-1,0	-6,1
Maintien et création de <i>wellness centres</i>	—	-0,8	-0,9	-1,0	-1,0	-1,0	-4,7
Mise en place d'une stratégie d'employabilité	—	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-7,0
Soutien à la mission du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
Sous-total – Répondre aux enjeux des communautés d'expression anglaise du Québec	—	-4,0	-4,0	-3,6	-3,6	-3,6	-18,8
TOTAL	-78,5	-272,9	-305,4	-386,8	-373,9	-373,0	-1 790,5

3. SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones composent avec des réalités économiques et sociales particulières, notamment en raison de leurs situations géographiques. Ainsi, le gouvernement entend poursuivre son engagement à soutenir les communautés autochtones et nordiques dans leurs efforts de développement économique et social, afin d'améliorer leur qualité de vie.

À cette fin, dans le cadre du budget 2020-2021, des investissements additionnels totalisant 219,2 millions de dollars sur six ans sont prévus pour :

- appuyer la mise en œuvre d'initiatives prioritaires visant à favoriser le bien-être dans les communautés autochtones;
- soutenir le développement d'infrastructures dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James, en partenariat avec les communautés crie locales;
- bonifier l'aide au Club des petits déjeuners en milieu autochtone;
- mettre en place des mesures d'accompagnement destinées à la population nordique, visant à faciliter l'accès à l'aide fiscale disponible.

TABLEAU D.26

Impact financier des mesures pour soutenir les communautés autochtones (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Appuyer des initiatives prioritaires visant à favoriser le bien-être des communautés autochtones ⁽¹⁾	—	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-200,0
Soutenir le développement des infrastructures de la région d'Eeyou Istchee Baie-James ^{(2),(3)}	-15,0	—	—	—	—	—	-15,0
Bonifier l'aide au Club des petits déjeuners en milieu autochtone ^{(2),(4)}	—	-0,6	-0,6	—	—	—	-1,2
Aider la population nordique à obtenir les mesures de soutien financier disponibles ⁽⁵⁾	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
TOTAL	-15,0	-41,2	-41,2	-40,6	-40,6	-40,6	-219,2

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(3) Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Pour 2020-2021, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(5) Les sommes seront pourvues à même le Fonds relatif à l'administration fiscale.

3.1 Appuyer des initiatives prioritaires visant à favoriser le bien-être des communautés autochtones

Le gouvernement est sensible aux constats de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Ainsi, les consultations avec les communautés autochtones se poursuivront afin de déterminer quelles mesures seront mises en œuvre en priorité et de donner suite à ces constats.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement fait un premier pas en prévoyant une somme de 200,0 millions de dollars sur cinq ans qui permettra la mise en œuvre des priorités qui seront définies et qui viseront notamment à :

- favoriser la réussite éducative des jeunes autochtones;
- sensibiliser les intervenants des services publics aux réalités autochtones;
- soutenir le bien-être des femmes et des filles autochtones;
- améliorer l'accès à des services culturellement adaptés et qui répondent aux besoins exprimés par les membres des Premières Nations et les Inuit.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics

Le 3 août 2016, le gouvernement fédéral mettait sur pied l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) afin de cerner les causes systémiques des violences à l'égard des femmes et des filles autochtones.

- En parallèle avec l'ENFFADA, un volet portant spécifiquement sur les services offerts par le gouvernement du Québec aux femmes et aux filles autochtones a aussi été lancé.

Par ailleurs, le 21 décembre 2016, le gouvernement du Québec créait la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP). Le mandat de la CERP était d'enquêter dans le but de formuler des recommandations quant aux actions correctives à mettre en place en vue de prévenir ou d'éliminer toute forme de violence et de pratiques discriminatoires envers les Autochtones lors de la prestation de services publics.

Les rapports finaux de l'ENFFADA et du volet spécifique au Québec ont été rendus publics le 3 juin 2019 et celui de la CERP, le 30 septembre 2019.

3.2 Soutenir le développement des infrastructures de la région d'Eeyou Istchee Baie-James

Le gouvernement prévoit une somme de 15,0 millions de dollars pour contribuer à la réalisation d'une étude concernant un projet intégré d'infrastructures de transport, d'électricité et de télécommunication dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James, en partenariat avec les communautés cries.

La mise en place de ces infrastructures dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James contribuerait à atténuer les obstacles au développement propres à cette région, tels que l'éloignement et le climat nordique, tout en poursuivant les efforts de protection de l'environnement, notamment en matière d'établissement d'aires protégées.

3.3 Bonifier l'aide au Club des petits déjeuners en milieu autochtone

Le Club des petits déjeuners accompagne 38 écoles situées dans les communautés autochtones au Québec. En fournissant quotidiennement aux élèves défavorisés un petit déjeuner sain et nutritif, cet organisme favorise leur participation active et soutenue aux activités d'apprentissage.

Afin qu'un plus grand nombre d'élèves autochtones puissent commencer la journée dans les meilleures dispositions possible pour favoriser leur apprentissage, le gouvernement bonifie son soutien au Club des petits déjeuners de 1,2 million de dollars sur deux ans.

3.4 Aider la population nordique à obtenir les mesures de soutien financier disponibles

Le gouvernement souhaite soutenir davantage les personnes en situation de vulnérabilité vivant dans les villages nordiques qui, en raison de leur isolement géographique, ont un accès restreint à certains services d'accompagnement, notamment en matière fiscale.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit 3,0 millions de dollars sur cinq ans qui permettront à Revenu Québec de mettre en place des mesures d'accompagnement destinées aux résidents du Nunavik pour la préparation de leur déclaration de revenus.

— Cet appui permettra aux habitants des villages nordiques de bénéficier de l'ensemble des mesures de soutien auxquelles ils ont droit.

Ce geste s'inscrit dans la volonté du gouvernement de donner suite aux recommandations de la protectrice du citoyen et de s'assurer que les personnes à faible revenu auront accès à la totalité de l'aide fiscale disponible.

Section E

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2020 ET 2021

Sommaire	E.3
1. La situation économique du Québec.....	E.5
1.1 Une croissance économique qui demeure forte	E.5
1.2 La hausse du niveau de vie des Québécois s'accélère en 2019	E.6
1.3 Une croissance économique équilibrée.....	E.9
1.4 Un marché du travail dynamique qui solidifie la situation financière des ménages.....	E.13
1.5 La vigueur du secteur résidentiel se maintient	E.15
1.6 Des conditions propices à la croissance des investissements non résidentiels des entreprises	E.18
1.7 Une hausse modérée des exportations	E.20
1.8 La progression du PIB nominal demeure robuste	E.21
1.9 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	E.23
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	E.25
2.1 La situation économique au Canada	E.26
2.2 La situation économique aux États-Unis	E.32
3. La situation économique mondiale.....	E.37
4. L'évolution des marchés financiers.....	E.43
5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	E.47

SOMMAIRE

En 2019, la croissance économique s'est accélérée au Québec. En effet, après une hausse de 2,5 % en 2018, la progression du PIB réel a atteint 2,8 %.

— Ce résultat a surpassé les prévisions. En effet, au moment du dépôt du budget 2019-2020, le ministère des Finances du Québec, tout comme le secteur privé, prévoyait une croissance économique de 1,8 % pour 2019 au Québec.

Cette performance est d'autant plus exceptionnelle qu'elle s'inscrit dans un contexte où la croissance économique mondiale a ralenti.

— À l'échelle mondiale, la progression de l'économie a décéléré, passant de 3,5 % en 2018 à 2,9 % en 2019. Il s'agit du plus faible rythme d'expansion depuis 2009 alors que l'économie mondiale était en récession.

Les bases du cycle économique actuel sont solides. Par conséquent, la hausse de l'activité économique au Québec se poursuivra au cours des prochaines années.

— La progression du PIB réel devrait s'établir à 2,0 % en 2020 et à 1,5 % en 2021.

— Ainsi, en 2020, la croissance du PIB réel au Québec devrait dépasser celle du Canada, pour une troisième année consécutive.

L'expansion économique au Québec devra s'appuyer sur une hausse de la productivité du travail pour rehausser son potentiel de croissance.

— En effet, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement de la population qui limite l'augmentation de la population active et qui accentue les pressions sur le marché du travail.

— De plus, le Québec affiche désormais le plus haut taux d'emploi parmi les provinces pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. Ainsi, cette composante représente une source de croissance limitée.

— Dans ce contexte, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et le niveau de vie.

TABLEAU E.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021
Québec	2,5	2,8	2,0	1,5
Canada	2,0	1,6	1,7	1,7
États-Unis	2,9	2,3	1,8	2,0
Monde	3,5	2,9	3,1	3,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

1.1 Une croissance économique qui demeure forte

En 2019, la croissance du PIB réel au Québec s'est démarquée, affichant une progression de 2,8 %. Cette performance remarquable contraste avec celle du Canada pour la même période (+1,6 %). Un tel écart à l'avantage du Québec n'avait pas été observé depuis 2009.

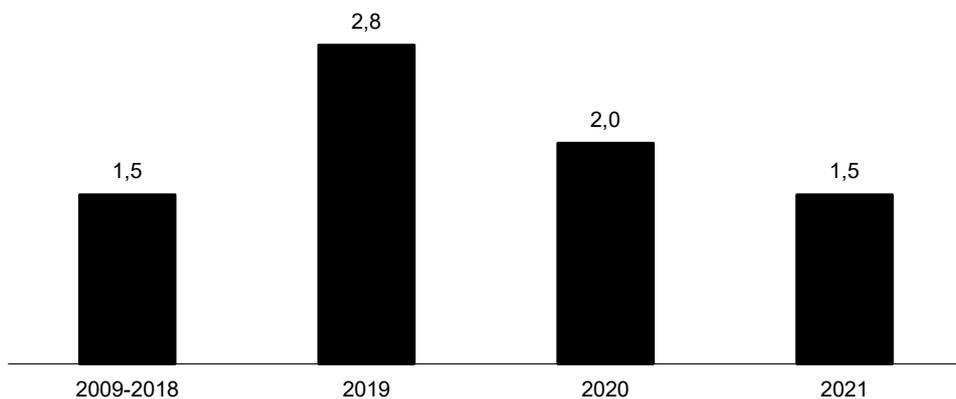
Au cours des prochaines années, la croissance économique devrait demeurer forte et s'établir à 2,0 % en 2020 et à 1,5 % en 2021.

- La hausse de l'activité économique sera appuyée par différentes mesures mises en place depuis l'automne 2018 pour augmenter le potentiel de l'économie québécoise. Ainsi, le gouvernement a :
 - mis en place des mesures pour redonner aux Québécois près de 12 milliards de dollars sur six ans, dont des réductions de taxes scolaires et une bonification de l'Allocation famille;
 - investi de façon structurelle, notamment en éducation et en infrastructures, afin d'établir les bases d'une croissance soutenue;
 - encouragé les investissements privés, avec notamment l'amortissement accéléré, et augmenté les incitatifs afin de maintenir en emploi les travailleurs expérimentés;
 - réformé Investissement Québec, afin d'accroître son rôle dans l'économie.

De plus, la poursuite de la croissance économique au Québec se fera parallèlement avec l'objectif du gouvernement de lutter contre les changements climatiques.

GRAPHIQUE E.1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2 La hausse du niveau de vie des Québécois s'accélère en 2019

De 2009 à 2018, la progression du PIB réel au Québec et celle de ses principaux partenaires commerciaux ont été de façon générale synchronisées.

- Cette hausse de l'activité économique a favorisé l'amélioration du niveau de vie de la population, mesuré par le PIB réel par habitant.
- De 2009 à 2018, le PIB réel par habitant au Québec a augmenté de 0,7 % en moyenne annuellement. Il s'agit d'un rythme semblable à ceux de l'Ontario (+0,6 %) et du Canada (+0,6 %).

En 2019, l'importante accélération de la croissance économique a permis au Québec de se démarquer du Canada et de l'Ontario.

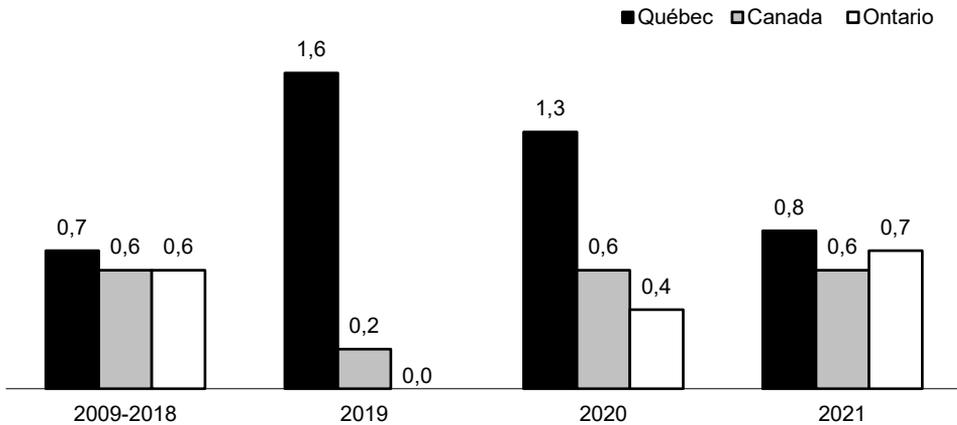
- La forte hausse du PIB réel au Québec s'est traduite par une importante augmentation du niveau de vie (+1,6 %). La croissance du niveau de vie en Ontario (0,0 %) et au Canada (+0,2 %) a décéléré pour la même période.

Les conditions sont en place pour que l'économie du Québec poursuive cette tendance favorable. Ainsi, le niveau de vie au Québec devrait continuer de s'accroître à un rythme supérieur à ceux de l'Ontario et du Canada.

GRAPHIQUE E.2

Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation annuelle en pourcentage)



Note : Pour les années 2019 à 2021, il s'agit des prévisions du ministère des Finances du Québec pour le Québec et le Canada et des prévisions du Conference Board du Canada pour l'Ontario.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

Une croissance économique remarquable en 2019

L'activité économique s'est accélérée en 2019. Cette vigueur de la croissance repose sur l'interaction de nombreuses variables. Notamment :

- la faiblesse des prix du pétrole et des taux d'intérêt mondiaux a eu un effet stimulant sur une économie en santé;
- la bonne tenue des finances publiques a permis de réinjecter de l'argent dans l'économie. En effet, les Québécois ont bénéficié d'une réduction du fardeau fiscal pour les particuliers et les entreprises, de l'augmentation des dépenses de l'État et de la hausse de l'investissement dans le Plan québécois des infrastructures;
- le marché du travail en pleine effervescence a généré une forte croissance de la productivité et des salaires;
- le dynamisme du marché du travail a été un facteur attractif pour le capital humain et s'est traduit notamment par une amélioration du solde migratoire interprovincial;
- le contexte favorable pour les ménages a soutenu la consommation et le secteur résidentiel. De plus, la demande d'habitations a été appuyée par des coûts de financement faibles et par des prix de l'immobilier plus abordables que dans le reste du Canada;
- la confiance des ménages et des entreprises a été élevée.

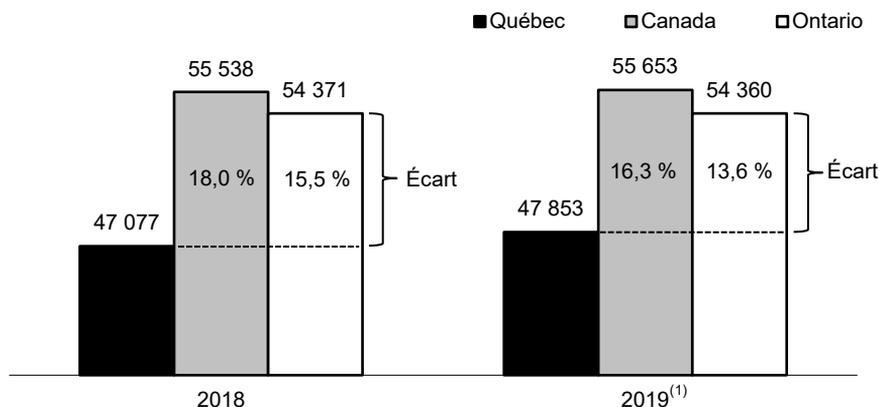
L'écart de richesse avec l'Ontario a diminué en 2019

En 2019, la progression du PIB réel au Québec s'est accélérée, passant de 2,5 % en 2018 à 2,8 % en 2019. Cette accélération de la croissance économique a favorisé l'amélioration du niveau de vie de la population, mesuré par le PIB réel par habitant, qui est passé de 47 077 \$ en 2018 à 47 853 \$ en 2019, une hausse de 1,6 %.

Pour la même période, le niveau de vie des Ontariens est demeuré inchangé. Ainsi, l'écart de niveau de vie s'est réduit, passant de 15,5 % en 2018 à 13,6 % en 2019.

Évolution du niveau de vie

(en dollars enchaînés de 2012 et écart en pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

(1) Pour l'année 2019, il s'agit des prévisions du ministère des Finances du Québec pour le Québec et le Canada et des prévisions du Conference Board du Canada pour l'Ontario.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

Les gains de productivité ont permis au Québec de se démarquer en 2019

Au cours des dix dernières années, la croissance économique au Québec reposait essentiellement sur d'importants gains d'emploi alors que la hausse de la productivité affichait un retard par rapport à l'Ontario. Cette tendance s'est inversée en 2019 alors que les gains de productivité ont permis au Québec de se démarquer.

Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Québec		Ontario	
	2009-2018	2019	2009-2018	2019
PIB réel	1,5	2,8	1,7	1,7
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,2	0,2	0,8	1,5
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,7	1,6	0,1	1,4
Productivité ⁽³⁾	0,5	1,0	0,8	-1,2
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	0,7	1,6	0,6	0,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

1.3 Une croissance économique équilibrée

La hausse du PIB réel atteindra 2,0 % en 2020 et 1,5 % en 2021 après une augmentation de 2,8 % en 2019. Au cours des prochaines années, les ménages demeureront le principal moteur de la croissance.

- Les dépenses des ménages seront appuyées par la vitalité du marché du travail, qui entraîne une progression soutenue des salaires, ainsi que par la confiance accrue des ménages. De plus, les initiatives mises en place par le gouvernement du Québec continueront de rehausser le revenu disponible des Québécois.
- La situation favorable des ménages et les tensions présentes sur le marché résidentiel, qui se reflètent notamment par un taux d'inoccupation très faible, continueront de stimuler le secteur résidentiel.

Du côté des entreprises, la croissance des investissements non résidentiels devrait se poursuivre, soutenue par les initiatives annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada.

- En outre, dans un contexte de resserrement du marché du travail, les entreprises chercheront à augmenter leur productivité pour maintenir la croissance de leurs activités.
- L'atténuation des tensions commerciales, avec l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) et la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine, devrait également réduire les incertitudes des entrepreneurs et appuyer les investissements et les exportations.

Les dépenses et les investissements publics continueront d'appuyer la croissance.

TABLEAU E.2

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage entre parenthèses)

	2019	2020	2021
Demande intérieure	2,5 (2,5)	1,8 (1,9)	1,4 (1,4)
– Consommation des ménages	1,8 (1,1)	1,9 (1,1)	1,6 (0,9)
– Investissements résidentiels	3,1 (0,2)	0,9 (0,1)	0,3 (0,0)
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,0 (0,2)	2,6 (0,2)	2,3 (0,2)
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,7 (1,0)	1,9 (0,5)	0,9 (0,2)
Secteur extérieur	– (0,6)	– (0,2)	– (0,0)
– Exportations	1,6 (0,8)	1,9 (0,9)	1,8 (0,8)
– Importations	0,2 (–0,1)	1,4 (–0,7)	1,7 (–0,8)
Stocks	– (–0,4)	– (–0,1)	– (0,0)
PIB RÉEL	2,8	2,0	1,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le marché du travail demeurera vigoureux

Reflétant la bonne situation économique, le marché du travail au Québec est demeuré vigoureux en 2019.

- En effet, 77 700 emplois ont été créés en 2019, soit une hausse de 1,8 %. En comparaison, il s'était créé en moyenne annuelle 38 900 emplois en 2018 (+0,9 %).
 - Entre décembre 2018 et décembre 2019, 57 400 emplois ont été ajoutés (+1,3 %), dont 51 700 à temps plein et 47 500 dans le secteur privé.
- Le taux de chômage est descendu à 5,1 % en 2019, atteignant ainsi un creux historique pour une quatrième année consécutive.

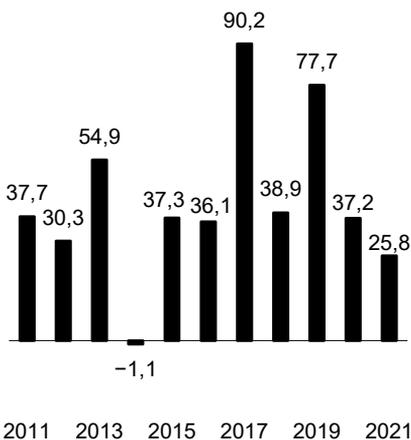
La vigueur du marché du travail devrait se prolonger au cours des prochaines années. Toutefois, la création d'emplois sera influencée par l'évolution de la démographie. En effet, la réduction du bassin de travailleurs potentiels, le taux de chômage déjà très faible et le taux d'emploi élevé limiteront les gains au cours des prochaines années.

- Ainsi, en 2020, la création d'emplois s'élèvera à 37 200, soit une progression de 0,9 %, tandis que le taux de chômage descendra à 5,0 %. En 2021, 25 800 emplois devraient être ajoutés, une hausse de 0,6 %, et le taux de chômage se situera à 4,9 %.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi, la faiblesse du taux de chômage représente une occasion de profiter des possibilités offertes par le marché du travail. Par ailleurs, une pleine utilisation de la main-d'œuvre disponible et des gains de productivité seront nécessaires pour soutenir la croissance économique au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE E.3

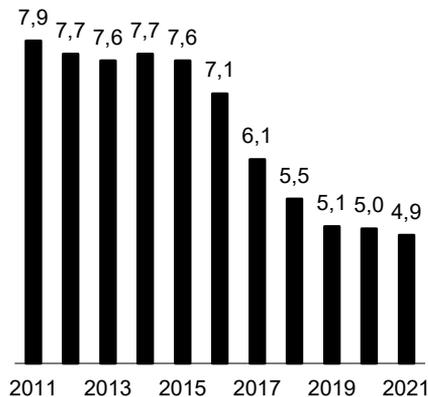
Création d'emplois au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.4

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Un marché du travail en pleine effervescence qui stimule la productivité et la croissance économique

L'importante création d'emplois au cours des dernières années a contribué à la baisse rapide du taux de chômage, qui s'est fixé à 5,1 % en 2019.

– Au Canada, seule la Colombie-Britannique (4,7 %) affichait un taux de chômage inférieur.

Par ailleurs, en 2019, le taux d'emploi des 15 ans et plus au Québec s'est fixé à 61,5 %, dépassant celui de l'Ontario (61,4 %) pour une deuxième année d'affilée.

– Historiquement, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus est plus élevé en Ontario qu'au Québec en raison notamment de la composition de la population.

– En effet, la population québécoise est plus âgée que la population ontarienne, et le taux d'emploi diminue rapidement chez les personnes de 55 ans et plus.

Ces évolutions, qui entraînent un resserrement du marché du travail, exercent une pression à la hausse sur les salaires.

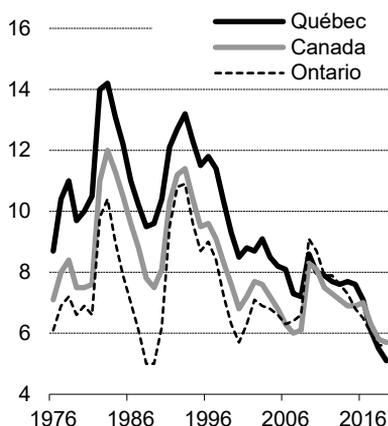
– En 2019, la croissance des salaires et traitements au Québec (+5,9 %) a surpassé celle du Canada (+4,5 %).

En 2019, la bonne tenue du marché du travail et la hausse substantielle de la productivité (+1,0 %) se sont produites simultanément.

– Cette augmentation de la productivité est un élément qui soutient la progression des salaires.

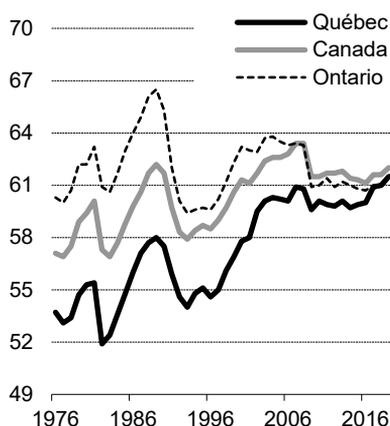
– Une progression importante des salaires peut se traduire par une augmentation des dépenses de consommation et de l'épargne des ménages.

Évolution du taux de chômage
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Évolution du taux d'emploi
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

La bonne tenue du marché du travail entraîne l'amélioration du solde migratoire interprovincial

La bonne performance du marché du travail au cours des dernières années a permis d'attirer et de retenir plus de travailleurs. En effet, le Québec perd moins de personnes au profit des autres provinces.

- En 2019, le solde migratoire interprovincial du Québec a été estimé à –3 000 personnes.
- Il s'agit d'une perte moins élevée que celles enregistrées au cours des années précédentes (–9 000 personnes en moyenne au cours des dix dernières années).

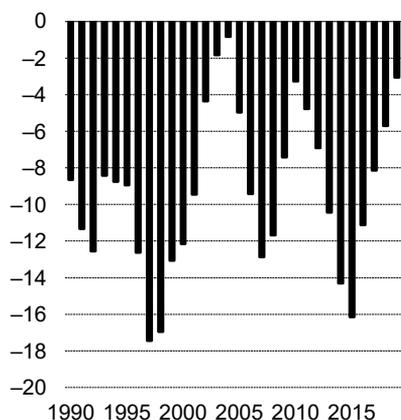
Ce revirement de situation est bénéfique pour le Québec. En effet, un solde migratoire négatif représente une perte pour l'économie alors que le Québec a besoin de tous ses travailleurs pour répondre à la demande du marché du travail très dynamique.

Par conséquent, la croissance démographique totale s'est accélérée au Québec malgré le vieillissement de la population.

- La population a progressé de 1,2 % en 2019. Il s'agit de la plus importante augmentation depuis 1989 (+1,3 %).

Solde migratoire interprovincial du Québec

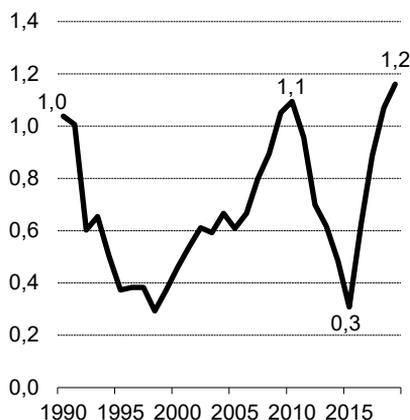
(en milliers de personnes)



Source : Statistique Canada.

Croissance de la population au Québec

(variation en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

1.4 Un marché du travail dynamique qui solidifie la situation financière des ménages

Les ménages bénéficient d'un contexte favorable, et leurs dépenses de consommation augmenteront de 1,9 % en 2020 et de 1,6 % en 2021.

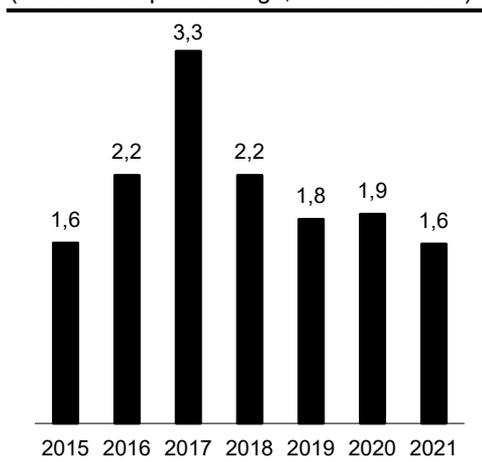
- En 2019, la bonne tenue du marché du travail et la hausse substantielle de la productivité (+1,0 %) se sont produites simultanément. Cette augmentation de la productivité a soutenu la progression des salaires.
- À cette augmentation de la rémunération s'ajoutent plusieurs mesures visant à réduire le fardeau fiscal des particuliers et à augmenter les transferts vers les ménages en provenance des administrations publiques.
- Par ailleurs, la confiance accrue des ménages ainsi que la faiblesse des taux d'intérêt et des prix du pétrole continueront de soutenir la consommation.

La forte progression du revenu des ménages a permis de dégager une marge de manœuvre financière pour les Québécois. Ceux-ci épargnent d'ailleurs une part de leur revenu disponible plus importante qu'auparavant.

- En 2019, le taux d'épargne au Québec a atteint 8,6 %, un taux inégalé depuis 1995 (9,2 %). Il devrait continuer d'augmenter et se situer à 9,6 % en 2020 et à 9,5 % en 2021.
- Cette hausse du taux d'épargne au Québec s'inscrit dans un contexte où plusieurs provinces, dont l'Ontario (-0,6 % en 2018), affichent un taux d'épargne négatif.

GRAPHIQUE E.5

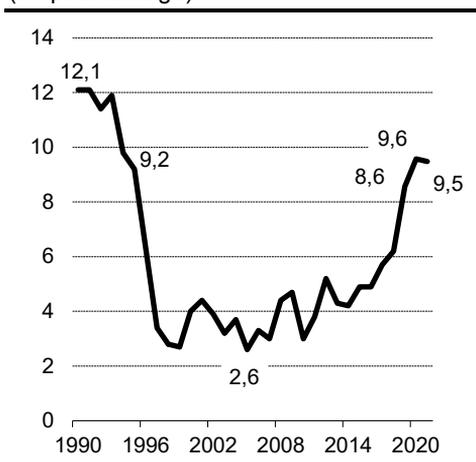
Dépenses de consommation des ménages du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.6

Taux d'épargne des ménages au Québec (en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La confiance des consommateurs et des entreprises à un sommet

L'indice de confiance des consommateurs publié par le Conference Board du Canada a fortement progressé au Québec au cours des dernières années.

- En effet, l'indice de confiance des consommateurs est passé de 100,0 points en 2014 à 163,3 points en 2019.

Un tel optimisme n'a pas été observé au Canada et en Ontario. En 2019, l'indice de confiance des consommateurs s'est fixé à 113,6 points au Canada et à 103,4 points en Ontario.

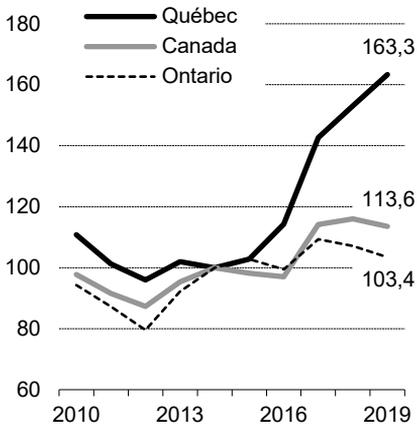
Le niveau élevé de la confiance des consommateurs au Québec laisse présager la poursuite de la croissance de la consommation au cours des prochains trimestres.

Par ailleurs, l'optimisme des chefs d'entreprise est élevé. En effet, l'indice du Baromètre des affaires, compilé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui mesure la confiance des PME, montre que les dirigeants des PME du Québec ont été parmi les plus optimistes du pays en 2019.

- L'indice de confiance des PME a atteint 66,0 points en 2019 au Québec¹. Seule l'Île-du-Prince-Édouard (66,2 points) affichait un résultat supérieur. Pour la même période, l'indice s'est situé à 58,2 points au Canada et à 60,4 points en Ontario.

Indice de confiance des consommateurs

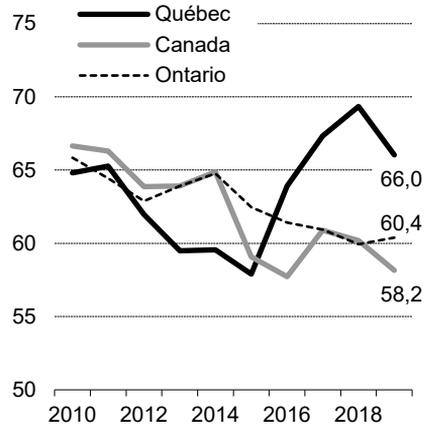
(en points, 2014 = 100)



Source : Conference Board du Canada.

Indice de confiance des PME

(en points)



Source : Baromètre des affaires de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

¹ L'indice est mesuré sur une échelle de 0 à 100. Un niveau supérieur à 50 signifie que les chefs d'entreprise qui s'attendent à de meilleurs résultats pour les douze prochains mois sont plus nombreux que ceux qui envisagent une performance plus faible.

1.5 La vigueur du secteur résidentiel se maintient

Au Québec, le secteur immobilier a été très dynamique en 2019. La forte augmentation du revenu des ménages, la faiblesse des taux d'intérêt, l'abordabilité des logements et la croissance démographique ont stimulé la demande d'habitations. Notamment, en 2019 :

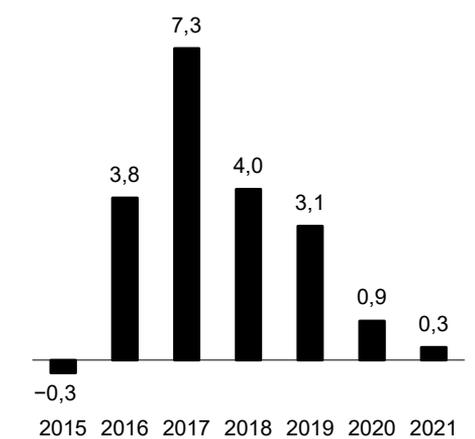
- les mises en chantier se sont accrues de 2,3 %, pour atteindre 48 000 unités. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2011 (48 400 unités);
- les ventes de propriétés existantes ont poursuivi leur ascension (+11,8 %), atteignant un nouveau sommet annuel à 96 600 transactions.

Au cours des prochaines années, le marché immobilier demeurera dynamique. En effet, les taux d'intérêt demeureront bas et la vigueur du marché du travail solidifiera la situation financière des ménages. Toutefois, la demande de logements pourrait être atténuée en raison du ralentissement attendu de la croissance démographique.

- Ainsi, la progression des investissements résidentiels devrait se poursuivre, mais à un rythme plus modeste, s'établissant à 0,9 % en 2020 et à 0,3 % en 2021, après une hausse de 3,1 % en 2019.
- Le nombre d'unités mises en chantier devrait atteindre 47 600 en 2020 et 45 200 en 2021, des niveaux supérieurs à celui observé en moyenne au cours des dix dernières années.
- Par ailleurs, l'investissement résidentiel sera soutenu par les dépenses en rénovation et par la progression des ventes d'habitations.

GRAPHIQUE E.7

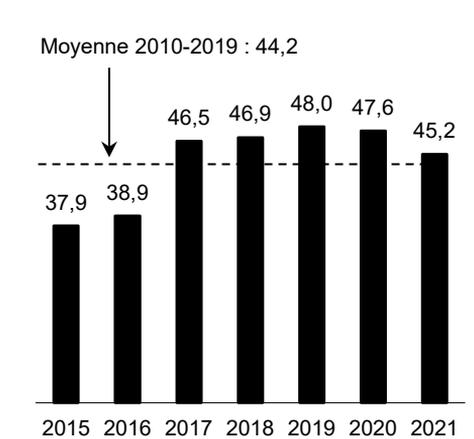
Investissements résidentiels au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.8

Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Le prix des habitations est abordable au Québec

L'essor s'est poursuivi sur le marché résidentiel de la province. Au Québec, 48 000 unités ont été mises en chantier en 2019, un sommet depuis 2011. Par ailleurs, le nombre de ventes de propriétés a franchi un record annuel avec 96 600 transactions effectuées par l'intermédiaire d'un courtier immobilier.

Ce niveau élevé d'activité témoigne de la vigueur de la demande. Ainsi, malgré la hausse des mises en chantier, des tensions persistent dans le marché résidentiel, et les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif demeurent faibles.

- En 2019, le taux d'inoccupation des logements locatifs s'est fixé à 1,8 % au Québec. Il s'agit du plus bas niveau depuis 2004. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime qu'un marché est considéré comme équilibré lorsque le taux d'inoccupation se situe à environ 3,0 %.

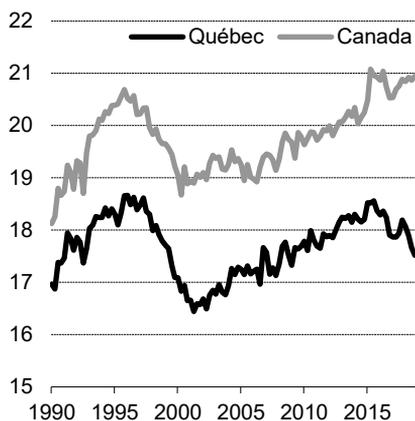
Cette forte demande d'habitations au Québec a fait augmenter le prix moyen des propriétés sur le marché de la revente de 5,2 % en 2019, soit à 323 600 \$. Malgré cette croissance, le prix des habitations demeure abordable.

- À titre comparatif, en 2019, le prix moyen des propriétés était de 606 700 \$ en Ontario, de 700 400 \$ en Colombie-Britannique et de 500 400 \$ au Canada.

De plus, la forte progression du revenu des ménages québécois et les faibles taux d'intérêt ont permis de réduire la part des dépenses allouées à l'habitation au cours des dernières années.

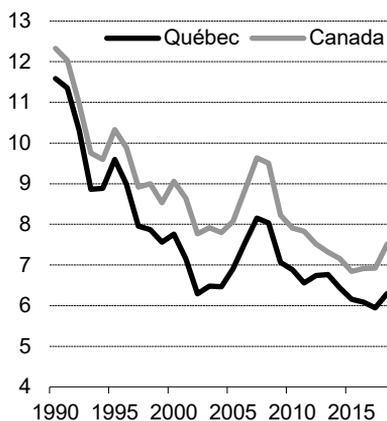
- Au troisième trimestre de 2019, les ménages québécois consacraient 17,5 % de leur revenu disponible à leurs dépenses de logement. Il s'agit d'une proportion nettement moins élevée que celle des ménages canadiens (20,9 %). Par ailleurs, contrairement au Canada, cette part affiche une tendance à la baisse au Québec.
- En outre, les faibles coûts d'emprunt et les prix abordables des logements au Québec limitent les intérêts payés par les ménages. D'ailleurs, la SCHL évalue que le degré de vulnérabilité du marché de l'habitation de la région métropolitaine de recensement de Montréal est faible.

Dépenses des ménages pour le logement selon le revenu disponible
(en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Intérêts totaux payés par les ménages selon le revenu disponible
(en pourcentage, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Les acheteurs étrangers moins présents au Québec et sur l'île de Montréal en 2019

La part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers¹ a diminué en 2019 au Québec, et en particulier sur l'île de Montréal.

- Cette situation contraste avec les trois années précédentes alors que la part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers avait augmenté.

En effet, selon les données du Registre foncier du Québec compilées par JLR Solutions Foncières, la proportion des acheteurs étrangers dans l'ensemble des transactions immobilières au Québec a fléchi, passant de 1,1 % en 2018 à 0,9 % en 2019.

- Un constat similaire s'applique sur l'île de Montréal alors que la part des transactions immobilières concernant des acheteurs étrangers est passée de 3,4 % en 2018 à 2,6 % en 2019.
- En 2019, les acheteurs du reste du Canada avaient effectué 2,5 % des transactions au Québec et 3,0 % de celles conclues à Montréal.

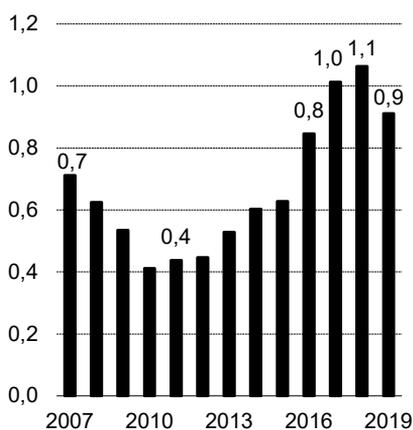
Ainsi, tant pour l'ensemble du Québec que pour l'île de Montréal, la très grande majorité des transactions immobilières sont effectuées par des acheteurs québécois.

- En 2019, 96,6 % de l'ensemble des transactions immobilières au Québec et 94,3 % sur l'île de Montréal ont été effectuées par des acheteurs québécois.

Même si la proportion d'acheteurs étrangers a diminué en 2019, le gouvernement continuera de surveiller l'évolution du marché immobilier au Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec

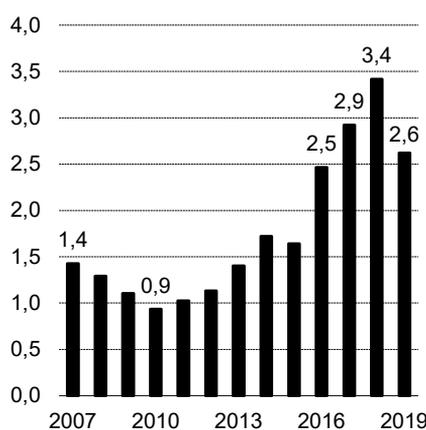
(en pourcentage du nombre total
de transactions au Québec)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal

(en pourcentage du nombre total
de transactions sur l'île de Montréal)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit des acheteurs ayant déclaré au moment de la transaction immobilière une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

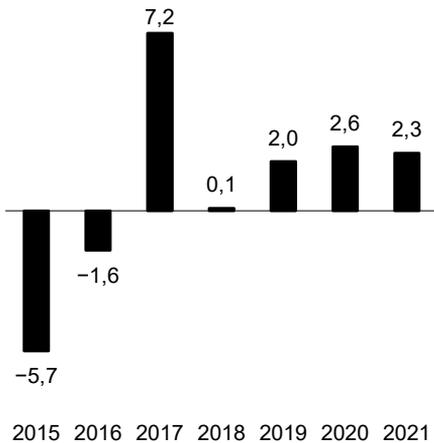
1.6 Des conditions propices à la croissance des investissements non résidentiels des entreprises

Après s'être établie à 2,0 % en 2019, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait s'accroître à 2,6 % en 2020 et à 2,3 % en 2021. Plusieurs éléments soutiendront la progression des investissements, notamment :

- les mesures d'amortissement accéléré mises en place par les gouvernements du Québec et du Canada, le crédit d'impôt à l'investissement et l'innovation (C3i) et le prolongement de la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- l'atténuation des tensions commerciales avec l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) et la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine, qui apaiseront les incertitudes des dirigeants d'entreprise;
- le resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible, qui encourage les entreprises à investir en machines et matériel afin d'accroître leur productivité;
- les conditions financières, qui demeurent favorables;
- la bonne situation économique et la santé des finances publiques du Québec, qui renforcent la confiance des entrepreneurs québécois.

GRAPHIQUE E.9

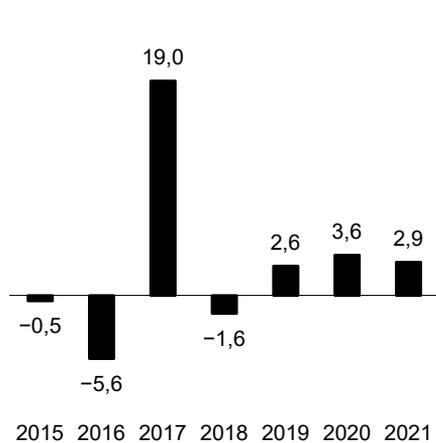
Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.10

Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Des investissements structurants des gouvernements qui favorisent la croissance économique

Les administrations publiques, comme le gouvernement du Québec, les municipalités et le gouvernement fédéral, augmenteront leurs investissements au cours des prochaines années.

— En 2019, la valeur de la formation brute de capital fixe de l'ensemble des ordres de gouvernement sur le territoire québécois a atteint 20,3 milliards de dollars. Elle devrait se situer à 21,1 milliards de dollars en 2020 et à 22,0 milliards de dollars en 2021.

En particulier, le gouvernement du Québec haussera ses investissements dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. Ce plan permet d'ajouter des infrastructures et de remettre en état celles en situation de déficit de maintien d'actifs.

— Dans le but de répondre aux besoins importants de la population en matière d'infrastructures, le gouvernement du Québec annonce, dans le cadre du budget 2020-2021, une hausse de 15,1 milliards de dollars des investissements dans le cadre du PQI 2020-2030.

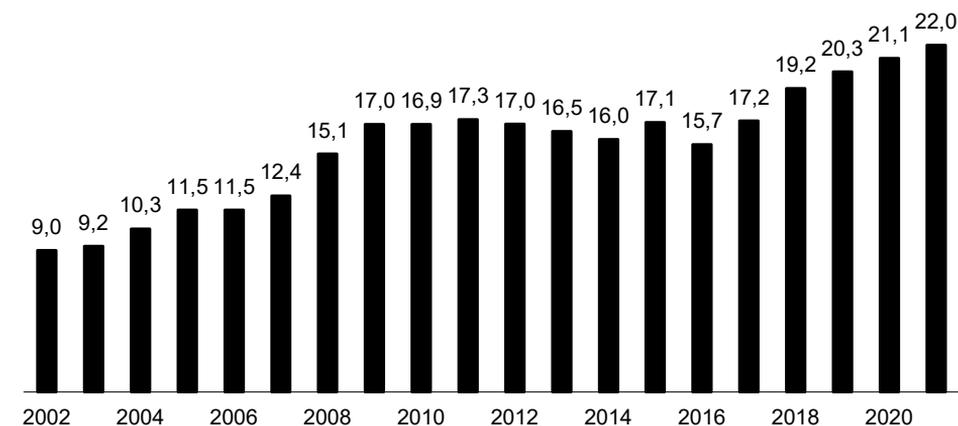
— Avec ce rehaussement, ces investissements passeront de 115,4 milliards de dollars à 130,5 milliards de dollars sur un horizon de dix ans. Ils atteindront environ 13 milliards de dollars en moyenne par année, de 2020-2021 à 2029-2030.

— En 2020-2021, le PQI représentera plus de la moitié des investissements publics au Québec et comptera pour 2,3 % du PIB québécois.

Ces investissements constituent un soutien important à l'économie. Ils permettent d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité.

GRAPHIQUE E.11

Investissements des gouvernements au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.7 Une hausse modérée des exportations

En 2019, la progression des exportations a décéléré, passant de 4,2 % en 2018 à 1,6 % en raison notamment du ralentissement du commerce mondial et des tarifs américains sur l'acier et l'aluminium. Ces derniers ont finalement été levés en mai dernier, soit un an environ après leur mise en place.

Au cours des prochaines années, les exportations devraient afficher une croissance modérée de 1,9 % en 2020 et de 1,8 % en 2021. Elles seront soutenues par :

- le taux de change favorable du dollar canadien;
- l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), qui réduira les incertitudes.

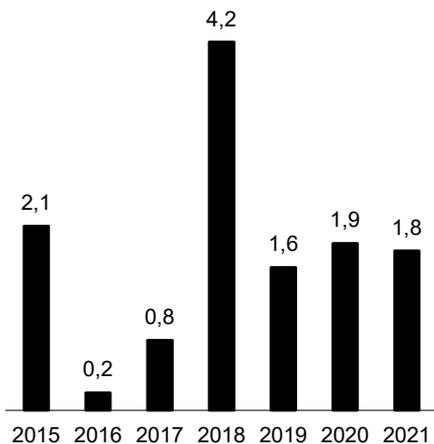
Toutefois, la progression moins robuste que prévu du commerce mondial et la modération de la croissance économique aux États-Unis limiteront la hausse de la demande pour les biens et services québécois.

Pour sa part, la croissance des importations devrait s'accélérer, passant de 0,2 % en 2019 à 1,4 % en 2020 et à 1,7 % en 2021.

- Les mesures de représailles canadiennes en réponse aux tarifs sur l'acier et l'aluminium imposés par les États-Unis ne pèseront plus sur les importations du Québec comme ce fut le cas au début de 2019.
- Par ailleurs, la consommation des ménages et les investissements non résidentiels des entreprises appuieront la progression des importations.

GRAPHIQUE E.12

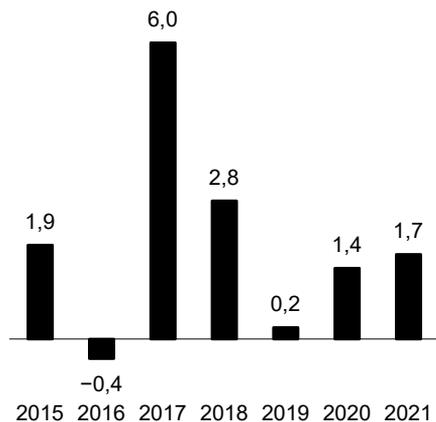
Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.13

Importations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.8 La progression du PIB nominal demeure robuste

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en incorporant l'effet des prix, devrait croître de 4,1 % en 2020 et de 3,4 % en 2021, après une augmentation de 4,7 % en 2019.

La hausse du PIB nominal demeurera robuste. En effet, l'activité économique restera vigoureuse. De plus, les prix du PIB progresseront de 2,1 % en 2020 et de 1,9 % en 2021. Rappelons que le déflateur du PIB, soit l'indice qui mesure l'évolution des prix du PIB, est déterminé par deux éléments :

- les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'indice des prix à la consommation (IPC). Au cours des prochaines années, la bonne progression de l'économie soutiendra la croissance de l'IPC;
- le ratio entre les prix à l'exportation et à l'importation, qui constitue les termes de l'échange. En 2020, les termes de l'échange s'amélioreront en lien avec la faiblesse des prix du pétrole, qui limitera la croissance du prix des importations.

▣ La plus forte hausse de l'inflation depuis 2011

L'inflation mesurée par l'IPC s'est accélérée, passant de 1,7 % en 2018 à 2,1 % en 2019.

- Une hausse des prix aussi élevée n'a pas été enregistrée depuis 2011 (+3,0 %).
- L'élan de l'économie ainsi que la forte progression des salaires au cours des dernières années expliquent cette accélération.

En 2020 et en 2021, l'IPC devrait s'accroître de 2,2 % annuellement, une évolution légèrement au-dessus de la cible de 2,0 % de la Banque du Canada.

- Le dynamisme de l'économie du Québec, conjugué à l'effervescence du marché du travail, continuera de soutenir l'inflation.

TABLEAU E.3

Croissance du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2019	2020	2021
PIB réel	2,8	2,0	1,5
Prix – déflateur du PIB	1,8	2,1	1,9
PIB NOMINAL	4,7	4,1	3,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La vigueur de l'activité économique soutient la croissance des prix en 2019

En 2019, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 2,1 % au Québec, en hausse par rapport à l'augmentation de 1,7 % en 2018.

- En Ontario et au Canada, l'effet inverse a été observé. En effet, la progression annuelle de l'IPC est passée de 2,4 % en 2018 à 1,9 % en 2019 en Ontario, et de 2,3 % en 2018 à 1,9 % en 2019 au Canada.
- Pour la première fois depuis 2012, l'inflation en 2019 au Québec a été supérieure à celle du Canada et de l'Ontario.

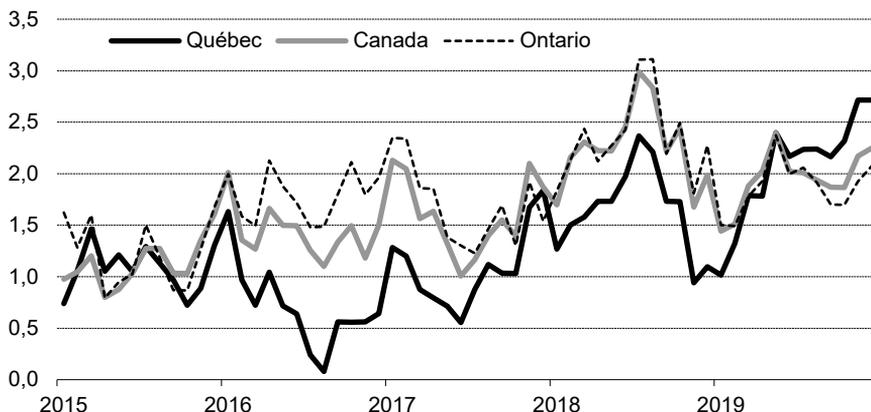
La progression du prix des services, qui est passée de 2,0 % en 2018 à 2,9 % en 2019 au Québec, est principalement à l'origine de cette accélération.

- Cet accroissement témoigne de la hausse des coûts de la main-d'œuvre dans un contexte de resserrement du marché du travail.
- Notamment, la rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs affiche une progression de 3,4 % au cumulatif des mois disponibles en 2019 au Québec, la plus importante augmentation depuis 2007 (+4,2 %).
- Le phénomène de rareté de main-d'œuvre, qui touche principalement le secteur des services, entraîne des pressions à la hausse sur les salaires. Les entreprises ont donc refilé une partie de cette hausse aux consommateurs.

Même si le taux d'inflation a crû rapidement, le pouvoir d'achat des Québécois ne s'est pas détérioré, en raison de la hausse de la rémunération. Par ailleurs, les profits des entreprises ont poursuivi leur croissance. Cette progression de l'IPC observée au Québec est le reflet de la vigueur exceptionnelle de l'activité économique.

Évolution de l'indice des prix à la consommation

(variation annuelle en pourcentage)



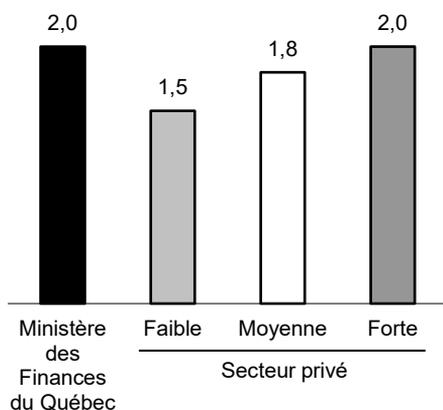
Source : Statistique Canada.

1.9 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour les prochaines années est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

GRAPHIQUE E.14

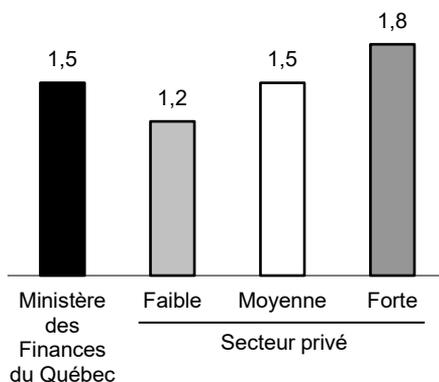
Croissance économique en 2020 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 21 février 2020.

GRAPHIQUE E.15

Croissance économique en 2021 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 21 février 2020.

TABLEAU E.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2020-2024
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	2,8	2,0	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5
Moyenne du secteur privé	—	1,8	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	4,7	4,1	3,4	3,2	3,2	3,2	3,4
Moyenne du secteur privé	—	3,7	3,4	3,3	3,3	3,4	3,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 21 février 2020.

TABLEAU E.5

Perspectives économiques au Québec
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production						
Produit intérieur brut réel	2,8	2,0	1,5	1,4	1,4	1,4
Produit intérieur brut nominal	4,7	4,1	3,4	3,2	3,2	3,2
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	459,9	478,6	495,0	510,8	526,9	544,0
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	2,5	1,8	1,4	1,3	1,3	1,5
– Consommation des ménages	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	3,7	1,9	0,9	1,0	1,1	1,6
– Investissements résidentiels	3,1	0,9	0,3	0,0	0,3	0,4
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,0	2,6	2,3	2,1	2,1	2,1
Exportations	1,6	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Importations	0,2	1,4	1,7	1,7	1,7	1,8
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 485	8 542	8 598	8 654	8 709	8 762
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 052	7 101	7 150	7 202	7 255	7 309
Emploi (en milliers)	4 340	4 377	4 403	4 424	4 442	4 460
Création d'emplois (en milliers)	77,7	37,2	25,8	21,2	17,7	17,8
Taux de chômage (en pourcentage)	5,1	5,0	4,9	4,9	4,8	4,7
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	3,2	3,5	3,5	3,1	3,0	3,0
– Excluant les produits alimentaires et le logement	2,9	3,3	3,3	2,9	2,9	2,9
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,0	47,6	45,2	43,6	42,1	40,8
Investissements résidentiels	7,5	4,1	3,0	2,4	2,5	2,6
Investissements non résidentiels des entreprises	4,4	3,2	3,2	2,8	3,5	3,8
Salaires et traitements	5,9	4,8	3,7	3,1	3,0	3,0
Revenu des ménages	5,9	4,6	3,6	3,3	3,2	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,0	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	2,1	2,2	2,2	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	2,5	2,3	2,1	1,8	1,8	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

❑ L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux

En 2018, l'équivalent de plus de 47 % du PIB nominal québécois reposait sur les exportations de biens et services dans le monde.

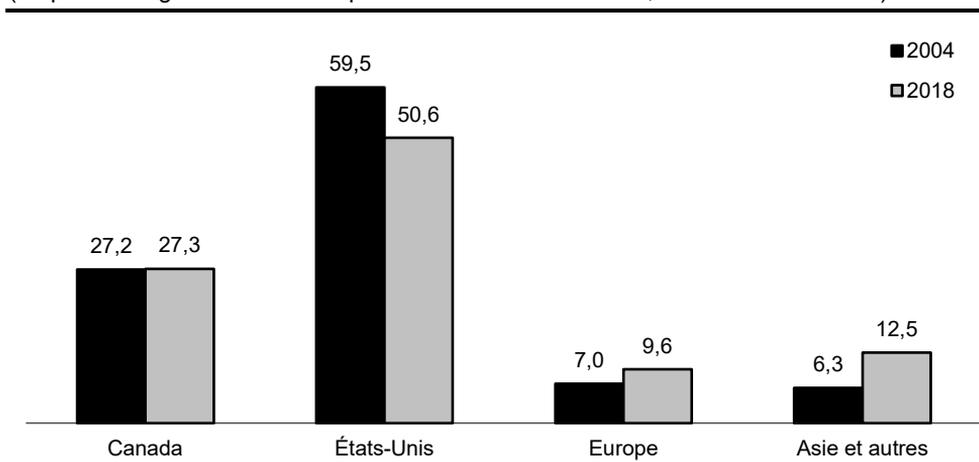
- Au cours de cette période, le Canada était le destinataire de plus du quart du total des exportations de marchandises du Québec, alors que le reste du monde représentait près de 75 %. À eux seuls, les États-Unis recevaient plus de 50 % des exportations de marchandises du Québec.
- Bien que les États-Unis demeurent le principal partenaire commercial du Québec, une diversification géographique a été enclenchée depuis quelques années. En effet, la part des expéditions du Québec vers les États-Unis a diminué, passant de 59,5 % en 2004 à 50,6 % en 2018.

Malgré une plus grande diversification géographique de ses exportations, le Québec reste vulnérable aux changements de conjoncture de ses deux principaux partenaires.

- Au Canada, la hausse du PIB réel a décéléré, passant de 2,0 % en 2018 à 1,6 % en 2019 alors que les faibles prix du pétrole ont ralenti la croissance dans les provinces productrices de pétrole. En 2020 et en 2021, la progression du PIB réel devrait se maintenir à 1,7 % annuellement.
- Aux États-Unis, après avoir atteint 2,3 % en 2019, la croissance de l'activité économique devrait décélérer, pour s'établir à 1,8 % en 2020 et à 2,0 % en 2021.

GRAPHIQUE E.16

Poids des exportations de marchandises du Québec, par destination (en pourcentage du total des exportations de marchandises, en termes nominaux)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

□ La progression modérée du PIB réel se poursuit

Au Canada, la progression du PIB réel a décéléré, passant de 2,0 % en 2018 à 1,6 % en 2019.

— En 2019, la situation économique s'est détériorée dans les provinces productrices de pétrole en raison notamment de la faiblesse des prix mondiaux.

Malgré certaines disparités régionales, la croissance de l'activité économique devrait se poursuivre en 2020 et en 2021. Elle continuera d'être soutenue par les ménages.

— La consommation et l'investissement résidentiel seront stimulés notamment par l'accroissement démographique, par l'augmentation des salaires et par la baisse des charges fiscales.

Toutefois, plusieurs facteurs continueront de limiter la performance de l'économie canadienne au cours des prochaines années.

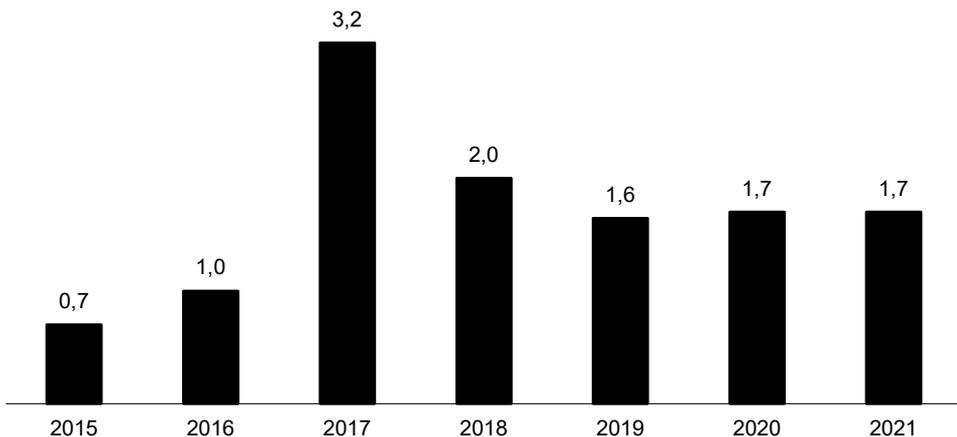
— Les contraintes de transport et la croissance limitée de la demande mondiale de pétrole constitueront un défi à court terme pour les provinces productrices de pétrole.

— La demande étrangère pour les biens et services canadiens sera moins vigoureuse en raison de la modération économique aux États-Unis.

— L'endettement élevé des ménages pourrait aussi limiter la croissance des dépenses de consommation. De plus, la marge de manœuvre financière restreinte des ménages canadiens augmente leur vulnérabilité aux chocs externes.

GRAPHIQUE E.17

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Une croissance modérée, mais équilibrée

En 2019, l'activité économique au Canada a évolué à un rythme modéré alors que la croissance s'est établie à 1,6 %. Au cours des prochaines années, les perspectives demeureront modestes. La progression du PIB réel devrait atteindre 1,7 % en 2020 et en 2021. L'ensemble des composantes devrait contribuer à la hausse de l'activité économique.

- Les dépenses des ménages continueront de croître, soutenues par les réductions d'impôt fédéral, dont l'augmentation du montant personnel de base que les Canadiens peuvent toucher sans payer d'impôt, et par la progression des salaires. Toutefois, l'endettement élevé des ménages devrait maintenir la croissance des dépenses à un rythme inférieur à la tendance des dix dernières années (+2,5 % en moyenne annuellement).
- Après avoir subi un recul en 2018 et en 2019 à la suite de l'introduction de mesures restrictives par divers ordres de gouvernement, la progression du secteur résidentiel canadien reprendra, appuyée notamment par la forte croissance démographique et par les faibles taux d'intérêt.
- Les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accélérer, après une année 2019 difficile. L'entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et le démarrage de certains projets d'envergure dans le secteur de l'énergie stimuleront les dépenses des entreprises.
- La croissance des exportations devrait s'améliorer à mesure que les capacités de transport du pétrole augmenteront. Toutefois, la progression limitée de la demande en provenance des États-Unis pèsera sur les expéditions à l'étranger.

TABLEAU E.6

PIB réel et ses principales composantes au Canada

(variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage entre parenthèses)

	2019	2020	2021
Demande intérieure	1,3 (1,3)	1,5 (1,5)	1,6 (1,6)
– Consommation des ménages	1,5 (0,8)	1,6 (0,9)	1,8 (1,0)
– Investissements résidentiels	-0,6 (0,0)	1,7 (0,1)	0,8 (0,1)
– Investissements non résidentiels des entreprises	0,2 (0,0)	2,9 (0,3)	3,3 (0,4)
– Dépenses et investissements des gouvernements	1,7 (0,4)	0,9 (0,2)	0,6 (0,1)
Secteur extérieur	— (0,4)	— (0,3)	— (0,0)
– Exportations	1,7 (0,6)	1,9 (0,6)	1,9 (0,6)
– Importations	0,3 (-0,1)	0,9 (-0,3)	1,8 (-0,6)
Stocks	— (-0,1)	— (-0,2)	— (0,1)
PIB RÉEL	1,6	1,7	1,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le secteur résidentiel reprend de la vigueur après deux années de recul

L'investissement dans le secteur résidentiel a enregistré deux reculs consécutifs en 2018 et en 2019.

- Le resserrement des règles hypothécaires fédérales a limité le nombre de ménages pouvant se qualifier aux prêts et les possibilités d'emprunt.
- De plus, des réglementations introduites par la Colombie-Britannique et par l'Ontario pour éviter une surchauffe ont contribué à ce repli. Ces politiques restrictives incluaient notamment la taxation sur les transactions immobilières effectuées par les acheteurs étrangers.

Or, au cours des derniers mois, ce secteur a repris de la vigueur.

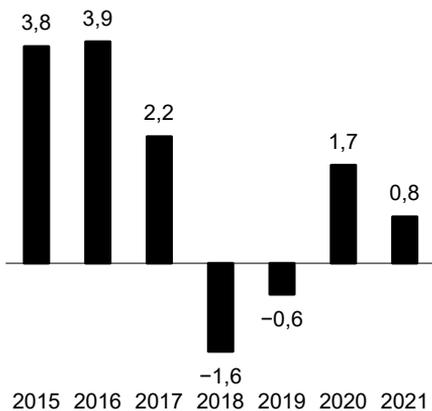
- Les ménages canadiens se sont adaptés aux différentes mesures restrictives visant à calmer les grands marchés résidentiels aux prises avec une surchauffe.
- La demande d'habitations est demeurée soutenue en raison de la forte croissance démographique, de la bonne tenue du marché du travail et des taux d'intérêt qui sont restés faibles.
- En raison de ce dynamisme, l'offre d'habitations semble insuffisante. En effet, les taux d'inoccupation dans les grandes régions du Canada, dont Vancouver (1,1 %), Toronto (1,5 %) et Montréal (1,5 %), demeureraient peu élevés et près des creux historiques en 2019.

Ainsi, la croissance de l'investissement résidentiel devrait progresser et se fixer à 1,7 % en 2020 et à 0,8 % en 2021. Elle sera soutenue par la hausse de l'investissement en rénovation et des coûts de transfert des propriétés. Toutefois, le nombre d'unités construites diminuera légèrement, ce qui fera fléchir les investissements en construction résidentielle neuve.

GRAPHIQUE E.18

Investissements résidentiels au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

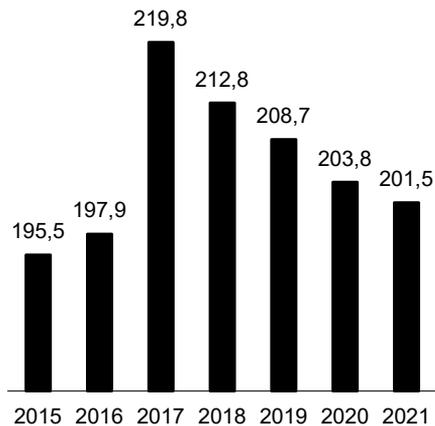


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.19

Mises en chantier au Canada

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance soutenue des investissements non résidentiels

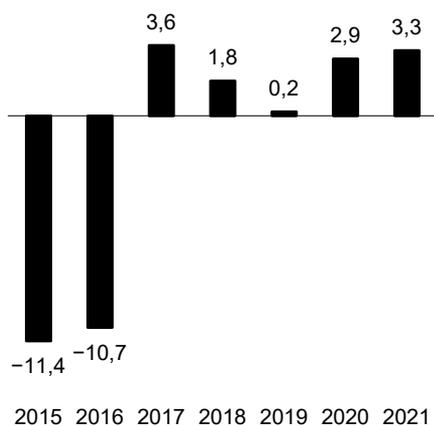
La croissance de l'investissement non résidentiel des entreprises devrait s'accélérer à 2,9 % en 2020 et à 3,3 % en 2021, après une faible hausse de 0,2 % en 2019. Plusieurs éléments positifs soutiendront la progression des investissements.

- Après avoir enregistré quatre reculs au cours des cinq dernières années, les investissements dans le secteur de l'énergie devraient reprendre.
 - Ils seront appuyés par le démarrage de projets d'envergure, dont la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel ainsi que d'un terminal portuaire en Colombie-Britannique et la construction d'oléoducs.
- L'atténuation des tensions commerciales concernant l'économie mondiale, avec l'entrée en vigueur prochaine de l'ACEUM et la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine, devrait réduire les incertitudes.
 - En effet, la diminution des obstacles aux échanges commerciaux soutiendra la poursuite de la croissance de l'économie mondiale et la confiance des entrepreneurs.
- De plus, les mesures d'amortissement accéléré ainsi que les faibles coûts d'emprunt appuieront les investissements non résidentiels des entreprises au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE E.20

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

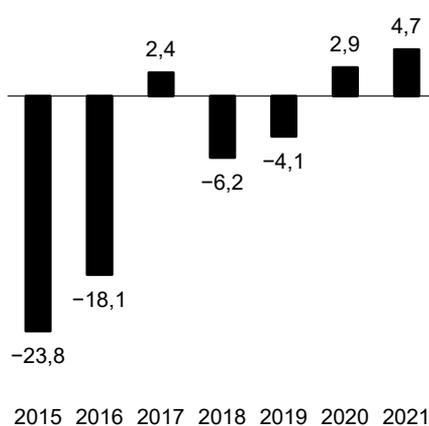


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.21

Investissements non résidentiels des entreprises dans le secteur de l'énergie au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le projet LNG Canada

Le projet LNG Canada en Colombie-Britannique vise à accroître les exportations internationales de gaz naturel liquéfié du Canada, notamment à destination de l'Asie.

L'investissement total pour ce projet se chiffre à environ 40 milliards de dollars.

- La construction d'un gazoduc, d'une usine de liquéfaction du gaz naturel et d'un terminal portuaire est prévue dans le projet.
- Il s'agit du plus important projet d'investissement privé de l'histoire du Canada.

Ce projet, dont la construction a débuté à la fin de 2018, est le fruit d'une collaboration entre divers acteurs internationaux dans le secteur de l'énergie.

Les exportations de gaz naturel devraient débuter d'ici 2025. Elles devraient s'échelonner sur une période de quarante ans.

Entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique

Après plusieurs mois de négociations, l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), qui remplace l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), a obtenu l'aval des trois pays concernés. Il s'agit d'un développement positif pour l'économie nord-américaine, compte tenu de leurs importants liens commerciaux. En effet, la part des échanges commerciaux du Canada et du Mexique avec les pays membres de l'Accord atteint plus de 65 % de leurs échanges totaux.

- L'entrée en vigueur de l'Accord permettra notamment de réduire l'incertitude à laquelle sont soumis les entrepreneurs, ce qui stimulera les investissements des entreprises et les exportations.

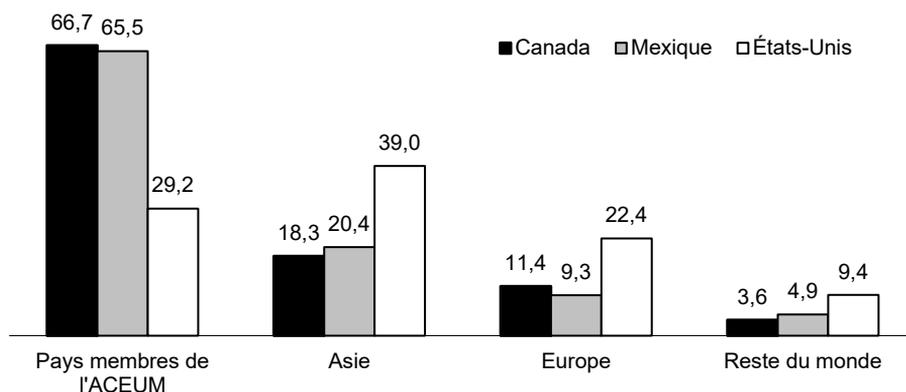
À ce jour, l'ACEUM a été officiellement ratifié par les États-Unis et le Mexique, tandis que le Canada devrait procéder à sa ratification prochainement. L'Accord entrerait ainsi en vigueur dans les prochains mois.

Principaux changements par rapport à l'ALENA

Dans l'ensemble, le nouvel accord commercial est semblable en plusieurs aspects à l'ALENA. Certains éléments ont cependant été modifiés, pour réduire davantage les barrières au commerce ou assurer une meilleure équité concernant la compétitivité.

- En vertu de l'Accord, les producteurs laitiers américains auront un accès accru au marché canadien. En effet, les quotas d'importation exemptés de tarifs douaniers au Canada seront relevés pour plusieurs produits, tels que le lait et le fromage.
- Par ailleurs, les importations de véhicules en provenance d'un des pays signataires de l'ACEUM seront exemptées de tarifs douaniers s'ils sont construits à 75 % ou plus de pièces produites en Amérique du Nord.
 - En outre, au moins 40 % du contenu des véhicules importés devra provenir d'une région où le salaire horaire moyen atteint au minimum 16 \$ US pour qu'ils soient exemptés de tarifs.

Part des échanges commerciaux des pays de l'ACEUM en 2018, par destination (en pourcentage des échanges totaux, en termes nominaux)



Sources : United States Census Bureau, Statistique Canada et Banque du Mexique.

2.2 La situation économique aux États-Unis

❑ L'économie américaine devrait évoluer près de son potentiel de croissance

Après s'être élevée à 2,3 % en 2019, la croissance du PIB réel aux États-Unis devrait ralentir et s'établir à 1,8 % en 2020 et à 2,0 % en 2021, soit des niveaux près du taux de croissance potentiel.

Comme observé en 2019, l'économie américaine sera principalement soutenue dans les deux prochaines années par les ménages américains, qui bénéficieront :

- des effets retardés des baisses du taux directeur décrétées par la Réserve fédérale américaine en 2019, alors que les conditions financières demeureront accommodantes;
- du marché du travail robuste. En effet, la création d'emplois se maintiendra à des niveaux élevés considérant la longévité du cycle économique.

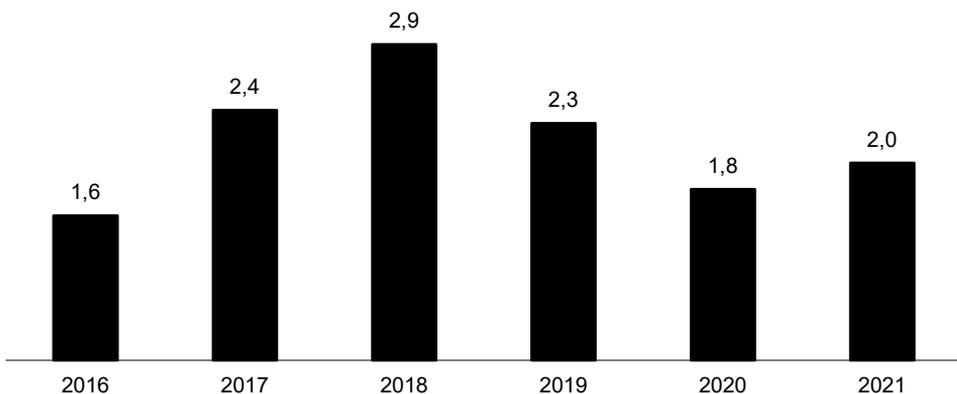
Par ailleurs, la signature de la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine, de même que l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), permettra de réduire les incertitudes qui pèsent sur la croissance économique.

Cependant, la croissance continuera d'être limitée à court terme par les effets des tensions commerciales sino-américaines, puisque la majorité des tarifs américains envers les biens chinois demeurent en place malgré la signature de l'accord.

De plus, les effets positifs sur la croissance économique des baisses d'impôt et des dépenses du gouvernement entrées en vigueur en 2018 s'essouffleront d'ici 2021. La politique fiscale sera alors plus neutre.

GRAPHIQUE E.22

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Les ménages américains demeureront le moteur de l'économie

Après avoir crû de 2,6 % en 2019, les dépenses de consommation des ménages devraient enregistrer une hausse de 2,5 % en 2020 et de 2,3 % en 2021.

Les consommateurs américains profiteront de la bonne tenue du marché du travail. En effet, malgré une certaine modération, la création d'emplois demeurera élevée considérant la longévité du cycle économique actuel.

— Faisant suite à une hausse de 1,4 % en 2019, l'emploi aux États-Unis progressera de 1,2 % en 2020 et de 1,0 % en 2021, tandis que le taux de chômage se maintiendra près de 3,4 %, un creux en cinquante ans.

Les ménages américains ont également assaini leur bilan financier au cours des dernières années. En effet, la part du revenu allouée aux obligations financières se situe près d'un creux historique.

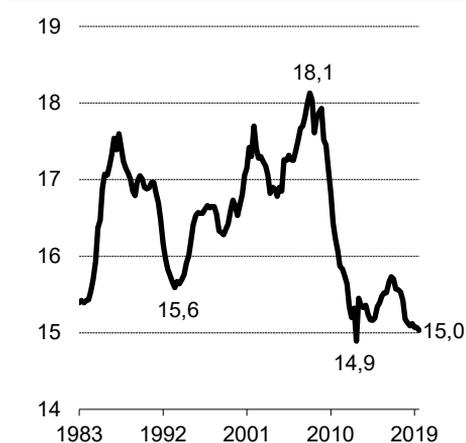
De leur côté, les investissements résidentiels devraient se redresser et croître de 1,9 % en 2020 et de 1,4 % en 2021, après avoir diminué de 1,5 % en 2019. Ils seront soutenus par le marché du travail robuste et par des taux d'intérêt plus faibles.

— L'assouplissement de la politique monétaire en 2019 a entraîné une chute de près de 100 points de base des taux hypothécaires de trente ans aux États-Unis, ce qui a stimulé la construction résidentielle à la fin de 2019, notamment dans le segment unifamilial.

— La récente hausse des émissions de permis de bâtir suggère que la progression du secteur résidentiel devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres.

GRAPHIQUE.23

Obligations financières des ménages aux États-Unis
(en pourcentage du revenu disponible, en termes nominaux)



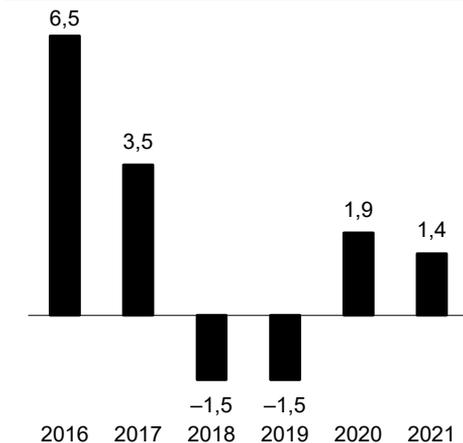
Note : Les obligations financières représentent les paiements en capital et en intérêts.

Source : Réserve fédérale américaine.

GRAPHIQUE E.24

Investissements résidentiels aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Un assouplissement de la politique monétaire aux États-Unis

Après avoir haussé son taux directeur à quatre reprises en 2018, la Réserve fédérale américaine a effectué un important changement de cap en 2019. Elle a abaissé son taux directeur à trois reprises entre juillet et octobre, dans ce qu'elle a qualifié d'ajustement de milieu de cycle afin de soutenir l'expansion économique.

- Cet assouplissement de la politique monétaire s'est inscrit dans un contexte où les craintes de récession avaient été ravivées à la suite de l'escalade des tensions commerciales sino-américaines et de l'inversion de la courbe de rendement.

L'assouplissement monétaire a donné un second souffle à l'économie américaine

Le secteur résidentiel a été le principal bénéficiaire des baisses des taux d'intérêt, en raison de la chute de près de 100 points de base des taux hypothécaires de trente ans enregistrée en 2019.

Les taux plus faibles que prévu ont entraîné une vague de refinancement hypothécaire, laquelle a permis aux ménages américains d'abaisser leurs mensualités et d'allouer les montants libérés à d'autres dépenses ou à l'épargne.

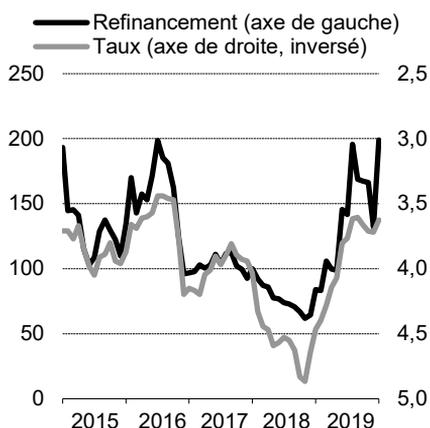
- Cet effet a notamment été visible dans les dépenses de biens durables, tels que les meubles et les biens récréatifs, qui ont bondi à la suite de la hausse des demandes de refinancement.

Les coûts de financement plus bas ont également stimulé la construction résidentielle et le marché de la revente, qui ont enregistré d'importants gains au cours des derniers mois après une année 2018 difficile.

- En effet, entre décembre 2018 et décembre 2019, les mises en chantier d'unités unifamiliales ont bondi de près de 30 % tandis que les ventes de propriétés unifamiliales existantes ont enregistré une hausse de plus de 10 %.

Indice de refinancement et taux hypothécaire de 30 ans

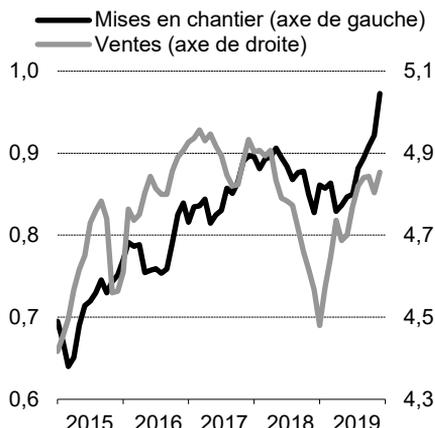
(indice de refinancement, janvier 2018 = 100, taux en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

Mises en chantier et ventes de maisons unifamiliales existantes

(en millions d'unités, moyenne mobile de 3 mois)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance modérée des investissements des entreprises et des dépenses gouvernementales

Après s'être élevée à 2,1 % en 2019, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises devrait ralentir à 1,3 % en 2020, avant de s'accélérer progressivement, et atteindre 2,3 % en 2021.

— Notamment, la signature de la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine, de même que l'entrée en vigueur prochaine de l'ACEUM, devrait permettre de réduire les incertitudes commerciales.

Toutefois, malgré ces développements, la croissance des investissements des entreprises devrait demeurer modérée.

— En effet, les répercussions négatives des tensions commerciales sino-américaines devraient persister à court terme. Elles ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, et la majorité des tarifs douaniers américains demeurent en place.

— Par ailleurs, les investissements dans le secteur énergétique devraient continuer de diminuer en raison de la faiblesse des prix du pétrole.

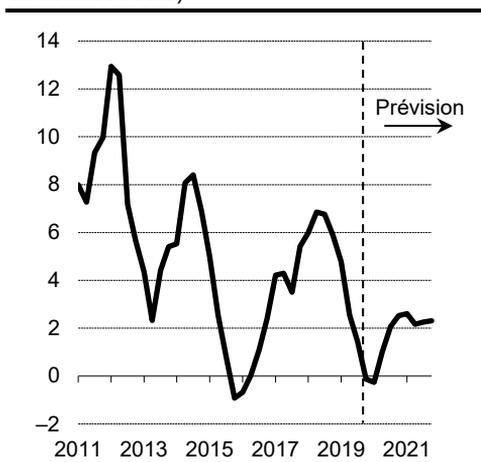
En outre, après une période de forte augmentation des dépenses, la politique fiscale du gouvernement fédéral sera plus neutre à partir de la fin de 2020 alors que l'accord budgétaire adopté à l'été 2019 viendra à échéance.

— Ainsi, après avoir crû de 3,5 % en 2019, les dépenses du gouvernement fédéral aux États-Unis devraient progresser de 3,2 % en 2020, puis demeurer relativement stables (+0,1 %) en 2021.

GRAPHIQUE E.25

Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

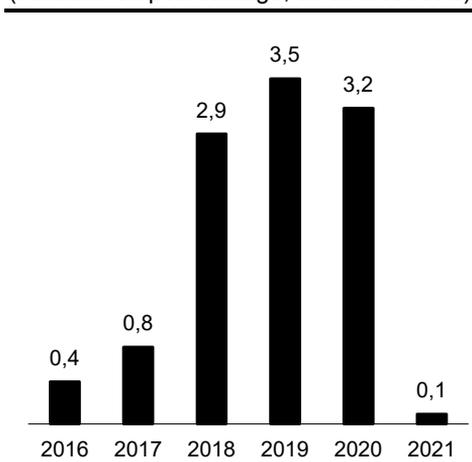


Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.26

Dépenses du gouvernement fédéral aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

□ La croissance mondiale en 2019 à un creux depuis la crise

En 2019, l'activité économique mondiale a ralenti, sous l'effet des tensions commerciales et géopolitiques, des mouvements de contestation accrus dans plusieurs régions ainsi que des négociations difficiles concernant le Brexit.

- La croissance de l'économie mondiale s'est établie à 2,9 % en 2019, ce qui représente le plus faible rythme d'expansion depuis 2009 (-0,1 %) alors que l'économie mondiale était en récession.

La croissance de l'économie mondiale devrait s'accélérer légèrement et atteindre 3,1 % en 2020 et 3,3 % en 2021. Elle sera soutenue par :

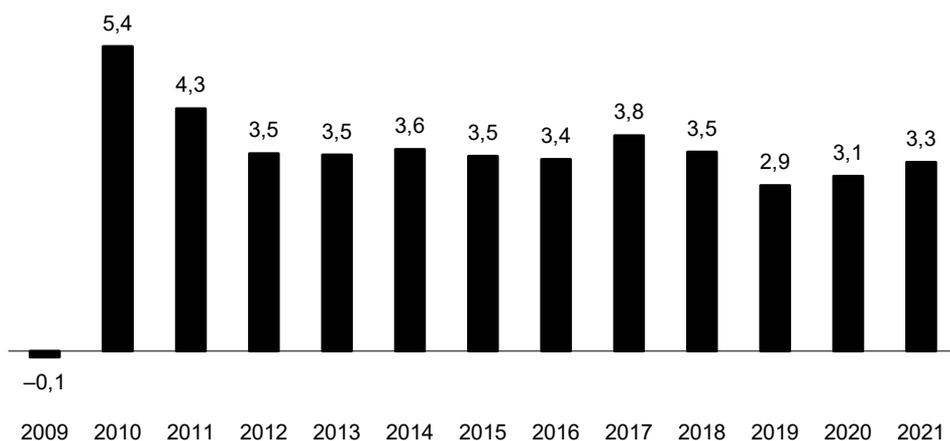
- les conditions financières accommodantes et les politiques budgétaires expansionnistes dans plusieurs pays et régions;
- un certain apaisement de l'incertitude commerciale, à la suite notamment de la signature de la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine et de l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM);
- une accélération de la croissance dans les économies émergentes, principalement en Inde.

La croissance de l'économie mondiale demeurera toutefois modérée. Elle sera limitée, entre autres, par la faiblesse de la productivité, l'épidémie de COVID-19 et les effets du vieillissement de la population sur le bassin de main-d'œuvre dans plusieurs pays.

GRAPHIQUE E.27

Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par région et par pays.

TABLEAU E.7

Perspectives économiques mondiales
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2019	2020	2021
Monde⁽²⁾	100,0	2,9	3,1	3,3
Économies avancées⁽²⁾	40,8	1,7	1,5	1,6
Québec	0,3	2,8	2,0	1,5
Canada	1,4	1,6	1,7	1,7
États-Unis	15,2	2,3	1,8	2,0
Zone euro	11,4	1,2	1,0	1,1
– Allemagne	3,2	0,6	0,8	1,1
– France	2,2	1,2	1,1	1,2
– Italie	1,8	0,2	0,4	0,6
Royaume-Uni	2,2	1,4	1,1	1,5
Japon	4,1	0,7	0,5	0,7
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	59,2	3,8	4,2	4,5
Chine	18,7	6,1	5,6	5,9
Inde ⁽³⁾	7,7	4,8	5,6	6,2

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2018.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance modérée des économies avancées

Après une hausse de 1,7 % en 2019, le PIB réel des économies avancées devrait croître de 1,5 % en 2020 et de 1,6 % en 2021. Il s'agit d'une évolution près du taux de croissance potentiel de ce groupe de pays.

— Les conditions financières toujours favorables en raison des politiques monétaires expansionnistes et les mesures budgétaires des gouvernements dans certaines économies soutiendront la demande intérieure.

Cependant, la croissance ralentira avec la modération de l'activité économique attendue aux États-Unis, ainsi qu'en zone euro et au Japon.

❑ Des tensions commerciales en 2019

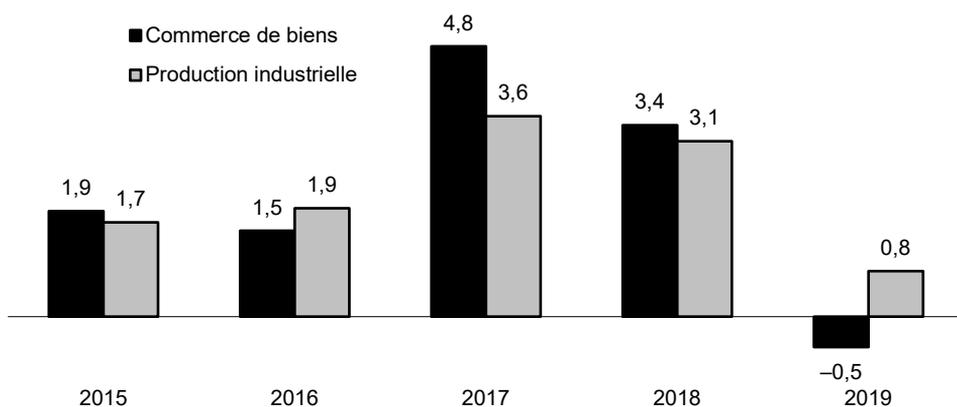
Les tensions commerciales entre certains grands pays ont contribué à une contraction des échanges commerciaux et à une modération de la croissance de la production industrielle à l'échelle mondiale en 2019.

— Le volume du commerce mondial de biens a diminué de 0,5 % au cumulatif des mois disponibles en 2019, comparativement à la même période en 2018. Ce recul est le premier depuis 2009 et il fait suite à une croissance de 3,4 % en 2018.

— La production industrielle s'est pour sa part modérée, affichant une augmentation de 0,8 % pour la même période (+3,1 % en 2018), la plus faible depuis 2009.

GRAPHIQUE E.28

Commerce de biens et production industrielle à l'échelle mondiale (variation en pourcentage, en termes réels)



Note : Pour 2019, il s'agit du cumulatif des onze premiers mois.

Sources : Bureau central du plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

□ Une accélération de la croissance des économies émergentes

Le PIB réel devrait progresser de 4,2 % en 2020 et de 4,5 % en 2021 dans les économies émergentes, après une hausse de 3,8 % en 2019, sous l'effet de l'atténuation des incertitudes sur le commerce et les investissements et de la reprise attendue en Inde.

— L'Inde a connu en 2019 sa plus faible croissance économique depuis 2008 en raison notamment d'un ralentissement de la demande intérieure. La croissance devrait toutefois s'accélérer, passant de 4,8 % en 2019 à 5,6 % en 2020 et à 6,2 % en 2021, soutenue par une politique budgétaire expansionniste et par les faibles prix du pétrole.

Les économies émergentes continueront d'afficher une croissance supérieure à celle des économies avancées. Elles seront toutefois vulnérables à un ralentissement plus marqué en Chine, au protectionnisme, aux sorties de capitaux et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

■ Poursuite du ralentissement modéré en Chine

La croissance économique en Chine s'est chiffrée à 6,1 % en 2019, un creux depuis près de trente ans, qui s'explique tant par les tensions commerciales que par un certain essoufflement de la demande intérieure. La hausse du PIB réel devrait ralentir à 5,6 % en 2020 et à 5,9 % en 2021.

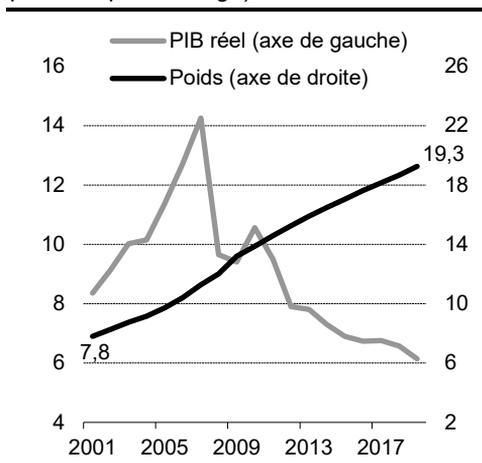
— Les répercussions de l'épidémie de COVID-19 auront une influence sur plusieurs secteurs de l'économie chinoise en 2020. En outre, le ralentissement structurel se poursuivra ces prochaines années. En effet, la Chine est aux prises avec un plafonnement de son bassin de main-d'œuvre et poursuit une transition vers une économie davantage tournée vers la demande intérieure tout en visant une réduction de son endettement.

Des mesures pour soutenir l'économie, notamment les investissements, ont toutefois été mises en place pour éviter un ralentissement prononcé.

GRAPHIQUE E.29

Croissance économique de la Chine et poids dans le PIB mondial

(PIB réel, variation en pourcentage et poids en pourcentage)

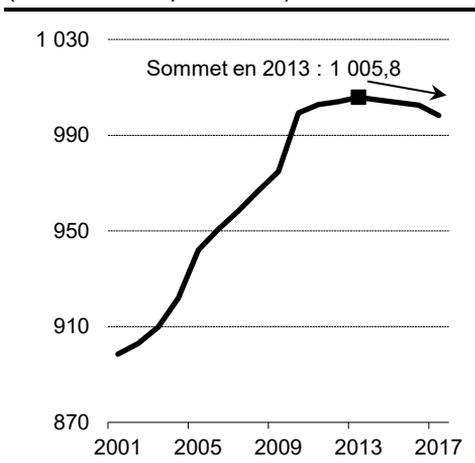


Source : Fonds monétaire international.

GRAPHIQUE E.30

Population âgée de 15 à 64 ans en Chine

(en millions de personnes)



Sources : Bloomberg, Reuters et Bureau national des statistiques de la Chine.

Première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine

Après plus de deux ans de guerre commerciale, le vice-premier ministre chinois Liu He et le président américain Donald Trump ont signé le 15 janvier 2020, à Washington, la première phase d'une entente commerciale. La signature de cet accord diminue l'incertitude à court terme et devrait appuyer la croissance économique mondiale.

Dans cet accord, les deux pays ont convenu de ne pas mettre en place de nouveaux obstacles au commerce. De plus :

- la Chine s'est engagée à importer, en 2020 et en 2021, 200 milliards de dollars de produits et services américains de plus que le niveau observé en 2017;
- les États-Unis, pour leur part, ont accepté de réduire de 15 % à 7,5 % les tarifs sur près du quart de leurs importations totales de biens chinois, soit sur environ 120 milliards de dollars.

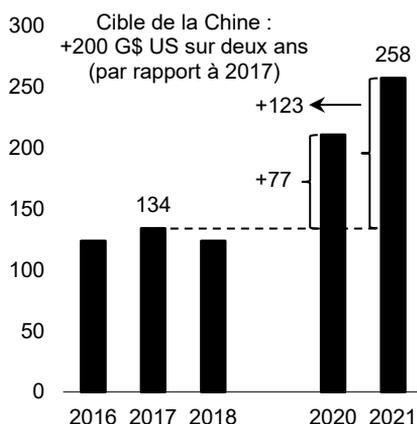
Par ailleurs, les États-Unis ont retiré la Chine de leur liste de pays qui manipulent leur devise, ce qui a contribué à l'appréciation de la devise chinoise.

Malgré cette première phase d'un accord, les tensions commerciales entre les deux pays ne sont pas complètement disparues. En effet, la majorité des tarifs américains visant les biens chinois demeurent en place et l'accord aborde peu les sujets plus épineux, tels que la protection de la propriété intellectuelle et le transfert des technologies.

- En outre, plusieurs analystes jugent ambitieuse la cible d'augmentation des importations de produits américains par la Chine.
- Si cet objectif est atteint, ces importations supplémentaires de la Chine se feront probablement au détriment d'autres pays, ce qui pourrait limiter les effets positifs pour l'économie mondiale.

Exportations américaines vers la Chine visées par l'accord

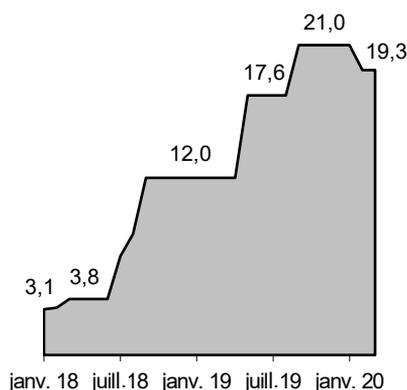
(en milliards de dollars américains, en termes nominaux)



Sources : Peterson Institute for International Economics et United States Trade Representative.

Tarifs moyens des États-Unis sur l'ensemble des importations de biens chinois

(en pourcentage)



Source : Peterson Institute for International Economics.

4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Un sentiment positif sur les marchés en début d'année assombri par les inquiétudes relatives au COVID-19

Des gains importants ont été observés sur les marchés financiers en 2019. En effet, certains développements positifs, notamment la conclusion de la première phase de l'accord commercial entre les États-Unis et la Chine ainsi que l'élection d'un gouvernement majoritaire au Royaume-Uni, ont soutenu les actifs plus risqués en fin d'année.

- Les marchés boursiers mondiaux ont ainsi enregistré des gains importants en 2019 et les indices nord-américains ont atteint des niveaux records.
- De leur côté, les taux obligataires ont également augmenté en fin d'année 2019 dans les principales économies avancées.

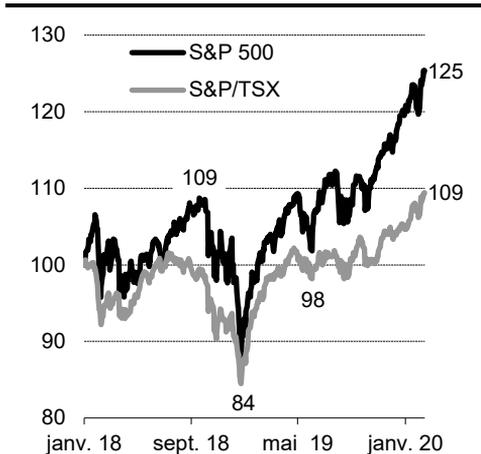
Toutefois, l'épidémie de COVID-19 en Chine et les préoccupations concernant ses répercussions potentielles sur la croissance économique mondiale ont entraîné des turbulences sur les marchés financiers internationaux.

- La demande pour les valeurs refuges a augmenté, ce qui s'est traduit par une baisse des taux obligataires dans les économies avancées et par une appréciation généralisée du dollar américain au détriment des autres devises.
- De plus, les prix du pétrole et des autres matières premières ont diminué de manière importante sous l'effet d'inquiétudes liées à l'épidémie.

GRAPHIQUE E.31

Évolution des marchés boursiers aux États-Unis et au Canada

(indices, 2 janvier 2018 = 100)

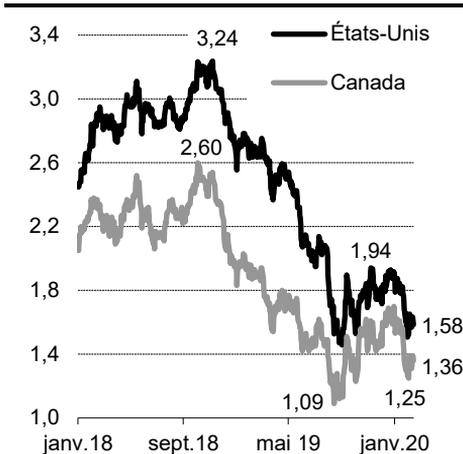


Note : La dernière donnée est celle du 14 février 2020.
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.32

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 14 février 2020.
Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

❑ La Réserve fédérale américaine devrait garder sa politique monétaire inchangée en 2020

En 2019, la Réserve fédérale américaine a procédé à trois baisses de son taux directeur, en raison notamment de l'incertitude concernant les politiques commerciales et de l'absence de pressions inflationnistes aux États-Unis.

Depuis la dernière réduction de taux en octobre 2019, les dirigeants de la Réserve fédérale américaine ont mentionné à de nombreuses reprises que la politique monétaire actuelle était appropriée et qu'une réévaluation significative des perspectives serait nécessaire pour justifier un ajustement du taux directeur.

— Dans ce contexte, le taux cible des fonds fédéraux devrait rester inchangé en 2020, dans la fourchette 1,50 %-1,75 %. Par la suite, une première hausse de 25 points de base est attendue au troisième trimestre de 2021.

❑ La Banque du Canada devrait garder le statu quo en 2020

En janvier, la Banque du Canada a mentionné que le ralentissement de l'économie canadienne à la fin de 2019 était lié en partie à des facteurs particuliers, tels que les conflits de travail et le mauvais temps. La croissance de l'économie canadienne devrait ainsi se redresser en première moitié d'année 2020.

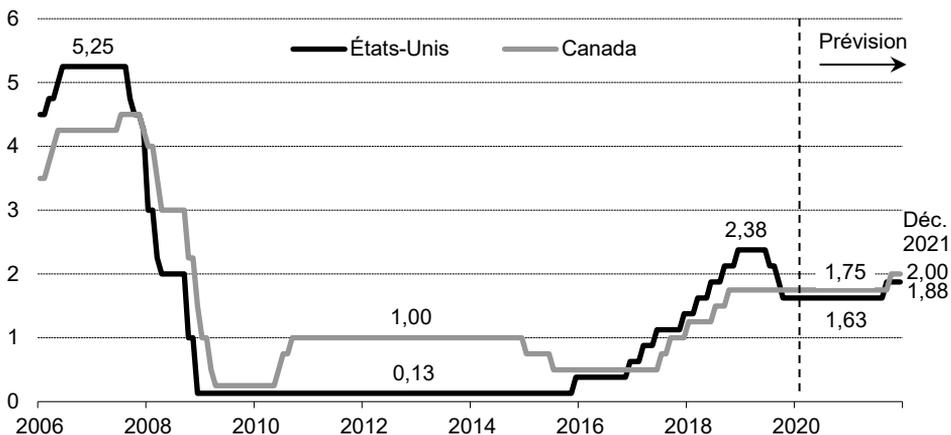
Dans un contexte où l'inflation canadienne se situe près de la cible de 2 %, la Banque du Canada devrait garder son taux directeur inchangé en 2020. Elle devrait procéder à une première hausse de taux vers la fin de l'année 2021.

— Toutefois, si le ralentissement économique au pays s'avérait plus sévère et plus persistant que prévu ou si l'incertitude économique s'accroissait, la Banque du Canada pourrait décider d'abaisser son taux directeur dans les prochains mois.

GRAPHIQUE E.33

Taux directeur aux États-Unis et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾ et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les taux obligataires devraient demeurer relativement faibles

Les taux obligataires sont restés faibles à l'échelle mondiale au cours des dernières années. Ils ont connu des hausses en fin d'année 2019 dans les principales économies avancées, alors que l'apaisement des tensions commerciales a soutenu l'appétit pour le risque sur les marchés financiers.

- Les taux obligataires ont toutefois diminué depuis le début de l'année 2020, sous l'effet notamment d'une demande accrue pour des valeurs refuges. En effet, des évènements, tels que les inquiétudes liées à l'épidémie de COVID-19 en Chine, sont venus perturber les marchés financiers.

Au cours des prochains trimestres, les taux obligataires devraient demeurer relativement faibles dans les économies avancées, en raison notamment des risques pesant sur les perspectives de croissance mondiale et des politiques monétaires qui resteront très accommodantes.

❑ Une évolution près des valeurs actuelles pour le dollar canadien

Le dollar canadien a dépassé la barre des 77,0 cents américains au début de janvier, porté entre autres par la baisse des incertitudes commerciales à l'échelle mondiale.

- Il s'est toutefois déprécié depuis, se situant autour de 75,5 cents américains à la mi-février alors que la hausse de l'aversion au risque a soutenu le dollar américain au détriment des autres devises. De plus, la baisse des prix du pétrole sur fond d'inquiétudes concernant la demande mondiale a pesé sur la devise canadienne.

Le dollar canadien devrait évoluer proche des valeurs actuelles au cours des prochains trimestres. L'amélioration des perspectives de croissance mondiale et la poursuite d'une expansion modérée au Canada pourraient néanmoins soutenir le dollar canadien.

- Ainsi, après s'être établi en moyenne à 75,6 cents américains en 2019, le dollar canadien devrait se situer à 76,8 cents américains en 2020 et à 77,8 cents américains en 2021.

TABLEAU E.8

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2019	2020	2021
Taux cible du financement à un jour	1,8 (1,8)	1,8 (1,8)	1,8 (2,0)
Bons du Trésor – 3 mois	1,7 (1,7)	1,7 (1,8)	1,9 (2,0)
Obligations – 10 ans	1,6 (1,6)	1,7 (1,8)	2,0 (2,1)
Dollar canadien (en cents américains)	75,6 (77,0)	76,8 (77,2)	77,8 (78,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,32 (1,30)	1,30 (1,30)	1,29 (1,27)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les prix du pétrole devraient rester relativement stables

Les prix du pétrole ont été volatils depuis la fin de 2019 en raison de nombreux facteurs divergents. Ainsi, le cours du pétrole Brent a atteint 69 \$ US le baril au début de janvier avant de reculer, pour s'établir sous les 60 \$ US en février.

— Les prix ont été sensibles à l'apaisement des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, à la montée des risques géopolitiques au Moyen-Orient ainsi qu'aux inquiétudes liées au COVID-19.

Les cours du pétrole resteront influencés par différents facteurs au cours des prochains trimestres, dont :

- l'accélération prévue de la croissance économique mondiale;
- la persistance d'une offre mondiale de pétrole relativement abondante en dépit des efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de ses partenaires pour réduire leur production.

Toutefois, une aggravation des risques géopolitiques, une extension de la réduction de la production de l'OPEP ainsi qu'une accélération de la croissance mondiale plus forte que prévu pourraient soutenir les prix au cours des prochains mois.

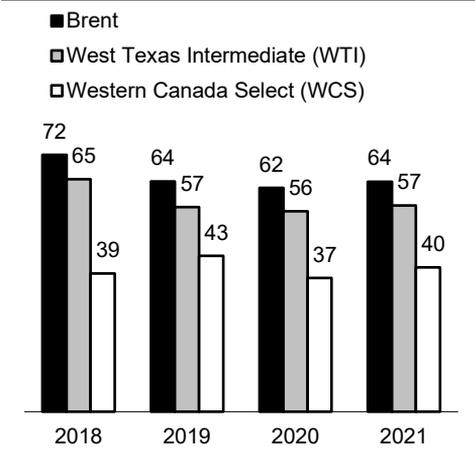
Par ailleurs, la mise en service de nouvelles installations de transport de pétrole au cours des prochaines années, dont l'extension de l'oléoduc Trans Mountain, pourrait permettre d'acheminer davantage de pétrole canadien vers différents marchés.

Malgré certaines fluctuations et des risques persistants, les prix du pétrole resteront, en 2020 et en 2021, près des niveaux observés en 2019.

GRAPHIQUE E.34

Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(en dollars américains le baril)

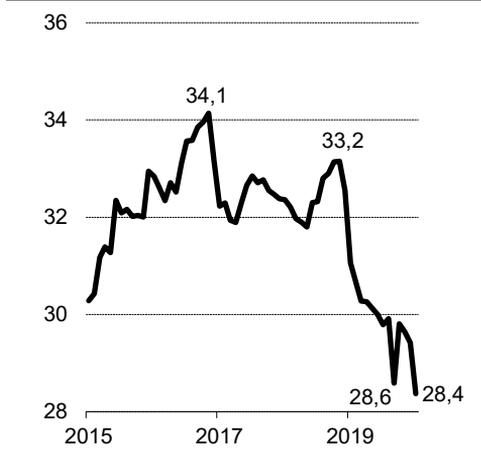


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.35

Production de pétrole des pays membres de l'OPEP

(en millions de barils par jour)



Source : Bloomberg.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer les prévisions. Les principales sources d'incertitude incluent :

- une aggravation de l'épidémie de COVID-19 ou sa transformation en pandémie qui pourrait entraîner un ralentissement marqué de l'économie chinoise et freiner la croissance mondiale;
- de nouvelles ententes commerciales qui pourraient faciliter les échanges internationaux et stimuler la croissance économique;
- une escalade des tensions commerciales, qui pourrait freiner davantage le commerce, l'investissement et l'activité économique à l'échelle mondiale;
 - Malgré l'accord entre les États-Unis et la Chine, plusieurs tarifs demeurent en place et plusieurs sujets épineux n'ont pas été abordés. Les négociations pour parvenir à une entente globale pourraient s'avérer ardues.
 - En outre, il existe des tensions entre les États-Unis et l'Union européenne. Les négociations entre ces deux régions, en vue de conclure un accord de libre-échange, pourraient s'avérer difficiles.
- des tensions en Europe. En effet, malgré la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 janvier 2020, un niveau élevé d'incertitude demeure quant à l'issue des négociations d'ici la fin de la période de transition le 31 décembre 2020;
- des politiques monétaires plus accommodantes dans les grandes économies, notamment au Canada et aux États-Unis;
- une marge de manœuvre limitée des banques centrales pour stimuler l'économie dans un contexte de taux d'intérêt déjà très faibles;
- des tensions géopolitiques;
- une évolution différente des prix des matières premières, notamment du pétrole.

Au Canada, l'amélioration du marché du logement pourrait s'avérer plus forte que prévu. En effet, compte tenu des faibles taux d'inoccupation, la demande de logements pourrait s'accroître davantage, ce qui ferait pression sur des prix déjà élevés. Cette hausse des prix pourrait accroître le recours à l'emprunt et accentuer les vulnérabilités des ménages.

Le Québec doit faire face au vieillissement de sa population. Ce changement démographique exerce des pressions sur le marché du travail. Dans le contexte où le taux de chômage atteint des creux historiques, la rareté de la main-d'œuvre pourrait limiter la croissance économique du Québec.

Le Québec pourrait enregistrer des gains de productivité plus importants que prévu découlant des initiatives mises en place par les gouvernements du Québec et du Canada.

☐ Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions économiques incorporent certains éléments d'incertitude, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux qui sont prévus.

■ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Effets des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif¹ structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se produit après un délai d'un trimestre.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable à la sienne. En 2016, les exportations vers l'Ontario représentaient plus de 58 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABLEAU E.9

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité⁽¹⁾ (trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,45
PIB réel ontarien	1	0,42

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

Section F

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire	F.3
1. La situation budgétaire du Québec.....	F.5
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	F.6
1.2 Les révisions détaillées en 2019-2020	F.12
1.2.1 Les initiatives ciblées en 2019-2020	F.20
1.3 Les perspectives budgétaires	F.24
1.3.1 Le cadre financier quinquennal	F.24
1.4 Des investissements importants en infrastructures publiques	F.29
2. Les prévisions de revenus et de dépenses.....	F.33
2.1 L'évolution des revenus	F.34
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	F.35
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	F.41
2.1.3 Les transferts fédéraux.....	F.42
2.2 L'évolution des dépenses	F.43
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	F.45
2.2.2 Le service de la dette	F.53
3. Les demandes du Québec à l'égard des transferts fédéraux.....	F.57
3.1 Pour un rehaussement de la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux	F.57
3.2 Un renforcement du programme de stabilisation fiscale	F.61
3.3 La péréquation	F.62
ANNEXE 1 : Les dépenses par portefeuille ministériel	F.67
ANNEXE 2 : Informations complémentaires.....	F.69

SOMMAIRE

Le budget 2020-2021 permet au gouvernement de préciser ses orientations budgétaires et d'annoncer de nouvelles initiatives au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Les orientations économiques et budgétaires du Québec comprennent :

- des actions pour assurer un leadership en environnement;
- des initiatives pour accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse;
- des mesures pour améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens;
- le maintien de l'équilibre budgétaire et la poursuite de la réduction de la dette;
- des investissements publics additionnels en infrastructures, notamment au bénéfice des secteurs de l'éducation, de la santé et des transports collectifs.

Le budget 2020-2021 comprend :

- des révisions positives dans le cadre financier depuis mars 2019;
- des investissements additionnels de 1,8 milliard de dollars en 2019-2020, de 2,6 milliards de dollars en 2020-2021 et de 3,5 milliards de dollars en 2021-2022 pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives;
- un excédent budgétaire de 1,9 milliard de dollars en 2019-2020 et l'équilibre budgétaire à compter de 2020-2021;
- en 2020-2021, une croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur de 4,5 %. Celle du portefeuille Santé et Services sociaux atteint 5,3 %.

De plus, le gouvernement du Québec réitère sa volonté que la TVQ soit perçue sur les ventes de biens meubles corporels provenant de l'étranger et entend travailler avec le gouvernement fédéral en vue de mettre en place une solution harmonisée.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

□ Le budget du Québec pour 2020-2021

En 2020-2021, les revenus du gouvernement du Québec s'établissent à 121,3 milliards de dollars. Ils permettent de financer :

- les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses pour les divers champs d'activité de l'État, qui s'établissent à 110,3 milliards de dollars;
- le service de la dette, qui s'élève à 8,3 milliards de dollars;
- les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, qui atteignent 2,7 milliards de dollars.

L'équilibre budgétaire est prévu en 2020-2021.

TABLEAU F.1

Budget du Québec – Mars 2020

(en millions de dollars)

	2020-2021
Revenus	
Revenus autonomes	95 603
<i>Variation en %</i>	3,0
Transferts fédéraux	25 692
<i>Variation en %</i>	2,4
Total des revenus	121 295
<i>Variation en %</i>	2,8
Dépenses	
Dépenses de portefeuilles	-110 300
<i>Variation en %</i>	5,1
Service de la dette	-8 266
<i>Variation en %</i>	5,4
Total des dépenses	-118 566
<i>Variation en %</i>	5,1
SURPLUS	2 729
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 729
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	—

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Depuis mars 2019, la croissance économique robuste a entraîné des révisions positives à compter de 2019-2020.

Les révisions favorables découlant de l'évolution de la situation économique et budgétaire totalisent 4,3 milliards de dollars en 2019-2020, 2,6 milliards de dollars en 2020-2021 et 3,3 milliards de dollars en 2021-2022.

Ces améliorations permettent au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de ses engagements, en investissant 1,8 milliard de dollars en 2019-2020, 2,6 milliards de dollars en 2020-2021 et 3,5 milliards de dollars en 2021-2022 dans les priorités des Québécois.

Par ailleurs, pour 2019-2020, les dépenses sont inférieures de 227 millions de dollars par rapport à mars 2019.

TABLEAU F.2

Révisions du cadre financier depuis mars 2019

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	—	—	—
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	1 454	1 989	2 267
– Autres revenus	763	360	69
Sous-total	2 217	2 348	2 336
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	–85	–253	–184
Transferts fédéraux	173	92	343
Dépenses de portefeuilles	880	–490	167
Service de la dette	1 151	872	662
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	–129	–45	–83
Utilisation de la provision pour éventualités	100	100	100
TOTAL DES AMÉLIORATIONS	4 307	2 624	3 341
INITIATIVES DE MARS 2020			
Assurer un leadership en environnement ⁽²⁾	–266	–322	–1 007
Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse ⁽³⁾	–388	–843	–971
Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens	–294	–582	–615
Sous-total	–947	–1 747	–2 594
INITIATIVES DE NOVEMBRE 2019	–857	–876	–872
TOTAL DES INITIATIVES	–1 804	–2 624	–3 466
AUTRES RÉVISIONS			
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	–603	—	—
Écart à résorber	—	—	125
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2020	1 900	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Ces initiatives comprennent les investissements dans le cadre du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui totalisent 6,2 G\$ sur six ans, ainsi que des mesures en lien avec la protection de l'environnement de 472,7 M\$. Le financement de ce plan est présenté à la page F.27.

(3) Les initiatives excluent des montants de 45,5 M\$ en 2019-2020, de 82,8 M\$ en 2020-2021 et de 104,7 M\$ en 2021-2022 puisqu'ils sont inclus dans la rubrique « Assurer un leadership en environnement ».

❑ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Les révisions liées à la situation économique et budgétaire s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 2,2 milliards de dollars en 2019-2020 et de 2,3 milliards de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022;
 - Les revenus fiscaux, qui comprennent, entre autres, l'impôt des particuliers et les impôts des sociétés, sont révisés à la hausse de 1,5 milliard de dollars en 2019-2020, de 2,0 milliards de dollars en 2020-2021 et de 2,3 milliards de dollars en 2021-2022 en raison notamment d'une économie plus forte que prévu.
 - Les autres revenus sont révisés à la hausse de 763 millions de dollars en 2019-2020, de 360 millions de dollars en 2020-2021 et de 69 millions de dollars en 2021-2022. Les révisions pour 2019-2020 s'expliquent notamment par les résultats plus élevés que prévu des enchères du marché du carbone et par les revenus plus élevés pour Capital ressources naturelles et énergie¹ en lien avec la vente des actions détenues dans Minerai de fer Québec.
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 85 millions de dollars en 2019-2020, de 253 millions de dollars en 2020-2021 et de 184 millions de dollars en 2021-2022, en raison notamment de la diminution des résultats d'Hydro-Québec liée au gel des tarifs en 2020-2021, de la baisse des prix de l'énergie sur les marchés à l'exportation ainsi que de la baisse du prix de l'aluminium;
- une hausse des revenus provenant des transferts fédéraux de 173 millions de dollars en 2019-2020, notamment attribuable au remboursement des dépenses reliées aux demandeurs d'asile. Les hausses de 92 millions de dollars en 2020-2021 et de 343 millions de dollars en 2021-2022 sont attribuables notamment à la mise en œuvre de projets d'infrastructures qui font l'objet d'une contribution fédérale dans le cadre, entre autres, de la bonification ponctuelle du Fonds de la taxe sur l'essence annoncée en 2019;
- une diminution des dépenses de portefeuilles de 880 millions de dollars en 2019-2020 représentant les disponibilités dégagées au cours de l'année et une augmentation de 490 millions de dollars en 2020-2021 provenant :
 - de la réévaluation du coût de certains programmes liée notamment à la demande de services en santé et en éducation,
 - de la mise en œuvre de projets d'infrastructures qui font l'objet d'une contribution fédérale;
- une baisse du service de la dette de 1,2 milliard de dollars en 2019-2020, de 872 millions de dollars en 2020-2021 et de 662 millions de dollars en 2021-2022, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) qui a été plus élevé que prévu en 2018-2019 et qui a un impact sur les années futures.

¹ À la suite de la sanction de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation (11 décembre 2019), le nom de Capital Mines Hydrocarbures est remplacé par Capital ressources naturelles et énergie.

❑ Les initiatives de mars 2020

La situation budgétaire favorable permet au gouvernement d'annoncer de nouvelles initiatives afin de poursuivre la mise en œuvre de ses engagements.

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements supplémentaires de 947 millions de dollars en 2019-2020, de 1,7 milliard de dollars en 2020-2021 et de 2,6 milliards de dollars en 2021-2022, afin :

- d'assurer un leadership en environnement;
- d'accroître le potentiel de l'économie et de créer de la richesse;
- d'améliorer les services et de répondre aux besoins des citoyens.

Ces investissements s'ajoutent à ceux annoncés dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019, soit 857 millions de dollars en 2019-2020, 876 millions de dollars en 2020-2021 et 872 millions de dollars en 2021-2022.

❑ Autres révisions

D'autres révisions découlent de la prise en compte :

- des pertes estimées sur investissement dans la CSeries de 603 millions de dollars en 2019-2020;
- d'un écart à résorber de 125 millions de dollars en 2021-2022. Cet écart sera géré pour être éliminé d'ici la préparation du budget 2021-2022.

Rappel des initiatives de novembre 2019

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019, le gouvernement a annoncé des investissements de 857 millions de dollars en 2019-2020, de 876 millions de dollars en 2020-2021 et de 872 millions de dollars en 2021-2022.

Le gouvernement a remis de l'argent dans le portefeuille des Québécois notamment par :

- la bonification complète de l'Allocation famille;
- l'abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants;
- la réduction de la tarification des stationnements des établissements de santé.

Le gouvernement a également mis en œuvre de nombreuses initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques.

Initiatives de novembre 2019

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	-332	-758	-717
Des initiatives ciblées pour répondre à des besoins spécifiques	-525	-119	-155
TOTAL	-857	-876	-872

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Révisions du cadre financier depuis novembre 2019

L'accélération de la croissance économique a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2019-2020 et les années suivantes par rapport aux données présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019.

- Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 2,1 milliards de dollars en 2019-2020, 1,6 milliard de dollars en 2020-2021 et 2,4 milliards de dollars en 2021-2022.

Les améliorations du cadre financier permettent au gouvernement de financer des initiatives qui totalisent 947 millions de dollars en 2019-2020, 1,7 milliard de dollars en 2020-2021 et 2,6 milliards de dollars en 2021-2022.

Révisions du cadre financier depuis novembre 2019

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2019	1 400	100	100
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	651	1 111	1 101
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	257	116	178
Transferts fédéraux	-339	359	610
Dépenses de portefeuilles	1 447	-244	152
Service de la dette	-104	197	204
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	38	9	24
Utilisation de la provision pour éventualités	100	100	100
TOTAL DES AMÉLIORATIONS	2 050	1 647	2 369
INITIATIVES DE MARS 2020			
Assurer un leadership en environnement ⁽²⁾	-266	-322	-1 007
Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse ⁽³⁾	-388	-843	-971
Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens	-294	-582	-615
TOTAL DES INITIATIVES	-947	-1 747	-2 594
AUTRES RÉVISIONS			
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-603	—	—
Écart à résorber	—	—	125
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2020	1 900	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Ces initiatives comprennent les investissements dans le cadre du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui totalisent 6,2 G\$ sur six ans, ainsi que des mesures en lien avec la protection de l'environnement de 472,7 M\$. Le financement de ce plan est présenté à la page F.27.

(3) Les initiatives excluent des montants de 45,5 M\$ en 2019-2020, de 82,8 M\$ en 2020-2021 et de 104,7 M\$ en 2021-2022 puisqu'ils sont inclus dans la rubrique « Assurer un leadership en environnement ».

1.2 Les révisions détaillées en 2019-2020

Les révisions du cadre financier depuis mars 2019 permettent de maintenir l'équilibre budgétaire.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du solde budgétaire de 4,3 milliards de dollars en 2019-2020. Cette amélioration permet de financer des initiatives ciblées et les pertes estimées sur investissement dans la CSeries, lesquelles totalisent 2,4 milliards de dollars.

Un excédent budgétaire de 1,9 milliard de dollars découle de ces révisions pour 2019-2020.

TABLEAU F.3

Révisions du cadre financier depuis mars 2019 (en millions de dollars)

	2019-2020				Mars 2020
	Mars 2019	Révisions			
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres	Total	
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	71 027	1 454	—	1 454	72 481
Autres revenus	14 909	763	—	763	15 672
Sous-total	85 936	2 217	—	2 217	88 153
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 778	-85	—	-85	4 693
Total	90 714	2 132	—	2 132	92 846
Transferts fédéraux	24 924	173	—	173	25 097
Revenus	115 638	2 305	—	2 305	117 943
Dépenses de portefeuilles	-104 038	880	-1 804	-924	-104 962
Service de la dette	-8 996	1 151	—	1 151	-7 845
Dépenses	-113 034	2 031	-1 804	227	-112 807
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	—	—	-603	-603	-603
Provision pour éventualités	-100	100	—	100	—
SURPLUS	2 504	4 436	-2 407	2 029	4 533
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 504	-129	—	-129	-2 633
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	—	4 307	-2 407	1 900	1 900

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2019-2020, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement affichent une révision positive de 2,2 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2019 et totalisent 88,2 milliards de dollars.

TABLEAU F.4

Révisions aux revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2019-2020
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2019	85 936
Revenus fiscaux	
Impôt des particuliers	1 004
Cotisations pour les services de santé	–3
Impôts des sociétés	196
Impôt foncier scolaire	3
Taxes à la consommation	254
Sous-total	1 454
Autres revenus	
Droits et permis	283
Revenus divers	480
Sous-total	763
Total des révisions	2 217
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2020	88 153

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2019-2020, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 1,0 milliard de dollars par rapport à la prévision de mars 2019.

— Cette révision s'explique par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière 2019-2020. Cela découle notamment d'une croissance des salaires et traitements de 5,9 %, qui est plus élevée de 2,7 points de pourcentage par rapport à ce qui était prévu en mars 2019.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 196 millions de dollars en 2019-2020 par rapport à la prévision de mars 2019. Cette révision provient essentiellement des rentrées fiscales qui ont été plus favorables que prévu depuis le début de l'année financière, et ce, malgré la révision à la baisse de 0,7 point de pourcentage de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2019.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 254 millions de dollars en 2019-2020. Cette révision, qui provient principalement de la taxe de vente du Québec, s'explique notamment par la croissance de la construction résidentielle, plus élevée que prévu de 5,6 points de pourcentage en 2019, et par la croissance plus élevée que prévu de la consommation des ménages² (0,1 point de pourcentage en 2019).

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 283 millions de dollars en 2019-2020, en raison notamment des revenus plus élevés que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec (marché du carbone).

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la hausse de 480 millions de dollars en 2019-2020, en raison notamment de revenus de placement plus élevés que prévu pour le Fonds des générations et de revenus plus élevés que prévu pour Capital ressources naturelles et énergie, en lien avec la vente des actions détenues dans Minerai de fer Québec.

² Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

❑ Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2019-2020, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 85 millions de dollars pour s'établir à 4,7 milliards de dollars.

Cette révision est notamment attribuable à une diminution des résultats d'Hydro-Québec liée à la révision à la baisse des ventes au Québec et des prix de l'énergie sur les marchés d'exportation.

TABLEAU F.5

Révisions aux revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2019-2020
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2019	4 778
Hydro-Québec	-250
Loto-Québec	91
Société des alcools du Québec	35
Investissement Québec	9
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	7
Autres ⁽²⁾	23
Total des révisions	-85
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2020	4 693

(1) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(2) Les autres revenus incorporent notamment la prévision des autres entreprises du gouvernement et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

❑ Transferts fédéraux

Pour l'année 2019-2020, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 25,1 milliards de dollars, soit 173 millions de dollars de plus que prévu au budget de mars 2019.

Cette révision à la hausse s'explique par une hausse des autres programmes de 442 millions de dollars qui est attribuable notamment à l'entente conclue avec le gouvernement fédéral en août 2019 relativement au remboursement des dépenses reliées aux demandeurs d'asile.

Par ailleurs, les transferts pour la santé et pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux ont été révisés à la baisse de 165 millions de dollars et de 104 millions de dollars respectivement en raison d'une hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite de ces transferts.

— La hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec s'explique par la hausse plus importante des salaires et traitements au Québec depuis le budget de mars 2019.

TABLEAU F.6

Révisions aux transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2019-2020
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2019	24 924
Péréquation	—
Transferts pour la santé	-165
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	-104
Autres programmes	442
Total des révisions	173
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2020	25 097

❑ Dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2019-2020, les dépenses de portefeuilles atteignent 105,0 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 924 millions de dollars par rapport aux prévisions de mars 2019.

TABLEAU F.7

Révisions aux dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2019-2020
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2019	104 038
Éducation et Enseignement supérieur	
Accroître le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (initiative de mars 2020)	50
Dépenses des établissements d'éducation et d'enseignement supérieur	141
Sous-total	191
Santé et Services sociaux	
Accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé (initiative de mars 2020)	200
Coût des médicaments et autres disponibilités dégagées en cours d'année	-256
Sous-total	-56
Autres portefeuilles	
Initiatives pour répondre à des besoins spécifiques (automne 2019)	525
Bonification complète de l'Allocation famille (automne 2019)	132
Abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants (automne 2019)	161
Autres initiatives de mars 2020	697
Réaménagement de disponibilités dégagées en cours d'année et autres révisions	-726
Sous-total	789
Total des révisions	924
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2020	104 962

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur ont augmenté de 191 millions de dollars en 2019-2020, en raison de la bonification du soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie et d'une hausse des dépenses des établissements d'éducation et d'enseignement supérieur.

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux ont été révisées à la baisse de 56 millions de dollars en 2019-2020. Des économies réalisées relativement au coût des médicaments ont permis de financer des investissements additionnels pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé.

Les dépenses des autres portefeuilles ont été révisées à la hausse de 789 millions de dollars en 2019-2020. Cette révision s'explique notamment par :

- des initiatives annoncées à l'automne 2019, lesquelles incluent des initiatives pour répondre à des besoins spécifiques, la bonification complète de l'Allocation famille et l'abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants;
- de nouvelles initiatives non récurrentes pour lutter contre les changements climatiques, créer de la richesse, améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens;
- le réaménagement de disponibilités dégagées en cours d'année, qui permet de financer une partie des nouvelles initiatives ciblées en 2019-2020.

Des dépenses moindres par rapport à mars 2019

Le gouvernement gère de manière responsable et efficace les dépenses.

Pour 2019-2020, les dépenses du gouvernement sont inférieures de 227 millions de dollars à la prévision établie il y un an au budget de mars 2019.

Les économies dégagées au service de la dette, jumelées aux disponibilités dégagées dans les dépenses de portefeuilles, ont notamment permis de mettre en œuvre des nouvelles initiatives totalisant :

- 857 millions de dollars lors du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre dernier;
- 947 millions de dollars au présent budget.

Gestion des dépenses en 2019-2020

(en millions de dollars)

	2019-2020
DÉPENSES – MARS 2019	-113 034
RÉVISIONS LIÉES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	
Dépenses de portefeuilles	
Révisions de novembre 2019 (page A.17 du Point de novembre 2019)	-567
Disponibilités de mars 2020 pour financer les nouvelles initiatives	1 447
Sous-total	880
Service de la dette	1 151
INITIATIVES	
Initiatives de novembre 2019	-857
Initiatives de mars 2020	-947
Sous-total	-1 804
Total des révisions aux dépenses	227
DÉPENSES – MARS 2020	-112 807

❑ Service de la dette

Pour l'année 2019-2020, le service de la dette est révisé à la baisse de 1,2 milliard de dollars. Il atteint 7,8 milliards de dollars.

- Les intérêts sur la dette directe sont inférieurs de 1 040 millions de dollars en raison de taux d'intérêt plus faibles que prévu et de l'amélioration de la situation budgétaire.
- La révision à la baisse de 111 millions de dollars des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs découle du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) qui a été plus élevé que prévu en 2018-2019. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

TABLEAU F.8

Révisions au service de la dette (en millions de dollars)

	2019-2020
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2019	8 996
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	-1 040
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	-111
Total des révisions	-1 151
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2020	7 845

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. Comme la prévision de ces revenus est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt, celle-ci peut être révisée à la hausse comme à la baisse.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

1.2.1 Les initiatives ciblées en 2019-2020

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement investit dès 2019-2020 des sommes additionnelles, en mettant principalement en œuvre des mesures ciblées et non récurrentes. Ces investissements sont possibles en raison des disponibilités dégagées au cours de l'année dans les dépenses.

Assurer un leadership en environnement

Le gouvernement entreprend des actions pour lutter contre les changements climatiques. Afin d'assurer un leadership en environnement dès 2019-2020, le gouvernement :

- transfère 150,0 millions de dollars à la Ville de Montréal pour des investissements liés aux infrastructures vertes pour la gestion des eaux dans l'entente-cadre Réflexe Montréal;
- investit 70,0 millions de dollars pour favoriser la mise en valeur et l'accessibilité des milieux naturels en renouvelant les ententes de financement des trames vertes et bleues avec la Communauté métropolitaine de Montréal et la Communauté métropolitaine de Québec et en soutenant les projets visant à améliorer l'offre de voies cyclables et leur accessibilité dans les autres régions;
- annonce 45,0 millions de dollars pour soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable;
- investit 0,5 million de dollars pour favoriser le développement de projets touristiques durables.

Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse

Afin d'accroître le potentiel de l'économie et de créer de la richesse, le gouvernement :

- accorde 140,0 millions de dollars pour rembourser en partie le déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à la charge de La Financière agricole du Québec;
- octroie 81,0 millions de dollars pour accroître la recherche clinique et la recherche en génomique en soutenant financièrement Génome Québec et l'Institut de recherches cliniques de Montréal;
- bonifie de 50,0 millions de dollars le financement accordé aux centres collégiaux de transfert de technologie, lesquels contribuent au développement économique de leurs régions respectives et du Québec en général;
- investit 47,3 millions de dollars dans le but de réviser le Programme de crédit de taxes foncières agricoles;
- octroie 44,5 millions de dollars pour mettre en œuvre la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025;

- prévoit 10,0 millions de dollars pour attirer des travailleurs étrangers qualifiés;
- accorde une subvention de 7,0 millions de dollars à la Ville de Québec pour le réaménagement de l'Espace de la Capitale-Nationale;
- prévoit 3,2 millions de dollars pour la reconstruction du dépôt pétrolier de la Coopérative de consommation de l'île d'Anticosti afin d'assurer l'approvisionnement énergétique de la population et des entreprises;
- accorde 2,6 millions de dollars pour stimuler l'ambition et l'innovation culturelles;
- consacre 2,0 millions de dollars pour mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec.

☐ Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens

Afin d'améliorer les services et de répondre aux besoins des citoyens dès 2019-2020, le gouvernement :

- consacre 200,0 millions de dollars pour accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé;
- accorde 58,0 millions de dollars pour soutenir la réalisation des unités de logements du programme AccèsLogis Québec annoncées antérieurement, mais qui n'ont pas encore été réalisées;
- soutient à la hauteur de 15,0 millions de dollars des projets d'infrastructures dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James en partenariat avec les communautés criées;
- investit 13,5 millions de dollars pour instaurer un programme de médiation gratuite en matière de petites créances et de médiation familiale pour les couples sans enfants, permettant ainsi d'améliorer l'accès aux services de justice pour les citoyens de l'ensemble du Québec;
- octroie 4,0 millions de dollars pour la construction d'un entrepôt nécessaire au soutien du parc de logements sociaux au Nunavik;
- transfère 3,0 millions de dollars à la Fondation Forces AVENIR pour bonifier les programmes de reconnaissance concernant les projets de science et d'applications technologiques.

☐ Renouvellement des conventions collectives

Le gouvernement prévoit 400,0 millions de dollars pour couvrir les impacts financiers des offres gouvernementales proposées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

TABLEAU F.9

Initiatives ciblées en 2019-2020

(en millions de dollars)

	2019-2020
Assurer un leadership en environnement	-265,5
– Bonifier l'entente-cadre Réflexe Montréal	-150,0
– Améliorer l'attractivité des milieux naturels	-70,0
– Soutenir la production et la distribution de gaz naturel renouvelable	-45,0
– Favoriser le développement de projets touristiques durables	-0,5
Accroître le potentiel de l'économie et créer de la richesse	-387,6
– Rembourser la part de La Financière agricole du Québec dans le déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	-140,0
– Accroître la recherche clinique et la recherche en génomique	-81,0
– Accroître le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie	-50,0
– Réviser le Programme de crédit de taxes foncières agricoles	-47,3
– Mettre en œuvre la Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025	-44,5
– Attirer des travailleurs étrangers qualifiés	-10,0
– Réaménager l'Espace de la Capitale-Nationale	-7,0
– Assurer l'approvisionnement énergétique de l'île d'Anticosti	-3,2
– Stimuler l'ambition et l'innovation culturelles	-2,6
– Mettre en œuvre la nouvelle vision internationale du Québec	-2,0
Améliorer les services et répondre aux besoins des citoyens	-293,5
– Accroître l'accessibilité et la qualité des services en santé	-200,0
– Soutenir la réalisation des unités de logements annoncées antérieurement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec	-58,0
– Soutenir le développement des infrastructures de la région d'Eeyou Istchee Baie-James	-15,0
– Instaurer un programme de médiation gratuite	-13,5
– Financer la construction d'un entrepôt au Nunavik	-4,0
– Bonifier les programmes de la Fondation Forces AVENIR	-3,0
Sous-total des initiatives de mars 2020	-946,6
Offres gouvernementales pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État	-400,0
TOTAL	-1 346,6

Des excédents budgétaires tributaires de la bonne performance de l'économie depuis trois ans

Des excédents de l'ordre de 2,8 milliards de dollars sont constatés annuellement depuis les cinq dernières années, soit de l'ordre de 2,5 % du budget annuel de l'État.

- Alors que, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, ils résultent principalement de dépenses inférieures à celles planifiées, les excédents constatés depuis trois ans sont principalement attribuables à la bonne performance de l'économie.

En effet, en 2015-2016 et en 2016-2017, des écarts de 2,1 milliards de dollars et de 1,6 milliard de dollars ont été constatés relativement aux dépenses. Pour ces deux années, l'écart associé aux revenus a été respectivement de –37 millions de dollars et de 318 millions de dollars.

Or, les excédents budgétaires depuis 2017-2018 découlent essentiellement de la révision des revenus de l'ordre de 3,2 milliards de dollars par année en moyenne, tributaire de la hausse des rentrées fiscales associées aux principales sources de revenus autonomes du gouvernement en lien avec la croissance économique soutenue.

- En 2018-2019, les améliorations ont permis l'élimination du recours à la réserve de stabilisation de 1,6 milliard de dollars prévu dans le budget de mars 2018.

La part récurrente des améliorations associée aux revenus, de l'ordre de 2,3 milliards de dollars, est réinvestie à compter de 2020-2021 dans le cadre du présent budget.

Écarts au solde budgétaire – De 2015-2016 à 2019-2020

(en millions de dollars)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020
Revenus ⁽¹⁾	–37	318	2 096	5 149	2 305
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾ et service de la dette	2 095	1 616	231	2 227	227
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	—	—	—	—	–603
Autres révisions affectant le solde budgétaire ⁽³⁾	133	427	295	–2 573	–29
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	2 191	2 361	2 622	4 803	1 900

Note : Les écarts au solde budgétaire représentent la différence entre la prévision du budget initial et les résultats des comptes publics. Pour l'année 2019-2020, les prévisions du budget 2019-2020 sont comparées à celles du budget 2020-2021.

- (1) Pour 2018-2019, la révision des revenus de 5,1 G\$ prend en compte une révision à la hausse des revenus consacrés au Fonds des générations de près de 1 G\$.
- (2) Les écarts aux dépenses tiennent compte de la mise en œuvre d'initiatives ciblées de 2 199 M\$ en 2017-2018, de 1 617 M\$ en 2018-2019 (initiatives totales de 1 661 M\$ desquelles sont soustraites celles de 44 M\$ aux revenus) et de 1 804 M\$ en 2019-2020.
- (3) Cela prend en compte les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, les provisions pour éventualités et l'élimination du recours à la réserve de stabilisation de 1 587 M\$ en 2018-2019.
- (4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.3 Les perspectives budgétaires

Cette partie présente les perspectives budgétaires du Québec pour les années 2019-2020 à 2024-2025.

— Le gouvernement prévoit l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier.

1.3.1 Le cadre financier quinquennal

Les revenus atteignent 121,3 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 2,8 %. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2021-2022.

Les dépenses s'élèvent à 118,6 milliards de dollars en 2020-2021, avec une croissance de 5,1 %. Celle-ci s'établira à 3,1 % en 2021-2022.

Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'établissent à 2,7 milliards de dollars en 2020-2021 et ils atteindront 3,0 milliards de dollars en 2021-2022.

Des gestes visant à résorber un écart de 125 millions de dollars en 2021-2022 et de 250 millions de dollars de 2022-2023 à 2024-2025 seront déterminés au cours des prochaines années.

— Dans l'éventualité où l'écart ne serait pas éliminé en totalité lors du dépôt du budget de chacune des années visées par un écart, la réserve de stabilisation serait utilisée pour atteindre l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

De 2008-2009 à 2013-2014, le poids des dépenses dans l'économie était supérieur à celui des revenus en raison des déficits réalisés. Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 26,0 %.

De 2014-2015 à 2020-2021, le poids des revenus supérieur à celui des dépenses est attribuable aux surplus budgétaires constatés et aux efforts de réduction de la dette par les versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

- En particulier, le poids des dépenses passera de 24,2 % du PIB en 2018-2019 à 24,8 % du PIB en 2020-2021. Cette hausse illustre les investissements du gouvernement, notamment en environnement, en santé et en éducation.
- Pour ce qui est des revenus, leur poids dans l'économie passera de 26,1 % en 2018-2019 à 25,3 % en 2020-2021, notamment en raison des mesures annoncées au cours des dernières années. Le gouvernement entend poursuivre les actions en ce sens afin de réduire le poids des revenus dans l'économie.

Pour les années suivantes, l'écart entre le poids des revenus et celui des dépenses en pourcentage du PIB se maintiendra à près de 1 point de pourcentage. Cet écart est essentiellement attribuable aux efforts de réduction de la dette.

Évolution de la part des revenus et des dépenses dans l'économie – De 2002-2003 à 2024-2025

(en pourcentage du PIB)

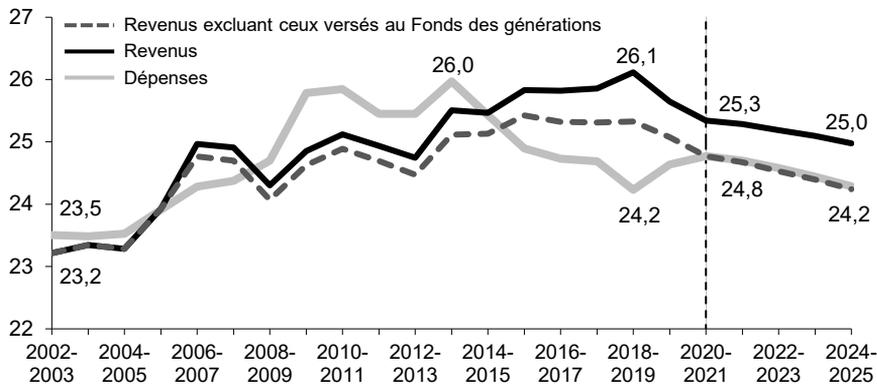


TABLEAU F.10

Cadre financier de 2019-2020 à 2024-2025

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	33 502	35 435	36 898	38 222	39 686	41 177	
Cotisations pour les services de santé	6 593	6 896	7 059	7 210	7 323	7 501	
Impôts des sociétés	8 712	8 530	8 862	9 025	9 259	9 503	
Impôt foncier scolaire	1 556	1 349	1 323	1 356	1 391	1 426	
Taxes à la consommation	22 118	22 961	23 702	24 351	25 142	25 894	
Droits et permis	4 512	4 643	4 546	4 653	4 756	4 877	
Revenus divers	11 160	10 975	11 354	11 742	12 099	12 493	
Entreprises du gouvernement	4 693	4 814	5 115	5 535	5 967	6 190	
Revenus autonomes	92 846	95 603	98 859	102 094	105 623	109 061	
<i>Variation en %</i>	<i>1,3</i>	<i>3,0</i>	<i>3,4</i>	<i>3,3</i>	<i>3,5</i>	<i>3,3</i>	<i>2,9</i>
Transferts fédéraux	25 097	25 692	26 293	26 529	26 598	26 808	
<i>Variation en %</i>	<i>8,6</i>	<i>2,4</i>	<i>2,3</i>	<i>0,9</i>	<i>0,3</i>	<i>0,8</i>	<i>2,5</i>
Total des revenus	117 943	121 295	125 152	128 623	132 221	135 869	
<i>Variation en %</i>	<i>2,8</i>	<i>2,8</i>	<i>3,2</i>	<i>2,8</i>	<i>2,8</i>	<i>2,8</i>	<i>2,9</i>
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-104 962	-110 300	-113 617	-116 837	-120 375	-123 664	
<i>Variation en %</i>	<i>7,4</i>	<i>5,1</i>	<i>3,0</i>	<i>2,8</i>	<i>3,0</i>	<i>2,7</i>	<i>4,0</i>
Service de la dette	-7 845	-8 266	-8 630	-8 683	-8 420	-8 460	
<i>Variation en %</i>	<i>-10,1</i>	<i>5,4</i>	<i>4,4</i>	<i>0,6</i>	<i>-3,0</i>	<i>0,5</i>	<i>-0,5</i>
Total des dépenses	-112 807	-118 566	-122 247	-125 520	-128 795	-132 124	
<i>Variation en %</i>	<i>6,0</i>	<i>5,1</i>	<i>3,1</i>	<i>2,7</i>	<i>2,6</i>	<i>2,6</i>	<i>3,7</i>
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-603	—	—	—	—	—	
Écart à résorber	—	—	125	250	250	250	
SURPLUS	4 533	2 729	3 030	3 353	3 676	3 995	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 633	-2 729	-3 030	-3 353	-3 676	-3 995	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	1 900	—	—	—	—	—	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2024-2025.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Financement du premier plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques

Le gouvernement déposera prochainement la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques. La Politique-cadre présentera la vision du Québec en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, l'atteinte de la cible de réduction d'émission de GES à l'horizon 2030 et l'adaptation aux changements climatiques, tout en contribuant au développement économique du Québec.

Au cours des six prochaines années, le gouvernement allouera 6,2 milliards de dollars à la lutte contre les changements climatiques. Ces montants sont prévus dans le cadre financier du gouvernement.

- Les revenus de 4,1 milliards de dollars du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC)¹, provenant principalement des revenus du marché du carbone, seront réinvestis en totalité dans des mesures de lutte contre les changements climatiques.
- Devant l'urgence d'agir, et reconnaissant la nécessité d'élargir son action en environnement, le gouvernement ajoute 2,1 milliards de dollars sous la forme de crédits budgétaires financés par des impôts et taxes généraux. Ces sommes seront consacrées :
 - au transport collectif (1,3 milliard de dollars)²;
 - à des initiatives mises en place par différents ministères (0,8 milliard de dollars).

Financement du plan de mise en œuvre de la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Revenus								
FECC ⁽¹⁾	—	192	795	754	770	788	817	4 116
Impôts et taxes généraux	116	73	146	291	433	509	538	2 105
Total des revenus	116	265	942	1 045	1 202	1 297	1 355	6 221
Dépenses								
FECC	—	-192	-795	-754	-770	-788	-817	-4 116
Transport collectif (FORT)	—	—	—	-150	-300	-400	-450	-1 300
Crédits budgétaires des ministères	-116	-73	-146	-141	-133	-109	-88	-805
Total des dépenses	-116	-265	-942	-1 045	-1 202	-1 297	-1 355	-6 221

(1) Il s'agit principalement des revenus provenant du marché du carbone, des revenus de placement du FECC et des revenus provenant du Fonds de leadership du gouvernement canadien.

- 1 Le projet de loi n°44 prévoit que le Fonds vert deviendra le Fonds d'électrification et de changements climatiques.
- 2 À cet égard, des crédits budgétaires seront accordés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de permettre un transfert des sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques vers le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est notamment responsable du financement des projets en matière de transport collectif.

☐ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2020, la réserve de stabilisation s'établira à 13,9 milliards de dollars.

TABLEAU F.11

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	4 803	—	11 977
2019-2020	11 977	1 900	—	13 877

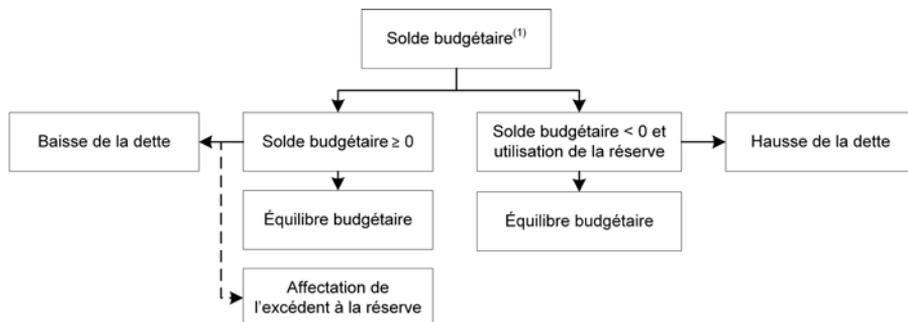
La réserve de stabilisation

La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un dépassement, c'est-à-dire un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La réserve agit comme un compteur, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires. En d'autres mots, la réserve de stabilisation n'est pas de l'argent en banque.

Ces excédents sont utilisés en cours d'année pour réduire la dette du gouvernement sur les marchés financiers.

Dans l'éventualité où le gouvernement utiliserait la réserve de stabilisation pour équilibrer le budget, la somme correspondant au dépassement devrait être empruntée, ce qui donnerait lieu à une augmentation de la dette, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



(1) Il s'agit du solde budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

1.4 Des investissements importants en infrastructures publiques

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 15,1 milliards de dollars sur dix ans du Plan québécois des infrastructures (PQI).

— Le PQI 2020-2030 est ainsi porté à 130,5 milliards de dollars, soit plus de 13 milliards de dollars par année en moyenne.

TABLEAU F.12

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (en milliards de dollars)

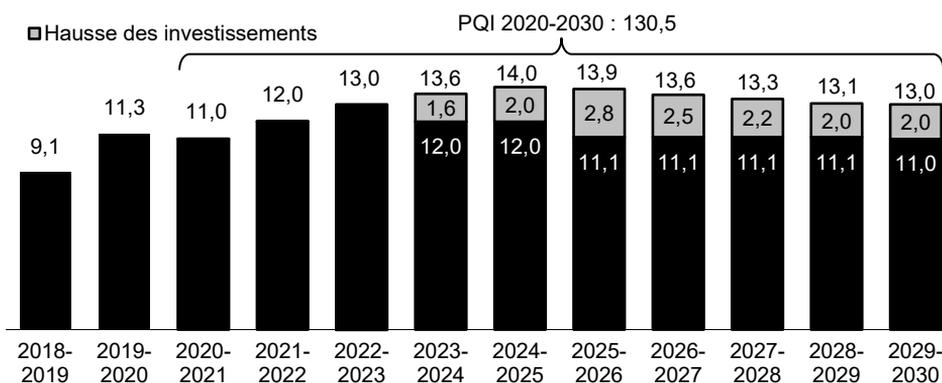
	2020-2030
Investissements au PQI 2019-2029	115,4
Hausse des investissements	15,1
INVESTISSEMENTS AU PQI 2020-2030	130,5

Le PQI 2020-2030 accorde des sommes considérables pour le transport collectif (13,6 milliards de dollars³) et met à l'étude plusieurs nouveaux projets majeurs pour le développement de réseaux structurants.

De plus, il prévoit des investissements importants en éducation et en enseignement supérieur (25,5 milliards de dollars, dont 19,2 milliards de dollars dans les écoles), en santé et services sociaux (20,5 milliards de dollars) ainsi que pour maintenir le réseau routier en bon état (26,8 milliards de dollars).

GRAPHIQUE F.1

Investissements annuels au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (en milliards de dollars)

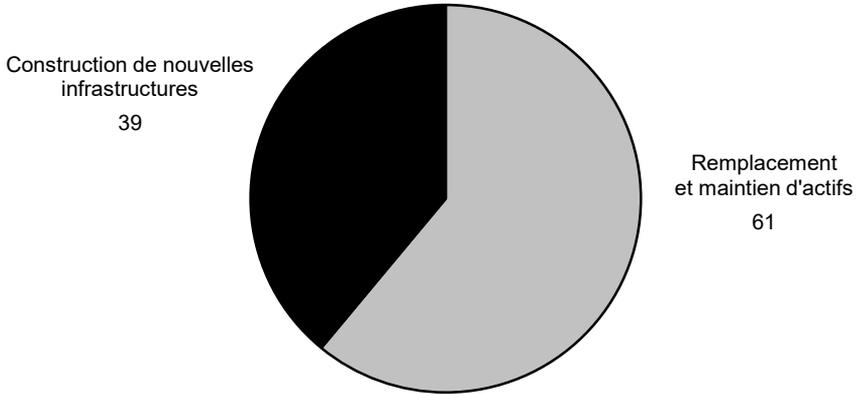


³ Les investissements en transport collectif totalisent 15,8 milliards de dollars en incluant la portion de l'enveloppe centrale allouée à ce secteur.

Les investissements du PQI 2020-2030 serviront principalement au remplacement et au maintien d'actifs, soit 61 %⁴. La construction de nouvelles infrastructures représente, quant à elle, 39 %.

GRAPHIQUE F.2

Plan québécois des infrastructures 2020-2030 par type d'investissement
(en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

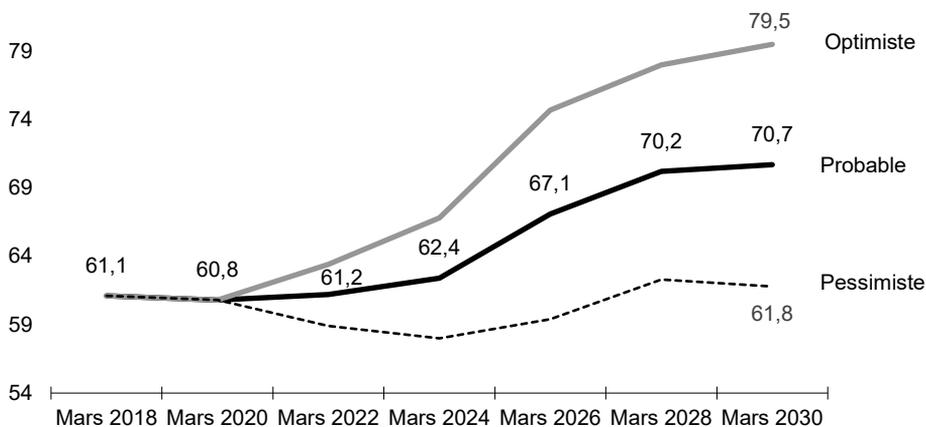
⁴ Excluant l'enveloppe centrale.

Considérant les investissements actuels prévus au PQI 2020-2030, dont une large part ira au maintien d'actifs, le gouvernement prévoit que la proportion des infrastructures en bon état ira en augmentant au cours des prochaines années.

— Il est estimé⁵ que la proportion des infrastructures en bon état augmentera de 60,8 % en mars 2020 à 70,7 % en mars 2030.

GRAPHIQUE F.3

Évolution anticipée de la proportion des infrastructures en bon état des organismes publics (en pourcentage)



Note : La proportion des infrastructures en bon état pourrait s'améliorer et atteindre un taux de 79,5 % en mars 2030 si les prochains PQI accordent une prépondérance à la réalisation des travaux de maintien ou encore ne pas dépasser un taux de 61,8 % si le taux de dégradation ou l'inflation du coût des travaux sont plus élevés que prévu.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

⁵ Ces estimations sont préliminaires. Elles ont été obtenues sur la base d'un premier modèle. Elles seront précisées et améliorées au cours des prochains PQI et pourraient varier dans le temps, notamment en fonction des choix d'investissement qui seront faits par les ministères et les organismes ainsi que par leur capacité à réaliser les travaux planifiés et par celle de l'industrie de la construction d'y répondre.

2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Cette section présente les perspectives budgétaires des revenus et des dépenses sur trois ans, de 2019-2020 à 2021-2022.

TABLEAU F.13

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	88 153	90 789	93 744	
<i>Variation en %</i>	2,4	3,0	3,3	2,9
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 693	4 814	5 115	
<i>Variation en %</i>	-15,4	2,6	6,3	-2,7
Transferts fédéraux	25 097	25 692	26 293	
<i>Variation en %</i>	8,6	2,4	2,3	4,4
Total des revenus	117 943	121 295	125 152	
<i>Variation en %</i>	2,8	2,8	3,2	2,9
Dépenses				
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	-104 962	-110 300	-113 617	
<i>Variation en %</i>	7,4	5,1	3,0	5,1
Service de la dette	-7 845	-8 266	-8 630	
<i>Variation en %</i>	-10,1	5,4	4,4	-0,4
Total des dépenses⁽²⁾	-112 807	-118 566	-122 247	
<i>Variation en %</i>	6,0	5,1	3,1	4,7
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-603	—	—	
Écart à résorber	—	—	125	
SURPLUS	4 533	2 729	3 030	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 633	-2 729	-3 030	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	1 900	—	—	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

(2) La croissance des dépenses de portefeuilles est passée de 5,0 % dans le budget 2019-2020 à 7,4 % dans le budget 2020-2021 en raison principalement de la diminution constatée du niveau de dépenses en 2018-2019.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus comprennent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux.

Les revenus totalisent 117,9 milliards de dollars en 2019-2020, soit 92,8 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 25,1 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

Les revenus s'établiront à 121,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 125,2 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente respectivement une croissance de 2,8 % et de 3,2 %.

TABLEAU F.14

Évolution des revenus (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	88 153	90 789	93 744	
<i>Variation en %</i>	2,4	3,0	3,3	2,9
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 693	4 814	5 115	
<i>Variation en %</i>	-15,4	2,6	6,3	-2,7
Sous-total	92 846	95 603	98 859	
<i>Variation en %</i>	1,3	3,0	3,4	2,6
Transferts fédéraux	25 097	25 692	26 293	
<i>Variation en %</i>	8,6	2,4	2,3	4,4
TOTAL	117 943	121 295	125 152	
<i>Variation en %</i>	2,8	2,8	3,2	2,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique au Québec et aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone, et les revenus divers, tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement atteindront 88,2 milliards de dollars en 2019-2020, 90,8 milliards de dollars en 2020-2021 et 93,7 milliards de dollars en 2021-2022. Ils progresseront de 2,4 %, de 3,0 % et de 3,3 % respectivement. Ces variations reflètent essentiellement la vigueur de l'activité économique prévue pour ces années et l'effet des mesures fiscales annoncées et mises en œuvre.

TABLEAU F.15

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux	72 481	75 171	77 844	
<i>Variation en %</i>	3,3	3,7	3,6	3,5
Autres revenus	15 672	15 618	15 900	
<i>Variation en %</i>	-1,5	-0,3	1,8	0,0
TOTAL	88 153	90 789	93 744	
<i>Variation en %</i>	2,4	3,0	3,3	2,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

□ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, affichera une croissance de 5,4 % en 2019-2020, de 5,8 % en 2020-2021 et de 4,1 % en 2021-2022, pour s'établir respectivement à 33,5 milliards de dollars, à 35,4 milliards de dollars et à 36,9 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, et prend en compte les paramètres du régime d'imposition des particuliers.
- Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.

TABLEAU F.16

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	33 502	35 435	36 898	
<i>Variation en %</i>	5,4	5,8	4,1	5,1
Cotisations pour les services de santé	6 593	6 896	7 059	
<i>Variation en %</i>	3,7	4,6	2,4	3,5
Impôts des sociétés	8 712	8 530	8 862	
<i>Variation en %</i>	-5,1	-2,1	3,9	-1,2
Impôt foncier scolaire	1 556	1 349	1 323	
<i>Variation en %</i>	-16,0	-13,3	-1,9	-10,6
Taxes à la consommation	22 118	22 961	23 702	
<i>Variation en %</i>	5,3	3,8	3,2	4,1
Sous-total	72 481	75 171	77 844	
<i>Variation en %</i>	3,3	3,7	3,6	3,5
Autres revenus				
Droits et permis	4 512	4 643	4 546	
<i>Variation en %</i>	3,5	2,9	-2,1	1,4
Revenus divers	11 160	10 975	11 354	
<i>Variation en %</i>	-3,4	-1,7	3,5	-0,6
Sous-total	15 672	15 618	15 900	
<i>Variation en %</i>	-1,5	-0,3	1,8	0,0
TOTAL	88 153	90 789	93 744	
<i>Variation en %</i>	2,4	3,0	3,3	2,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

Les cotisations pour les services de santé croîtront de 3,7 % en 2019-2020, de 4,6 % en 2020-2021 et de 2,4 % en 2021-2022, pour s'établir respectivement à 6,6 milliards de dollars, à 6,9 milliards de dollars et à 7,1 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 5,9 % en 2019, de 4,8 % en 2020 et de 3,7 % en 2021.
- Elle tient également compte de l'effet de la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour toutes les PME québécoises.

Les revenus provenant des impôts des sociétés diminueront de 5,1 % en 2019-2020 et de 2,1 % en 2020-2021, et augmenteront de 3,9 % en 2021-2022. Ils s'établiront à 8,7 milliards de dollars, à 8,5 milliards de dollars et à 8,9 milliards de dollars respectivement pour ces trois années financières.

- Cette évolution traduit la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 4,0 % en 2019, à 3,6 % en 2020 et à 3,5 % en 2021.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire diminueront de 16,0 % en 2019-2020, de 13,3 % en 2020-2021 et de 1,9 % en 2021-2022 pour s'établir à 1,6 milliard de dollars en 2019-2020 et à 1,3 milliard de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'effet de la réduction prévue des taux de taxation dans le cadre de la mise en place graduelle d'un taux unique de taxe scolaire.

Les revenus provenant des taxes à la consommation afficheront une croissance de 5,3 % en 2019-2020, de 3,8 % en 2020-2021 et de 3,2 % en 2021-2022, pour atteindre respectivement 22,1 milliards de dollars, 23,0 milliards de dollars et 23,7 milliards de dollars.

- Cette évolution traduit la croissance prévue de la consommation des ménages⁶ de 2,9 % en 2019 et de 3,3 % en 2020 et en 2021, soutenue notamment par la croissance des salaires et traitements.
- Elle traduit aussi la croissance de la construction résidentielle de 7,5 % en 2019, de 4,1 % en 2020 et de 3,0 % en 2021.

⁶ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

❑ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis augmenteront de 3,5 % en 2019-2020 et de 2,9 % en 2020-2021 et diminueront de 2,1 % en 2021-2022 pour atteindre respectivement 4,5 milliards de dollars, 4,6 milliards de dollars et 4,5 milliards de dollars.

— Cette évolution s'explique notamment par la croissance attendue des revenus du marché du carbone.

Les revenus divers diminueront de 3,4 % et de 1,7 % en 2019-2020 et en 2020-2021 et augmenteront de 3,5 % en 2021-2022, pour atteindre respectivement 11,2 milliards de dollars, 11,0 milliards de dollars et 11,4 milliards de dollars.

— Cette évolution provient principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

— Elle reflète également la décision du gouvernement de rendre gratuites les deux premières heures de stationnement dans les établissements de santé et de fixer un tarif journalier allant de 7 à 10 \$ selon la région.

❑ Une évolution conforme à celle de l'économie

La croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète généralement l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place par le gouvernement.

La croissance de ces revenus s'établit à 3,0 % en 2020-2021 et atteindra 3,3 % en 2021-2022.

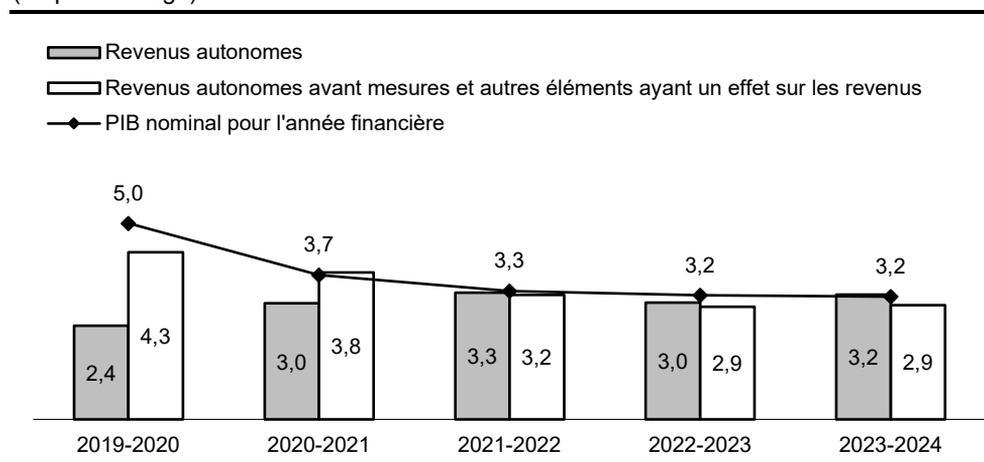
— La croissance résulte notamment des différentes initiatives mises en œuvre ces dernières années, dont l'uniformisation des taux de la taxe scolaire annoncée dans les budgets 2019-2020 et 2020-2021 ainsi que les mesures d'amortissement annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

— N'eût été ces mesures, la croissance des revenus autonomes s'établirait à 3,8 % en 2020-2021, ce qui représente une croissance comparable à celle de l'économie.

Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus évolue au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE F.4

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



Une croissance des revenus compatible avec celle de l'économie

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – 2019-2020 à 2023-2024 (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Revenus autonomes	92 846	95 603	98 859	102 094	105 623
<i>Variation en %</i>	<i>1,3</i>	<i>3,0</i>	<i>3,4</i>	<i>3,3</i>	<i>3,5</i>
Moins : Entreprises du gouvernement	4 693	4 814	5 115	5 535	5 967
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	88 153	90 789	93 744	96 559	99 656
<i>Variation en %</i>	<i>2,4</i>	<i>3,0</i>	<i>3,3</i>	<i>3,0</i>	<i>3,2</i>
Moins : Mesures et autres éléments ayant un effet sur l'évolution des revenus⁽¹⁾					
Budget 2020-2021	—	-183	-252	-266	-224
Mise à jour de l'automne 2019	—	-99	-75	-87	-90
Budget 2019-2020	-314	-381	-377	-374	-369
Mise à jour de l'automne 2018	-436	-581	-383	-270	-230
Mesures de relance – Août 2018	-83	-48	-21	—	—
Budget 2018-2019	-998	-1 104	-1 190	-1 219	-1 227
Budgets antérieurs et autres ⁽²⁾	-173	-403	-563	-661	-566
Sous-total	-2 004	-2 798	-2 861	-2 877	-2 706
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement avant mesures	90 157	93 587	96 605	99 436	102 362
<i>Variation en %</i>	<i>4,3</i>	<i>3,8</i>	<i>3,2</i>	<i>2,9</i>	<i>2,9</i>
<i>Croissance du PIB nominal en %</i>	<i>5,0</i>	<i>3,7</i>	<i>3,3</i>	<i>3,2</i>	<i>3,2</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sauf exception, les montants sont ceux qui ont été publiés dans les budgets et les mises à jour automnales.

(1) Il s'agit des principales mesures ayant un effet sur la croissance des revenus.

(2) Cette catégorie comprend notamment les mesures aux revenus des budgets et les mises à jour automnales publiées depuis l'automne 2014, les revenus du marché du carbone, l'abolition des restrictions sur les remboursements de taxe sur les intrants pour les grandes entreprises et les revenus de placement du Fonds des générations.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,7 milliards de dollars en 2019-2020, en baisse de 15,4 %, à 4,8 milliards de dollars en 2020-2021, en hausse de 2,6 %, et à 5,1 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 6,3 %.

- La décroissance de 15,4 % pour l'année 2019-2020 reflète notamment la diminution attendue des résultats d'Hydro-Québec, attribuable à la non-récurrence des gains liés à la cession partielle de la filiale TM4 par Hydro-Québec en 2018-2019, ainsi qu'à une baisse des exportations nettes d'électricité.
- La variation de 2,6 % en 2020-2021 reflète principalement l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la croissance prévue des exportations nettes d'électricité ainsi que de la demande au Québec, et ce, en tenant compte de l'impact du gel des tarifs.
- La variation de 6,3 % en 2021-2022 reflète principalement l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la croissance prévue de la demande au Québec.

Par ailleurs, la hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement inclut également l'impact positif relié à l'augmentation des ventes et de la productivité de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.

TABLEAU F.17

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec	2 175	2 275	2 500	
Loto-Québec	1 362	1 372	1 406	
Société des alcools du Québec	1 194	1 222	1 252	
Investissement Québec	148	131	137	
Société québécoise du cannabis ⁽²⁾	27	50	71	
Autres ⁽³⁾	-213	-236	-251	
TOTAL	4 693	4 814	5 115	
Variation en %	-15,4	2,6	6,3	-2,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

(3) Les autres revenus incorporent notamment la prévision des autres entreprises du gouvernement et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales. Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

— En 2020-2021, ils représenteront 21 % des revenus du gouvernement.

Les transferts fédéraux s'établiront à 25,1 milliards de dollars en 2019-2020, à 25,7 milliards de dollars en 2020-2021 et à 26,3 milliards de dollars en 2021-2022. Ils augmenteront légèrement de 2,4 % en 2020-2021 et de 2,3 % en 2021-2022, et ce, en raison principalement des transferts pour la santé.

La croissance des revenus de péréquation sera beaucoup moins importante en 2020-2021 et en 2021-2022 qu'en 2019-2020, faisant diminuer la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation de 66,2 % en 2019-2020 à 63,4 % en 2021-2022. Cette faible croissance s'explique par la performance économique remarquable du Québec par rapport à celle du reste du Canada.

TABLEAU F.18

Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 124	13 253	13 514	
<i>Variation en %</i>	11,9 ⁽²⁾	1,0	2,0	4,8
Transferts pour la santé	6 463	6 768	6 998	
<i>Variation en %</i>	2,5	4,7	3,4	3,5
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 516	1 581	1 600	
<i>Variation en %</i>	-5,0	4,3	1,2	0,1
Autres programmes	3 994	4 090	4 181	
<i>Variation en %</i>	14,6	2,4	2,2	6,2
TOTAL	25 097	25 692	26 293	
<i>Variation en %</i>	8,6	2,4	2,3	4,4

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

(2) L'enveloppe de péréquation croît en fonction du PIB nominal canadien. De plus, un accroissement a été observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces. La péréquation pour 2019-2020 repose sur des données relatives aux années 2015-2016 à 2017-2018.

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses s'établissent à 112,8 milliards de dollars en 2019-2020, soit 105,0 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles, et à 7,8 milliards de dollars pour le service de la dette.

Les dépenses s'établiront à 118,6 milliards de dollars en 2020-2021 et à 122,2 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente respectivement une croissance de 5,1 % et de 3,1 %.

- La diminution constatée du niveau de dépenses en 2018-2019 et la hausse du niveau de dépenses en 2019-2020 ont pour effet d'augmenter la croissance des dépenses de portefeuilles pour 2019-2020, celle-ci passant de 5,0 % au budget 2019-2020 à 7,4 % au budget 2020-2021.
- La croissance plus importante en 2020-2021 pour le service de la dette s'explique notamment par le faible niveau en 2019-2020, attribuable à des taux d'intérêt très bas.

TABLEAU F.19

Évolution des dépenses (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	104 962	110 300	113 617	
<i>Variation en %</i>	7,4	5,1	3,0	5,1
Service de la dette	7 845	8 266	8 630	
<i>Variation en %</i>	-10,1	5,4	4,4	-0,4
TOTAL	112 807	118 566	122 247	
<i>Variation en %</i>	6,0	5,1	3,1	4,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

Révision de la croissance des dépenses en 2019-2020

Le budget 2019-2020 a établi le niveau de dépenses à 108,0 milliards de dollars pour l'année 2018-2019 et à 113,0 milliards de dollars pour l'année 2019-2020.

- Cela représentait une croissance annuelle des dépenses de 4,7 %.

Les résultats publiés dans les *Comptes publics 2018-2019* à l'automne 2019 ont illustré que le niveau de dépenses 2018-2019 avait atteint 106,5 milliards de dollars.

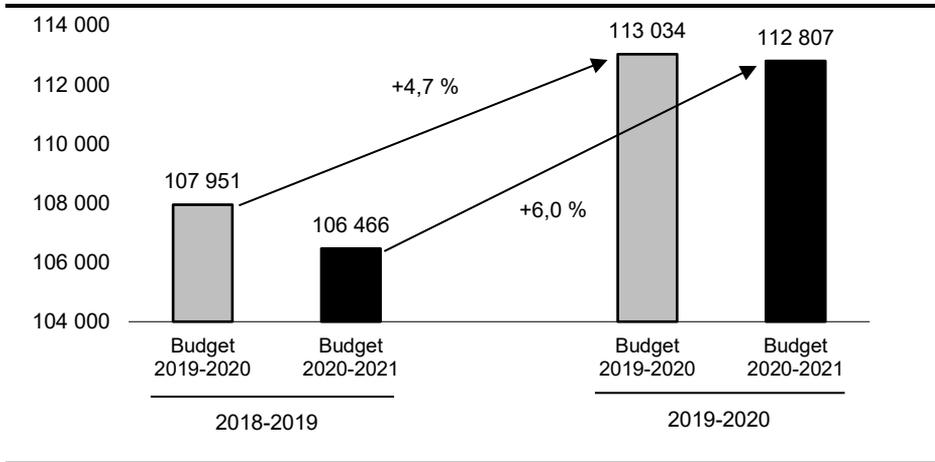
- Il s'agit d'une révision à la baisse de 1,5 milliard de dollars par rapport au budget de mars 2019.
- Cette révision à la baisse provient principalement d'un écart entre les dépenses planifiées et celles réalisées par les organismes et les fonds spéciaux. Les taux d'intérêt plus faibles que prévu ont aussi généré des économies¹.

Le budget 2020-2021 présente un niveau de dépenses inférieur de 227 millions de dollars par rapport à la cible fixée au budget précédent pour 2019-2020².

La croissance des dépenses de portefeuilles est passée de 5,0 % dans le budget 2019-2020 à 7,4 % dans le budget 2020-2021 en raison principalement de la diminution constatée du niveau de dépenses en 2018-2019.

Révision de la croissance des dépenses en 2019-2020

(en millions de dollars)



1 Pour de plus amples informations sur les révisions des dépenses en 2018-2019, se référer à la page D.9 du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2019.

2 Pour de plus amples informations sur les révisions des dépenses en 2019-2020, se référer à la page F.18 du présent document.

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Les dépenses de portefeuilles s'établiront à 105,0 milliards de dollars en 2019-2020, à 110,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 113,6 milliards de dollars en 2021-2022. La croissance atteint 7,4 %, 5,1 % et 3,0 % respectivement.

TABLEAU F.20

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021 ⁽¹⁾	2021-2022	TCAM ⁽²⁾
Éducation et Enseignement supérieur	24 627	25 734	26 672	
<i>Variation en %</i>	6,7	4,5	3,6	4,9
Santé et Services sociaux	45 377	47 760	49 780	
<i>Variation en %</i>	6,6	5,3	4,2	5,4
Autres portefeuilles ⁽³⁾	34 958	36 806	37 165	
<i>Variation en %</i>	8,9	5,3	1,0	5,0
TOTAL	104 962	110 300	113 617	
<i>Variation en %</i>	7,4	5,1	3,0	5,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La ventilation des dépenses en 2020-2021 pour l'ensemble des portefeuilles est présentée à l'annexe 1.

(2) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2021-2022.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

Les offres salariales du gouvernement aux représentants syndicaux des secteurs public et parapublic

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor a présenté, le 12 décembre 2019, les offres du gouvernement aux représentants syndicaux des secteurs public et parapublic dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

— Les ententes conclues avec la plupart des employés de l'État pour la période 2015-2020 viendront à échéance le 31 mars 2020.

Le gouvernement offre des paramètres salariaux de 7,00 % sur cinq ans, ce qui correspond à un ajout, à terme, de 2,9 milliards de dollars.

L'offre contient également le versement d'un montant forfaitaire de 1 000 \$ à toute personne salariée qui assurera une prestation de travail effective au 31 mars 2020 et qui aura atteint le maximum de son échelle salariale à cette date.

De plus, le gouvernement a proposé de créer trois forums de discussion pour lesquels des sommes additionnelles sont prévues. Ces forums porteront sur les priorités gouvernementales que sont :

- la réussite éducative;
- l'accessibilité aux soins pour la clientèle en hébergement de longue durée ou recevant des soins à domicile;
- la santé globale des personnes salariées.

L'ensemble de ces paramètres sont inclus dans le cadre financier du budget 2020-2021 et représentent une augmentation totale de 9,00 % sur cinq ans de la masse salariale.

Cadre financier de négociation

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total 3 ans	2023- 2024	2024- 2025	Total 5 ans
Paramètres salariaux	1,75 %	1,75 %	1,50 %	5,00 %	1,00 %	1,00 %	7,00 %
Forfaitaire	1 000 \$						
Forums de discussion ⁽¹⁾	Dédiés aux groupes prioritaires						
Mesures sectorielles	Mesures sectorielles à déterminer						
Impact sur la masse salariale	2,00 %	2,00 %	2,00 %	6,00 %	1,50 %	1,50 %	9,00 %

(1) Les forums seront composés de représentants patronaux et syndicaux et viseront notamment à discuter des mesures monétaires particulières pour les enseignants en début de carrière, pour les préposés aux bénéficiaires œuvrant dans les CHSLD et pour les auxiliaires aux services de santé et sociaux pour du soutien à domicile.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

❑ Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement (commissions scolaires⁷, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés et écoles gouvernementales). Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études et les programmes promouvant les activités de loisir et de sport.

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur s'établiront à 24,6 milliards de dollars en 2019-2020, à 25,7 milliards de dollars en 2020-2021, à 26,7 milliards de dollars en 2021-2022 et à 27,6 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 23 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles, soit le deuxième en importance.

— La croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est établie à 6,7 % en 2019-2020. Elle atteindra 4,5 % en 2020-2021, 3,6 % en 2021-2022 et 3,5 % en 2022-2023.

Sur quatre ans, soit de 2019-2020 à 2022-2023, la croissance annuelle du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur atteindra 4,6 % en moyenne.

— Le gouvernement du Québec respecte son objectif d'atteindre, sur l'horizon du cadre financier, un taux de croissance annuel moyen de 3,5 % en éducation.

TABLEAU F.21

Dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de programmes ⁽²⁾	21 207	22 196	23 143	24 123	
Autres dépenses ⁽³⁾	3 420	3 538	3 529	3 484	
TOTAL	24 627	25 734	26 672	27 607	
Variation en %	6,7	4,5	3,6	3,5	4,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(3) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

⁷ À la suite de la sanction de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, les commissions scolaires seront remplacées par des centres de services scolaires au cours de l'année financière 2020-2021, à l'exception des commissions scolaires crie et Kativik.

Impact financier des initiatives annoncées en éducation

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements additionnels qui totalisent 265 millions de dollars en 2020-2021 et 298 millions de dollars en 2021-2022 et en 2022-2023.

En 2020-2021, ces investissements totaliseront :

- 141 millions de dollars pour améliorer la réussite éducative des jeunes;
- 100 millions de dollars pour favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu;
- 20 millions de dollars pour promouvoir la pratique du loisir et du sport;
- 5 millions de dollars au Secrétariat à la condition féminine pour accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale.

Impact financier des initiatives en éducation

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer la réussite éducative des jeunes	—	-141	-169	-169	-169	-169	-817
Favoriser la diplomation à l'enseignement supérieur et le rapprochement des établissements avec leur milieu	-50	-100	-100	-100	-100	-100	-550
Promouvoir la pratique du loisir et du sport	—	-20	-20	-20	-20	-20	-99
Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale – Secrétariat à la condition féminine	—	-5	-9	-9	-9	-9	-41
TOTAL	-50	-265	-298	-298	-298	-298	-1 506

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels qu'Héma-Québec.

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 45,4 milliards de dollars en 2019-2020, à 47,8 milliards de dollars en 2020-2021, à 49,8 milliards de dollars en 2021-2022 et à 51,8 milliards de dollars en 2022-2023. Ces dépenses représentent environ 43 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles, soit le premier en importance.

— La croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 6,6 % en 2019-2020, 5,3 % en 2020-2021, 4,2 % en 2021-2022 et 4,1 % en 2022-2023.

Sur quatre ans, soit de 2019-2020 à 2022-2023, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 5,1 % en moyenne.

— Le gouvernement du Québec respecte son objectif d'atteindre, sur l'horizon du cadre financier, un taux de croissance annuel moyen de 4,1 % en santé.

TABLEAU F.22

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de programmes ⁽²⁾	40 625	42 787	44 678	46 657	
Autres dépenses ⁽³⁾	4 752	4 973	5 102	5 175	
TOTAL	45 377	47 760	49 780	51 832	
Variation en %	6,6	5,3	4,2	4,1	5,1

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2019-2020 à 2022-2023.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(3) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

Impact des initiatives annoncées en santé et services sociaux

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements additionnels totalisant 1,2 milliard de dollars en 2020-2021 et en 2021-2022 et de 1,1 milliard de dollars en 2022-2023 et les années suivantes. En 2020-2021, le gouvernement prévoit :

- 489 millions de dollars afin d'améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux;
- 311 millions de dollars pour bonifier les soins aux aînés;
- 190 millions de dollars afin de poursuivre la bonification des services pour les jeunes en difficulté;
- 220 millions de dollars pour accroître les services répondant à des besoins spécifiques, dont la bonification des soins et des services aux personnes handicapées et l'accroissement des initiatives en santé mentale;
- 27 millions de dollars pour accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale.

Une partie du financement nécessaire à leur mise en œuvre provient de la réallocation de dépenses en santé. En particulier, pour 2020-2021, un montant de :

- 313 millions de dollars provient d'économies découlant du Protocole d'accord conclu entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ);
- 487 millions de dollars provient essentiellement de la réallocation de dépenses non réalisées en santé, afin de mieux diriger les disponibilités dégagées vers les besoins de la population en matière de services de santé.

Impact financier des initiatives en santé et services sociaux

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Améliorer l'accès à la santé et aux services sociaux	-409	-489	-489	-585	-585	-585	-3 141
Bonifier les soins aux aînés	—	-311	-313	-200	-200	-200	-1 224
Poursuivre la bonification des services pour les jeunes en difficulté	—	-190	-190	-190	-190	-190	-950
Accroître les services pour des besoins spécifiques	—	-220	-220	-100	-101	-101	-741
Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale	—	-27	-27	-27	-27	-27	-134
Total des initiatives	-409	-1 236	-1 238	-1 102	-1 102	-1 102	-6 191
Financement disponible							
Protocole d'accord avec la FMSQ ^{(1),(2)}	209	313	428	585	—	—	1 536
Réallocation de dépenses en santé	—	487	372	102	687	687	2 334
Total du financement disponible	209	800	800	687	687	687	3 870
TOTAL	-200	-436	-438	-415	-415	-415	-2 321

(1) Une partie du financement nécessaire à la mise en œuvre des initiatives en santé et services sociaux provient des économies dégagées par l'entente conclue entre le gouvernement et la FMSQ. L'utilisation de ces sommes sera déterminée en fonction des décisions de l'Institut de la pertinence des actes médicaux. En plus des disponibilités inscrites à compter de 2019-2020, le Protocole d'accord prévoit des économies de 69 M\$ en 2018-2019, portant ainsi le total des économies dégagées à 1,6 G\$ jusqu'en 2022-2023.

(2) Le Protocole d'accord avec la FMSQ prend fin le 31 mars 2023 et il est prévu que la totalité des économies réalisées auront été réinvesties.

Dépenses de programmes et autres dépenses

Les dépenses de portefeuilles sont composées des dépenses de programmes, soit celles des ministères, ainsi que des autres dépenses, soit celles des entités financées par leurs revenus propres et les dépenses financées par le régime fiscal.

- La croissance des dépenses de programmes s'établira à 4,4 % en 2020-2021 et à 3,5 % en 2021-2022.

Évolution des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	82 532	86 191	89 226
<i>Variation en %</i>	8,0	4,4	3,5
Autres dépenses ⁽²⁾	22 430	24 109	24 391
<i>Variation en %</i>	5,0	7,5	1,2 ⁽³⁾
TOTAL	104 962	110 300	113 617
<i>Variation en %</i>	7,4	5,1	3,0

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

(3) La croissance des dépenses des « Autres portefeuilles » en 2021-2022 s'explique principalement par des réallocations de dépenses prévues en environnement pour la lutte contre les changements climatiques et la fin de certains programmes ou ententes avec le gouvernement fédéral.

Dépenses par mission

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation dans le budget permet de mieux comparer les prévisions aux résultats réels.

Les missions consacrées aux services publics sont :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

Dépenses par mission

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Santé et services sociaux ⁽¹⁾	44 124	46 562	48 520
Éducation et culture	25 517	26 989	27 939
Économie et environnement	16 205	16 683	16 988
Soutien aux personnes et aux familles	10 899	11 413	11 558
Gouverne et justice ⁽²⁾	8 217	8 653	8 612
TOTAL	104 962	110 300	113 617
Variation en %	7,4	5,1	3,0

(1) Les dépenses de la mission Santé et services sociaux sont inférieures à celles du portefeuille Santé et Services sociaux, principalement en raison du traitement différent des dépenses effectuées au bénéfice d'entités d'autres portefeuilles. En effet, ces dépenses sont éliminées dans les missions lors de l'établissement des dépenses par mission, alors qu'elles sont éliminées dans la rubrique distincte « Éliminations interporteuilles » lors de l'établissement des dépenses par portefeuille.

(2) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

De manière globale, le service de la dette s'établira à 7,8 milliards de dollars en 2019-2020, à 8,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 8,6 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente respectivement des variations de -10,1 %, de 5,4 % et de 4,4 %.

En 2019-2020, les intérêts sur la dette directe diminueront de 6,6 % en raison de taux d'intérêt moindres de même que du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

En 2020-2021 et en 2021-2022, ils augmenteront respectivement de 10,0 % et de 9,2 %, et ce, en raison principalement des besoins d'emprunts plus importants du gouvernement, en lien notamment avec les investissements en infrastructures publiques, et de l'évolution prévue des taux d'intérêt à long terme. Les intérêts sur la dette directe ont atteint un niveau très faible en 2019-2020 en raison notamment des taux d'intérêt très bas.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminueront, quant à eux, en raison de l'augmentation annuelle des revenus de placement du FARR qui sont déduits du service de la dette.

TABLEAU F.23

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	6 944	7 639	8 341
<i>Variation en %</i>	-6,6	10,0	9,2
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	901	627	289
TOTAL	7 845	8 266	8 630
<i>Variation en %</i>	-10,1	5,4	4,4

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. Comme la prévision de ces revenus est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt, celle-ci peut être révisée à la hausse comme à la baisse.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

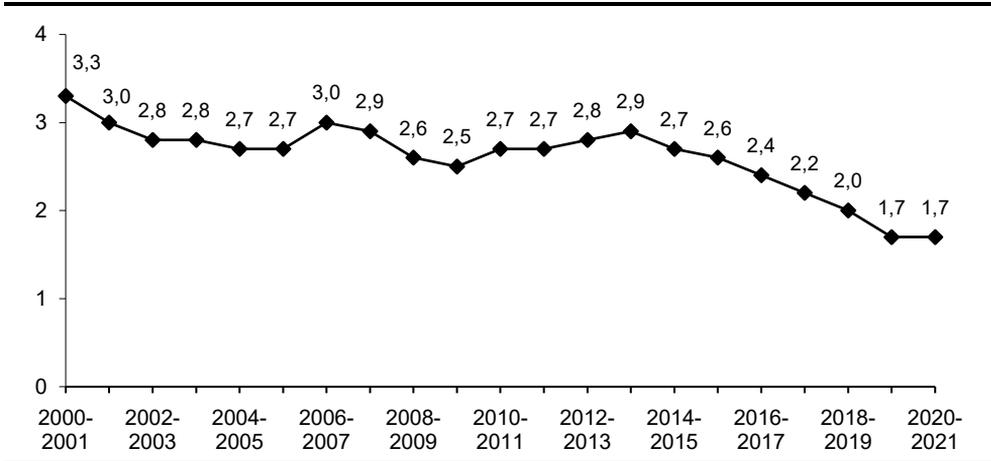
❑ Le poids du service de la dette par rapport à l'économie

Le poids du service de la dette par rapport à l'économie a diminué depuis 2013-2014. Il est passé de 2,9 % du PIB en 2013-2014 à 1,7 % du PIB en 2019-2020.

La diminution en 2018-2019 et en 2019-2020 est notamment due au remboursement de la dette de 10 milliards de dollars à partir du Fonds des générations.

GRAPHIQUE F.5

Service de la dette (en pourcentage du PIB)



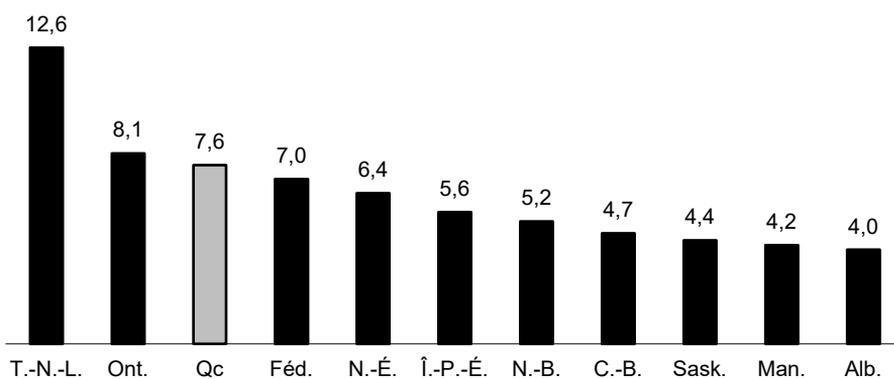
Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2018-2019, le service de la dette du Québec, en pourcentage des revenus, était l'un des plus élevés au Canada.

- Ce sont 8,7 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette en 2018-2019, soit 7,6 % des revenus ou 1 040 \$ par habitant.
- Le service de la dette représente la troisième plus importante dépense du gouvernement après la santé et l'éducation.
- Chaque dollar payé en intérêts est un dollar en moins pour le financement des services publics.

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2018-2019

(en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics des gouvernements.

3. LES DEMANDES DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

3.1 Pour un rehaussement de la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux

Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces en santé, en éducation postsecondaire et dans d'autres domaines sociaux par l'entremise principalement du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Le Québec demande le rehaussement de ces deux transferts de manière à ce que les provinces puissent avoir les moyens nécessaires pour assumer pleinement leurs responsabilités.

— L'enveloppe du TCS à l'échelle canadienne devrait correspondre à 25 % des dépenses en santé des provinces, alors que le TCPS devrait être ramené au niveau de 1994-1995 tenant compte de l'inflation.

En matière de soins de santé, particulièrement, le Québec s'attend à ce que le gouvernement fédéral priorise une hausse du TCS, et ce, avant la mise en œuvre d'autres initiatives.

Par ailleurs, si le gouvernement fédéral décidait de mettre en place un régime public d'assurance médicaments à l'échelle canadienne, le Québec demanderait un droit de retrait avec pleine compensation financière étant donné qu'un tel régime y est déjà en place, et ce, depuis 1997.

❑ Une hausse du TCS doit être priorisée

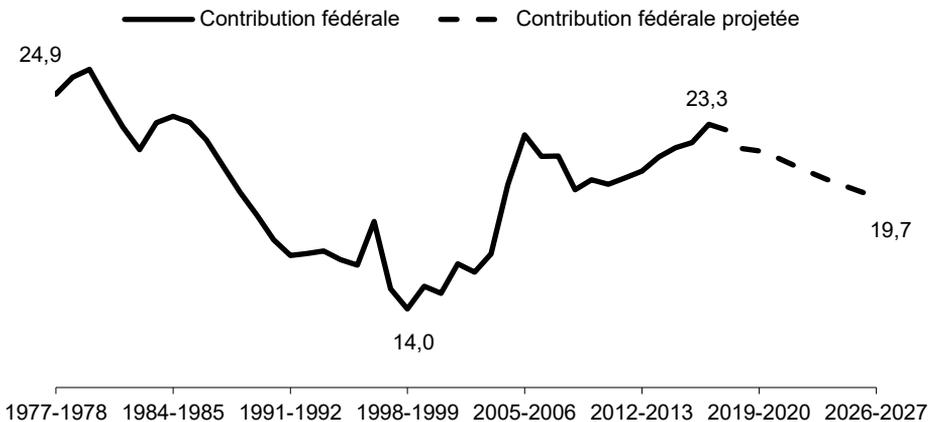
Depuis 2017-2018, le TCS croît au rythme du PIB nominal canadien⁸, alors qu'il augmentait auparavant de 6 % par année.

Il découle de cette indexation moindre que la contribution fédérale aux dépenses des provinces en santé ira en diminuant, et ce, dans le contexte où le vieillissement de la population accroît la pression sur celles-ci.

- Alors qu'elle s'établissait à environ 25 % à la fin des années 1970, la contribution fédérale aux dépenses des provinces en santé a atteint un creux à la fin des années 1990, pour ensuite remonter, après la signature de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur la santé de septembre 2004.
- D'ici 2026-2027, il est prévu que cette contribution aura diminué à 19,7 %, alors qu'elle s'élevait à 23,3 % en 2016-2017.

GRAPHIQUE F.6

Part du financement fédéral dans les dépenses en santé des provinces – De 1977-1978 à 2026-2027 (en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conference Board du Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

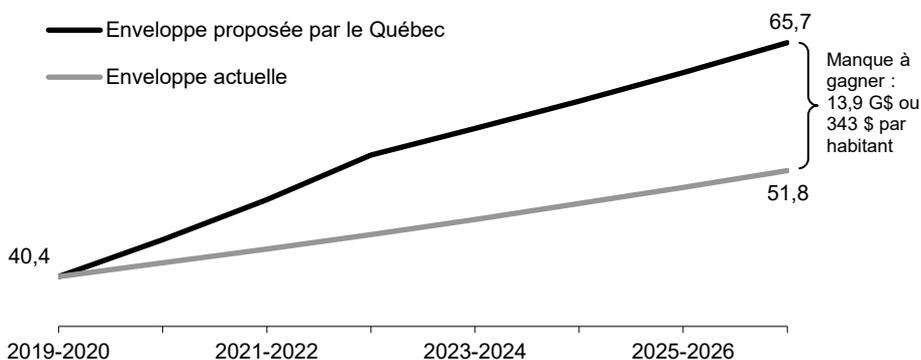
⁸ L'indexation est sujette à un plancher de 3 % par année.

À l'instar des autres provinces, le Québec demande un rehaussement du TCS afin qu'il corresponde à 25 % des dépenses des provinces en santé, comme cela était le cas à la fin des années 1970⁹.

- Le TCS pourrait être haussé graduellement d'ici 2022-2023 pour qu'il atteigne 25 % des dépenses en santé de l'ensemble des provinces et des territoires.
- Par la suite, cette part serait maintenue. Le TCS augmenterait ainsi au même rythme que les dépenses en santé des provinces et des territoires¹⁰.
- Une réponse favorable à cette demande entraînerait, à l'échelle canadienne, une contribution additionnelle au TCS de 2,5 milliards de dollars en 2020-2021 et de 13,9 milliards de dollars ou 343 \$ par habitant en 2026-2027.
 - Pour le Québec, cette hausse représenterait 557 millions de dollars en 2020-2021 et 3,0 milliards de dollars en 2026-2027.

GRAPHIQUE F.7

Retour graduel du Transfert canadien en matière de santé à un niveau représentant 25 % des dépenses en santé des provinces – De 2019-2020 à 2026-2027
(en milliards de dollars)



Note : L'enveloppe actuelle exclut les fonds ciblés. Si ces fonds étaient inclus, le financement additionnel nécessaire en 2026-2027 serait réduit de 13,9 G\$ à 12,7 G\$ à l'échelle canadienne.

Sources : Conference Board du Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

⁹ Lors de la rencontre du Conseil de la fédération de décembre 2019, les premiers ministres des provinces et des territoires ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter le financement du TCS selon un facteur de progression annuel de 5,2 %, conformément à l'analyse indépendante des pressions financières réalisée par le Conference Board du Canada en 2016.

¹⁰ En juillet 2018, le Conference Board du Canada estimait ce rythme de croissance annuel moyen à 5,1 %.

❑ Un rehaussement du TCPS à son niveau de 1994-1995

Le Québec investit de manière importante en éducation. Ces investissements constituent l'un des piliers pour accroître le potentiel économique du Québec.

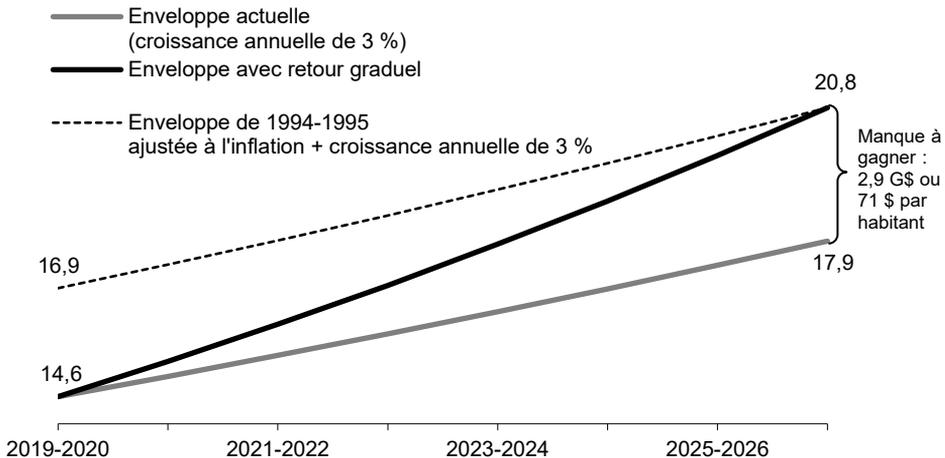
Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces en éducation postsecondaire et dans d'autres domaines sociaux par l'entremise du TCPS.

En 2020-2021, le TCPS, qui augmente de 3 % par année, s'établira à 15,0 milliards de dollars à l'échelle canadienne. Compte tenu de l'inflation, il s'agit d'un niveau inférieur à ce qui prévalait en 1994-1995, soit avant les réductions importantes du financement fédéral du milieu des années 1990.

- Le Québec demande au gouvernement fédéral une hausse de l'enveloppe du TCPS au niveau de 1994-1995 tenant compte de l'inflation. Le Québec propose que ce rattrapage graduel s'effectue d'ici 2026-2027.
- Une réponse favorable à cette demande entraînerait une hausse du TCPS à l'échelle canadienne de 323 millions de dollars en 2020-2021 et de 2,9 milliards de dollars ou 71 \$ par habitant en 2026-2027.
 - Pour le Québec, cette hausse représenterait 73 millions de dollars en 2020-2021 et 627 millions de dollars en 2026-2027.

GRAPHIQUE F.8

Retour graduel du Transfert canadien en matière de programmes sociaux au niveau de 1994-1995 tenant compte de l'inflation – De 2019-2020 à 2026-2027 (en milliards de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 Un renforcement du programme de stabilisation fiscale

Établi depuis 1967, le programme de stabilisation fiscale permet à une province d'être admissible à une compensation du gouvernement fédéral lorsqu'elle subit une baisse de revenus importante causée par la conjoncture économique¹¹.

Depuis 2015-2016, trois provinces ont obtenu des paiements en vertu de ce programme. Il s'agit de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ces trois provinces ont été durement affectées par la baisse importante du prix du pétrole survenue en 2014.

Le programme de stabilisation fiscale est sujet à des critères (par exemple, pour les revenus non liés aux ressources naturelles, une province doit subir une baisse de ces derniers d'au moins 5 % par rapport à l'année précédente).

Le Québec, à l'instar des autres provinces, est d'avis que ce programme n'est plus adapté à la réalité d'aujourd'hui et qu'il doit être revu.

En décembre 2019, à la suite du Conseil de la fédération qui s'est tenu à Toronto, les ministres des Finances des provinces ont demandé à leur homologue fédéral d'apporter les principales améliorations suivantes au programme de stabilisation fiscale :

- l'élimination du paiement maximal par habitant, qui est de 60 \$ par habitant depuis 1987-1988;
- la diminution du seuil d'admissibilité pour les revenus non liés aux ressources de 5 % à 3 % et de celui pour les revenus liés aux ressources naturelles de 50 % à 40 %;
- l'octroi de paiements rétroactifs sur la base de ces modifications pour les cinq dernières années, soit jusqu'en 2015-2016.

Il est toutefois primordial pour le Québec qu'une bonification du programme de stabilisation fiscale ne se fasse pas au détriment des autres transferts aux provinces.

¹¹ Comme la péréquation, le programme de stabilisation fiscale est financé par le gouvernement fédéral à même les revenus qu'il prélève à l'échelle du pays.

3.3 La péréquation

Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas toutes la même capacité à générer des revenus.

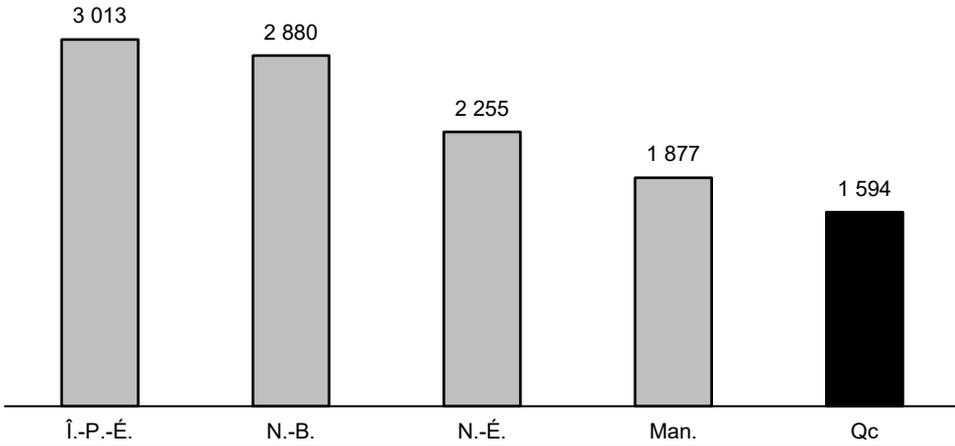
Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des dix provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalente à la moyenne des dix provinces pour assurer les services publics¹².

En 2020-2021, cinq provinces recevront de la péréquation, soit le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Québec est la province bénéficiaire qui reçoit le moins de péréquation par habitant (1 594 \$ par habitant).

GRAPHIQUE F.9

Paiements de péréquation des provinces – 2020-2021 (en dollars par habitant)



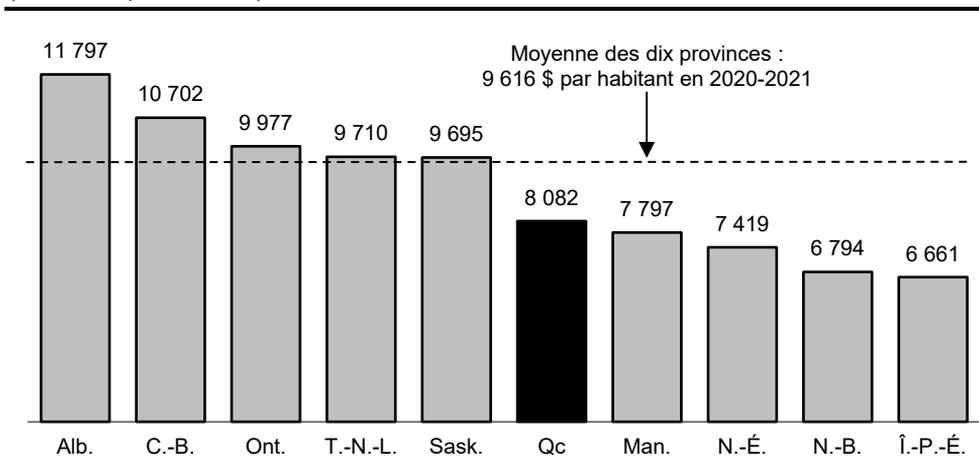
Source : Ministère des Finances du Canada.

¹² La capacité fiscale des provinces est évaluée à cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

Parmi les provinces bénéficiaires, le Québec est celle qui reçoit le moins de péréquation, car elle dispose de la capacité fiscale la plus élevée (8 082 \$ par habitant).

GRAPHIQUE F.10

Capacité fiscale des provinces – 2020-2021 (en dollars par habitant)



Note : Les paiements de péréquation pour 2020-2021 reposent sur des données relatives aux années 2016-2017 (25 %), 2017-2018 (25 %) et 2018-2019 (50 %). Les capacités fiscales des provinces tiennent compte de 50 % des revenus tirés des ressources naturelles.

Source : Ministère des Finances du Canada.

❑ Une baisse de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation

Le gouvernement du Québec est déterminé à accroître le potentiel économique du Québec pour un jour ne plus recevoir de péréquation.

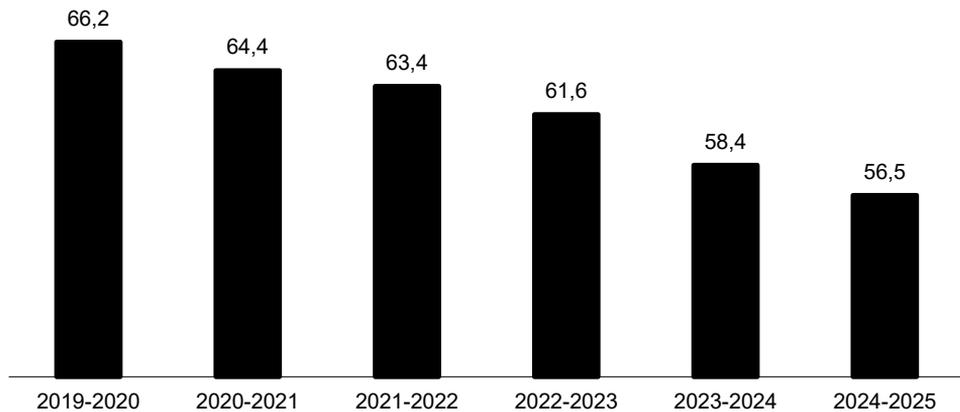
Il s'agit d'un grand objectif à long terme. D'ailleurs, les récentes actions du Québec en matière de développement économique portent déjà fruit.

En raison de la performance économique remarquable du Québec par rapport au reste du Canada, il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation diminuera au cours des années à venir.

— La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation à l'échelle canadienne devrait diminuer à 56,5 % en 2024-2025, comparativement à 66,2 % en 2019-2020.

GRAPHIQUE F.11

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2020-2021 sont basés sur les données relatives aux années 2016-2017 (25 %), 2017-2018 (25 %) et 2018-2019 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ **Traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec**

En novembre 2008, le gouvernement fédéral a modifié le programme de péréquation en transférant les dividendes versés au gouvernement ontarien par Hydro One, une société qui transporte et distribue de l'électricité, de l'assiette des ressources naturelles à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Or, cette décision du gouvernement fédéral n'est pas équitable, puisque les dividendes provenant des activités de transport et de distribution d'électricité versés au gouvernement du Québec par Hydro-Québec (28,7 % du dividende en 2018) ont été maintenus à l'assiette des ressources naturelles.

En 2018, le gouvernement fédéral a renouvelé le programme de péréquation jusqu'en 2023-2024 sans procéder au changement demandé par le Québec. Le Québec estime le manque à gagner annuel à environ 200 millions de dollars.

ANNEXE 1 : LES DÉPENSES PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

TABLEAU F.24

Dépenses par portefeuille – 2020-2021 (en millions de dollars)

	2020-2021	Variation en %
Affaires municipales et Habitation	3 078	-11,5 ⁽¹⁾
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 066	-14,7 ⁽²⁾
Assemblée nationale	138	—
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 858	14,3
Conseil exécutif	533	4,3
Culture et Communications	1 444	12,6
Économie et Innovation	2 759	-1,0 ⁽³⁾
Éducation et Enseignement supérieur	25 734	4,5
Énergie et Ressources naturelles	748	20,8
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 646	28,5
Famille	6 936	7,9
Finances	3 434	21,7
Forêts, Faune et Parcs	1 074	5,8
Immigration, Francisation et Intégration	581	43,5
Justice	1 274	4,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	110	2,8
Relations internationales et Francophonie	132	7,3
Santé et Services sociaux	47 760	5,3
Sécurité publique	2 122	-6,1 ⁽⁴⁾
Tourisme	399	5,8
Transports	5 370	-3,6 ⁽⁵⁾
Travail, Emploi et Solidarité sociale	5 304	0,4
Éliminations interportefeuilles ⁽⁶⁾	-4 200	s.o.
Sous-total	110 300	5,1
Service de la dette	8 266	5,4
TOTAL	118 566	5,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) La variation négative s'explique par les initiatives de 2019-2020 à la Ville de Montréal (150 M\$), AccèsLogis (58 M\$) et les ententes sur les trames vertes et bleues et soutien aux voies cyclables (70 M\$).
- (2) La variation négative s'explique principalement par une dépense de 140 M\$ en 2019-2020 pour le remboursement d'une partie du déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à la charge de La Financière agricole du Québec.
- (3) La variation négative s'explique principalement par l'investissement de 81 M\$ en 2019-2020 pour accroître la recherche clinique et la recherche en génomique.
- (4) La variation négative s'explique par des coûts liés aux inondations printanières de 2019.
- (5) La variation négative s'explique notamment par la subvention de 260 M\$ attribuée en 2019-2020 en vertu du Programme d'indemnisation des titulaires d'un permis de propriétaire de taxis.
- (6) Les éliminations interportefeuilles résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

ANNEXE 2 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage vers des documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Web du Ministère, dont :

- les *Statistiques budgétaires du Québec*, qui présentent entre autres les revenus et les dépenses du gouvernement sur une base historique;
- le *Budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- le cadre financier selon l'organisation financière du gouvernement;
- de l'information additionnelle sur les revenus autonomes et les dépenses de portefeuilles;
- les marges de prudence, les analyses de sensibilité et les principaux risques à la situation financière du Québec;
- les entités incluses dans le périmètre comptable, classées par portefeuille;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du budget 2020-2021 :

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021/fr/index.asp

Section G

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire	G.3
1. La dette du Québec.....	G.5
1.1 Les différents concepts de dette	G.5
1.2 La dette brute	G.7
1.3 La dette nette	G.12
1.4 La dette représentant les déficits cumulés	G.14
1.5 L'atteinte des cibles de réduction de la dette	G.17
1.6 La poursuite de la réduction de la dette : une réflexion à amorcer	G.25
2. Le financement.....	G.31
2.1 Le programme de financement.....	G.31
2.2 La stratégie de gestion de la dette.....	G.35
2.3 Le rendement des titres du Québec	G.37
3. Les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.....	G.39
3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite	G.39
4. Les cotes de crédit.....	G.45
4.1 Les cotes de crédit du Québec	G.45
4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	G.48

SOMMAIRE

□ La dette du Québec

Au 31 mars 2020, la dette brute s'établira à 197,7 milliards de dollars, soit 43,0 % du PIB. L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB est atteint.

— Cet objectif a été atteint six ans plus tôt que prévu.

L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB devrait être atteint, quant à lui, au 31 mars 2023, soit trois ans plus tôt que prévu.

Des bénéfices tangibles sont liés à la réduction de la dette.

— Les intérêts à payer sur la dette sont moindres, ce qui libère des ressources pour le financement des services publics. Cela assure un financement stable aux principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation.

— Le Québec peut investir de manière importante dans les infrastructures publiques sans alourdir son endettement. Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 s'établit à 130,5 milliards de dollars.

— Le poids de la dette du Québec se situe à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la dernière récession, ce qui le positionne favorablement pour faire face à un potentiel ralentissement de l'économie.

— En novembre 2019, l'agence de notation DBRS Morningstar a annoncé l'augmentation de la cote de crédit du Québec, ce qui permet à la province de bénéficier de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

□ Les objectifs de réduction de la dette

Le gouvernement entend définir de nouvelles orientations en matière de réduction de la dette dans le contexte de l'atteinte des cibles de réduction de la dette en 2023. Une réflexion est amorcée à cet égard.

En effet, le temps est venu de s'interroger sur :

— la nécessité de poursuivre les efforts de réduction de la dette;

— la détermination d'une nouvelle cible et d'un nouvel indicateur, le cas échéant;

— le rythme pour atteindre cette nouvelle cible.

Le fait que le Québec demeure relativement endetté par rapport à la moyenne des provinces canadiennes devra être pris en compte dans cette réflexion, car il importe de ne pas laisser ce lourd héritage aux générations à venir.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif¹.

TABLEAU G.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2019	2020	2021
DETTE BRUTE⁽¹⁾	199 098	197 685	202 185
<i>En % du PIB</i>	45,3	43,0	42,2
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-26 540	-26 027	-29 560
DETTE NETTE	172 558	171 658	172 625
<i>En % du PIB</i>	39,3	37,3	36,1
Moins : Actifs non financiers	-72 110	-75 743	-79 439
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS	100 448	95 915	93 186
<i>En % du PIB</i>	22,9	20,9	19,5

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs) en sont soustraits.

¹ Comme annoncé dans la mise à jour économique et financière de novembre 2019, le gouvernement entend, aux fins du suivi de cet objectif, utiliser la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation. Ainsi, des modifications de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront nécessaires.

❑ Les déficits cumulés représentent un peu moins que la moitié de la dette brute

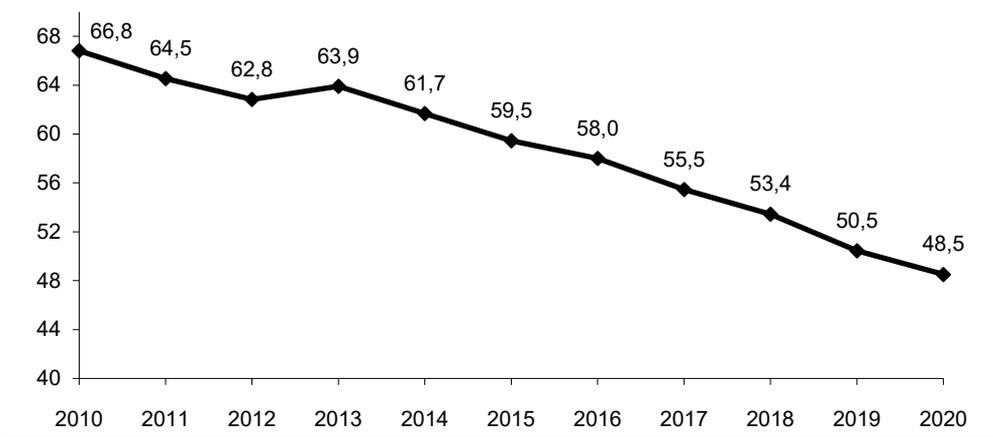
Au 31 mars 2020, les déficits cumulés représenteront un peu moins que la moitié de la dette brute, soit 48,5 %. Cette part est en diminution en raison du maintien de l'équilibre budgétaire.

La dette brute est de plus en plus associée à des actifs, c'est-à-dire à des infrastructures publiques et à des investissements dans les entreprises du gouvernement.

GRAPHIQUE G.1

Part des déficits cumulés dans la dette brute au 31 mars

(en pourcentage)



1.2 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2020, la dette brute s'établira à 197,7 milliards de dollars, soit 43,0 % du PIB. Une réduction graduelle et continue du poids de la dette brute est prévue d'ici 2024-2025. Le ratio de la dette brute au PIB devrait s'établir à 39,5 % au 31 mars 2025.

Par ailleurs, au 31 mars 2025, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État seront supérieures au passif du gouvernement à cet égard.

— Ainsi, en ce qui concerne les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, le gouvernement sera en position d'actif net.

— Au cours des années à venir, le gouvernement pourra utiliser l'actif du FARR pour payer les prestations de retraite de ses employés.

TABLEAU G.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette directe consolidée	189 029	192 025	201 973	212 508	222 753	234 259	244 222
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	18 362	14 586	11 867	8 694	5 268	1 094	-3 487
Moins : Fonds des générations	-8 293	-8 926	-11 655	-14 685	-18 038	-21 714	-25 709
DETTE BRUTE	199 098	197 685	202 185	206 517	209 983	213 639	215 026
<i>En % du PIB</i>	<i>45,3</i>	<i>43,0</i>	<i>42,2</i>	<i>41,7</i>	<i>41,1</i>	<i>40,5</i>	<i>39,5</i>

(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

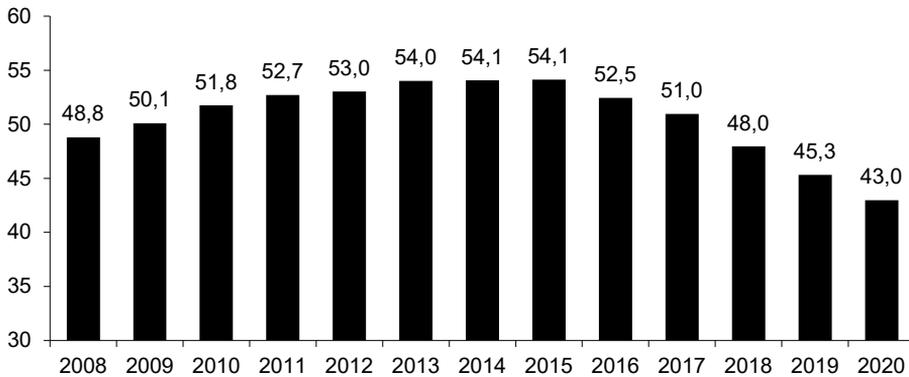
❑ La dette à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la dernière récession

Au 31 mars 2008, soit avant la récession de 2008-2009, le poids de la dette brute s'établissait à 48,8 % du PIB. Au 31 mars 2020, il se situera à 43,0 % du PIB.

Cela positionne bien le Québec pour contrer un potentiel ralentissement de l'économie.

GRAPHIQUE G.2

Évolution de la dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



❑ Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2019

Par rapport au budget de mars 2019, la dette brute a été révisée à la baisse de 1,9 milliard de dollars au 31 mars 2024.

— Cette révision à la baisse s'explique par l'amélioration de la situation budgétaire en 2018-2019 et en 2019-2020.

Le ratio de la dette brute au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 1,8 point de pourcentage au 31 mars 2024, en raison notamment de la croissance du PIB nominal plus forte que prévu.

TABLEAU G.3

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2019 (en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mars 2020	199 098	197 685	202 185	206 517	209 983	213 639
<i>En % du PIB</i>	45,3	43,0	42,2	41,7	41,1	40,5
Mars 2019	200 756	204 169	207 318	211 357	214 095	215 494
<i>En % du PIB</i>	46,1	45,3	44,6	44,1	43,4	42,3
Révisions	-1 658	-6 484	-5 133	-4 840	-4 112	-1 855
<i>En % du PIB</i>	-0,8	-2,3	-2,4	-2,4	-2,3	-1,8

TABLEAU G.4

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes⁽¹⁾	Autres facteurs⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2010-2011	163 318	3 150	2 507	4 923	298	-760	10 118	173 436	52,7
2011-2012	173 436	2 628	1 861	5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,0
2012-2013	183 384	3 476 ⁽³⁾	659	4 863	445	-961	8 482	191 866	54,0
2013-2014	191 866	2 824	1 349	3 977	-788	-1 421	5 941	197 807	54,1
2014-2015	197 807	1 143 ⁽⁴⁾	2 146	2 980	1 160	-1 279	6 150	203 957	54,1
2015-2016	203 957	-2 191	808	2 695	-338	-1 584	-610	203 347	52,5
2016-2017	203 347	-2 361	2 527	1 784	194	-2 001	143	203 490	51,0
2017-2018	203 490	-2 622	1 859	2 173	-1 536	-2 293	-2 419	201 071	48,0
2018-2019	201 071	-4 803	1 296	3 002	2 009	-3 477	-1 973	199 098	45,3
2019-2020	199 098	-1 900	1 841	3 633	-2 354	-2 633	-1 413	197 685	43,0
2020-2021	197 685	—	2 737	3 696	796	-2 729	4 500	202 185	42,2
2021-2022	202 185	—	2 926	4 821	-385	-3 030	4 332	206 517	41,7
2022-2023	206 517	—	1 969	4 737	113	-3 353	3 466	209 983	41,1
2023-2024	209 983	—	1 803	4 769	760	-3 676	3 656	213 639	40,5
2024-2025	213 639	—	1 808	4 873	-1 299	-3 995	1 387	215 026	39,5

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(3) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(4) Le solde budgétaire présenté exclut l'effet des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

- Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2020-2021 à 2024-2025, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 4,6 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
Investissements bruts ⁽¹⁾	7 836	8 070	9 374	9 560	9 830	10 177
Moins : Amortissement	-4 203	-4 374	-4 553	-4 823	-5 061	-5 304
Investissements nets en immobilisations	3 633	3 696	4 821	4 737	4 769	4 873

(1) Les investissements bruts comprennent ceux effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé. La valeur des dispositions en est soustraite.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements dans des entreprises, principalement des entreprises du gouvernement, qui sont appelés les placements, prêts et avances.

Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds ou encore en laissant une entreprise du gouvernement conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment dans des barrages hydroélectriques.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

1.3 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers.

Au 31 mars 2020, elle s'établira à 171,7 milliards de dollars, soit 37,3 % du PIB.

TABLEAU G.5

Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

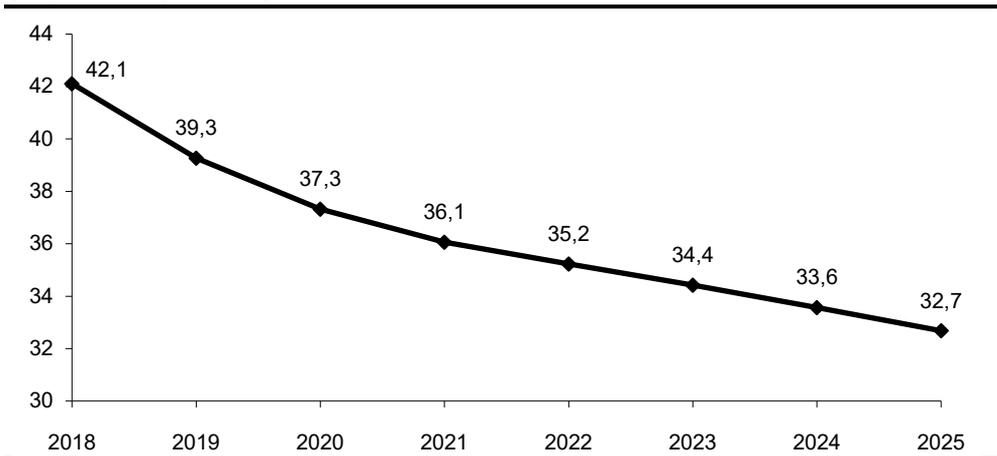
	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
2018-2019	176 543	-4 803	3 002	1 293 ⁽¹⁾	-3 477	-3 985	172 558	39,3
2019-2020	172 558	-1 900	3 633	—	-2 633	-900	171 658	37,3
2020-2021	171 658	—	3 696	—	-2 729	967	172 625	36,1
2021-2022	172 625	—	4 821	—	-3 030	1 791	174 416	35,2
2022-2023	174 416	—	4 737	—	-3 353	1 384	175 800	34,4
2023-2024	175 800	—	4 769	—	-3 676	1 093	176 893	33,6
2024-2025	176 893	—	4 873	—	-3 995	878	177 771	32,7

(1) Cette augmentation de la dette nette s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple, des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, ont une incidence sur son avoir net, et donc sur la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

Au cours des années à venir, le ratio de la dette nette au PIB diminuera, pour atteindre 32,7 % au 31 mars 2025.

GRAPHIQUE G.3

Dettes nettes au 31 mars (en pourcentage du PIB)

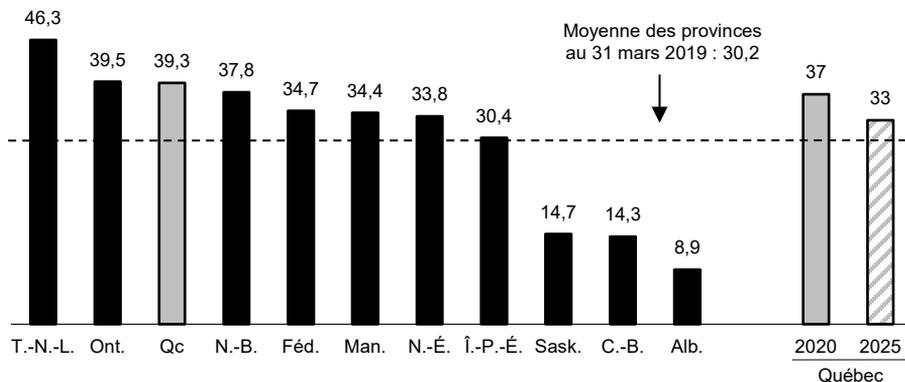


Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

Au 31 mars 2019, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 39,3 % du PIB, comparativement à 30,2 % pour la moyenne des provinces¹.

Il est prévu que le poids de la dette nette du Québec diminue à 37 % en 2020 et à 33 % en 2025.

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2019 (en pourcentage du PIB)



Sources : Comptes publics des gouvernements et ministère des Finances du Québec.

1 Il s'agit d'une moyenne pondérée en proportion du PIB.

1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement². Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif.

La dette représentant les déficits cumulés s'établira à 20,9 % du PIB au 31 mars 2020.

— Elle devrait diminuer à 14,5 % du PIB au 31 mars 2025.

TABLEAU G.6

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics

(en millions de dollars)

	Dettes au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Ajustements comptables	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dettes à la fin de l'exercice	En % du PIB
2018-2019	107 470	-4 803	1 258 ⁽¹⁾	-3 477	-7 022	100 448	22,9
2019-2020	100 448	-1 900	—	-2 633	-4 533	95 915	20,9
2020-2021	95 915	—	—	-2 729	-2 729	93 186	19,5
2021-2022	93 186	—	—	-3 030	-3 030	90 156	18,2
2022-2023	90 156	—	—	-3 353	-3 353	86 803	17,0
2023-2024	86 803	—	—	-3 676	-3 676	83 127	15,8
2024-2025	83 127	—	—	-3 995	-3 995	79 132	14,5

(1) La variation en 2018-2019 de la dette représentant les déficits cumulés causée par les ajustements comptables s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu d'Hydro-Québec. Il s'agit d'écritures comptables (par exemple, des gains ou des pertes de change non encore matérialisés) qui, sans influencer le résultat net d'Hydro-Québec, ont une incidence sur son avoir net, et donc sur la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec.

² Comme annoncé dans la mise à jour économique et financière de novembre 2019, le gouvernement entend, aux fins du suivi de cet objectif, utiliser la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation. Ainsi, des modifications de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront nécessaires.

❑ Révisions de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2019

Par rapport au budget de mars 2019, la dette représentant les déficits cumulés a été révisée à la baisse de 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2024.

— Cette révision à la baisse s'explique par l'amélioration de la situation budgétaire en 2018-2019 et en 2019-2020.

Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 1,2 point de pourcentage au 31 mars 2024, en raison notamment de la croissance du PIB nominal plus forte que prévu.

TABLEAU G.7

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics au 31 mars depuis le budget de mars 2019 (en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mars 2020	100 448	95 915	93 186	90 156	86 803	83 127
<i>En % du PIB</i>	22,9	20,9	19,5	18,2	17,0	15,8
Mars 2019	101 864	99 360	96 676	93 729	90 369	86 337
<i>En % du PIB</i>	23,4	22,1	20,8	19,6	18,3	17,0
Révisions	-1 416	-3 445	-3 490	-3 573	-3 566	-3 210
<i>En % du PIB</i>	-0,5	-1,2	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2020, la dette du secteur public du Québec s'établira à 271,0 milliards de dollars, soit 58,9 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute du gouvernement	203 347	203 490	201 071	199 098	197 685
Hydro-Québec	43 843	42 882	43 160	43 054	44 875
Municipalités	23 846	24 058	24 505	25 173	26 641
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 608	1 656	1 321	1 458	1 458
Autres entreprises du gouvernement	308	258	218	210	374
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	272 952	272 344	270 275	268 993	271 033
<i>En % du PIB</i>	70,4	68,2	64,5	61,2	58,9

1.5 L'atteinte des cibles de réduction de la dette

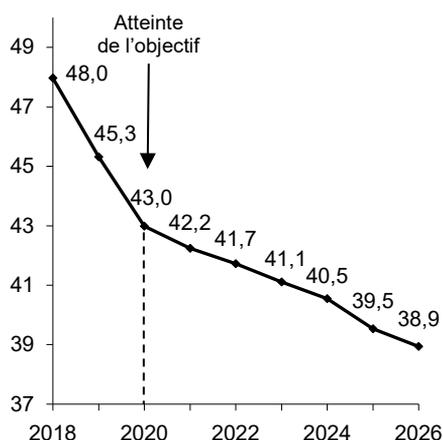
La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

- L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB est atteint. Au 31 mars 2020, le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 43,0 %.
- L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB devrait être atteint, quant à lui, en 2022-2023, soit trois ans plus tôt que prévu.

GRAPHIQUE G.4

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

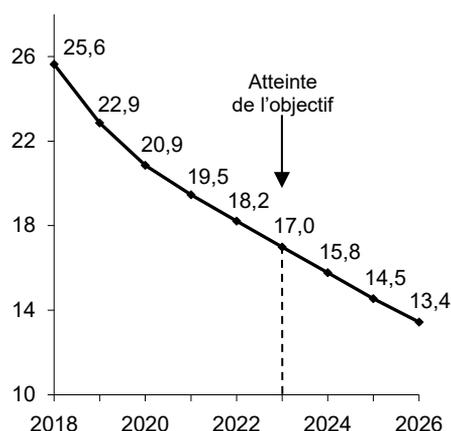


Note : Il s'agit d'une projection pour 2026.

GRAPHIQUE G.5

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit d'une projection pour 2026.

Ces cibles auront été atteintes grâce :

- à la croissance économique, qui contribue à alléger le poids de la dette;
- au maintien de l'équilibre budgétaire;
- aux versements au Fonds des générations.

□ L'impact du Fonds des générations

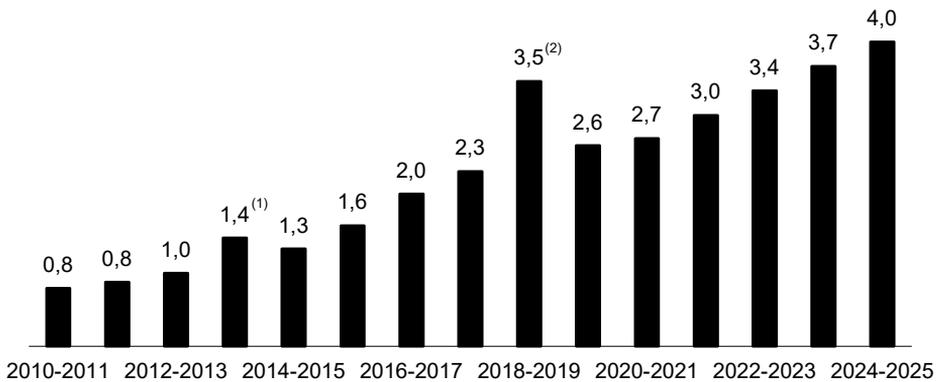
En 2006, le Fonds des générations, affecté exclusivement à la réduction de la dette, était créé.

Ainsi, depuis 2006-2007, le gouvernement consacre chaque année des revenus à la réduction de la dette.

— En 2020-2021, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,7 milliards de dollars.

GRAPHIQUE G.6

Versements au Fonds des générations depuis 2010-2011 (en milliards de dollars)



(1) En 2013-2014, un versement ponctuel de 300 M\$ provenant du Fonds d'information sur le territoire a été effectué au Fonds des générations.

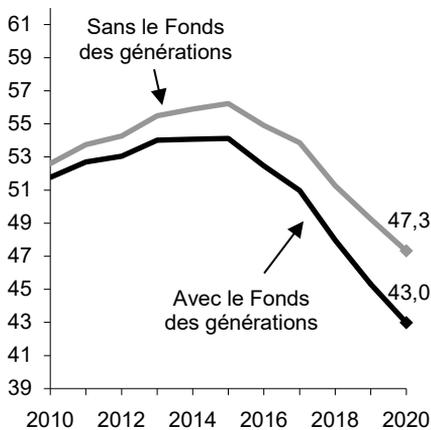
(2) Les versements plus importants en 2018-2019 s'expliquent par la matérialisation de gains de placement à la suite de l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

Au 31 mars 2020, le poids de la dette brute s'établira à 43,0 % du PIB. Il se serait établi à 47,3 % du PIB, soit 4,3 points de pourcentage de plus, si on excluait les versements au Fonds des générations.

La dette brute au 31 mars 2020 s'établira à 23 298 \$ par habitant, alors qu'elle se serait établie à 25 647 \$ en excluant les versements au Fonds des générations, soit un écart de 2 349 \$ par habitant.

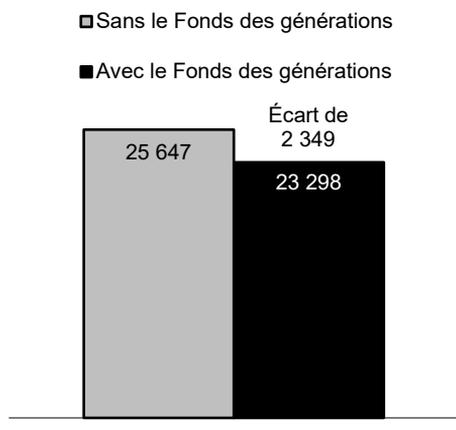
GRAPHIQUE G.7

Dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE G.8

Dette brute au 31 mars 2020 (en dollars par habitant)



La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

En 2006, l'Assemblée nationale adoptait une loi fixant des cibles de réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement à la réduction de la dette. Cette loi faisait suite à celle sur l'équilibre budgétaire adoptée en 1996.

Le Québec était alors la province la plus endettée du Canada. Le gouvernement s'était donné l'objectif de ramener le poids de la dette du Québec à celui de la moyenne des provinces, notamment pour relever le défi des changements démographiques. L'objectif était alors déterminé à partir du concept de la dette totale.

En s'attaquant au poids de la dette, le gouvernement entendait favoriser l'équité entre les générations – d'où le nom donné au fonds – et assurer la pérennité des programmes sociaux.

En 2010, le gouvernement se donnait de nouveaux objectifs de réduction de la dette se rapportant à la dette brute et à la dette représentant les déficits cumulés. Ce changement s'inscrivait dans le contexte de la situation déficitaire due à la crise financière mondiale et dans celui de la réforme comptable menant à la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation qui a eu pour effet d'augmenter la dette brute de plus de 5 milliards de dollars au 31 mars 2009.

La Loi précise également les sources de revenus consacrées au Fonds des générations pour le remboursement de la dette, notamment :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- les revenus miniers;
- un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- les revenus de placement.

Les sommes constituant le Fonds des générations sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et administrées suivant une politique de placement déterminée par le ministre des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse.

En 2018-2019 et en 2019-2020, dans un souci de saine gestion des risques, une somme de 10 milliards de dollars a été retirée du Fonds des générations pour réduire la dette du Québec sur les marchés financiers et alléger la charge en intérêts du gouvernement.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (suite)

En 2020-2021, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,7 milliards de dollars.

Le Fonds des générations s'établira à 11,7 milliards de dollars au 31 mars 2021.

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
Valeur comptable au début	8 293	8 926	11 655	14 685	18 038	21 714
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	741	763	776	818	829	838
Producteurs privés	102	103	105	106	108	111
Sous-total	843	866	881	924	937	949
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	317	388	525	635	750	855
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	279	283	301	325	358	384
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	20	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽²⁾	459	462	593	739	901	1 077
Total des revenus consacrés	2 633	2 729	3 030	3 353	3 676	3 995
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 000	—	—	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	8 926	11 655	14 685	18 038	21 714	25 709

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2019, la valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 9,2 G\$, soit 1,0 G\$ de plus que la valeur comptable à la même date.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Outre les gains matérialisés grâce aux retraits du Fonds des générations, un rendement annuel de 4,8 % est prévu, ce taux étant établi à partir de cinq années historiques.

Les rendements du Fonds des générations

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement douze années sur treize.

- De 2007 à 2019, la moyenne des rendements a été de 5,8 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,3 %, ce qui donne un écart de 2,5 points de pourcentage.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾ (en points de pourcentage)	Écart
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0
2018	4,4	2,9	1,5
2019	9,5	2,3	7,2

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

❑ Des bénéfiques tangibles liés à la réduction du poids de la dette

Plusieurs bénéfiques tangibles sont liés à la réduction du poids de la dette.

- Le Québec n'est plus la province la plus endettée.
- Les économies en intérêts générées par la réduction de la dette contribuent à assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation.
 - Elles contribuent également aux mesures mises en place par le gouvernement pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois et lutter contre les changements climatiques.
- Le Québec peut investir de manière importante dans les infrastructures publiques sans alourdir son endettement.
 - Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 s'établit à 130,5 milliards de dollars.
- Le poids de la dette du Québec se situe à un niveau inférieur à ce qu'il était avant la dernière récession, ce qui le positionne favorablement pour faire face à un potentiel ralentissement de l'économie.
- La cote de crédit du Québec a été augmentée par deux agences de notation au cours des dernières années.
 - En juin 2017, Standard & Poor's (S&P) a révisé à la hausse la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA- », une première depuis 1993. Le Québec a en effet retrouvé la cote de crédit qu'il avait avec S&P de 1982 à 1993.
 - En novembre 2019, DBRS Morningstar a augmenté la cote de crédit du Québec d'un échelon, soit de « A (high) » à « AA (low) ». Une cote de crédit dans la catégorie « AA » de la part de DBRS est une première pour le Québec.
- Le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Il emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

Une stratégie reconnue par les agences de notation et les investisseurs

La stratégie de réduction de la dette du Québec est reconnue par les agences de notation et les investisseurs.

En 2006, lors de la création du Fonds des générations, plusieurs agences de notation avaient indiqué que cette initiative démontrait la détermination du Québec à réduire le poids de sa dette.

En 2018, la Banque Nationale du Canada publiait une note intitulée « Le Fonds des générations du Québec : apologie d'un succès ». Elle y notait :

[...] ce [fonds] est devenu la pierre angulaire de la stratégie de réduction de la dette du Québec depuis sa création en 2006. Étant donné les félicitations adressées par les agences de notation (rappelons que l'agence S&P a relevé la cote de la province [...], la portant à « AA- ») et la propension des investisseurs à acheter des obligations du Québec à des écarts de taux nettement plus réduits que pour les autres provinces, il est difficile de sous-estimer l'importance du Fonds des générations dans l'évolution générale du crédit du Québec.

Il importe aussi de mentionner qu'avec les années, la stratégie de réduction de la dette, par le biais du Fonds des générations, a gagné en crédibilité grâce au fait que tous les partis politiques qui ont gouverné le Québec depuis 2006 l'ont perpétuée. À cet égard, l'agence de notation Moody's notait en 2019 :

Le maintien de l'adhésion au Fonds des générations, malgré le fait que la province a subi plusieurs changements de gouvernement, souligne l'engagement général de la province envers sa stratégie de réduction de la dette¹.

1 Moody's, Credit Opinion, 21 juin 2019 (traduction de l'auteur).

1.6 La poursuite de la réduction de la dette : une réflexion à amorcer

L'atteinte des cibles de réduction de la dette soulève la question de l'établissement de nouvelles orientations en ce qui concerne la réduction de la dette.

Le temps est venu d'amorcer cette réflexion et de s'interroger sur :

- la nécessité de poursuivre les efforts de réduction de la dette;
- la détermination d'une nouvelle cible et d'un nouvel indicateur, le cas échéant;
- le rythme pour atteindre cette nouvelle cible.

□ L'équité intergénérationnelle en trame de fond

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations est née de la volonté d'améliorer l'équité intergénérationnelle. Par l'entremise du Fonds des générations, le gouvernement consacre des revenus pour réduire la dette qui a servi à payer des dépenses courantes, et ce, dans le but d'améliorer l'équité envers les générations futures et de préserver, voire de bonifier, la qualité des services publics.

- Au 31 mars 2020, la dette représentant les déficits cumulés, soit la dette qui a servi à payer des dépenses courantes, s'établira à 95,9 milliards de dollars, soit 20,9 % du PIB.

Pour le gouvernement, l'équité entre les générations est un objectif à poursuivre et la réduction du poids de la dette est un excellent moyen d'y arriver; c'est un des éléments clés pour améliorer l'équité entre les générations. Ce n'est cependant pas le seul moyen. En effet, le gouvernement contribue à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle lorsqu'il :

- pose des gestes pour hausser le potentiel économique du Québec;
- accroît le pouvoir d'achat des familles;
- investit en éducation, dans les services de garde d'enfants et dans les infrastructures publiques;
- met en place des mesures propres à la réduction des GES.

Le gouvernement devra tenir compte des diverses avenues favorisant l'équité intergénérationnelle dans la réflexion amorcée.

☐ La cible à atteindre

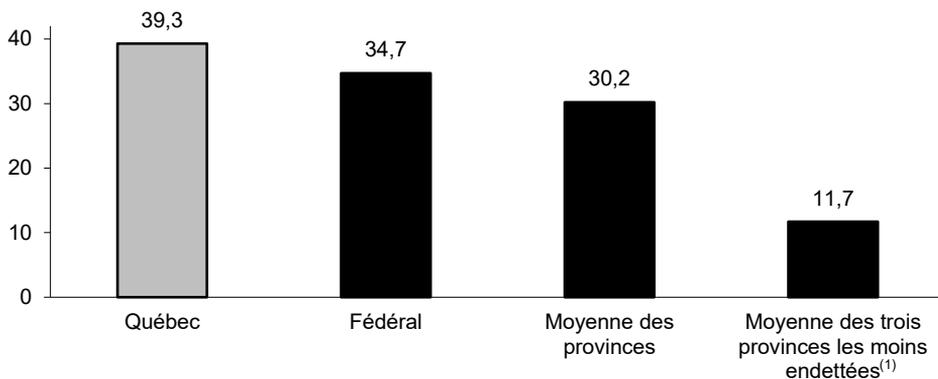
Par rapport à celle des autres provinces, la dette du Québec demeure élevée, et ce, même si des excédents budgétaires ont été enregistrés au cours des dernières années.

— Au 31 mars 2019, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 39,3 % du PIB, comparativement à 34,7 % pour le gouvernement fédéral, à 30,2 %³ pour la moyenne des provinces et à 11,7 %³ pour la moyenne des trois provinces les moins endettées, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan.

GRAPHIQUE G.9

Poids de la dette nette au 31 mars 2019

(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la moyenne pondérée en proportion du PIB de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Sources : Comptes publics des gouvernements.

Si le gouvernement se donnait une nouvelle cible de réduction de la dette, il pourrait, par exemple, décider de ramener le poids de la dette nette du Québec à celui de la moyenne actuelle des provinces, soit à 30 %.

Il pourrait également décider d'éliminer la dette représentant les déficits cumulés, soit la dette qui ne correspond à aucun actif⁴.

À l'instar du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario, le gouvernement du Québec pourrait se limiter à une cible, de façon à simplifier sa reddition de comptes.

— Le gouvernement fédéral rend compte de l'évolution du poids de la dette représentant les déficits cumulés, alors que l'Ontario s'est fixé un objectif quant au poids de la dette nette.

³ Il s'agit d'une moyenne pondérée en proportion du PIB.

⁴ Au 31 mars 2019, trois provinces n'avaient aucune dette représentant les déficits cumulés. Il s'agissait de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

❑ L'indicateur à utiliser

Les principaux concepts de dette du Québec se composent de la dette brute, de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés. Chaque concept possède des caractéristiques qui lui sont propres.

Tout comme l'Ontario et d'autres provinces, le Québec pourrait axer sa reddition de comptes sur la dette nette, qui :

- prend en compte les emprunts du gouvernement qui découlent des investissements importants en immobilisations;
- retranche les actifs financiers qui serviront ultimement à réduire la dette sur les marchés financiers;
- est facilement comparable d'une province à l'autre.

TABLEAU G.8

Les facteurs d'évolution influençant chaque concept de dette

	Dette brute	Dette nette	Dette représentant les déficits cumulés
Le solde budgétaire (incluant les versements au Fonds des générations) a une incidence sur les trois concepts de dette (un excédent réduit la dette, alors qu'un déficit vient l'augmenter)	✓	✓	✓
Les investissements en immobilisations entraînent une augmentation de la dette brute et de la dette nette	✓	✓	
Les placements, prêts et avances du gouvernement ont une incidence sur la dette brute seulement (aucune incidence sur la dette nette, car le gouvernement dispose en contrepartie d'actifs financiers, retranchés de la dette nette; ces actifs serviront ultimement à réduire la dette sur les marchés financiers)		✓	

❑ Le rythme pour s’y rendre

Depuis 2006-2007, le principal élément de la stratégie de réduction de la dette du gouvernement repose sur le versement, année après année, de revenus au Fonds des générations.

Plus les versements sont importants, plus la dette diminue rapidement.

— De 2020-2021 à 2024-2025, le gouvernement prévoit verser 16,8 milliards de dollars au Fonds des générations, soit près de 3,4 milliards de dollars par année en moyenne.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de nouvelles orientations en matière de réduction de la dette ne doit pas venir remettre en question la pertinence du Fonds des générations comme outil de réduction du poids de la dette dans un contexte où :

- le Québec demeure l’une des provinces les plus endettées;
- il ne faut pas laisser aux générations à venir le fardeau du remboursement de la dette, et ce, comme l’ensemble des gouvernements s’y sont engagés depuis 2006;
- le Fonds des générations est un outil efficace et reconnu par les agences de notation et les investisseurs.

❑ Les bénéfiques associés à une réduction future de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Dans ce contexte, le Québec aurait tout intérêt à poursuivre la réduction du poids de la dette, ce qui lui permettrait :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de lutter contre les changements climatiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un potentiel ralentissement de l'économie;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

L'importance de se donner un objectif à long terme

Un objectif à long terme en matière de réduction de la dette est un excellent moyen d'assurer une saine gestion des finances publiques en obligeant le gouvernement, année après année, à rendre des comptes aux parlementaires et aux citoyens, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Une telle orientation à long terme réduit l'incertitude et contribue à la croissance économique en ancrant les anticipations des citoyens et des entreprises quant aux politiques budgétaires et financières à venir du gouvernement, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions.

- Par exemple, grâce aux objectifs de réduction de la dette, le gouvernement peut prévoir sur une longue période, soit dix ans, ses investissements annuels en infrastructures publiques.

Cela permet également de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, qui est, dans le cas présent, de ne pas laisser aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette.

Enfin, cela envoie un signal positif aux agences de notation et aux investisseurs.

❑ Des économies de 2 milliards de dollars par année au service de la dette

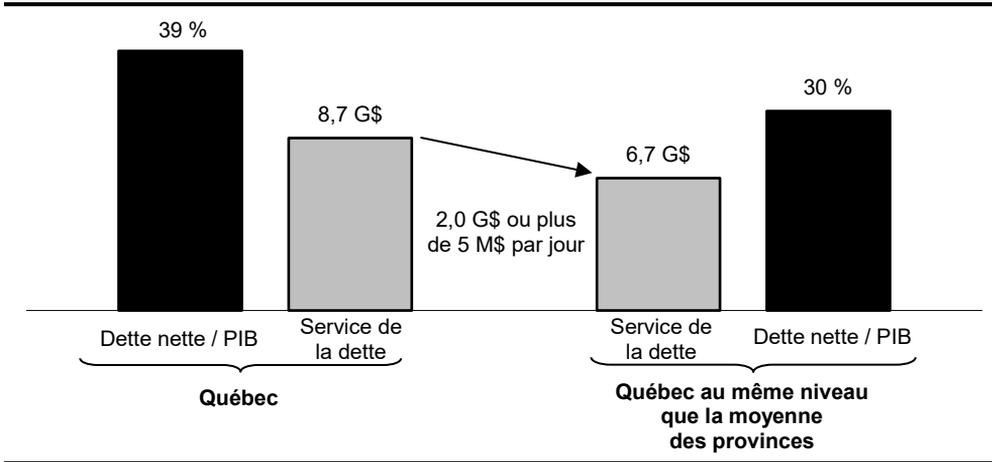
Il est estimé que si le poids de la dette nette du Québec au 31 mars 2019 avait été équivalent à celui de la moyenne des provinces, soit 30 %, le service de la dette, c'est-à-dire les intérêts payés sur la dette, aurait été inférieur de 2 milliards de dollars en 2018-2019.

— Cela aurait permis au gouvernement de disposer de plus de 5 millions de dollars additionnels par jour pour financer les services publics, ce qui illustre bien les bénéfices associés à une réduction de la dette.

GRAPHIQUE G.10

Dette nette et service de la dette en 2018-2019

(en pourcentage du PIB et en milliards de dollars)



❑ De nouvelles orientations à définir

L'atteinte des cibles de réduction de la dette rend nécessaire l'amorce d'une réflexion sur de nouvelles orientations en matière de réduction de la dette. Cette réflexion doit porter sur l'établissement d'une nouvelle cible, le concept de dette à utiliser et le rythme auquel le gouvernement souhaite atteindre cet objectif.

Le fait que le Québec demeure relativement endetté par rapport à la moyenne des provinces canadiennes devra être pris en compte dans cette réflexion, car il importe de ne pas laisser ce lourd héritage aux générations à venir.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont notamment effectués pour le remboursement d'emprunts qui arrivent à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2019-2020, le programme s'établit à 19,2 milliards de dollars, soit 7,4 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget de mars 2019.

Les principales révisions expliquant cette hausse proviennent des remboursements d'emprunts, des dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du financement par anticipation réalisé.

TABLEAU G.9

Programme de financement du gouvernement en 2019-2020

(en millions de dollars)

	Mars 2019	Révisions	Mars 2020
Besoins financiers nets	8 118	-4 993	3 125
Remboursements d'emprunts	11 066	5 676	16 742
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 000	—	-2 000
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	-100	-100
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-4 167	-1 782	-5 949
Variation de l'encaisse	-1 235	492	-743
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽¹⁾	—	1 500	1 500
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽²⁾	—	355	355
Financement par anticipation réalisé	—	6 299	6 299
TOTAL	11 782	7 447	19 229⁽³⁾

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(2) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(3) Cette donnée est obtenue sur la base des emprunts réalisés au 14 février 2020.

Les emprunts réalisés en 2019-2020

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2019-2020, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 36 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des dix dernières années s'établit à 21 %. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2019-2020, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, environ 68 % des emprunts réalisés en 2019-2020 avaient une échéance de 10 ans et plus.

Au 31 mars 2020, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2019-2020

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	11 163	58,1
Obligations vertes	500	2,6
Immigrants investisseurs ⁽¹⁾	371	1,9
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	295	1,5
Sous-total	12 329	64,1
AUTRES DEVISES		
Dollar américain	4 633	24,1
Euro	1 461	7,6
Livre sterling	407	2,1
Couronne suédoise	245	1,3
Dollar australien	95	0,5
Dollar néo-zélandais	59	0,3
Sous-total	6 900	35,9
TOTAL	19 229	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 14 février 2020.

(1) Ces emprunts proviennent de sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Le programme de financement s'établira à 13,9 milliards de dollars en 2020-2021.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2021-2022 à 2024-2025, il s'établira en moyenne à 26,9 milliards de dollars par année.

TABLEAU G.10

Programme de financement du gouvernement de 2020-2021 à 2024-2025
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Besoins financiers nets	9 843	10 377	10 238	11 382	9 632
Remboursements d'emprunts	10 364	16 680	14 433	16 057	18 968
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-6 299	—	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—	—	—
TOTAL	13 908	27 057	24 671	27 439	28 600

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

Cinq émissions, totalisant 2,8 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme, dont une émission de 500 millions de dollars en février 2020. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec sera un émetteur régulier d'obligations vertes.

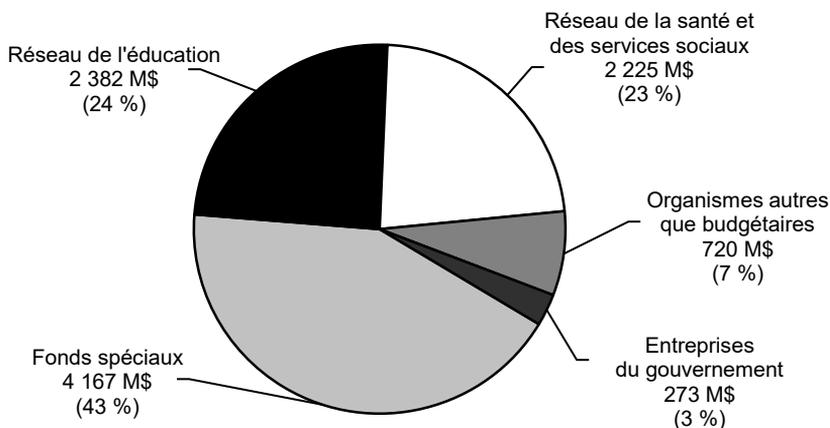
Pour de plus amples détails, visitez le

www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

Financement des organismes publics

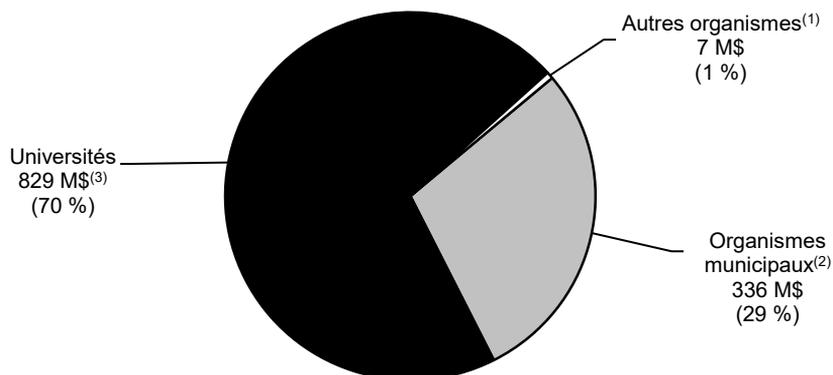
Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible. La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus au périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement s'établit à 9,8 milliards de dollars.

Prêts à long terme consentis par le Fonds de financement en 2019-2020



Financement-Québec peut également offrir du financement aux organismes publics exclus du périmètre comptable du gouvernement, notamment aux universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, ainsi qu'à certains organismes municipaux. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le programme de prêts à long terme de Financement-Québec s'établit à 1,2 milliard de dollars.

Prêts à long terme consentis par Financement-Québec en 2019-2020



(1) Institut de recherches cliniques de Montréal et Musée des beaux-arts de Montréal.

(2) Société de transport de Montréal, Autorité régionale de transport métropolitain et Réseau de transport métropolitain.

(3) Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes.

2.2 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette brute par devise

Au 31 mars 2020, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute devrait être de 79,3 % en dollars canadiens, de 12,8 % en dollars américains, de 5,1 % en euros, de 0,9 % en dollars australiens, de 0,8 % en livres sterling, de 0,7 % en francs suisses et de 0,4 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais, en dollars de Hong Kong et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU G.11

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2020 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	79,3	100,0
Dollar américain	12,8	0,0
Euro	5,1	0,0
Dollar australien	0,9	0,0
Livre sterling	0,8	0,0
Franc suisse	0,7	0,0
Autres (yen, dollar néo-zélandais, dollar de Hong Kong et couronne suédoise)	0,4	0,0
TOTAL	100,0	100,0

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

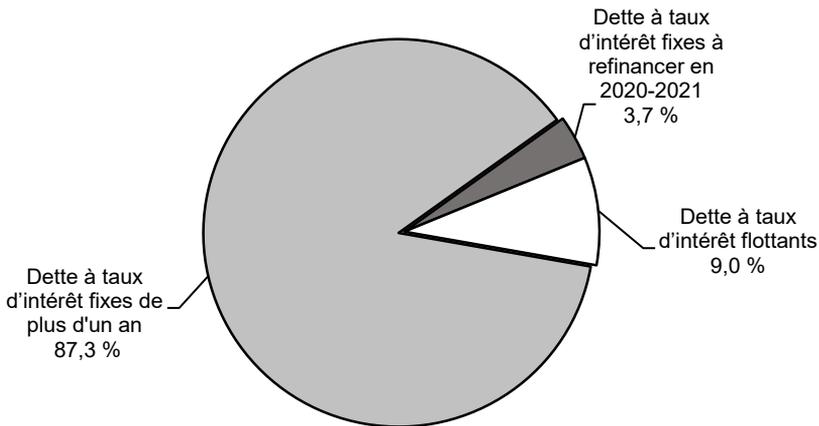
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2020, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes devrait être de 91,0 %⁵, alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 9,0 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2020, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2020-2021 devrait s'établir à 12,7 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (9,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes, qui devra être refinancée en 2020-2021 (3,7 %).

GRAPHIQUE G.11

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2020 (en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

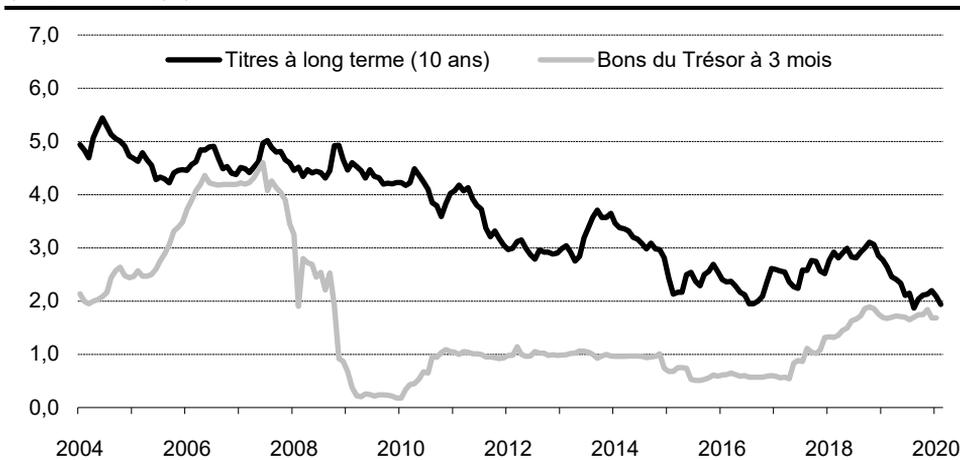
⁵ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (87,3 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2020-2021 (3,7 %).

2.3 Le rendement des titres du Québec

Le taux de rendement sur les titres du Québec à échéance de 10 ans se situe à environ 1,9 %. Le rendement des bons du Trésor avoisine 1,7 %.

GRAPHIQUE G.12

Taux de rendement sur les titres du Québec (en pourcentage)

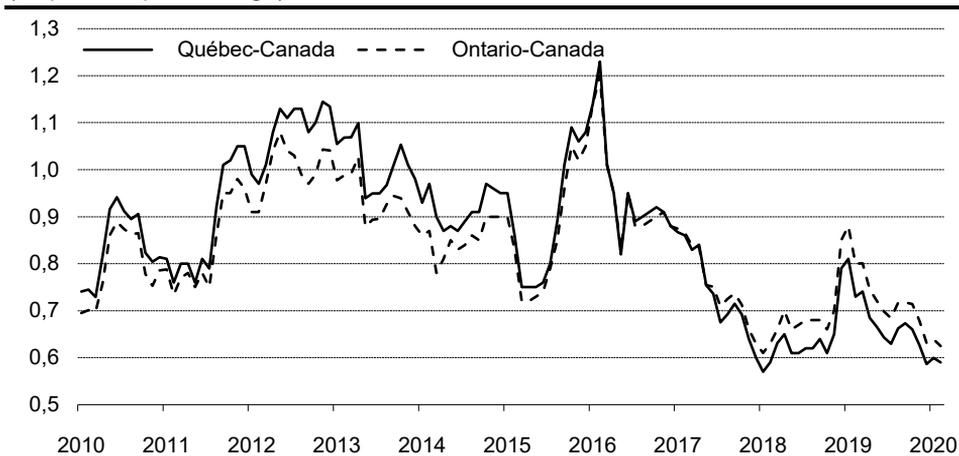


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario.

GRAPHIQUE G.13

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LES RÉGIMES DE RETRAITE DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le gouvernement du Québec assume sa part du financement des régimes de retraite de ses employés, qui sont des régimes à prestations déterminées.

Dans ses états financiers, il présente l'obligation au titre des régimes de retraite, laquelle correspond à la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés. Cette obligation est réévaluée annuellement et une méthode permettant la prise en compte graduelle des écarts constatés par rapport aux prévisions est appliquée⁶. On obtient ainsi le passif au titre des régimes de retraite.

Des sommes sont accumulées pour payer les prestations de retraite dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et dans d'autres fonds. La valeur de ces actifs est soustraite du passif afin de mesurer l'engagement net du gouvernement, appelé le passif net au titre des régimes de retraite. Ce montant est inclus dans la dette brute.

⁶ Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Au 31 mars 2019, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 18,4 milliards de dollars.

TABLEAU G.12

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2019
(en millions de dollars)

Régimes de retraite	
Passif au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	105 656
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds ⁽²⁾	-87 075
Passif net au titre des régimes de retraite	18 581
Autres avantages sociaux futurs	
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 471
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 690
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs⁽³⁾	-219
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	18 362

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 81 344 M\$. Les autres fonds sont principalement constitués du fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec.

(3) Un signe négatif signifie que la valeur des actifs dépasse celle des passifs.

❑ La charge annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise chaque année la charge qu'il supporte à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite. Cette charge comprend les éléments suivants :

- le coût des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année (2 492 millions de dollars en 2018-2019);
- la charge nette relative au service de la dette, correspondant à la dépense d'intérêts sur l'obligation de laquelle sont retranchés les revenus de placement du FARR et d'autres fonds (1 327 millions de dollars en 2018-2019);
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement découlant des mises à jour antérieures des évaluations actuarielles (601 millions de dollars en 2018-2019).

En 2018-2019, la charge du gouvernement au titre des régimes de retraite s'établissait à 4 420 millions de dollars.

TABLEAU G.13

Charge au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2018-2019
Coût des prestations constituées	2 492
Charge nette relative au service de la dette	1 327
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles ⁽¹⁾	601
CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	4 420

(1) Ce montant inclut d'autres éléments (72 M\$ en 2018-2019), qui concernent principalement la variation des provisions pour moins-value.

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

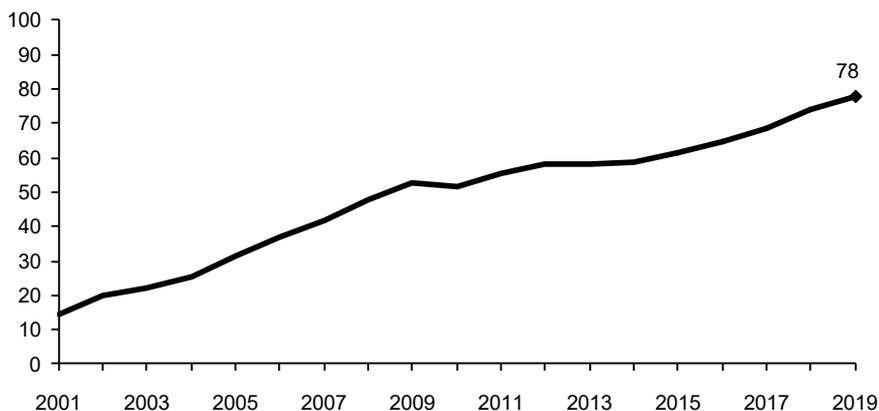
Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement du Québec en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

- Cet objectif a été atteint au 31 mars 2018, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Au 31 mars 2019, le FARR équivalait à 78 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.

Des sommes continueront à être accumulées dans le FARR de façon à ce que le gouvernement poursuive la réduction de l'écart existant entre ses obligations actuarielles au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et les sommes qu'il détient pour y faire face.

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars (en pourcentage)



Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont administrés selon des politiques de placement déterminées par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse.

Cette politique de placement est établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur dix ans, les écarts-types et les corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2019, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 10,1 % pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, de 9,5 % pour le Fonds des générations et de 10,1 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés.

Les politiques de placement de ces fonds sont présentées dans l'encadré de la page suivante.

Rendement et valeur marchande en 2019 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2019 (en G\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	10,1	93,0
Fonds des générations	9,5	9,2
Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA)	10,1	1,4

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2020 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations ⁽¹⁾	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽²⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Taux ⁽³⁾	13,0	11,0	12,6
Crédit ⁽⁴⁾	19,0	12,2	16,7
Obligations à long terme	0	0	0,9
Obligations à rendement réel	0	0	0,4
Total – Revenu fixe	33,0	24,2	31,7
Infrastructures	8,0	12,1	6,5
Immeubles	12,0	17,1	12,1
Total – Actifs réels	20,0	29,2	18,6
Marchés boursiers	32,5	23,3	37,2
Placements privés	14,5	23,3	12,5
Total – Actions	47,0	46,6	49,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) La politique de placement du Fonds des générations a été ajustée, en collaboration avec les responsables de la Caisse, pour tenir compte des retraits de ce fonds pour l'accélération du remboursement de la dette.

(2) Il s'agit des données au 31 décembre 2018 tirées du *Rapport annuel 2018* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(3) Ce portefeuille est composé d'obligations gouvernementales.

(4) Il s'agit d'un univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

Le 12 novembre 2019, DBRS Morningstar a augmenté la cote de crédit du Québec d'un échelon, soit de « A (high) » à « AA (low) ». Une cote de crédit dans la catégorie « AA » de la part de DBRS représente un niveau jamais atteint pour le Québec.

Cette hausse de la cote de crédit du Québec s'explique par la performance remarquable de l'économie québécoise de même que par la gestion responsable des finances publiques, notamment grâce à une réduction importante du poids de la dette.

Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

TABLEAU G.14

Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	2018	2020
Moody's	Aa2	Aa2
Standard & Poor's (S&P)	AA-	AA-
Fitch	AA-	AA-
DBRS Morningstar (DBRS)	A (high)	AA (low)
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	AA+
China Chengxin International (CCXI) ⁽¹⁾	AAA	AAA

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

Les cotes de crédit du Québec, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, diffèrent d'une agence de notation à l'autre en raison des méthodologies employées pour la détermination du risque de crédit.

Les quatre principales agences de notation (Moody's, S&P, Fitch et DBRS) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie « AA ».

Il est à noter que les six agences de notation attribuent à la cote de crédit du Québec une perspective stable.

TABLEAU G.15

Échelles de notation pour la dette à long terme

	Moody's	S&P	Fitch	DBRS	JCR	CCXI ⁽¹⁾
Meilleure qualité de crédit 	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA	AAA
	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	AA+	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA-	AA-	AA (low)	AA-	AA-
	A1	A+	A+	A (high)	A+	A+
	A2	A	A	A	A	A
	A3	A-	A-	A (low)	A-	A-
	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB-	BBB (low)	BBB-	BBB-
	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB-	BB (low)	BB-	BB-
	B1	B+	B+	B (high)	B+	B+
	B2	B	B	B	B	B
	B3	B-	B-	B (low)	B-	B-

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

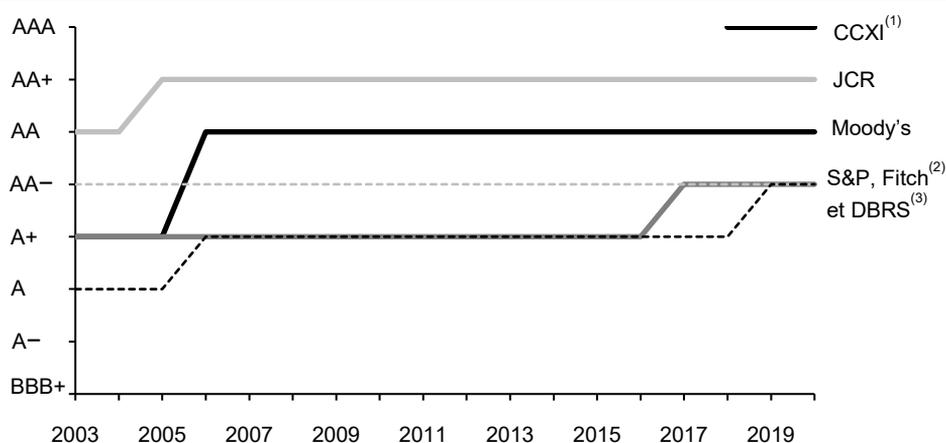
❑ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Le graphique suivant présente l'évolution des cotes de crédit du Québec depuis 2003.

En novembre 2019, DBRS a augmenté d'un échelon la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A (high) » à « AA (low) ». Une cote de crédit dans la catégorie « AA » de la part de DBRS est une première pour le Québec.

GRAPHIQUE G.14

Évolution des cotes de crédit du Québec



Note : Les cotes de crédit de 2020 sont celles qui sont en vigueur au 20 février 2020.

(1) CCXI attribue une cote de crédit au Québec depuis 2018.

(2) La cote de crédit de Fitch correspond à la ligne grise pointillée.

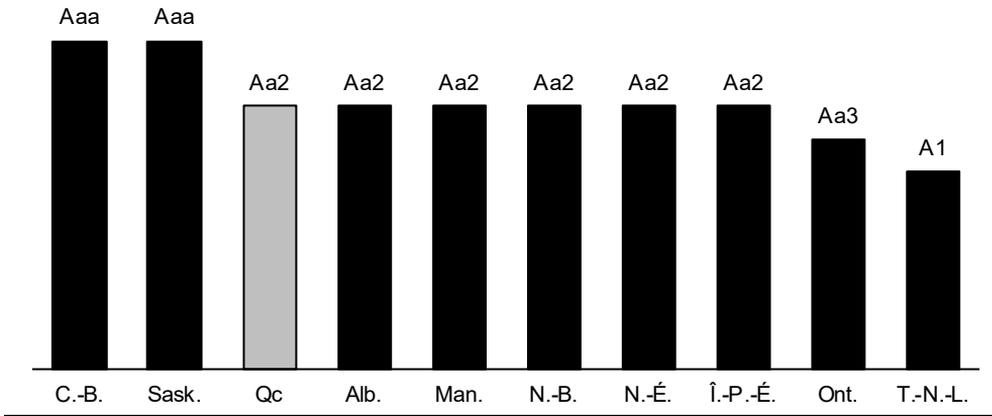
(3) La cote de crédit de DBRS correspond à la ligne noire pointillée.

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Moody's et Standard & Poor's au 20 février 2020.

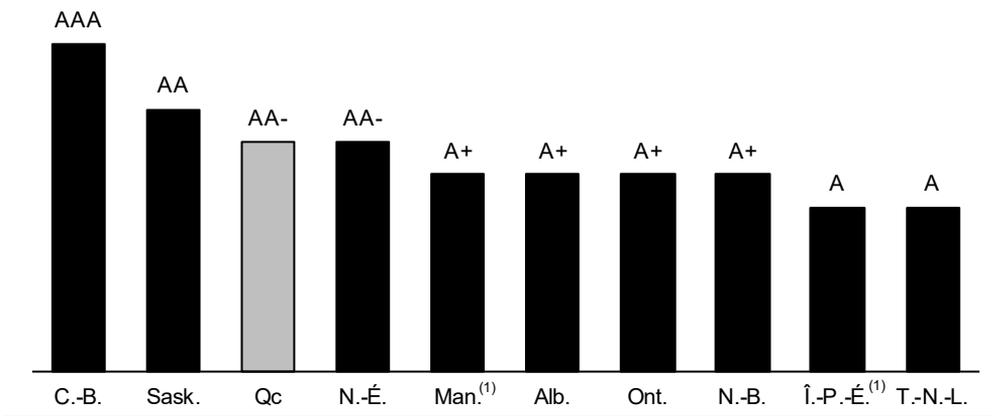
GRAPHIQUE G.15

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



GRAPHIQUE G.16

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



(1) Ces provinces ont une perspective positive.